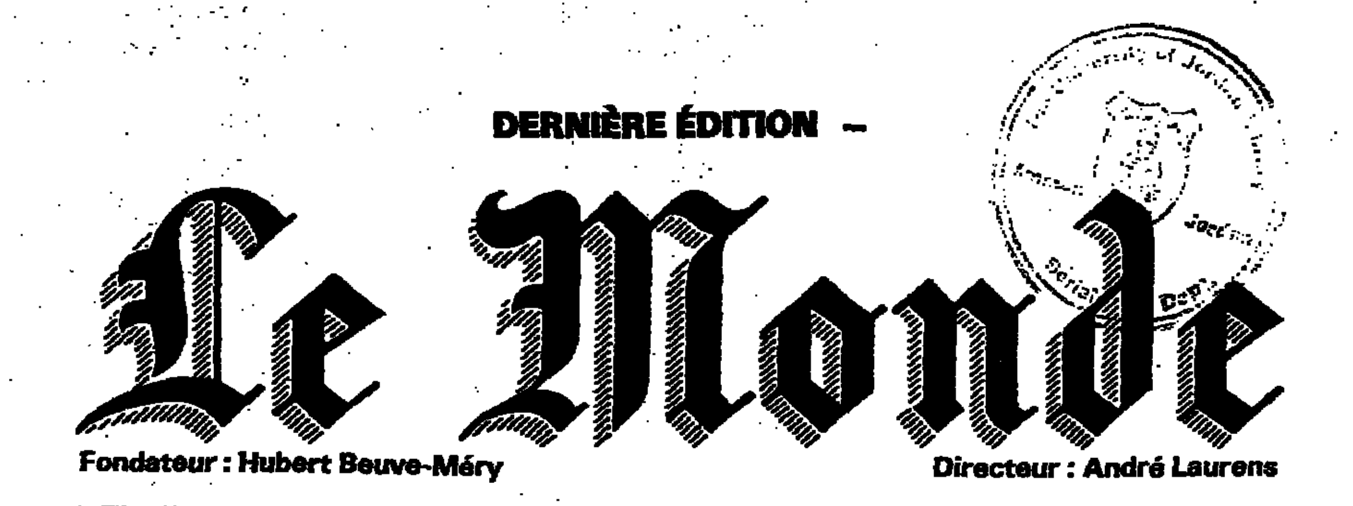
DERNIÈRE ÉDITION



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - Nº 12175 — 6 F — DIMANCHE 18-LUNDI 19 MARS 1984

5, rue des Italiens 75427 Paris Cedex 09 — Tél. : 246-72-23

Avec ce numéro

LE MONDE AUJOURD'HUI

(Sciences, médecine, urbanisme)

Greffes de moelle et cancers

Mobilier urbain : le phénomène Decaux

LE SOMMET DE BRUXELLES

Les espoirs de « Mitterrand l'Européen »

La France aborde le conseil européen qui s'ouvre lundi 19 mars à Bruxelles dans des conditions politiquement un peu moins défavorables qu'elle ne l'avait redouté une semaine plus tôt. Non que les dernières *rumeurs sur les intentions britanniques* puissent autoriser Paris à beaucoup d'optimisme : Mme Tatcher ne semble décidément pas disposée à renoncer à une partie significative de ses exigences budgétaires. Mais du moins les différents conseils des ministres des Dix qui ont eu lieu au début de la semaine ont-ils permis d'avancer, en particulier dans l'affaire de la surproduction laitière et sur le terrain délicat du démantèlement des *montants* compensatoires.

Surtout, la stratégie française d'isolement de la Grande-Bretagne paraît avoir porté ses fruits. Il est vrai que cet isolement n'est *pas un but en soi, et ce que* l'on sait de la « dame de fer » n'incite pas nécessairement à penser que la solitude diplomatique relative qui est désormais la *sienne au sein de* la *Communauté* soit de nature à la faire plier. Mais on tenait, à Paris, à détacher de Londres ceux qui, comme les Néerlandais ou les Danois, *demeuraient dans son sillage*, même s'ils n'en approuvaient pas inconditionnellement les revendications.

Cela semble désormais acquis. *Les questions ont pu être sériées* par la présidence française, et il est désormais clair, selon elle, que la Grande-Bretagne porterait une responsabilité majeure dans un éventuel échec du sommet de Bruxelles. Or, l'analyse que l'on fait actuellement à Paris est que *si Mme Thatcher ne pouvait guère* accorder de concessions jusqu'alors, ses ambitions diplomatiques actuelles (notamment en direction de l'Europe de l'Est) peuvent la dissuader de s'obstiner à Bruxelles dans une voie où elle se pourrait que s'isoler davantage.

Trop d'incertitudes demeurent cependant pour que l'on ose se déclarer optimiste à Paris. Mais M. Mitterrand estime avoir fait, désormais, tout ce qui était en son pouvoir pour donner à la réunion des 19 et 20 mars les meilleures chances d'aboutir. C'était d'autant plus important pour lui qu'il a, comme on dit, beaucoup *« investi » dans cette présidence* semestrielle du conseil. Non seulement en multipliant les contacts personnels avec les autres chefs d'Etat ou de gouvernement, mais *aussi par l'intermédiaire de son* nouveau ministre des affaires européennes, M. Roland Dumas (qui fait en cette fin de semaine deux derniers déplacements, *avant le sommet, à Bonn et à Londres*).

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 5.)

Point de vue

Propositions pour l'avenir

Les clignotants du déclin de l'Europe s'allument les uns après les autres : ralentissement de la croissance, accroissement du chômage, retard technologique, effondrement des [illegible] des volontés dans certains pays face à l'intimidation militaire soviétique, dérive *américaine* vers le Pacifique et l'Amérique latine.

Mais à côté des indicateurs de détresse il demeure des raisons de croire et des moyens d'entreprendre. L'Europe *occidentale prise* collectivement représente encore une présence commerciale, une capacité industrielle et scientifique, un potentiel humain, une audience dans le monde qui sont supérieurs à ceux de l'URSS et du Japon, comparables seulement à ceux des États-Unis.

Entre la décadence et la renaissance, ce sont les Européens qui choisiront : unis, ils ont les moyens de trouver la force de relever les défis ; divisés, ils disparaîtront de la scène de l'histoire, aspirés par l'un des empires qui se partageront le XXIe siècle.

C'est maintenant qu'il faut agir. Les échéances repoussées de sommet en sommet n'attendront plus. La crise, qui mine la Communauté depuis longtemps, la menace désormais dans son existence.

C'est aux hommes politiques de parler. C'est à eux d'avoir le courage de choisir, la volonté de convaincre, la force d'entraîner.

A chacun de prendre ses responsabilités. Nous assumons les nôtres. Avec la conviction que, s'il y a une idée qui doit rassembler la France au-dessus des clivages politiques, c'est bien le projet européen. Disons-le clairement : nous n'aurons aucune complaisance à l'égard d'un pouvoir qui a accumulé les erreurs dans ce domaine comme dans d'autres ; mais nous ne céderons ni à la surenchère démagogique ni à la critique systématique. Ne nous trompons pas de combat : il s'agit de construire l'Europe, non de régler des comptes politiques.

Deux évidences crèvent les yeux.

Premièrement, on ne construira rien d'européen demain sur les ruines du traité de Rome. Il faut d'abord désembourber la Communauté ; *résoudre* le *problème* financier, le problème agricole et le problème espagnol, qui bouchent son horizon. Ils sont incontournables.

Deuxièmement, opinions et gouvernements ne consentiront aux concessions et aux sacrifices nécessaires que si l'Europe leur ouvre une nouvelle et double perspective : celle d'un progrès décisif vers une construction politique ; celle d'une issue collective à la crise économique.

Manque de méthode et de jugement

Ministres et fonctionnaires, à Bruxelles et à Paris, ne dissimulent pas, en privé, leur sentiment : le gouvernement français a manqué, au plus haut point, dans la conduite de sa politique européenne, et de méthode et de jugement.

De méthode. Les arbitrages interministériels indispensables à la définition d'une politique cohérente ne sont pas rendus ; les réunions préparatoires ne sont pas tenues ; l'Hôtel Matignon ne joue plus son rôle. Résultat : ceux qui représentent la France à Bruxelles tiennent des langages disparates ; l'un d'entre eux, et non des moindres, est tenu à l'écart faute d'appartenir au courant majoritaire du Parti socialiste ; le président de la République, apparemment mal informé des données de la négociation, a, semble-t-il, *laissé passer certaines occasions* qu'offrait le sommet d'Athènes. Bref, la politique européenne est depuis deux ans et demi improvisée dans le désordre. La direction élyséenne des opérations instaurée depuis le 1er janvier a sanctionné ce désordre. Puisse l'événement *démontrer* qu'elle y a remédié.

De jugement. Pour avoir blâmé sans mesure la prétendue faiblesse de son prédécesseur devant la Grande-Bretagne, le président de la *République s'est condamné lui-même* à une fermeté sans faille dont il n'est pas sûr qu'il possède les moyens. A-t-il mesuré à quel point le temps travaillait pour Mme Thatcher ? La Communauté est à bout de ressources, et, pour lui en donner de nouvelles, il faut l'accord de Londres. Deux milliards d'ÉCU manqueront dès 1984, pour solder les dépenses obligatoires, principalement agricoles. La situation sera précaire en juin ; en septembre, elle sera intenable. Du coup Mme Thatcher n'a plus besoin de menacer : il lui suffit d'attendre.

Etait-il raisonnable de refuser à Athènes de donner un caractère durable à l'allégement de la contribution britannique après l'avoir laissé accepter par ses ministres au cours des *négociations préparatoires* ? Etait-il prudent de laisser s'accumuler tant de problèmes non résolus pour l'échéance de la présidence française ?

JEAN-FRANÇOIS-PONCET
ancien ministre des affaires étrangères
et PIERRE MEHAIGNERIE
ancien ministre de l'agriculture.

(Lire la suite page 5.)

LE « POINT D'ÉQUILIBRE » DE M. SAVARY

Les décisions gouvernementales sur l'école privée provoquent de part et d'autre des protestations modérées

M. Alain Savary se déclare satisfait. *Les décisions du gouvernement* publiées le 16 mars et destinées à harmoniser les relations entre l'Etat et l'enseignement privé représentent un *« point d'équilibre »* qui contribuera, selon lui, à mettre fin à la querelle scolaire.

L'école privée pousse un soupir de soulagement : son financement sera assuré. Finies les bagarres politico-judiciaires pour contraindre les communes à régler leur quote-part des dépenses de fonctionnement des écoles primaires. M. Savary a établi des règles claires qui font obligation à chaque *collectivité territoriale* de payer pour les élèves résidant sur son sol. Qu'elles votent à droite ou à gauche, les communes prendront en charge les écoles. Les départements prendront en charge les collèges, et les lycées dépendront des régions. Le secteur privé recevra, pour chaque élève, la même somme moyenne que le secteur public.

Bénéficiant d'un financement identique, le privé sera astreint aux mêmes règles que le public pour les ouvertures et les fermetures de classes et les créations de postes d'enseignants. Une série de *commissions d'harmonisation* et d'arbitrage est prévue pour apprécier les besoins scolaires et les demandes de contrat formulées par les établissements privés.

Une instance de concertation associant l'Etat, les collectivités territoriales et des personnes de droit privé est créée : l'établissement d'intérêt public (EIP), qui est chargé de la collecte et de la répartition des fonds publics entre les trois, quatre, cinq ou six établissements qu'il regroupe. Chacun de ceux-ci conserve une autonomie financière, administrative et éducative.

Enfin, le gouvernement projette de créer un corps de contractuels de droit public pour les maîtres du privé qui, au bout de six ans, pourraient opter pour le statut de fonctionnaire.

Si l'on en croit les premières *réactions à ces quatre décisions* gouvernementales, personne n'est satisfait. Dans le camp laïque, on prend acte de l'alignement de l'école privée sur l'école publique *en matière budgétaire et en* matière d'ouvertures de classes. *« Ce n'est que justice »*, entend-on de toutes parts.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 15.)

LA CONFÉRENCE INTERLIBANAISE DE LAUSANNE

L'impérieuse nécessité du compromis

De notre envoyé spécial

Lausanne. — Un accord entre les diverses factions libanaises devrait être conclu ce week-end à *Lausanne sur la base d'un texte* rédigé par un groupe de travail présidé par le chef de l'État, M. Amine Gemayel, apprenait-on à l'aube du samedi 17 mars.

Le compromis prévoit la déconfessionnalisation du système politique, revendiquée par l'opposition, et une large décentralisation administrative, qui satisfait partiellement les formations maronites du Front libanais, lesquelles appelaient initialement à l'instauration d'une république fédérale.

Le porte-parole du président de la République, M. Michel Samaha, a indiqué que la *« synthèse »* élaborée par le chef de l'État, après d'intenses consultations avec tous les intéressés, fera l'objet d'un débat lors d'une réunion plénière de la conférence, ce samedi. Le document présidentiel *bénéficierait du plein soutien du* « médiateur » syrien, M. Abdelhalim Khaddam, vice-président de la République baasiste.

Le texte présenté est divisé en deux parties. L'une énumère les mesures d'assainissement qui seront prises par le gouvernement d'union nationale dont la formation serait annoncée à l'issue de la conférence, l'autre énumère les grandes réformes institutionnelles qui, à terme, donneront naissance à un *« nouveau Liban »*, indique-t-on de bonne source.

On retient parmi ces dernières la laïcisation de l'administration civile et militaire. Une commission ministérielle sera chargée de restructurer l'armée afin que celle-ci ne puisse plus servir d'instrument politique à l'une ou l'autre des communautés. En attendant, elle serait ramenée progressivement dans ses casernes, tandis que les forces de sécurité intérieure (gendarmerie) assureraient seules le maintien de l'ordre.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

LA MONTÉE DU CHOMAGE

Le barrage est rompu

Après trois mois de résultats *qui l'avaient vu se lézarder*, se fissurer puis craquer, on peut maintenant dire que le barrage qui retenait les chiffres du chômage autour des deux millions de demandeurs d'emploi est définitivement rompu.

A *fin février*, selon les statistiques publiées le 16 mars par le ministère chargé de l'emploi, on comptait 2 193 300 chômeurs inscrits à l'ANPE, en données corrigées des variations saisonnières, le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint, en augmentation de 2,7 % en un mois et de 8,6 % en un an. En données brutes, les mêmes statistiques établissaient le nombre des chômeurs à 2 258 100, en augmentation de 0,3 % par rapport à janvier 1984 et de 8,6 % par rapport à février 1983.

Dans le même temps, les offres d'emploi non satisfaites en fin de *mois s'écroulaient*Wavec *un stock* ridiculement bas de 54 100, en données corrigées, en recul de 1 % en un mois et de 54,5 % en un an. Pis, le flux des offres d'emploi *enregistrées en cours du mois*, toujours en données corrigées, semble se tarir avec 33 300 propositions, en régression de 12,4 % sur janvier 1984 et de 49,8 % sur février 1983.

ALAIN LEBAUBE.

(Lire la suite page 21.)

ANICET LE PORS
invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 18 mars, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le ministre, membre du comité central du Parti communiste, répondra aux questions d'André Passeron et de Michel Noblecourt, du *Monde*, et de Jeanine Perrimond et de Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

Où est passé "Black and White" ?

Un Jackson Pollock au centre d'une étrange aventure.

LE tableau de Jackson Pollock, *Black and White nº 26*, n'a pas fini de faire couler l'encre noire sur le papier blanc. Il s'agit d'un *dripping* – peinture dégoulinante sur toile horizontale – pratiqué avec virtuosité, d'autres disent avec génie, par le chef de file de l'*Action Painting*, fondateur de l'école de New-York, mort dans un accident d'auto en 1956.

Cette œuvre particulièrement significative vient d'entrer à Beaubourg, on serait tenté d'écrire en religion, quand une œuvre sacralisée accède au sanctuaire du Musée national d'art moderne. Et qu'est-ce qu'une religion dans le domaine artistique si ce n'est la ferveur qui relie les amateurs d'émotions esthétiques aux grands créateurs de notre temps ?

Il a fallu une difficile négociation pour parvenir à l'acquisition de ce troublant Pollock, déjà présenté lors d'une rétrospective au Musée d'art moderne du Centre Pompidou en 1982. L'affaire s'est finalement conclue par une dation des héritiers Maeght pour effacer une lourde ardoise fiscale.

Aimablement prêté par Lee Krasner, peintre elle-même et veuve de Jackson Pollock, ce tableau noir et blanc de 1948 – un bon cru pour le *dripping* – était encore accroché au quatrième étage de Beaubourg jusqu'au début de cette année, puis il a brusquement disparu dans les réserves du musée.

Entre-temps s'étaient ouvertes une série de transactions, à la fois cordiales et compliquées, entre les deux enfants d'Aimé Maeght, Adrien et Sylvie, leur exécuteur testamentaire, Mᵉ Zacri, le ministère des finances, le conseil des dations et le Musée d'art moderne. Malheureusement, parmi les beaux restes de la succession Maeght disponibles ne se trouvaient pas de tableaux vraiment indispensables au musée, bien fourni en Léger, Braque et Kandinsky. Lorsque les héritiers, qui devaient régler un passif de 18 millions, proposèrent à tout hasard le *dripping* de Pollock en dation, les représentants du Musée d'art moderne s'empressèrent de donner un avis favorable.

En effet, cette grande toile (208 × 121,7 cm) constituait le maillon manquant entre *La femme-lune coupe le cercle* aux violents contrastes rouges et bleus de 1943 et *l'Abîme (The Deep)* aux tonalités bleues sur fond blanc de 1953. Œuvre particulièrement intéressante parce que les gestes du peintre s'expriment ici en graphismes contrastés qui animent la blancheur de l'espace, et rendent ainsi sensible le combat de l'artiste entre une liberté aléatoire et la maîtrise des coulées de peinture noire.

Il fallait donc que le Musée d'art moderne s'honorât d'un Pollock de cette période tourmentée, esssentiellement pour saisir l'évolution de la peinture américaine de l'après-guerre (d'ailleurs fortement influencée par les grands peintres français du début du vingtième siècle).

Une autre raison de fixer ce *dripping* à Paris est qu'il n'en existe aucun autre actuellement disponible sur le marché. Or ce *Black and White* était là, pour ainsi dire à portée de main..., à condition d'y mettre le prix.

Il restait à convaincre la veuve Pollock – qui, comme toutes les veuves de peintres, défend hautement ses droits « moraux » – de donner sa préférence à un musée français plutôt que de céder le *dripping* au musée allemand de Stuttgart, qui en offrait alors 4 millions de dollars !

En juillet dernier, M. Adrien Maeght partit à la conquête de la veuve Pollock, disposée à vendre mais entourée de farouches avocats qui n'entendaient pas céder à moitié prix un trésor aussi convoité.

L'héritier de la Fondation Maeght finit par convaincre la veuve que cette œuvre admirable serait en bien meilleure place à Paris, au Musée du Centre Beaubourg, dont la vocation est de faire connaître les grandes œuvres contemporaines. Le coup de charme aidant, la veuve de quatre-vingt-six ans (actuellement gravement malade) a finalement accepté, contre l'avis de ses avocats, de ramener le prix du *dripping* à 1 800 000 dollars et à le laisser à Paris. En septembre, le contrat était signé avec promesse de transfert du titre de propriété au profit du Musée d'art moderne.

Restait à dénouer la situation financière. Dans un premier temps, les héritiers vendirent quelques belles œuvres de Kandinsky, Braque, Miro et quelques autres. Mais les dettes de succession étaient encore plus lourdes, auxquelles s'ajoutait maintenant le prix à payer pour le Pollock. D'où une certaine confusion entre la dette fiscale et les droits de succession. Il fallait encore envisager une vente publique. C'est ici qu'intervient Mᵉ Guy Loudmer, qui avait réalisé avec succès une première vente Maeght le 26 octobre 1982.

Spécialiste des ventes de tableaux modernes et habile négociateur, le commissaire-priseur parisien orienta les héritiers vers une banque (la BCP) susceptible de consentir un prêt pour l'achat du Pollock, prêt gagé sur les tableaux disponibles de la succession.

De son côté, Mᵐᵉ Pollock et surtout ses avocats exigeaient une garantie bancaire pour poursuivre les transactions. On les calma en octobre dernier avec une avance de 200 000 dollars consentie par la BCP. Mais il fallait encore trouver de quoi rembourser la banque. D'où l'organisation par Mᵉ Guy Loudmer d'une grande vente, avec un superbe catalogue, comportant 124 lots dont plus de la moitié fournis par les héritiers Maeght.

En fait, le Pollock était déjà réglé par le prêt bancaire. Mais on ne peut pas dire – comme certains journaux s'y sont aventurés – que la vente était uniquement destinée à régler le Pollock. Il fallait encore en tirer les fonds nécessaires pour éteindre les dettes successorales enchevêtrées avec les dettes fiscales.

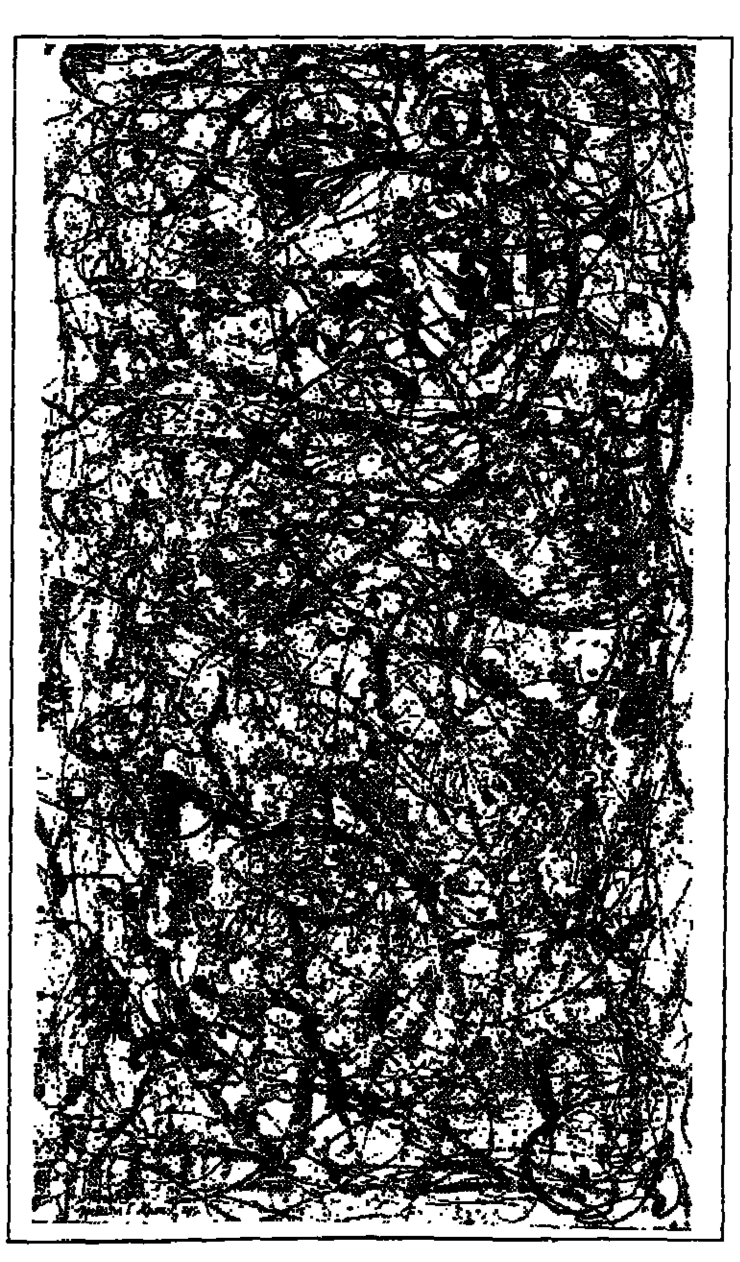
En fin de compte, grâce à *« une parfaite collaboration avec les administrateurs qualifiés du Musée d'art moderne »* – selon M. Alain Maeght, – et une égale compréhension du ministère des finances, la procédure de dation vient d'aboutir à l'acquisition ferme et définitive du *dripping*, dont l'« acceptation » (!) a été notifiée le 14 janvier dernier aux héritiers. Ce qui, bien sûr, n'enlève rien, bien au contraire, à l'intérêt de la belle vente programmée par Mᵉ Guy Loudmer pour le dimanche 25 mars, à 14 h 30, dans les salles nobles du Nouveau Drouot (1). Outre les tableaux de la succession Maeght, signés Braque, Miro, Léger, Calder, Chagall, Dufy, la vente comporte des Calder, Derain, Delaunay, Dubuffet, Le Corbusier, Picasso, Matta, Monet, ainsi que des toiles des années 1960-80 de Bazaine, Hartung et de plus jeunes artistes comme Adami, Arman, Bury, Tapiès, etc. Le produit probable de cette vacation, de l'ordre de 30 millions, devrait être atteint d'autant plus sûrement que, par une sage précaution prise par Mᵉ Guy Loudmer, l'assurance fut officiellement donnée qu'aucune œuvre ne serait interdite à l'exportation, procédure souvent rédhibitoire pour les collectionneurs étrangers.

Dernière *prudence* (?) : avant la vente, personne à Beaubourg ne veut dire où est passé le *dripping* nº 26... On ne peut même pas en obtenir la photo. Il serait, paraît-il, « prématuré » de le montrer (alors *qu'il était encore* accroché voici un mois !). Il est cependant question d'une nouvelle présentation en préparation. Mais combien de temps faudra-t-il attendre avant d'aller au Musée d'art moderne *pour admirer le Pollock* ? Les contribuables que nous sommes n'ont-ils pas autant de droits à voir les œuvres entrées dans notre patrimoine que les conservateurs et gardiens de musée ?

En attendant, réjouissons-nous de la tortueuse acquisition du Pollock. Cette œuvre maîtresse constitue un attrait supplémentaire pour les Américains qui viendront bientôt à Paris, non sans fierté, voir ce *Black and White*.

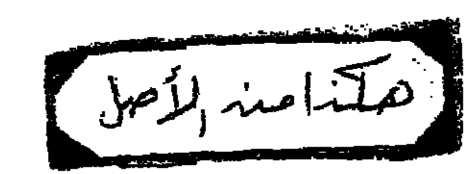
GERSAINT.

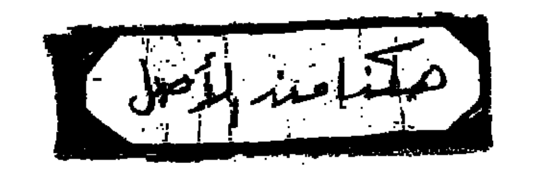
Jackson Pollock *par* Arnold Newman



« Black and White nº 26 » Email sur toile (1948)

(1) Expositions publiques le samedi 24 mars, de 11 à 18 heures et de 21 heures à 23 heures, dans les salles 1, 2, 3, 4 et 7. Catalogue sur demande à l'étude ; 18, rue de Provence, 75009. Tél. : 523-15-25.





Étranger

LA CONFÉRENCE INTERLIBANAISE DE LAUSANNE

« La force multinationale aurait dû être plus musclée » *affirme M. Gemayel*

Interrogé sur le rôle qu'a joué la Force multinationale (France, Etats-Unis, Italie, Grande-Bretagne) dans son pays, le président Gemayel a affirmé, vendredi 16 mars, que celle-ci aurait *« dû être plus musclée, plus agressive, plus efficace »*. Interrogé en direct dans le journal d'Antenne 2, M. Gemayel a cependant reconnu qu'elle avait été utile. Mais, a-t-il dit, *« la fin était à prévoir »*. Il a souligné que le départ effectif du contingent français n'était pas lié à la conférence de réconciliation nationale qui se tient actuellement à Lausanne. Les contingents des autres pays ont déjà quitté le Liban.

A Beyrouth, malgré le cessez-le-feu, les bombardements se sont étendus, vendredi 16 mars en début de soirée, aux zones résidentielles éloignées de la ligne de front séparant les deux secteurs de la capitale. Les échanges de tirs entre l'armée libanaise et les milices anti-gouvernementales, qui avaient baissé d'intensité en milieu de journée, ont accusé un regain de violence. En début de soirée, vendredi, quelques obus ont atteint le quartier arménien de Bourj-Hammoud, dans la banlieue est, et les localités de Beit-Mery, Mansouryeh et Aïn-Saadeh, dans la montagne (chrétienne), à l'est de la ville.

D'autre part, on reste sans nouvelles de M. William Buckley, troisième secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis, chargé des affaires politiques, enlevé vendredi matin (*le Monde* du 17 mars) à Beyrouth-Ouest.

Selon des sources bien informées, l'ambassade des Etats-Unis, craignant des enlèvements, avait demandé, il y a une semaine, au mouvement chiite Amal d'assurer la sécurité de ses ressortissants à Beyrouth-Ouest. Amal lui avait demandé de s'adresser aux autorités chargées de la sécurité dans cette partie de la capitale, la VIe brigade de l'armée libanaise et les gendarmes des forces de sécurité intérieure (FSI) (1).

Cet enlèvement est le troisième en un mois d'un ressortissant américain à Beyrouth-Ouest. Le 10 février, M. Frank Regier, professeur de chimie à l'université américaine, avait été enlevé, et le 7 mars, le directeur de la chaîne américaine (CNN) (Cable News Network), Jeremy Levin, avait disparu. Aucun d'entre eux n'a été retrouvé. – *(AFP, AP.)*

(1) NDLR. – Le mouvement chiite *Amal assure la sécurité de l'ambassade* de France et les déplacements des diplomates français résidant à Baabda (Beyrouth-Est) quand ils viennent à Beyrouth-Ouest.

L'impérieuse nécessité d'un compromis

(Suite de la première page.)

Les diverses milices partisanes devraient être dissoutes. Seuls les postes-clés dans l'administration seraient répartis sur une base confessionnelle pour une période transitoire (on parle de trois ans). Tous les autres fonctionnaires seront choisis selon l'unique critère de la compétence.

Le fondement même du confessionnalisme politique serait miné si la Chambre des députés devait être désignée – comme le propose le président Amine Gemayel – selon un mode d'élection excluant les quotas communautaires actuellement en vigueur (six chrétiens pour cinq musulmans). L'opposition radicale souhaitait que la Chambre soit élue à la proportionnelle, dans le cadre d'une circonscription unique, ce qui aurait donné, estime-t-on, près des deux tiers des sièges aux formations musulmanes et multiconfessionnelles.

Le projet présidentiel rassure les partis chrétiens en prévoyant des circonscriptions multiples qui coïncideraient avec un nouveau découpage départemental. Chaque citoyen aurait le droit de choisir son lieu de résidence et son député, quelle que soit la religion de ce dernier. Ainsi, espère-t-on, le débat politique se substituera largement à l'affrontement communautaire.

Le texte de M. Amine Gemayel propose, en revanche, que soit maintenue la répartition confessionnelle des « trois grandes présidences » qui avait été instaurée par le pacte national de 1943 : la présidence de la République à un maronite, la présidence du Conseil à un sunnite, et la présidence de la Chambre à un chiite.

Le pouvoir maronite serait néanmoins atténué de deux manières. Le chef du gouvernement serait à l'avenir secondé par trois adjoints, l'un sunnite (chargé du développement économique), l'autre druze (pour la défense) et le troisième grec-orthodoxe (qui aurait la haute main sur les affaires étrangères).

D'autre part, les prérogatives du président de la République maronite se conformeraient strictement au texte de la Constitution (elles avaient été abusivement étendues, dans la pratique, ces dernières années) et, dans certains cas, elles seraient réduites au bénéfice du chef de gouvernement sunnite. Ce dernier serait désormais désigné par la Chambre et non plus par le président de la République, qui n'aurait plus le privilège de révoquer unilatéralement le cabinet ou de dissoudre la Chambre. Aura-t-il toujours le droit de présider le conseil des ministres ? Son mandat sera-t-il réduit de six à trois ans, comme le demande l'aile radicale de l'opposition ? Ces questions, parmi d'autres, devaient être débattues en séance plénière samedi.

La décentralisation administrative répond au vœu, non seulement des chefs maronites, mais également des autres communautés qui souhaitent que la déconfessionnalisation du pouvoir politique ne les prive pas d'une large autonomie dans la gestion de leurs affaires. Il s'agit cependant *d'un accord de principe*, qui devra être traduit dans la réalité par un projet de loi qui reste à élaborer.

L'opposition privilégiée

Au total, le Front libanais ne sortirait pas gagnant de l'épreuve de Lausanne. Tenant compte du rapport des forces sur le terrain, et sans doute aussi de la volonté syrienne, le président Gemayel a manifestement privilégié l'opposition. C'est au prix de ce qu'il a qualifié de *« compromis historique »* qu'il espère rétablir la paix civile dans le pays du cèdre.

Selon son entourage, il serait assuré du soutien de son père, M. Pierre Gemayel, chef du Parti phalangiste, et de M. Camille Chamoun, président du Parti national libéral. D'autant plus que la plupart des réformes institutionnelles proposées ne pourraient pas être mises en vigueur avant plusieurs mois. Ce répit ne serait pas inutile au Front libanais, qui ne désespérerait pas de voir le rapport des forces se modifier en sa faveur, même s'il paraît vain de croire à une intervention militaire israélienne ou à un changement de régime en Syrie.

Rien ne dit, cependant, que les manœuvres tactiques de MM. Pierre Gemayel et Camille Chamoun seraient comprises par tous les partisans, en particulier les chefs de leur milice (les Forces libanaises), qui s'octroient depuis quelques semaines une autonomie croissante. Un conflit ouvert entre les politiques et les militaires du Front libanais ne serait pas, dès lors, exclu.

Quel que soit le sort qui sera réservé au projet de règlement élaboré par le président Gemayel, la conférence de Lausanne ne pourra clore ses travaux que sur un compromis. C'est le chef de l'État qui a traduit le sentiment général, avec une brutale franchise, en déclarant vendredi 16 mars : *« Si nous devions rentrer les mains vides, nous serions tous lapidés. »* Meurtris dans leur chair, les Libanais de tout tendances, aspirent par-dessus tout à la paix civile.

ERIC ROULEAU.

A travers le monde

Algérie

● VISITE DE M. JOSPIN. – Le premier secrétaire du Parti socialiste est arrivé vendredi 16 mars à Alger pour une brève visite, à l'invitation du FLN (parti unique algérien). M. Jospin, qui est accompagné d'une délégation comprenant notamment M. Jacques Huntzinger, chargé des relations extérieures, a été accueilli par le numéro deux du FLN, M. Cherif Messadia. – *(AFP.)*

Canada

● CINQ CANDIDATS A LA SUCCESSION DE M. TRUDEAU. – M. John Turner, cinquante-quatre ans, ministre canadien des finances jusqu'en 1975, a annoncé, vendredi 16 mars, qu'il se portait candidat à la succession de Pierre Elliott Trudeau à la tête du parti libéral du Canada et au poste de premier ministre. M. Turner, qui avait déjà tenté de prendre la tête du parti en 1968, siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés canadiennes, dont Seagram, CP et Massey-Ferguson. Il est actuellement avocat à Toronto. Trois ministres de M. Trudeau briguent la direction du Parti libéral : MM. Donald Johnston (sciences et technologie), Marc MacGuigan (justice) et John Roberts (emploi et immigration). M. Jean Chrétien, ministre de l'énergie et principal adversaire de M. Turner dans cette bataille qui se terminera le 16 juin, devrait annoncer sa candidature le 20 mars. – *(AFP.)*

Equateur

● ETAT D'URGENCE. – Le gouvernement équatorien a décrété, vendredi soir, l'état d'urgence sur tout le territoire et a suspendu les garanties constitutionnelles dans deux provinces du Nord troublées par des grèves dans le secteur public. – *(Reuter.)*

Espagne

● NOUVELLES MENACES DE L'ETA-MILITAIRE CONTRE LA FRANCE. – L'organisation séparatiste basque ETA-militaire (ETA-M) a annoncé vendredi 16 mars qu'elle s'engageait dans *« une campagne de représailles contre les intérêts français »* sur le sol espagnol, en réponse aux mesures récemment adoptées par Paris à l'encontre des *« réfugiés politiques basques en Euskadi-Nord* (Pays basque français) ». Dans un communiqué, l'ETA-M a revendiqué une série d'attentats commis début février, contre des camions français à Lasarte, Zarauz, Renteria, Hernani (Pays basque) et contre une exposition de véhicules Renault à Valladolid. D'autre part, deux camions immatriculés en France et un autre en Italie ont encore été incendiés au Pays basque espagnol, jeudi après-midi et vendredi matin, par des pêcheurs basques protestant contre l'incident maritime survenu la semaine dernière dans le golfe de Gascogne. – *(AFP.)*

Etats-Unis

● UN CALME PRÉCAIRE est revenu à Miami après les violents incidents raciaux qui ont éclaté, dans la nuit du 15 au 16 mars, à la suite de l'acquittement par un jury entièrement blanc d'un policier d'origine hispanique qui avait tué un jeune Noir en décembre 1982. Plus de deux cent cinquante personnes ont été arrêtées et cinq policiers ont été légèrement blessés au cours de violents affrontements à Liberty-City, le ghetto noir de Miami. Les jurés ont estimé que Luis Alvarez avait agi en état de légitime défense lorsqu'il avait abattu Nevell Johnson, en décembre 1982, au cours d'un contrôle d'identité. La mort du jeune Noir s'était soldée par trois jours d'émeutes dans les ghettos, faisant un mort et des millions de dollars de dégâts. *(AFP.)*

Nicaragua

● DÉMISSION DU MINISTRE DU TRAVAIL. – M. Vigilio Godoy, ministre nicaraguayen du travail, a démissionné jeudi 15 mars. Membre du Parti libéral, M. Godoy a affirmé vouloir se consacrer à son parti en vue des élections du 4 novembre.

Paraguay

● ARRESTATION DU DIRECTEUR DU PRINCIPAL QUOTIDIEN. – M. Aldo Zucollilo, directeur d'*ABC Color*, le plus gros tirage de la presse quotidienne du Paraguay, a été arrêté vendredi 16 mars. En août dernier, il avait déjà été emprisonné douze jours pour outrage à la Cour à la suite de la publication d'une lettre critiquant le président de la Cour suprême.

Suisse

● DIX-HUIT MOIS DE PRISON AVEC SURSIS POUR LE GARDIEN COMPLICE DE LICIO GELLI. – Le gardien de prison Edouard Ceresa, qui avait aidé Licio Gelli, grand maître de la loge maçonnique P 2, à s'évader de sa prison de Genève l'été dernier, a été condamné, vendredi 16 mars, à dix-huit mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Genève. – *(AFP.)*

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS MBFR DE VIENNE

L'optimisme de l'OTAN ne paraît pas partagé par les pays socialistes

De notre correspondante

Vienne. – Après une suspension de trois mois, les négociations sur une réduction des forces en Europe centrale (MBFR) ont repris vendredi 16 mars, à Vienne, sans l'annonce d'éléments nouveaux susceptibles de débloquer ces conversations, qui piétinent depuis 1973. En décembre dernier, après l'interruption des pourparlers sur les fusées à moyenne portée (FNI) et les négociations sur les missiles intercontinentaux (START) par l'URSS, les pays du pacte de Varsovie s'étaient retirés de la table de négociations à l'issue de la trente et unième session, refusant de fixer la date d'un nouveau rendez-vous.

Quoique sans espoirs excessifs, la *reprise du dialogue Est-Ouest sur* des questions militaires a été accueillie avec optimisme par les pays de l'OTAN. *« Nous nous félicitons de cette reprise, et nous y voyons un signe que l'Est est prêt à un dialogue sérieux »*, a dit le porte-parole de l'organisation devant la presse. Son collègue du pacte de Varsovie a cependant jugé *« regrettable »* l'absence d'une nouvelle initiative occidentale pour faire sortir la conférence de l'impasse lors de sa trente-deuxième session. *« Nous avions pensé*, a-t-il dit, *que trois mois de réflexion suffiraient à l'OTAN pour s'entendre sur une réponse constructive à nos propositions de l'année dernière. »* Selon lui, l'intervention occidentale lors de la réunion de travail était *« décevante »* et n'a apporté aucun correctif aux *« positions irréalistes »* de l'Ouest. Sans menacer d'une nouvelle suspension des conversations, le porte-parole du pacte de Varsovie n'a pas caché que *« les pays socialistes ne peuvent pas admettre que la conférence de Vienne reste limitée à un simple échange de déclarations »*.

L'optimisme de l'OTAN semble se fonder sur des discussions en cours au sein de l'alliance atlantique sur une nouvelle proposition occidentale, qui pourrait être présentée d'ici à la fin de la nouvelle session, le 19 avril prochain. Vendredi, l'alliance *atlantique* a, *pour la première* fois, laissé entendre à Vienne qu'elle était disposée à exclure temporairement de la négociation la question de l'évaluation numérique des forces en présence. Selon les estimations occidentales, les effectifs du pacte de Varsovie dans la zone de réduction dépassent de quelque cent quatre-vingt mille hommes les chiffres indiqués par l'Est, tandis que les pays socialistes parlent d'un *« équilibre approximatif »*. L'OTAN avait, jusqu'à présent, considéré un accord sur la question des effectifs comme un préalable à tout progrès de la négociation.

Selon des sources proches de la *délégation américaine, des consultations* sont en cours, au sein de l'OTAN, sur une modification du système de décompte des forces – on envisagerait de comptabiliser uniquement les unités militaires les plus importantes au lieu de décompter les soldats – rendant plus souple la position occidentale.

L'OTAN continuera, en revanche, à insister sur la nécessité de pouvoir vérifier sur place le retrait des contingents pendant la période de réduction, sur l'installation de points de contrôle permanents et sur un échange substantiel d'informations sur le potentiel militaire dans l'aire de réduction.

Jusqu'à présent, les pays socialistes n'ont admis qu'une vérification après le processus de réduction et des contrôles facultatifs et volontaires.

WALTRAUD BARYLI.

Italie

M. SERGUEI ANTONOV A ÉTÉ REMIS EN PRISON

(De notre correspondant.)

Rome. – M. Antonov, fonctionnaire de la Balkan Air, accusé de complicité dans l'attentat contre le pape, a *été remis en prison vendredi* 16 mars à la suite de la révocation, par la Cour de cassation, de la décision lui accordant la liberté surveillée pour raison de santé. M. Antonov a quitté son domicile en ambulance pour la prison de Rebibbia à Rome.

Sur le recours du procureur général, la mise en liberté surveillée, décidée par le magistrat instructeur, avait été annulée le 13 janvier par le tribunal de la liberté. Le 15 mars, la Cour de cassation a confirmé ce dernier jugement.

Les avocats de M. Antonov ont présenté une nouvelle demande, cette fois de mise en liberté provisoire. Le dossier de la « piste bulgare » est actuellement entre les mains du ministère public, qui n'a pas encore présenté ses conclusions, attendues depuis le 30 janvier. L'agence de presse bulgare BTA a réagi contre la nouvelle arrestation de M. Antonov en affirmant qu'elle *« jetterait une ombre sur les rapports entre l'Italie et la Bulgarie »*. – Ph. P.

Soudan

Le maréchal Nemeiri rejette sur la Libye la responsabilité du raid aérien sur Omdourman

Les relations entre le Soudan et la Libye sont à nouveau très tendues, après les déclarations du président Gaafar Nemeiri, qui a accusé Tripoli d'être à l'origine du raid aérien qui a fait cinq morts vendredi 16 mars à Omdourman, ville jumelle de la capitale soudanaise. (Notre dernière édition du 17 mars.) *« Cette opération effectuée par Kadhafi confirme ses conspirations et ses agissements contre le Soudan en coordination avec l'Éthiopie »*, a affirmé le maréchal Nemeiri.

Le chef de l'Etat soudanais a annoncé que le conseil de défense soudano-Égyptien, qui comprend les ministres de la défense et des affaires étrangères des deux pays, allait se réunir pour prendre des mesures afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Après le bombardement, le ministre égyptien de la défense, le maréchal Abou-Ghazala, s'est immédiatement rendu dans la capitale soudanaise. Les deux pays sont liés par un traité de défense mutuelle et par un programme économique et politique à long terme. Le maréchal égyptien a qualifié le bombardement de *« grave aggression »*. Dans un communiqué publié vendredi soir au Caire, l'Égypte a affirmé qu'elle était prête *« à soutenir et à défendre le Soudan contre toute agression »*.

C'est vendredi matin qu'un avion non identifié, du type Tupolev-22 de fabrication soviétique, a bombardé la zone où se trouve le siège de la radio *soudanaise* à *Omdourman*, à quelques kilomètres au nord du centre de Khartoum. Selon Khartoum, l'appareil a largué cinq bombes, faisant cinq morts et plusieurs blessés.

Le raid a également endommagé un bâtiment administratif de la radio, deux maisons et deux véhicules. Les bombes ont aussi touché le parc Riviera, voisin du siège de la radio. Après le raid, l'appareil, qui était venu du sud-est, parallèlement au cours du Nil, a pris la fuite en direction du nord-ouest.

L'état d'alerte a été décrété parmi les forces armées soudanaises sur l'ensemble du territoire et des mesures ont été prises pour assurer la sécurité de l'espace aérien soudanais. Le président Nemeiri a inspecté la zone touchée par le raid. Omdourman est le bastion traditionel des Ansars, secte musulmane dont le poids politique est important au Soudan. Le mausolée de son chef, le Mahdi, est érigé dans ce quartier populeux qui compte trois cent mille âmes.

Le séparatisme sudiste

Cette attaque intervient dix jours après la visite à Khartoum de l'ambassadeur américain itinérant Vernon Walters, chargé d'enquêter sur un éventuel engagement libyen et éthiopien en faveur de la rébellion du Sud contre le pouvoir central. L'Ethiopie a refusé entre-temps de participer à une réunion prévue à Nairobi entre les ministres des affaires étrangères éthiopien et soudanais, et a accusé les Etats-Unis de fournir des armes au Soudan. En février 1983, le président Nemeiri avait, pour sa part, accusé la Libye de comploter avec les opposants pour renverser son régime avec l'aide des unités aériennes et terrestres stationnées dans l'oasis de Koufra (Sud libyen). D'après les Soudanais, des avions libyens devaient alors bombarder certaines cibles à Khartoum et transporter des unités de l'armée de terre pour s'emparer d'installations stratégiques. Au Caire, on avait appris ensuite, de sources militaires occidentales, qu'un Tupolev-22 libyen avait été repéré dans l'espace aérien soudanais en février 1983.

Rappelons que Khartoum affronte de nouveau, depuis le début de 1983, un mouvement séparatiste dans le Sud, chrétien et animiste, mouvement dont le bras armé est l'Anyanya-II. Des postes de l'armée soudanaise ont été attaqués, et des techniciens européens et des membres de leur famille, dont des Français, ont été enlevés à plusieurs reprises ces derniers temps par des maquisards sudistes. Quant aux relations avec la Libye, elles n'ont cessé de se détériorer ces dernières années ; mais, en dépit des accusations répétées de Khartoum, les interventions directes de Tripoli dans les affaires intérieures du Soudan n'ont jamais pu être prouvées. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Dates

RENDEZ-VOUS

Samedi 17 mars. – *Marseille :* congrès de la Ligue des droits de l'homme.

18 mars. – Élections communales en Bavière.
Pologne : fin de la conférence du POUP.

Du 18 au 22 mars. – *Chine :* visite du secrétaire américain au Trésor.

Du 19 au 20 mars. – *Bruxelles :* conseil européen.

Du 19 au 23 mars. – *Népal :* visite du président chinois.

20 mars. – *Etats-Unis :* primaires démocrates dans l'Illinois.

Du 20 au 22 mars. – *Versailles :* congrès de la FNSEA.

21 mars. – *Athènes :* conférence d'experts de la CSCE.

Du 21 au 27 mars. – *Etats-Unis :* visite de M. Mitterrand. – Rencontre avec M. Reagan le 22.

Du 22 au 24 mars. – *Bruxelles :* congrès de l'Europe organisé par le Mouvement européen.

23 mars. – *Marseille :* colloque sur la protection sociale organisé par le PCF.
Chine : visite du premier ministre japonais.

25 mars. – Elections régionales dans le Bade-Wurtemberg.
Salvador : élections générales.
Turquie : élections municipales.

SPORTS

Du 18 au 23 mars. – Cyclisme : Semaine catalane.

19 mars. – *Championnats du monde de patinage artistique à Ottawa.*

20 mars. – Gala des arts martiaux à Bercy.

21 mars. – Football : quarts de finale des coupes européennes (retour).

23 mars. – Karaté : coupe du monde à Budapest.

24 mars. – Judo : championnats de France à Coubertin.

25 mars. – **Automobile :** Grand Prix de formule 1 à Rio.
Athlétisme : championnat du monde de cross-country à New-York.
Rugby : France-Galles juniors à Rodez.
Ski nordique : coupe de France de saut aux Rousses.

LES TARIFS DU MONDE À L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 550 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 36 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 450 F CFA ; Danemark, 7,50 Kr. ; Espagne, 150 pes. ; E.-U., 110 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 75 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 800 L. ; Liban, 475 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 36 f. ; Norvège, 10,00 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 9,00 kr. ; Suisse, 1,70 f. ; Yougoslavie, 182 nd.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1 080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

IL Y A VINGT-CINQ ANS

Les troupes chinoises écrasaient la rebellion tibétaine

ROUIL

Dans l'histoire troublée des rapports entre la Chine et le Tibet, le mois de mars 1959 marque un moment de violence absolue. En quelques jours, les aspirations à l'indépendance tibétaine devaient être anéanties par l'armée chinoise, toute-puissante.

Dans l'indifférence du monde extérieur, *ignorant des événements* qui se déroulaient dans ces lointains espaces désertiques, s'écroulait dans le sang une des théocraties les plus arriérées du monde, autour de laquelle, *une fois de plus*, s'était rassemblée, symboliquement, la volonté de résistance nationale contre « l'occupant » chinois.

Dans cette affaire, tout commence *par une banale invitation* à une représentation de théâtre chinois. Disons plutôt que cette mondanité à laquelle le commandant de la garnison des troupes de Pékin avait décidé de convier le dalaï-lama à son quartier général fut le détonateur d'une crise qui couvait, en fait, depuis qu'en 1950-1951 l'armée populaire de libération (APL) avait pénétré au Tibet. Empêché par les circonstances, le divertissement culturel n'eut pas lieu. Au lieu de cela, la réalité se transformait en une tragédie aux conséquences durables pour le Tibet et son souverain.

Ce n'était pourtant pas la première fois que le général Tan Guansan conviait le dalaï-lama à lui rendre visite à sa résidence. Mais, dans le climat de nervosité qui régnait à l'époque à *Lhassa*, les circonstances dans lesquelles était transmise, cette fois, l'invitation intriguèrent les plus attentifs des partisans du dalaï-lama. Pourquoi, se demandèrent-ils, le commandant chinois avait-il jugé nécessaire de dépêcher directement auprès du dieu-roi deux envoyés pour lui demander personnellement de fixer la date de la représentation théâtrale à laquelle il était invité ? Cette entorse au protocole était jugée *insolite*.

La méfiance ne fit que grandir lorsque, après que le dalaï-lama, le 17 mars, eut proposé, dans une conversation téléphonique, la date *du 10 mars, le commandant de sa* garde personnelle, Kusung Depon, fut convoqué, le 9, au quartier général chinois et que lui furent communiquées les instructions que le souverain devrait observer le lendemain. Le dieu-roi était prié de s'abstenir du cérémonial qui entourait, d'habitude, ses déplacements. En clair, aucune escorte armée ne devait l'accompagner au camp chinois.

Maladresse, provocation délibérée *ou tout simplement prudence* élémentaire de la part des Chinois ? Conscients de l'hostilité montante à leur égard, les militaires de l'APL avaient quelque raison de redouter *des incidents*. En 1954, une révolte avait été matée dans le Kham. Deux ans plus tard, de nouveaux troubles avaient éclaté provoquant – déjà – la fuite du dalaï-lama en Inde. Il avait fallu toute la persuasion diplomatique de Zhou Enlaï pour faire revenir le souverain dans sa capitale. Mao Zedong avait reconnu que les réformes voulues par le nouveau régime étaient « *précipitées* » et *il* avait promis de « *geler* » la situation pendant six ans.

Les guerriers khambas

Mais ces bonnes paroles, désormais, ne suffisaient plus. La terrible répression qui s'était abattue, en 1956, au Tibet-Oriental, avait aliéné aux Chinois la majeure partie de la *population. Au cours des mois pré*cédant les fatidiques journées de mars, les redoutables guerriers khambas, défiant l'interdiction de « l'occupant » et l'autorité du dalaï-*lama, s'étaient infiltrés dans Lhassa*, où certains n'hésitaient pas à s'afficher en plein jour, bardés de sabres et de couteaux. En janvier, les Khambas s'étaient emparés de la garnison de Tsetang, à 45 *kilomètres* au sud-est de Lhassa, contrôlant l'accès à la capitale. Dans ces conditions, une démonstration trop ostensible d'amitié dans la rue entre le souverain et le camp chinois pouvait être le prétexte à des troubles de la part des *combattants exaspérés*.

De leur côté, les Khambas ne pouvaient qu'être inquiets de la tournure des événements. Le piège leur paraissait évident. D'autant que, peu de temps auparavant, la radio chinoise, sans attendre l'accord du *dieu-roi, avait annoncé que le dalaï*-lama assisterait à la prochaine session de l'Assemblée nationale populaire à Pékin. Pour la population, le risque était donc bien réel que le *souverain* soit soustrait à sa protection sourcilleuse pour passer sous celle, non moins vigilante, du commandant chinois. L'ordre donné par le dalaï-lama à la police tibétaine, dans la soirée du 9, d'interdire toute circulation, le lendemain, sur le trajet qu'il suivrait pour se rendre au quartier général de l'armée fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

La nouvelle avait à peine filtré à l'extérieur qu'une foule de gens se mit en route, dans la nuit, vers le Norbulinka, autrefois résidence d'été du *souverain*, située à la lisière de la ville. En quelques heures, des *milliers de manifestants* se massèrent aux abords du mur extérieur du palais. Le lendemain matin, la foule avait encore grossi, rendant impossible toute sortie du dalaï-lama. Seul *avait pu filer vers le camp chinois* l'un des ministres, Ngapoi Ngawang Jigme. Il se retrouverait, à l'issue du soulèvement, à la tête du nouveau gouvernement tibétain installé par *l'armée. Un autre membre du* conseil tibétain, moins chanceux, fut pris à partie par les manifestants, échappant de justesse à la mort.

Tenant compte de la situation, le dalaï-lama, après de grandes hésitations, se résolut à informer le commandant chinois que, « *à regret, en raison de la foule, il lui était impossible de se rendre à la représentation de théâtre* » prévue dans la soirée. Le dalaï-lama était, en fait, prisonnier de son peuple, entraîné par les guerriers khambas, ces « *soldats de la forteresse de la foi* ». *Un* nouvel incident, dont fut victime un moine pro-chinois, trouvé porteur d'une arme à feu, fit monter l'excitation à son comble.

Décidés à en découdre, les « rebelles » jugèrent alors le moment venu de former un « comité de libération ». S'étant rendu à pied au Potala, siège historique du gouvernement tibétain, le comité, qui était composé de soixante-dix « chefs populaires », *dénonça aussitôt* « l'accord en dix-sept points » de 1951, par lequel le Tibet avait été déclaré partie intégrante de la République populaire de Chine, et demanda à l'armée chinoise de quitter *immédiatement* Lhassa. Cet ordre équivalait à une déclaration de guerre.

« Entre deux volcans »

Au Norbulinka, le dalaï-lama suivait *le fil des événements* avec de plus en plus d'effroi. Personnage irrésolu et mal conseillé, davantage préoccupé par ses examens théologiques que par la politique, le dieu-roi, *ainsi qu'il l'écrit dans ses mémoires*, avait le sentiment d'« *être assis entre deux volcans* ». Non violent par conviction, il voyait s'anéantir les efforts qu'il avait déployés depuis neuf ans pour tenter de trouver un *modus vivendi* avec Pékin, au prix d'un rejet comme « *éléments mauvais et réactionnaires* » des combattants les plus exaltés de l'autonomie. Pour marquer sa bienveillance, n'avait-il pas, dans un poème, comparé les « *exploits* » du *président Mao* à « *ceux de Brahama et de Mahasammata, créateurs du monde* » ?

Le souverain essaya-t-il, comme il le prétendit ensuite, de temporiser dans la tourmente, afin d'éviter le pire ? L'étrange correspondance *qu'il entretint, du 10 au 15 mars*, avec le commandant chinois ne permet pas vraiment de trancher. Il donne certes du « cher général » à son interlocuteur, il s'en prend aux « *activités illégales* » de la « *clique réactionnaire* » qui a eu l'« *arrogance* » de s'installer dans sa résidence sous prétexte de le protéger. Mais avait-il le choix ? Un homme qui devait écrire plus tard qu'« *une opposition violente était non seulement impraticable, mais aussi contraire aux lois de l'éthique* », pouvait-il agir contre sa foi ?

S'il retarda peut-être l'affrontement, cet échange de correspondance ne permit pas, cependant, de l'éviter. Sur le terrain, les positions, depuis le 10 mars, s'étaient durcies. Après le ralliement de la garde personnelle du dalaï-lama aux insurgés, le comité de libération avait placé en état d'arrestation les membres du cabinet présents au Norbulinka. Des barricades avaient été dressées sur la route de l'aéroport, tandis que des armes étaient distribuées à la population par des régiments mutinés. Du côté chinois, les concentrations de chars et d'automitrailleuses aux abords de la ville se faisaient de plus en plus menaçantes. Le face-à-face hostile ne pouvait plus durer très longtemps.

Le 16 mars, le dalaï-lama fit parvenir sa dernière lettre au commandant chinois. Depuis la veille, il savait par Ngapoi, son ministre-transfuge, que les Chinois étaient décidés à ouvrir le feu sur le Norbulinka. Il avait été informé également, le même jour, par le comité de libération qu'un plan destiné à le faire sortir de *Lhassa, sain et sauf*, allait être mis à exécution.

Impuissant à peser sur le cours des choses, le dalaï-lama devait accepter de s'y plier. Le 17, à la tombée de la nuit, le dieu-roi, déguisé en soldat khamba, était conduit en camion hors de la ville sainte. Sa mère, son plus jeune frère, sa sœur et quatre membres de son cabinet l'accompagnaient. Le lendemain après-midi, après avoir franchi la passe de Chela, à 4 000 *mètres d'altitude*, le cortège atteignait la rive nord du Tsangpo (Brahmapoutre). 60 kilomètres et la montagne séparaient maintenant le souverain en fuite du *général Tan Guansan. Le 21*, le dalaï-lama arrivait à Chongya et le 26 à Lhuntse, la forteresse la plus importante du Loka. La frontière indienne n'était plus qu'à deux jours de route.

Les événements s'étaient précipités. Soupçonnant une ruse, les Chinois avaient amené des renforts et consolidé leurs fortifications. Le 19 mars, l'inévitable survint. Ripostant à un tir provenant du Palais d'été, l'artillerie chinoise se déchaîna contre la résidence abandon*née, deux jours plus tôt*, par le dalaï-lama. Aussitôt, au bruit du canon, tout Lhassa fut dans la rue. La bataille était déclenchée. Elle allait durer quatre jours. Une tuerie atroce et impitoyable.

Aux bombardements systématiques de l'artillerie chinoise répliquaient les assauts échevelés des commandos khampas. Dans la journée du 20, les chars s'attaquèrent au Potala, tandis que les batteries des *insurgés, installées sur le Chacri* (le mont de Fer) étaient, l'une après l'autre, réduites au silence. Dans la matinée du dimanche 22, trois chars s'avancèrent lentement vers le Jokhang, le plus sacré des temples lamaïstes, au cœur de la ville sainte. Les derniers cavaliers khambas, accourus dans un dernier sursaut, furent fauchés sur le champ. Un char s'approcha du portail du temple et le força. C'était la fin. Un étrange silence tomba *sur la ville. L'odeur du* sang et de la poudre flottait encore dans les rues. Mais la résistance tibétaine était vaincue.

Lorsque les nouvelles du drame de Lhassa parvinrent à Lhuntse, la décision fut prise de faire franchir la *frontière au dalaï-lama. Le gouver*nement de Delhi, consulté, avait donné le feu vert. Le 29 mars, le dieu-roi et son escorte entraient en territoire indien au poste de Chutangmo. *Le même jour, Radio-Pékin* annonça que l'APL avait reçu l'ordre de « *mener une action punitive contre la clique de traîtres, coupables de crimes monstrueux* ». Aux milliers de combattants tués pendant la bataille s'ajoutèrent dix *mille arrestations*, le quart de la population de Lhassa et, de nouveau, la répression. Pékin annonça la mort, en tout et pour tout, d'un seul civil...

Pendant de longues années, la sérénité, si chère aux mystiques, ne règnerait plus sur cette terre de sang et de violence.

MANUEL LUCBERT.

LE 19 MARS 1944

L'occupation « pacifique » de la Hongrie

A l'aube du 19 mars, alors que le train ramène l'amiral Horthy, régent *du royaume depuis 1920, d'un* rendez-vous orageux avec Hitler, des unités allemandes, entrées sur le territoire hongrois au cours de la nuit, contrôlent déjà les points stra*tégiques. Toute résistance est inu*tile, et seul un député de l'opposition, Endre Bajcsy-Zsilinszky accueille à son domicile les agents allemands par des coups de revolver.

Au bord du *Danube*, sur les grands boulevards de Budapest, dans les grandes villes de province défilent des unités allemandes. Mais les tramways fonctionnent, les théâtres, *cinémas et cafés* restent ouverts. Dans les premiers jours, les journaux ne donnent aucune information sur le déroulement des événements et Radio-Budapest diffuse *de la musique classique. Pendant ce* temps, les équipes de la Gestapo, munies de listes établies depuis plusieurs mois, partent à la recherche des « suspects ». Pour augmenter le nombre des personnes à arrêter, le chef des services de sécurité chargé de la répression, le général Winkelmann (son acolyte fidèle s'appelle Eichmann), fait même relever les noms à consonance juive de deux cent soixante médecins et avocats figurant dans *l'annuaire téléphonique* de Budapest.

Au *château royal*, réunion du conseil de la Couronne : il accepte la démission du premier ministre Kallay, qui se réfugie aussitôt à la légation de Turquie. Plusieurs ministres et hauts fonctionnaires, des députés de l'opposition, des intellectuels, des *industriels sont emprisonnés*, et plus tard déportés.

Le nouveau « gouvernement national » semblable à ceux qui furent installés par les nazis dans les pays européens conquis à partir de 1940 entre en fonctions le 23 mars. L'amiral Horthy, otage de l'occupant, *reste officiellement* à la tête de l'Etat, avec des pouvoirs limités.

Ainsi, la Hongrie qui, seul, de tous les pays d'Europe centrale et orientale appartenant à la zone d'influence allemande, avait réussi à préserver un semblant d'indépendance, est-elle conquise « pacifiquement » alors que partout ailleurs la désintégration du camp hitlérien s'accélère.

Le double jeu de Horthy

Certes, les troupes hongroises entraînées dans la guerre antisoviétique combattaient déjà aux côtés des Allemands, et le régime Horthy n'avait rien de démocratique. Pourtant, malgré la persécution des communistes (qui ne sont qu'une poignée) et l'introduction des lois raciales limitant le nombre de citoyens d'origine juive pouvant exercer *une profession* libérale, au Parlement de Budapest les députés sociaux-démocrates et ceux des autres formations hostiles à la guerre pouvaient encore s'exprimer à peu près librement ; d'autre part, l'existence de la censure n'empêchait pas *la parution des journaux d'opposi*tion critiquant la politique officielle. Sans oublier que la Hongrie accueillait des milliers de prisonniers de guerre évadés, surtout des Polonais et des Français. En somme, avant le 19 mars, le pays restait un îlot de tolérance en *Europe centrale au mi*lieu d'un ensemble hostile.

Cependant, les aristocrates anglophiles qui dominaient l'appareil de l'Etat pensaient à leur avenir. Ils savaient que Hitler avait perdu la guerre et le temps était venu de prendre contact avec les Anglo-Saxons pour se dégager du camp allemand... et aussi pour éviter une oc*cupation soviétique du pays. En* effet, l'objectif principal des dirigeants horthystes se limitait à la sauvegarde des institutions, alors que, pour l'opposition, à la rupture avec *Hitler devait nécessairement succé*der la démocratisation du pays.

Dans l'immédiat, les uns et les autres se préoccupaient de faire sortir la Hongrie de la guerre. Des émis*saires partaient dans les capitales* neutres – Berne, Ankara, Lisbonne et Stockholm – pour prendre contact avec les diplomates anglais et américains. Les services de ren*seignements allemands furent* rapidement informés de ces déplacements. Hitler et son entourage réalisèrent que l'amiral Horthy pratiquait un double jeu. D'autant plus *que les bombardements se multi*pliaient contre l'Allemagne à partir du territoire hongrois, quotidiennement survolé par les avions anglais et américains, jamais interceptés par la DCA ou la chasse.

C'est dans ces conditions que, le 30 *septembre* 1943, *l'état-major* de la Wehrmacht reçoit l'ordre du Führer d'élaborer le « projet Margarethe », qui prévoit l'occupation militaire de la Hongrie.

En novembre, Edmund Veesenmeyer, haut fonctionnaire du minis*tère des affaires étrangères du Reich* « déguisé » en directeur commercial arrive à Budapest. Il rencontre les milieux de l'extrême droite violemment hostile, à l'amiral Horthy. Rentré à Berlin, Veesenmeyer rédige son rapport et conclut que la *politique du régent devient de plus* en plus suspecte.

Budapest essaie d'éviter l'occupation mais les tentatives maladroites et tardives du gouvernement royal n'avaient aucune chance de réussir.

En dépit des avertissements répétés de Londres et de Washington, les di*rigeants hongrois* étaient persuadés de l'arrivée « imminente » des troupes anglo-américaines. Lorsque, à la fin du mois de février 1944, Miklos Kallay – face aux évidences – a enfin accepté que son représentant diplomatique à Stockholm cherche à prendre contact avec les diplomates soviétiques pour entamer également des négociations avec Moscou, il est déjà trop tard : Hitler a pris sa décision d'envahir la Hongrie « alliée »...

Le 26 février, le Führer reçoit le premier ministre roumain, Mihail Antonescu. Hitler n'ignore pas qu'il existe, depuis le traité de paix de Trianon, un grave conflit entre Bucarest et Budapest autour du problème de la Transylvanie, habilement exploité par l'Allemagne. Pour des raisons évidentes, Antonescu parle du danger que représente, selon lui, l'« attitude ambiguë » de la Hongrie et laisse entendre qu'une fois ce danger neutralisé une *armée* roumaine d'un million d'hommes serait prête à continuer la lutte contre l'URSS. Jusqu'ici le gouvernement roumain – explique-t-il, – craignant une attaque hongroise, a voulu conserver à la frontière occidentale du pays le matériel *envoyé* d'Allemagne et destiné au front russe.

Rassuré et satisfait par la visite du premier ministre roumain, Hitler donne l'ordre, dès le départ de Mihail Antonescu, de mettre en œuvre le « projet Margarethe ».

Le plan de campagne établi en vingt exemplaires et distribué le *12 mars précise : « Le gouvernement du Reich a pris connaissance depuis longtemps du fait que le gouvernement hongrois avec, à sa tête, Miklos Kallay veut nous trahir. Les juifs qui règnent dans ce pays, les éléments corrompus d'une partie de l'aristocratie sous l'influence des juifs sont responsables de la situation devenue intolérable.* » Hitler annonce à ses collaborateurs sa décision de « *mettre à l'écart cette clique* » et ajoute que « *les troupes allemandes libéreront la voie* (sic) *à la création d'un gouvernement national hongrois pour qu'il représente les véritables intérêts du pays* ».

Toutefois, le Führer veut une occupation pacifique en respectant les formes constitutionnelles. Il lance une invitation à l'amiral Horthy. Le 15 mars 1944, anniversaire du dé*clenchement de la révolution* démocratique de 1848, les autorités hongroises organisent des manifestations d'une ampleur inhabituelle, placées sous le signe de l'indépendance nationale.

Au même moment, le gouvernement, déjà informé des concentrations de troupes allemandes autour des frontières de la Hongrie, s'interroge quant *aux objectifs de son* « allié ». Le premier ministre Kallay s'oppose au voyage du régent Horthy au quartier général du Führer. Finalement, le régent part pour *Klessheim, près de Salzbourg*, pour y rencontrer un Hitler déchaîné. A plusieurs reprises, les pourparlers sont interrompus. Mais, contraint et forcé, l'amiral Horthy doit céder, certains diront plus tard par manque de caractère.

C'est le début de l'ultime phase de la tragédie. La Hongrie, relativement épargnée jusqu'au printemps de 1944, sortira meurtrie de la seconde guerre mondiale. Et le pays restera, malgré le courage d'une poignée de résistants et le martyre de plusieurs centaines de milliers de ses citoyens victimes de la barbarie, le dernier satellite de Hitler...

THOMAS SCHREIBER.

Propositions pour l'avenir

(Suite de la première page.)

Etait-il sage de laisser acculer la diplomatie française au choix de sacrifier l'Europe pour sauver les intérêts de la France ou de sacrifier les intérêts de la France pour sauver l'Europe ? Céder ou échouer : souhaitons que le gouvernement sache échapper au dilemme dans lequel son imprévoyance l'a enfermé, autrement qu'en déguisant des abandons en succès.

1. – La clef de toutes les difficultés est financière. Sans ressources nouvelles la Communauté étouffera, avant d'éclater. Les moyens supplémentaires ne peuvent venir – chacun en convient – que d'une augmentation du prélèvement sur la TVA, limitée à 1 % par l'accord de 1973. L'accroissement doit être suffisant pour mettre la Communauté à l'abri d'une nouvelle impasse budgétaire pendant au *moins* cinq ans et permettre à l'Europe d'aborder avec le recul et la liberté nécessaires les nouvelles étapes de sa construction.

Quel prix la Grande-Bretagne mettra-t-elle à son accord ? Le Parti socialiste, dans un communiqué publié le 21 décembre 1983, après l'échec d'Athènes, et dont le texte laisse rêveur, déclarait : « *M. Giscard d'Estaing, en mai 1980, avait opté pour une politique de lâchage. A cette faiblesse François Mitterrand oppose la détermination, notamment à propos de la contribution britannique* ».

Le président de la République doit donc faire mieux que son prédécesseur. Celui-ci avait consenti à un remboursement de la contribution nette britannique à hauteur des deux tiers et pendant deux ans. Faire mieux, c'est soit raccourcir la période, soit réduire le remboursement. Nous verrons si le résultat obtenu répond aux prétentions affichées.

Constatons, en attendant, que le gouvernement, si sûr de soi, a fait une concession dont il ne s'est guère vanté : il a admis en 1982, que la République fédérale ne paierait *en aucun cas plus de 50 %* de la charge entraînée par l'allégement de la contribution britannique, ce qui a pour effet automatique d'alourdir la part des autres partenaires dont la France.

Cette concession n'affaiblit pas seulement la position de la France face aux demandes britanniques. Elle n'est justifiée ni par la situation économique de la République fédérale, qui reste la meilleure de la Communauté, ni par des contreparties que la France n'a pas demandées ou pas obtenues.

Le « juste retour »

Nous croyons, nous, que la solution ne se trouvera ni dans les prétentions vaniteuses ni dans les abandons *clandestins mais dans* le courage et la clarté. Elle tient en trois points : 1) la contribution de l'Angleterre au budget est, en effet, *hors de proportion* avec la place de son économie dans le PNB communautaire ; 2) cette anomalie étant structurelle, il est légitime de lui apporter une correction durable ; 3) en revanche, cette correction ne saurait atteindre le niveau réclamé par Mme Thatcher, sans introduire dans la Communauté le principe mortel du « juste retour ».

2. – Montants compensatoires, excédents, préférence : c'est autour de ces trois dossiers que tourne la négociation agricole.

Le démantèlement des montants compensatoires (MCM) est pour la France plus qu'une priorité : c'est une nécessité. Encore faut-il dire la vérité aux Français. François Mitterrand a fait l'inverse le *12 février dans son émission télévisée* « Sept sur sept » en affirmant que les MCM actuels faisaient partie de l'héritage. Or, les montants compensatoires sont le sous-produit de l'instabilité monétaire. La politique conduite de 1976 à 1981 les avait fait disparaître, à l'exception de 3 % de MCM positifs allemands. Trois dévaluations en deux ans les ont fait brutalement resurgir au niveau punitif que nous leur connaissons aujourd'hui (14 % de MCM positifs et négatifs *entre* la France et l'Allemagne). La responsabilité du gouvernement est d'autant plus directement engagée que c'est à sa demande instante (M. Delors n'avait-il pas été jusqu'à accuser Bonn d'« *arrogance* ») que l'Allemagne a été, bien malgré elle, contrainte de réévaluer sa monnaie plus qu'elle ne le souhaitait, créant ainsi les nouveaux montants compensatoires dont Paris lui reproche aujourd'hui l'existence.

Les deux gouvernements travaillent, semble-t-il, sur un projet, d'origine allemande, qui conduirait à *fixer* les prix agricoles non plus en ECU, mais en marks, de sorte que les « réalignements » monétaires, comme on les appelle pudi*quement*, n'engendreraient plus de montants compensatoires positifs. La solution est simple. Mais elle risque d'être illusoire si l'on se borne à *transformer des MCM* positifs allemands en MCM négatifs français : une transformation qui ne résoud rien par elle-même. Si, d'autre part, le mark devient la « monnaie verte » de l'Europe, n'est-ce pas tout le système monétaire européen qui évoluera vers une zone mark ? Qu'on songe aux privilèges que vaut aux États-Unis le statut du dollar, et l'on aura une idée des bénéfices que l'Allemagne tirerait d'une position analogue du mark en Europe.

Vocation exportatrice

En réalité, traiter le problème, c'est traiter ses causes, c'est-à-dire remédier durablement à la faiblesse du franc. Nous en sommes loin !

L'accumulation d'excédents, dont la commercialisation est problématique et coûteuse, constitue le second facteur de la crise de la politique agricole commune. La production agricole européenne augmente de 2 % par an. La consommation des 300 millions d'Européens stagne. Les marchés mondiaux sont excédentaires, pour longtemps, semble-t-il, et le niveau des prix impose à l'Europe, quand elle exporte, de lourdes subventions. L'aide au tiers-monde n'offre pas de solution véritable. Elle n'en apporte en tout cas ni pour le vin ni pour le lait. Le problème se pose autrement pour les céréales. Mais leur acheminement est souvent difficile, et la charité alimen*taire, même si elle est nécessaire*, ne résoudra pas durablement les problèmes de sous-développement.

Rien ne sert de fermer les yeux. Aucun *gouvernement ne pourra* éviter de mettre en place des mécanismes correcteurs. Mais aucun ne devrait s'y prêter sans que quatre conditions au moins soient remplies.

Premièrement, pas de malthusianisme. L'Europe agricole a une vocation exportatrice incontestable : elle doit être clairement affirmée et concrètement mise en œuvre.

Deuxièmement, pas de « quotas » bureaucratiquement administrés. Pour le lait, par exemple, seuls des engagements contractuels passés avec la profession donneraient au système la flexibilité nécessaire et aux producteurs les garanties auxquelles ils ont droit. La pire des solutions serait une solution électorale qui, sous couleur de défendre les très petits producteurs pénalisaient les producteurs moyens. En organisant la sous-productivité, elle provoquerait le *déclin* du *secteur laitier* et supprimerait des milliers d'emplois. Ce serait pour l'Ouest de la France un drame comparable à ce qu'est *pour* le Nord-Est la crise de la sidérurgie.

Troisièmement, pas de discipline de production sans renforcement *décisif* de la *préférence* communautaire, notamment pour les céréales de substitution et les matières grasses. La politique agricole commune doit assurer à l'Europe, tributaire de l'extérieur dans tant d'autres domaines, une indépendance alimentaire véritable : c'est sa principale justification.

Enfin, pas de sacrifice sans solidarité : l'équité la plus élémentaire commande que l'agriculture ne fasse pas seule les frais des compromis bruxellois. Des compensations financières internes, garanties dans leur pérennité, devront être accordées aux producteurs français, faute de quoi leur colère serait prévisible et justifiée.

3. – L'Espagne et le Portugal font partie de l'Europe géographique, *économique* et *démocratique*. Le moment approche où, après quatre ans de négociation, la Communauté devra ouvrir ses portes à ses frères ibériques. Tout le monde en convient.

Encore ne faudrait-il pas que l'actuelle majorité, qui conduisait avant mai 1981, dans le midi de la France, une campagne effrénée contre l'adhésion de l'Espagne, bousculât aujourd'hui les échéances et bâclât la négociation, comme elle s'y préparait avant les récents événements du golfe de Gascogne.

Dans cette affaire, le pire pour la France serait de se payer de promesses. Nous avons trop souvent mesuré ce qu'en valait l'aune.

Disons donc clairement que *l'adhésion de l'Espagne et du Portugal* n'est concevable que si, au préalable, la Communauté a réglé la crise qui la paralyse : crise financière, crise agricole, crise institutionnelle. Guérir d'abord, élargir ensuite. Ce n'est pas seulement le bon sens, c'est la condition de la survie même de la Communauté.

Il faut, d'autre part, que les intérêts légitimes des régions appelées à faire les frais de l'élargissement soient *scrupuleusement* pris en compte. Or une longue période de transition, pour indispensable qu'elle soit, n'y suffira pas. Des *promesses* d'harmonisation *sociale* ou l'engagement d'introduire en Espagne un cadastre viticole, moins encore : de tels mirages n'abuseront pas plus les agriculteurs du Sud-Ouest que le règlement fruits et légumes adopté à Bruxelles l'an dernier. Les peuples méditerranéens ont toutes les qualités sauf celle de respecter des réglementations bureaucratiques. Mieux vaut tenir compte de cette donnée psychologique.

Des garanties certaines, simples et concrètes sont nécessaires et possibles.

La meilleure façon de placer les *producteurs français de fruits et de* légumes à égalité avec leurs concurrents espagnols consiste à alléger leurs coûts, et le seul moyen d'y parvenir dans la pratique des choses est d'alléger la charge de leurs cotisations sociales. C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de le faire jusqu'à ce que l'égalisation des charges sociales ait été dûment constatée. L'engagement doit être clair et certain.

Pour le vin, où le danger que représente le potentiel espagnol est considérable, la France doit exiger et obtenir le plafonnement de la production, à son niveau actuel, dans chaque pays *de la Communauté*, les quantités produites en excédent étant distillées par les Etats membres à leurs frais.

Enfin, les trois régions françaises le plus directement affectées – Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc – doivent obtenir le rétablissement du plan décennal pour le Grand Sud-Ouest qui avait, d'une année à l'autre, accru de 35 % les crédits publics d'équipement dont elles bénéficiaient, notamment pour l'hydraulique agricole.

Pour une voie politique malgré tout

L'Europe a été longtemps le refuge de l'utopie. Mais l'expérience *nous a appris qu'on ne brûlait pas* les étapes. Elle nous a enseigné qu'il fallait considérer les obstacles et tenir compte des psychologies. Mais on peut abuser de tout, y compris de cette vertu qu'est la prudence.

Aujourd'hui, trois bonnes raisons nous commandent, en dehors de toute idéologie, de remettre avec audace sur le métier l'ouvrage de l'Europe politique.

Il y a, d'abord, les insitutions de la CEE, qui sont bloquées. Elles le sont à dix. Elles le seront plus encore à douze. La bureaucratie règne et souvent paralyse. La Commission n'est plus l'organe indépendant auquel songeaient les rédacteurs du traité : ses membres sont d'abord « à l'écoute » des souhaits *qui s'expriment dans leur* pays d'origine. L'Assemblée s'affirme en s'opposant au conseil. Quant aux ministres, ils savent qu'ils *ne récolteront* de lauriers chez eux qu'en étant intraitables à Bruxelles, et la pression des médias s'exerce tout entière dans ce sens. Le compromis de Luxembourg, juste dans son principe, est quotidiennement détourné de son objet. L'unanimité, au lieu de servir à défendre des intérêts vitaux, est utilisée pour extorquer des privilèges financiers, dont l'addition dépasse le milliard d'ÉCU.

Il y a ensuite la République fédérale, où la faveur dont avait si longtemps bénéficié la construction européenne est en plein repli. L'Allemagne a le sentiment de payer pour rien. Quant aux événements qui ont marqué sa vie politique au cours des deux dernières années, ils traduisent des sensibilités et des attractions qui ne disparaîtront pas avec le déploiement des missiles américains. Aux menaces et aux appels venus de Moscou, il est temps de répondre par un ancrage européen. Encore *faut-il que l'Europe s'affirme*.

Une compétition dans l'audace

Il y a enfin les Etats-Unis. Ils ne se détourneront de l'Europe que si elle s'abandonne à elle-même : il est naturel qu'après quarante ans l'opinion américaine attende de l'Europe qu'elle prenne enfin son *destin en main et qu'elle consacre* à sa défense au moins autant de détermination, de moyens que les Etats-Unis.

Une initiative politique majeure s'impose donc, et le fait nouveau est que l'opinion publique européenne l'attend. En France les dernières élections européennes avaient donné le spectacle d'un concours de lenteur. Aujourd'hui on assiste à une compétition dans l'audace. *Une occasion se présente.* Il serait impardonnable de la laisser passer.

Plusieurs propositions viennent *d'être faites : par l'Assemblée de* Strasbourg, par l'UDF, par le RPR, et enfin par Valéry Giscard d'Estaing dans *Deux Français sur trois.*

Le projet de traité en quatre-vingt-sept articles adopté par l'Assemblée de Strasbourg et tendant à instituer une « Union européenne », modifierait profondément, si les Etats l'approuvaient, le paysage européen. L'Assemblée, dont le pouvoir actuel n'est que budgétaire, acquerrait la compétence législative la plus vaste. Elle l'exercerait, certes, en association avec le conseil représentant les gouvernements. *Mais il faudrait*, pour rejeter un texte voté par elle à la majorité des deux tiers, qu'une majorité équivalente se dégage au niveau des États, ce qui, l'expérience l'a montré, est difficile. L'Assemblée aurait donc, en fait, le pouvoir de bousculer les résistances. Le texte rend, d'autre part, la Commission responsable devant l'Assemblée et transforme les institutions en un régime parlementaire au sens plein du mot. Quelques sauvegardes, notamment le maintien pour dix ans du compromis de Luxembourg, ont été judicieusement introduites dans ce dispositif qui n'en reste *pas moins fort ambitieux.*

Les suggestions que formule Valéry Giscard d'Estaing ne le sont *pas moins, puisqu'il propose notamment* de faire élire le président du conseil européen au suffrage universel direct. Cette approche, *même si elle n'est pas inconciliable* avec celle de l'Assemblée, est fort différente dans son point de départ puisqu'elle entend fonder l'Europe politique sur un exécutif responsable devant l'opinion et non sur l'extension des pouvoirs de l'Assemblée. Emanant d'un homme dont le jugement est respecté en Europe et qui connaît d'expérience les obstacles auxquels se heurtent les projets novateurs, la recommandation de Valéry Giscard d'Estaing a toutes chances de devenir un élément essentiel du débat sur l'avenir politique de l'Europe.

Il demeure que, dans la configu*ration européenne actuelle, ni cette* proposition ni celle de l'Assemblée de Strasbourg ne seront rapidement mises en œuvre. Or il est essentiel qu'une initiative politique soit prise dès cette année, avant que la mobilisation des esprits qui accompagnera les élections européennes et les sommets mouvementés de 1984 ne retombe et que la Communauté ne s'embourbe à nouveau dans le marécage bruxellois. Ce qu'il faut par dessus tout c'est renverser la vapeur, susciter une dynamique, redonner l'espoir, montrer que l'Europe n'est pas un projet enlisé mais une idée d'avenir.

On n'y parviendra qu'en progressant simultanément sur plusieurs fronts.

1. – *Il est clair* que de strictes limites doivent, sans plus tarder, être mises à l'usage du droit de véto au sein de la Communauté. *On pourrait admettre qu'il ne soit* invoqué qu'au conseil européen auquel serait alors référée la question litigieuse.

2. – *Il est non moins évident* que les commissaires européens et plus encore le président de la Commission, qui seront désignés en juin, doivent être, comme c'était le cas dans les débuts, des hommes politiques de renom et d'autorité, non de simples fonctionnaires.

3. – Le moment est venu, d'autre part, de donner à l'Assemblée le pouvoir de légiférer dans des domaines précis et limités, dont le plus évident est le rapprochement des législations nationales. Les gouvernements appellent un tel rapprochement de leurs vœux, mais font dans la pratique ce qu'il faut pour en repousser *l'échéance. Adopter* un statut de la société anonyme européenne, définir des normes industrielles applicables à toute l'Europe, fixer les règles qui donneront aux entreprises un accès libre aux commandes publiques, assurer l'équivalence des diplômes universitaires : voilà des tâches que l'Assemblée, assistée par la Commission, conduirait à bien et qui, lorsqu'elles l'auront été, changeront le visage de l'Europe.

4. – Les disciples de Jean Monnet et de Robert Schumann que nous sommes doivent se faire une raison : rien de décisif ne se fera *sans le conseil* européen. Ce sont les chefs d'État et de gouvernement qui symbolisent et entraînent leur pays. C'est d'eux et d'eux seuls que peut naître, un jour, l'exécutif européen. Il est donc essentiel de renforcer le conseil et surtout de le rendre plus efficace. Or il existe une mesure modeste en apparence mais qui, en attendant une éventuelle élection au suffrage universel, modifierait profondément le *rôle et l'image du conseil. Elle* consisterait à porter à deux ans la durée de la présidence. Aucune modification des traités ne serait *nécessaire*. Mais il *faudrait* renoncer à la règle sacrosainte de la rotation entre les États, faute de quoi le tour de la France, de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne ne reviendrait que tous les vingt-quatre ans. Le président serait « désigné » par ses pairs, comme ceux-ci nomment aujourd'hui le président de la Commission. On tiendrait compte des personnalités autant que des nationalités. Un secrétariat permanent assurerait la *continuité d'une présidence* à l'autre. Peut-être serait-il sage, pour maintenir entre les institutions la cohésion nécessaire, d'en confier le soin soit à la Commission, soit au secrétariat du conseil des ministres.

5. – Le système Monétaire Européen est en jachère. Le moment est venu de lui faire franchir une nouvelle étape. L'ECU a fait sa place sur les marchés financiers. Il est de plus en plus utilisé dans les transactions privées. Des progrès *significatifs sont possibles*. Or la monnaie reste, pour des raisons pratiques et symboliques, un domaine privilégié de la coopération européenne.

6. – Lancer des politiques nouvelles est une nécessité sur laquelle, heureusement, tous les pays s'accordent. Informatique, biotechnologie et télécommunications sont les domaines où une action urgente s'impose. Action de recherche financée par le budget de la Communauté, mais conduite par les entreprises et les fondations. Action industrielle qui, par l'élaboration des normes européennes et le décloisonnement *des marchés, favorisera* la création de groupes ayant la taille, les ressources et les bases commerciales nécessaires pour af*fronter leurs concurrents américains* et japonais. Le temps presse. Il appartient aux responsables politiques de bousculer les échéances et les réticences.

7. – Reste la défense. Tout le monde en parle, mais on aperçoit jusqu'ici peu de propositions concrètes. Pour cause. Le sujet est difficile et sensible.

Il a trois dimensions. Une dimension allemande : que souhaite la République fédérale ? Elle ne l'a pas dit, du moins publiquement. Une dimension américaine : ne commettons pas l'erreur de donner au Congrès un alibi pour réduire *ou retirer les troupes américaines* d'Europe. Une dimension soviétique : n'exposons pas l'Europe à un chantage de Moscou, dont l'Allemagne ferait les frais et auquel il n'est pas certain qu'elle pourrait résister.

Ces considérations délimitent le domaine où les initiatives sont possibles et souhaitables.

Il y a d'abord les armes conventionnelles de la prochaine génération, qui permettront de relever le seuil de la riposte nucléaire et qui, de ce fait, tiendront compte des sensibilités créées en Europe par les mouvements pacifistes. L'Europe doit construire ces armes et pourrait envisager, le moment venu, de les déployer en commun.

Le domaine nucléaire

Il y a, ensuite, le domaine nucléaire, qu'on ne peut ignorer. Il serait imprudent de songer à doter l'Allemagne, sous une forme ou sous une autre, d'armes que d'ailleurs elle ne demande pas. En revanche, la création d'un Conseil européen de sécurité, tel que le suggère l'UDF, rassemblant les Etats qui détiennent ou acceptent sur leur territoire des armes atomiques, permettrait à l'Europe de se concerter sur les problèmes de stratégie et d'emploi et l'aménerait à *peser de tout son poids dans* les négociations qui reprendront avant longtemps entre les Etats-Unis et l'URSS.

A *côté de ses aspects multilatéraux*, la défense de l'Europe pose, de plus en plus clairement, le problème franco-allemand. Des voix s'élèvent des deux côtés du Rhin pour demander à la France de sortir de l'ambiguïté qui caractérise sa position. Doit-elle et peut-elle, de façon crédible, étendre à la République fédérale la garantie de sa force de dissuasion ? C'est une question essentielle qu'on ne contournera pas et à laquelle il conviendra, le moment venu, de donner une réponse claire et courageuse.

Les réflexions qui précèdent ont volontairement laissé de *côté un* problème qui est dans tous les esprits. L'approche « communautaire », qui consiste à progresser vers l'Union de l'Europe à partir des institutions qui existent et sur le large front des Dix ou des Douze, a-t-elle encore un avenir ? Ne faut-il pas, devant la « glue » bruxelloise, s'orienter vers des coopérations plus restreintes, dont l'entente entre Paris et Bonn serait l'axe.

Ne rêvons pas. Le naufrage de vingt-cinq ans d'efforts et de succès créerait un climat singulièrement défavorable à toute nouvelle initiative, quel qu'en soit *le* cadre ou le contenu. On assisterait à des replâtrages, non à une relance, moins encore à un renouveau.

Rien n'empêche qu'ensuite l'Europe progresse à plusieurs vitesses, et tout indique que la liaison entre *Bonn et Paris restera pour longtemps* un cordon ombilical irremplaçable.

∴

Comme ministre nous avons vécu les difficultés auxquelles se heurtent les représentants de la France à Bruxelles : nous ne céderons ni à la tentation de la démagogie ni à la commodité de la surenchère. Elles portent en elles l'échec de l'Europe.

Comme Européen, nous savons que 1984 est l'année de la dernière chance : nous n'accepterons ni faux semblants ni compromis boiteux qui reporteraient les solutions, aggraveraient les problèmes et condamneraient la Communauté à terme.

Comme opposant nous appelons ceux qui nous gouvernent à prendre conscience de l'immense responsabilité qui est la leur. L'opposition, *contrairement* à ce qui *fut* la règle avant mai 1981, n'entravera pas l'action de la France. Elle est européenne, elle est responsable, *elle n'exige que la vérité et* le courage. Et puisque c'est elle qui, désormais, a la confiance de l'opinion, elle saisira, aux côtés de Simone Veil, l'occasion des élections européennes pour informer et entraîner l'opinion.

Car c'est l'opinion qui, en définitive, décidera du sort de l'Europe. Si les Etats-Unis et le Japon ont surmonté la crise, s'ils marchent en vainqueurs vers le XXIe siècle, c'est parce que leurs peuples adhèrent en profondeur aux objectifs poursuivis, aux sacrifices exigés. Le problème de l'Europe est là. Il n'est ni technique ni financier. Il est *moral et social. L'élection européenne* nous permet d'ouvrir le vrai débat, celui de l'avenir de l'Europe, dans sa dimension historique *et actuelle. L'opinion* est prête. La jeunesse attend. Aux hommes politiques, à quelque bord qu'ils appartiennent, de sonner le réveil de l'Europe.

JEAN-FRANÇOIS PONCET
et PIERRE MÉHAIGNERIE.

Les espoirs de Mitterrand

(Suite de la première page.)

Le choix de M. Dumas, modérément passionné à l'origine par les méandres et les aléas des affaires communautaires, répondait chez M. Mitterrand au souci de confier ce dossier à un très proche compagnon de route, et à la volonté de remettre l'accent sur la dimension proprement politique – et souvent oubliée – de la construction européenne.

En toute hypothèse, M. Mitterrand va « solenniser » le sommet de Bruxelles. Si c'est l'échec, il lancera un appel déli*bérément dramatique* à ses neuf partenaires pour qu'ils concluent au plus tard lors du sommet suivant, qui aura lieu à Fontainebleau après les *élections* européennes. Si un accord peut être trouvé dès le conseil de Bruxelles, le chef de l'État a *l'intention de lancer personnellement* toute une série d'initiatives européennes. Qu'il s'agisse des institutions – avec, par exemple, la création du secrétariat permanent du conseil, dont il a déjà parlé, – de l'enseignement des langues vivantes, de la Communauté, des échanges technologiques, ou encore de la multiplication des réalisations pratiques en commun, y compris la conquête de l'espace...

On dit M. Mitterrand impatient de « relancer l'Europe », *dont il souhaiterait* faire une des grandes aventures du septennat. Mais ce vaste programme n'a évidemment de sens que si les *questions encore en suspens* peuvent être réglées. Mme Thatcher accordera-t-elle cette chance à « Mitterrand l'européen », ou bien son *intransigeance* obligera-t-elle ce dernier à faire, au sommet de juin, ses « adieux de Fontainebleau » à la Communauté ?

BERNARD BRIGOULEIX.

Étranger

LES AGRICULTEURS EUROPÉENS FACE A LA COMMUNAUTÉ

Une fois encore, la politique agricole commune sera à l'ordre du jour du Conseil européen de Bruxelles, lundi et mardi. Le principe d'une réduction de la production laitière, adoptée par les ministres de l'agriculture, a provoqué de la grogne en France et en Allemagne, mais si les paysans européens ralent, personne ne songe vraiment à remettre en cause le Marché commun.

Un fermier britannique : « Nos revenus vont diminuer »

De notre envoyé spécial

Ruyton. – Aux confins de l'Angleterre, près de la « frontière » où se profilent *les premières collines* galloises, le paysage du Shropshire, vaste échiquier de labours et d'herbages, doucement vallonné, fait vite oublier *la* grisaille et *la* fumée de Birmingham et des Midlands. A l'entrée du village de Ruyton, une maison de brique d'aspect assez modeste. Un discret écriteau sur la porte d'un appentis marque l'endroit du « bureau » et indique déjà qu'il ne faut pas se fier aux apparences.

Dans une petite pièce tapissée de graphiques et encombrée de dossiers, une secrétaire, au clavier d'un micro-ordinateur, est en train de mettre en mémoire les dernières données concernant le cheptel. A côté d'elle grésille un poste de radio émetteur-récepteur *qui lui permet* d'être en contact permanent avec les véhicules et avec les différentes installations de l'exploitation disséminées dans un rayon de 6 kilomètres. Ainsi peut-on joindre John, le patron.

Coiffé d'une casquette de tweed et vêtu d'un chandail des surplus de l'armée, M. John Gittins, quarante-quatre ans, apprécie hautement l'efficacité et la précision. *Il présente* une fiche détaillant les principales caractéristiques de son entreprise répartie sur environ 630 hectares, une superficie sensiblement supérieure à la moyenne nationale (120 hectares). L'exploitation est partagée *entre la culture* (blé, orge, betteraves, pommes de terre) et l'élevage de 450 bovins (moitié pour la production laitière, moitié pour la viande de boucherie), sans compter un troupeau de 70 brebis. M. Gittins emploie 17 personnes à plein temps, dont deux ouvriers rien que pour la construction ou l'entretien des bâtiments et deux autres affectés à la maintenance d'un matériel qui ne comprend pas moins de 15 tracteurs.

Après un – long – tour du propriétaire, M. Gittins ne résiste pas à l'envie de nous présenter son fils plongé dans la boue du terrain de rugby de l'une de ces célèbres et coûteuses *public schools*. M. Gittins est fier de sa réussite d'autant que sa ferme – lorsqu'il a succédé à son père – ne s'étendait que sur une centaine d'hectares de terres louées. *En empruntant* beaucoup, il les a rachetées puis a progressivement acquis cinq autres fermes. *« J'étais au bord de la ruine »*, dit-il, et un vieil employé, *qui a été pendant* cinquante ans au service de la famille, commente avec un sourire d'admiration : *« J'ai eu pendant des années l'impression d'être plus riche que lui. »*

Puis, M. Gittins indique que, comme de nombreux agriculteurs britanniques, il a su profiter au maximum des prêts accordés par la CEE, dès l'adhésion de la Grande-Bretagne *en 1973, pour moderniser* son domaine. Il reconnaît que le Marché commun a permis une expansion considérable de l'agriculture britannique au cours des dix dernières années. A tel point qu'il se trouve aujourd'hui actionnaire d'une petite société aéronautique qui se lance dans la conception de nouveaux dirigeables...

Contraste : il nous emmène prendre *le thé chez M. et Mme Scott*. Un couple de septuagénaires. Lui, semble se conformer à plaisir à l'image que l'on peut avoir du *gentleman farmer*. Elle, descend d'une vieille famille normande qui, il n'y a pas si longtemps, possédait encore une grande partie du comté. M. Scott vit surtout pour ses chevaux et se plaint gentiment que *« John et les gens comme lui, avec leurs grands labours et l'arrachage des haies aient pratiquement mis fin à la chasse au renard »*. Autre époque... Révolue. John a repris *« en une sorte d'association »*, dit-il pudiquement, la ferme de M. Scott.

Le soir, au pub, on retrouve les amis de M. Gittins. La nouvelle génération des possédants. Tous plus ou moins militants du Parti conservateur. Mais avec une certaine modération M. Gittins, qui, en tant que président du collège agricole de Shrewsbury (la ville voisine), a accueilli une fois Mme Thatcher, apprécie la ferme défense des intérêts britanniques déployés par la « dame de fer » mais, comme ses compagnons, il n'est pas loin de penser qu'elle pèche par excès. M. Gittins et ses amis, malgré *« beaucoup de réserves »*, tiennent à la survie et au développement de l'Europe communautaire et ce, précisent-ils, essentiellement pour des *« raisons stratégiques »*, pour faire face au bloc soviétique.

A propos des débats actuels au sein du Marché commun, M. Gittins, approuvé par son entourage, s'avoue tout à fait opposé à l'entrée de nouveaux pays parce que les charges budgétaires de la Communauté vont encore augmenter. Au sujet de difficultés plus immédiates, il déclare : *« Il faut être réaliste, le phénomène général de la surproduction est très inquiétant et je ne vois, hélas, pas d'autre solution que de la réduire drastiquement. Cela signifie évidemment que de toute façon nos revenus vont diminuer. »* Mais il ajoute, en colère : *« Voilà deux ans au moins que l'on aurait pu, à Bruxelles, arrêter l'accélération folle de la production, maintenant on est obligé de freiner brutalement alors qu'il aurait suffi simplement de relâcher l'accélérateur. »*

Admettant à demi-mot qu'étant donnés les profits accumulés ces dix dernières années par l'agriculture britannique ceux qui, comme lui, ont su *« prévoir »* peuvent supporter la situation présente et des années à venir moins florissantes. Il accepte le principe de la décision prise, cette semaine à Bruxelles, de limiter la production laitière. Mais il ne cache pas une certaine inquiétude qui est une vieille méfiance insulaire : *« D'accord pour les quotas,* dit-il, *toutefois je ne suis pas sûr que cette mesure sera bien contrôlée sur le continent. »* Il vise surtout la France. *« Je crains que votre gouvernement ne se montre pas assez ferme pour faire respecter ces quotas, bref, qu'il ne manifeste de nouveau une certaine complaisance ou ne ferme les yeux comme il semble l'avoir prouvé lors de la grève des routiers ou lorsque des camions britanniques de viande ont été arraisonnés par des manifestants. »* Il s'excuse de ce jugement en ajoutant : *« Il est un fait que les Anglo-Saxons se montrent toujours plus obéissants... »*

FRANCIS CORNU.

Un éleveur danois : « L'avenir réside dans l'exploitation familiale »

De notre envoyé spécial

Hinnerup. – Pour vivre convenablement, *une famille de producteurs de lait doit posséder au* Danemark entre 50 et 60 vaches. Tage et Dorethe Jensen entrent dans cette catégorie : ils en ont 56. De belles et sages jersey qui n'ont pas du tout l'air malheureuses dans leur étable ultrapropre où elles sont parquées presque huit mois par an. La ferme d'Hinnerup, une bourgade située à une quinzaine de kilomètres d'Aarhus, dans le Jutland, ils l'ont achetée avec six hectares de terre en 1955. Aujourd'hui, ils en ont quinze et en louent trente autres. Les débuts furent difficiles. *« Pendant trois ans,* dit Tage, *j'ai fait un double travail. J'avais acheté un tracteur d'occasion et travaillais pour les voisins qui n'en n'avaient pas. A l'époque, on pouvait vivre sur sept vaches, mais dans ce métier il faut avancer prudemment et ne pas voir trop grand. »*

L'exploitation devait donc s'agrandir progressivement. En 1971, le couple de fermiers se sépare de quelques porcs et, depuis 1974, il se consacre exclusivement, avec 56 bêtes, à la production de lait. En dix ans, la production annuelle par tête est passée de 4 247 à environ 4 500 kg. L'année dernière, la laiterie coopérative d'Aarhus leur a versé 1,2 million de couronnes (960 000 francs). *« Economiquement,* constate Dorethe, 53 ans, *nous ne nous sommes jamais aussi bien porté qu'aujourd'jui. Nos deux filles ont quitté la maison. L'aînée est infirmière à Copenhague et la seconde travaille dans une pharmacie des environs. Aucune ne veut reprendre l'exploitation, mais, qui sait, peut-être épouseront-elles des agriculteurs ? »* Les Jensen ont un employé qui va bientôt avoir dix-sept ans. Après ses études à l'école d'agriculture, c'est peut-être lui qui leur succédera.

Des fermes aux enchères

Tage, 60 ans, ne se plaint pas, mais il fait remarquer que sa situation est un peu particulière : il n'a pas autant de dettes que la plupart de ses collègues plus jeunes. Selon la Fédération des laiteries danoises, les dettes d'un exploitant correspondent ici, en moyenne, à 253 % du chiffre d'affaires. Cela s'explique par des taux d'intérêt meurtriers de 20 % et plus, pratiqués depuis la fin des années 70 et résultant d'une politique économique laxiste qui a provoqué une explosion de la dette extérieure du pays.

De nombreux agriculteurs qui avaient fait des investissements considérables en machines et étable moderne ont été obligés de jeter l'éponge et de vendre leurs fermes aux enchères. Les premières victimes de ces taux d'intérêt, qui sont, à présent descendus à quelques 12 %, ont été les propriétaires d'usine à lait, possédant 150 vaches, voire plus. Ils ont croulé sous les dettes, les frais de main-œuvre croissants et des problèmes d'hygiène et de pollution dans les installations. *« Tout cela montre bien que l'avenir réside dans l'exploitation familiale »*, affirme Tage Jensen. Au Danemark, 69 % des fermes comptent entre 10 et 49 vaches. 12 % ont plus de cinquante animaux.

En raison des difficultés financières des jeunes agriculteurs, on ne veut pas entendre parler de quotas à Aarhus. *« Nous ne sommes pas responsables de la surproduction de lait en Europe,* souligne M. Henning Mortensen, porte-parole de la puissante Fédération des laiteries. *De quelques 5 millions de tonnes en 1979, notre production est passée à 5,2 millions de tonnes l'année dernière. En dix ans, le nombre d'exploitants et tombé de 72 000 à 37 000, et c'est une tendance qui va nécessairement s'accentuer vu que l'âge moyen des agriculteurs est de 52-53 ans. Nous estimons qu'il est impératif de contrôler la production laitière mais que chaque pays doit définir la formule la mieux appropriée à sa situation particulière. Si les Allemands veulent des quotas, qu'ils appliquent des quiotas... »*

Les Danois sont favorables à un système reposant sur le volontariat et des contrats entre *producteurs et laiteries. Selon une* enquête menée par la Fédération, deux tiers des fermiers seraient ainsi disposés à réduire leur production annuelle de l'ordre de 5 % s'ils étaient dispensés de payer une surtaxe. Pour Tage Jensen, cela entraînerait la vente de deux vaches et pas forcément une perte de revenus, *« car je suis persuadé,* dit-il, *que l'on peut abaisser les coûts de production, notamment au niveau du fourrage et de l'alimentation. Ces contrats seraient la solution la moins mauvaise, mais il faut comprendre les problèmes des gros fermiers qui doivent obligatoirement accroître leur production pour rembourser leurs dettes. Ils ne doivent pas être pénalisés... »*

Les Jensen, avec leur exploitation de taille familiale, sont donc plutôt heureux, d'autant plus qu'ils viennent de vendre cette semaine cinq génisses, sauvées *in extremis* de l'abattoir par un client Iranien, pour 5 000 couronnes pièce. Politiquement, ils s'estimes bien défendus par le Parti *libéral*, qui est membre de la coalition gouvernementale à Copenhague, et pour lequel 55 % des agriculteurs danois ont voté aux dernières élections.

Les vacances ? Dorethe et Tage ne savent pas ce que c'est. Certes, il existe au Danemark un système de remplacement des agriculteurs qui veulent prendre des congés *« Mais nous n'avons pas les moyens de payer ces personnes 100 couronnes de l'heure. »* Dorethe se souvient des dernières vacances de son époux. Trois jours à Paris, invité par un fabricant de tracteurs au Salon de l'agriculture, il y a quelques années. *« Il est revenu exténué, je me demande bien ce qu'il a pu faire le soir... »*

ALAIN DEBOVE.

Un paysan bavarois : « Une catastrophe pour plus d'un... »

De notre envoyé spécial

Munich. – La neige tient encore bien à Zordening, en ce début de mars, sur la ferme des Glonner. La masse sombre d'une forêt de pins se détache, toute proche, sur les terres silencieuses. La saison est tardive cette année en Bavière et, en attendant de pouvoir semer, l'activité tourne au ralenti. Soigner les quatre-vingt-dix bêtes à l'étable laisse du temps pour surveiller du coin de l'œil les écologistes qui risquent bien de rentrer, aux élections, dimanche, dans le conseil municipal. Ici on vote pour le parti «noir», les chrétiens-sociaux de M. Strauss. L'agriculture bavaroise a *toujours fourni à la CSU* ses troupes les plus solides.

La cinquantaine alerte, l'hospitalité généreuse, Martin Glonner, avec ses 45 hectares, fait partie de ceux qui ont réussi. La proximité de Munich, le boom sur les terrains à bâtir, ont bien aidé. En vendant quelques parcelles et l'ancienne ferme familiale au milieu du bourg, il a pu acheter quelques terres supplémentaires et faire construire un peu à l'écart, il y a dix-huit ans, des bâtiments modèles. Murs épais, crépis de blanc, tuiles plates, greniers en pin : on reste dans le style du pays. Mais tout y a été prévu pour être fonctionnel.

Dans l'étable une large allée centrale sépare les stalles où les *Fleckvieh* rouge et blanc – la race locale – sont parqués à même des claies en béton. Le lisier s'écoule directement dans une fosse, supprimant toute *manutention*. Au fond se dressent trois immenses silos pour l'ensilage. La ferme produit elle-même la plus grande partie de l'alimentation des animaux et il reste encore suffisamment de surface pour faire quelques hectares de pommes de terre et d'orge brun, sous contrat avec une société de pommes chips et une brasserie : autre avantage d'être à 20 kilomètres de Munich. De l'autre côté d'une cour, le parc de matériel est impressionnant. Rien n'y manque. Ni les trois tracteurs ni l'arracheuse de pommes de terre. La moissonneuse a été achetée en commun avec deux autres éleveurs.

Une agriculture familiale

M. Glonner, qui exploite sa ferme seul, avec un apprenti, ne se plaint pas. Les deux voitures dans le garage, la petite maison de vacances en Italie, au bord de l'Adriatique, à 400 kilomètres de là, témoignent d'un niveau de vie confortable. Martin Glonner se souvient encore de l'étonnement d'un stagiaire français venu de Normandie, devant la maison qui venait d'être construite, avec sa salle de bains toute neuve et sa cuisine entièrement équipée. aujourd'hui, entre l'armoire en chêne et les chopes de bière accrochées au mur trône dans la salle de séjour un mini-ordinateur branché sur la télévision, pour pouvoir avoir accès aux banques de données professionnelles.

Avec 45 hectares, on ne peut pas pourtant dire que M. Glonner soit vraiment un gros. Mais, ici, à Zordening, c'est déjà un monsieur. En Bavière, la taille moyenne des exploitations est de 12,5 hectares. Elle n'est encore que de 16,10 hectares pour toute l'Allemagne fédérale, où le nombre des exploitations de plus de 40 hectares ne dépasse 2,7 %.

L'agriculture, qui occupe encore 9 % de la population bavaroise, reste très largement familiale, même si, inéluctablement, les plus petites cèdent peu à peu la place. La moitié des fermes du coin ont disparu en vingt ans, et sur la trentaine qui subsistent encore, une bonne partie ne sont plus que des exploitations à mi-temps. *« A moins de 30 hectares, c'est difficile »*, admet-on à Munich, au siège de la Bayerische Bauern Verband, branche régionale de l'*unique* syndicat des paysans allemands. Du coup, la bagarre est sévère pour les quelques terres qui se libèrent et les prix se sont envolés. *« On peut encore trouver à acheter, mais l'hectare est passé à 250 000 DM (750 000 F). Il n'y a aucune rentabilité*, indique M. Glonner. *Même chose en location. On ne libère les terres que pour partir. »*

En l'absence de tout règlement, les propriétaires font la loi. Les prix sont plus de trois fois supérieurs à ce qui se pratique en France : 750 à 900 DM par hectare à Zordening pour des terres qui font du 50-55 quintaux de blé à l'hectare, une moyenne honorable, sans plus.

Les dernières mesures annoncées à Bruxelles n'ont pas fait, on s'en doute, que des heureux. Cela grogne sérieusement, surtout chez les petits producteurs de lait, particulièrement nombreux dans les zones vertes de la Haute Bavière et les régions frontalières avec la Tchécoslovaquie. Le contingentement va être *« une catastrophe pour plus d'un »*, prédit-on au syndicat.

A la ferme des Glonner, on n'a pas ce problème. *« En 1976, j'ai supprimé les vingt-cinq vaches laitières pour faire de la viande. Ma femme est tombée malade, c'était trop de travail, et on commençait à en produire un peu trop partout ailleurs »*, explique Martin Glonner. Mais les tracts du syndicat qui annoncent une baisse générale de 25 % du pouvoir d'achat des agriculteurs pour cette année sont dans la poche. *« On est un peu étonné –* commente-t-il – *de voir comment les collègues français réagissent quand quelque chose ne va pas. Ça commence à plaire à quelques-uns, ici... »*

HENRI DE BRESSON.

Une coopérative en Emilie : « Développer les régions méditerranéennes »

De notre envoyé spécial

Anzola-d'Emilia. – A l'aide d'une grande latte de bois, la masse blanchâtre du fromage est décollée du fond de la vasque de cuivre où elle s'est formée à une température de 52 °C. Peu à peu, elle émerge à la surface du petit lait, recueillie comme au filet dans un tissu de lin. Elle reposera quelques minutes au-dessus de la vasque fumante, emmaillotée comme un nouveau-né et suspendue à un bois. Puis elle sera taillée en deux blocs de 35 kilos chacun et placée dans une forme de bois. *La vapeur a remplacé le feu* dans le processus de cuisson, mais les gestes sont demeurés séculaires dans la fabrication de ce fromage *« unique »*, du fromage *« miracle »*, dit-on, tant l'alchimie de sa gestation est délicate, qu'est le parmesan.

La fromagerie Somoggia se trouve à une trentaine de kilomètres de Bologne, dans cette Emilie riche, tirée au cordeau, à l'ouest de la Renò, la rivière qui forme la frontière sud du royaume de Parmesan. La fromagerie Somoggia est une coopérative de la Confcultivatori (l'un des trois grands syndicats professionnels regroupant les agriculteurs représentant les composantes communiste et socialiste du mouvement paysan).

La Somoggia est un exemple de cette tentative d'intégration des exploitations et de réduction des coûts par l'action coopérative d'activités demeurant hautement artisanales et demandant en outre, en raison de la lenteur du processus de maturation du fromage (deux ans), une immobilisation importante de capital.

L'Emilie-Romagne n'est *révélatrice* que d'un aspect de l'agriculture italienne. Elle n'en est pas moins caractéristique à plusieurs points de vue. *D'abord*, parce qu'on y trouve les deux grandes productions italiennes : de type continental (comme le lait et le fromage) et de type méditerranéen (comme le vin et les fruits). En outre, la petite exploitation (en moyenne 8 hectares) y domine. Or, sur le plan national, la ferme de petite dimension (entre 1 et 5 hectares) représente 68 % du total. Enfin, il s'agit dans la majorité des cas d'*exploitations directes*.

L'Emilie est surtout révélatrice des efforts accomplis par les petits agriculteurs pour se renforcer face à un marché dont le contrôle leur échappe. La fromagerie de Somoggia, par exemple, est insérée dans un réseau de coopératives dont font partie une *« étable sociale »* de trois cents vaches, produisant le lait de qualité particulière destiné à la fabrication du *parmesan*, et une fabrique de nourriture pour le bétail. Une autre coopérative exploite un élevage de porcs nourris en partie avec le petit lait non utilisé pour la fabrication du parmesan. Au niveau individuel, chaque membre de la coopérative Somoggia (*ils sont* quatre-vingts) fait partie de diverses coopératives. Ainsi, M. Casarini, conseiller de la Somoggia, qui possède une exploitation de 18 hectares produisant betteraves, fruits et fourrage, est membre d'une dizaine d'organisations. *« Le grand problème pour nous,* explique-t-il, *est celui de la stabilité des prix, car on ne sait jamais ce qu'on peut investir. La coopérative, qui fait en quelque sorte office de banque et nous garantit un taux d'intérêt égal à l'inflation, aide ainsi à envisager les investissements. »*

La province de Bologne a une production intensive de lait : de petits exploitants comme M. Mario Fonti, avec 13 hectares et trente-cinq vaches, parviennent tout juste à trouver un équilibre entre la superficie de leurs terres et une production de lait suffisamment rentable. La coopérative payant le litre de lait au-dessus du prix du marché rend cependant viable ce type d'exploitation. Il reste que globalement la production de lait en Emilie pose l'un des problèmes de l'agriculture italienne dans le cadre de la CEE : d'un côté, ce pays a une production insuffisante pour faire face à une demande en augmentation et doit importer massivement des produits laitiers, mais, de l'autre, il doit aussi payer la taxe de coresponsabilité de la CEE sur le litre de lait produit.

D'une manière générale, l'Italie, dont on a pu dire qu'elle était le *« jardin de l'Europe »*, consomme plus qu'elle ne produit. Représentant une base électorale importante au lendemain de la guerre, le secteur agricole italien a été particulièrement choyé par les hommes politiques, *quand*, avec la crise des années 70, ce système « assistantialiste » est devenu insuffisant en raison notamment de l'augmentation des coûts de production ; les possibilités d'investissement ont été réduites d'autant et les retards ont commencé à s'accumuler.

Cette crise de l'agriculture a été aggravée par l'exode des jeunes. Le secteur agricole emploie 12 % de la population active. Mais la moyenne d'âge est élevée : plus de soixante ans dans la province de Bologne. Un effort a été entrepris pour que les jeunes poursuivent des études spécialisées au-delà de l'enseignement obligatoire, mais beaucoup sont sceptiques.

Assurément, l'agriculture italienne a des capacités d'adaptation énormes. Pour M. Zampaglione, responsable de la politique communautaire à la Ligue nationale des coopératives (organisation de gauche et de centre gauche) *« le problème majeur de l'agriculture italienne est d'ordre structurel* (dimension des exploitations notamment) *: Il ne permet pas de faire des investissements suffisants et de peser sur le marché. Les coopératives résolvent partiellement ces problèmes, mais il faudrait une politique structurelle de la Communauté qui reconnaisse explicitement la nécessité de développer les coopératives »*.

Pour M. Avolio, président de Confcultivatori, la diversité de la situation agricole italienne, le morcellement des terres, le jeu des microclimats, rendent difficile une politique d'ensemble. En dix ans d'ailleurs, les écarts se sont creusés entre des régions défavorisées et celles en expansion. Selon M. Avolio, il faut *« des mesures particulières aux régions méditerranéennes afin de valoriser leurs possibilités réelles »* et *« rejeter les choix simplistes entre politique des structures et politique des marchés, en s'épuisant à imaginer des mesures de compensation »*.

PHILIPPE PONS.

NICARAGUA

La guerre de dix ans à Totogalpa

Soldats sandinistes et « contre-révolutionnaires » s'affrontent aux confins du Nicaragua et du Honduras au milieu des champs de caféiers, dans l'ancien « château fort » de Somoza.

« No pasaran ! » Ce slogan des républicains espagnols, les sandinistes en ont fait leur cri de guerre. *« Ils ne passeront pas ! »* C'est peint sur des maisons du petit village nicaraguayen de Totogalpa, perché sur les montagnes frontalières avec le Honduras. Nous sommes à table en train de discuter avec Henry Coursol, un prêtre québécois, qui est curé de l'endroit depuis quatre ans. Soudain, un homme ivre franchit la porte et s'adresse à Coursol : *« Padre, ils disent qu'ils ne passeront pas, mais ça fait déjà un bon bout de temps qu'ils sont passés. »*

Ses propos sont teintés d'ironie, mais ils reflètent tout de même une certaine réalité. Les « contras » (diminutif de contre-révolutionnaires) sont bel et bien installés à l'intérieur du Nicaragua, quoi qu'en disent à Managua les dirigeants sandinistes. Ils sillonnent les montagnes environnantes de Totogalpa, engageant à l'occasion des combats avec l'armée ou tendant des embuscades à des convois militaires. On les voit rarement, pourtant ils sont là, retranchés dans des montagnes escarpées.

La récolte du café bat son plein depuis décembre dans le nord du Nicaragua. Le café est l'un des poumons de l'économie nicaraguayenne. Son exportation rapporte annuellement le tiers des devises du pays, soit environ 150 millions de dollars. Mais pour Reyneiro Lopez, un petit producteur local, les choses sont différentes : *« Il devra rester là »*, dit-il à propos de son café, qu'il ne pourra cueillir. Pourtant *ses* caféiers ne sont situés qu'à 1 ou 2 kilomètres du village : *« C'est trop dangereux ! »*, s'exclame-t-il d'un air résigné.

Il n'est pas le seul à penser ainsi. La veille, nous nous étions rendus dans la paroisse de Cuje, qui n'est en fait qu'un chapelet de maisons, s'étendant ici et là, sur les collines. La *région est infestée* de « contras ». Cuje n'est qu'à 20 kilomètres de Totogalpa, mais il faut compter une heure de Jeep pour s'y rendre. Les rares paysans de cette paroisse qui osent descendre à Totogalpa mettent sept heures pour effectuer le trajet à pied. L'angoisse et la peur sont présentes sur tous les visages à Cuje ; la terreur y règne depuis longtemps.

L'école locale – ouverte après la révolution de 1979 – a dû fermer en mars 1983, après que les deux derniers enseignants eurent été enlevés par les « contras ». Depuis lors, plus personne ne veut aller enseigner à Cuje. La visite du « padre » réconforte le cœur de ces humbles gens. Juan, un paysan très favorable à la révolution, nous accueille dans son champ de fèves rouges, qu'il est en train de récolter. *« Nous sommes chanceux*, dit-il en arborant un large sourire, *nous n'avons eu jusqu'à maintenant aucun problème. »* Il signale que 200 à 300 antisandinistes sont récemment passés par là. Ils ont incendié une ferme d'Etat, mais n'ont attaqué aucun civil. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Comme la plupart des paysans de la région, Juan craint au plus haut point d'être conduit de force au Honduras où est retranché le gros des 7 000 membres du Front démocratique du Nicaragua (FDN). 514 paysans auraient connu ce sort en 1983, selon les autorités. Ces paysans enlevés seraient essentiellement utilisés pour le transport d'armes en territoire nicaraguayen.

Collaborer avec les « contras » est devenu une question de survie pour les paysans. Ils sont pris entre deux feux, affirme Coursol. Rares sont ceux qui manifestent ouvertement leur sympathie à l'égard des soldats de l'armée sandiniste. Marqués par leur passé de *guérilleros*, ceux-ci ont conservé, de l'avis de Coursol, une vision très militaire du monde paysan. Selon lui, les sandinistes ont perdu politiquement le nord du Nicaragua, ce qui est très grave lorsqu'on connaît l'enjeu militaire que représente cette région.

Il est vrai que la tâche n'était pas facile pour le nouveau pouvoir installé à Managua. L'extrême Nord a toujours été un château fort de l'ancien dictateur Somoza, qui y recrutait près de 80 % des effectifs de sa garde nationale. Plusieurs ex-gardes somozistes, passés aux «contras», ont encore *de la famille dans ce secteur.*

La guerre est tout aussi vive au plan idéologique : la région est submergée par les ondes des radios honduriennes, qui sont captées beaucoup plus clairement que celles de Managua. Seule exception, Radio-Segovia, un petit émetteur prosandiniste, situé à Ocotal, ville de dix mille habitants. *Lors de notre séjour, la* radio a suspendu ses émissions pendant trois jours à cause d'«ennuis techniques», une façon pour le gouvernement de masquer les actions de sabotage des opposants armés.

Les sandinistes ne semblent pas exceller dans la propagande. Tout récemment, la presse officielle assurait encore que les contre-révolutionnaires n'avaient aucun camp à l'intérieur du territoire national. Après chaque attaque rebelle, cette dernière s'empressait de répéter que les insurgés se retiraient en territoire hondurien, où *«ils reçoivent l'appui d'un gouvernement fantoche vendu aux intérêts de l'impérialisme américain»*. Version difficile à croire, surtout lorsque certains «raids frontaliers», décrits par cette même presse, se produisaient à plus de 100 kilomètres du Honduras! Le ton des organes officiels a changé le jour où l'armée a enfin réussi à détruire, à la mi-octobre, une des plus grands bases des contre-révolutionnaires à l'intérieur du pays. Le tir était rectifié, mais il était trop tard. Aujourd'hui, la crédibilité des médias pro-gouvernementaux est très faible dans la région.

«Compas» et «contras»

A notre arrivée à Totogalpa, les canons de 120 mm de l'armée sandiniste tonnaient depuis deux jours dans les montagnes entourant Ocotal. On devait reconnaître, quelques jours plus tard, de *source officielle, que dix-huit* «compas» (diminutif de camarades en espagnol) sandinistes étaient morts lors des combats, qui furent, dit-on, des plus acharnés.

Les récentes offensives de l'armée ne paraissent pas avoir donné les résultats escomptés, ce que confirme le silence révélateur de la presse quant aux pertes dans les rangs gouvernementaux. Il faut dire que le FDN, forte de l'appui américain et de celui de l'armée hondurienne, est maintenant une armée professionnelle entraînée aux stratégies de la guérilla. De leur côté, les «compas» de l'armée sandiniste ont un courage et une détermination remarquables. Cela s'explique principalement par le fait qu'on ne combat pas, dans l'armée sandiniste, pour de l'argent, mais plutôt pour des idées. Des milliers de jeunes Nicaraguayens ont repris le difficile chemin de la montagne : ce n'est surtout pas le chemin de la gloire. Loin de là ! C'est même souvent celui de la mort.

La guerre fait rage dans le nord du Nicaragua. Bien que le gouvernement de Managua n'encoure encore aucun risque, le bilan de 1983 est lourd si l'on se fie aux statistiques officielles : 1 824 «contras» tués, c'est-à-dire six fois plus que le nombre de pertes admises du côté gouvernemental; 346 civils ont également trouvé la mort dans diverses circonstances, tandis que les dégâts causés à l'infrastructure socio-économique du pays sont évalués à plus de 120 millions de dollars. Ces chiffres reflètent en bonne partie le tableau de la situation militaire au Nicaragua en ce début d'année 1984.

Une année où le FDN a promis, tout comme en 1983, son entrée prochaine dans la capitale. On semble encore bien loin de compte. Car, de la chapelle de Cuje, qui est peinte de slogans contre-révolutionnaires, à la place de la Révolution à Managua, le chemin est encore bien long pour les «combattants de la liberté» de Ronald Reagan. Henry Coursol croit que les hostilités vont continuer pendant longtemps, très longtemps. Il parle volontiers d'une guerre de dix ans. De quoi faire frémir ce pauvre paysan qui demande sur un ton désabusé, plein d'écœurement : *« A quand la paix ? »*...

JACQUES LEMIEUX.

SERGUEL

BURUNDI

Le banquet des bailleurs de fonds

Trop d'enfants au Burundi ? Au nom des « aides extérieures », le nonce du pape répond : « Liberté », la Banque mondiale : « Efficacité... »

De notre envoyé spécial

Bujumbura. – Tous les regards se tournent vers le pro-nonce apostolique, Mgr Bernard Jacqueline. Le représentant de la Banque mondiale, M. Decapitani, vient de demander que le communiqué final de la « table ronde » des aides extérieures au Burundi fasse état de l'*« urgence »* d'une limitation des naissances. *« Nous sommes, nous, trop respectueux des droits de l'homme et de l'enfant à naître, et de la souveraineté nationale*, réplique en substance le prélat, *pour imposer de l'extérieur de pareilles mesures au nom d'impératifs financiers. »*

Les représentants de vingt et un pays, de onze organismes financiers internationaux, les vingt-deux experts du « système des nations unies », sans parler de ceux des organisations régionales, des organisations intercontinentales, réunis à Bujumbura, sur le bord du lac Tanganika, éclatent de rire : la semonce était attendue et leur évitait de revenir sur un problème délicat.

Les rencontres de ce genre, où sont présentés solennellement aux bailleurs de fonds et aux coopérants la situation économique et financière du pays auquel ils apportent leurs concours, ses plans de développement et les projets auxquels on leur propose de participer, ne sont pas rares en Afrique. Au dessert – la séance finale, – chacun récapitule ce qu'il a déjà fourni, et met dans la corbeille, s'il le peut ou l'estime justifié, une rallonge. Selon le ministre à la présidence, chargé du plan, M. Pierre Nenzi, *« 43 % des demandes de financement ont ainsi reçu un appui de principe. Et si l'on rapproche ces accords des besoins du quatrième plan, on se situe entre 60 et 70 % »*.

Le Burundi est l'un des plus petits Etats et l'un des plus pauvres de l'Afrique. Cette ancienne colonie allemande, passée après 1918 sous mandat belge comme son voisin le Ruanda (ils formaient alors le Ruanda-Burundi), est coincé entre le nord du lac Tanganyika, le Zaïre, le Rwanda et la Tanzanie. L'océan Indien est à 1 400 kilomètres.

Minuscule, certes : 27 000 kilomètres carrés. Mais avec près de quatre fois et demi la population du Gabon : 4 300 000 habitants et 2,65 % d'excédent de naissances par an. Pauvre, mais qui a réussi à se maintenir au ras de l'autosuffisance alimentaire avec quelquefois des excédents, malgré ses 158 habitants au kilomètre carré (300 dans les zones cultivables). Les cultures de café, de thé, dominent les échanges avec l'extérieur. Et les lopins cultivés comme des jardins, dans des exploitations de 1,8 hectare en moyenne (0,6 hectare dans 50 % des cas), assurent la consommation intérieure.

La brève passe d'armes entre le représentant de la Banque mondiale et celui du Vatican s'explique en un chiffre : 1 million d'habitants de plus à la fin de la décennie.

La hantise de la fertilité

Deux solutions : moins de bouches à nourrir ou plus de ressources. L'Eglise catholique (65 % de fidèles) reste opposée à la contraception, sinon à l'espacement des naissances. Mais elle est loin d'être l'obstacle essentiel à une limitation autoritaire. Le peuple des collines n'est pas prêt à accepter ce qu'il considère comme une atteinte à sa fertilité. Il a suffi que le comité central du parti unique (Union pour le progrès national, UPRONA) se déclare favorable à *« une option fondamentale en faveur d'une politique démographique »* pour que les mères *refusent* massivement de faire vacciner leurs enfants. N'allait-on pas les stériliser ? Il a fallu mobiliser toutes les chaires et toutes les tribunes pour les rassurer.

Les hommes au pouvoir se disent cependant moins inquiets que la Banque mondiale. Ils misent sur la sagesse terrienne. Pour M. Pierre Ngenzi, le paysan qui naguère perdait au moins un enfant sur deux était obligé d'être prolifique. Aujourd'hui que la plupart de ses fils et de ses filles survivent, il se rend progressivement compte qu'il a trop de bras et pas assez de ressources. La mortalité infantile est encore élevée : 140 pour 1 000, mais l'espérance de vie est passée, en trente ans, de trente et un à quarante-quatre ans.

La France en tête

Reste à encourager le changement de mentalités. Pour le colonel Jean-Baptiste Bagaza, le président, après le stade de la lutte contre la mortalité, de la médecine de masse, il faut passer à une éducation sanitaire et à une médecine de qualité. Grâce à une faculté de médecine mise sur pied avec l'aide française, il y a aujourd'hui un médecin pour 19 800 habitants (un pour 45 000 en 1976). Mais seulement trente-*neuf* aides-accoucheuses.

Toute éducation passe par les femmes. Le Burundi a son ministère de la condition féminine, avec une femme à sa tête. Et une quinzaine de femmes siègent à l'Assemblée nationale. *« Elles sont à la fois plus conservatrices et plus proches que les hommes des réalités »*, assure le président.

Le temps compte en Afrique plus qu'ailleurs. Mais, en attendant que les Burundais se résignent à espacer leur descendance, il faut vivre. Les prochaines années seront rudes. L'aide internationale, le développement de l'agriculture, le désenclavement, devraient y pourvoir. *« La France en tête »* titrait le quotidien national *le Renouveau*, lorsqu'en février dernier les statistiques de l'OCDE indiquèrent que l'aide française avait supplanté celle, traditionnelle, de la Belgique en ce domaine et représentait, pour 1982, 20 % de l'ensemble, contre 8 % en 1979, soit une moyenne pour les trois dernières années, de 75 millions de francs français en subventions, dont 30 millions en investissements et 90 millions en prêts. Elle atteindra en principe des montants annuels de 100 millions de francs français en dons et de 130 à *150 millions en prêts*. La France fournit cent cinquante-huit coopérants. Sa part représente 0,7 % du produit national brut et devrait s'accroître dans les années qui viennent. En moyenne, sur la période 1978-1982, l'ensemble des aides (transferts courants, dons, crédits) représente 11 % du produit intérieur brut, 122,2 % des exportations et 56,2 % des importations.

C'est évidemment dans le domaine agricole que cette aide s'applique le plus largement. L'érosion des sols, la surexploitation des terres pour subvenir à des besoins croissants, le « surpâturage » des troupeaux, font que la production des cultures vivrières (77 % du secteur primaire) ne *progresse que très peu, et en tout* cas à un rythme inférieur à celui de la croissance démographique. Les concours internationaux sont parfois désordonnés : on voit dans des rizières abandonnées des écriteaux, seule trace d'expériences passées, celle de la Corée du Nord par exemple. Selon l'usage, les bailleurs de fonds regrettent les inévitables impairs de l'administration locale, tandis que celle-ci s'agace discrètement de telle ou telle marotte étrangère ou cherche à imposer des projets contestés.

Au cours de la « table ronde », une majorité d'intervenants avait marqué son scepticisme à l'égard d'une opération ambitieuse : les secteurs de développement rural (SDR) qui englobent toutes les activités, de l'agriculture à l'éducation. La « table ronde » s'était transportée sur les lieux, et ses membres s'étaient crottés sans rechigner dans la boue rouge et *glissante, sous une pluie battante*. Ils avaient écouté l'exposé lu, avec un bel accent québécois acquis au cours de ses études, par le responsable burundais. Trop lourd et bureaucratique, répétèrent les experts revenus au sec. Dans le communiqué final présenté par le Burundi, l'attitude générale n'en fut pas moins qualifiée de *« globalement positive »*. L'ambassadeur de France, M. Rey-Coquais, avait pourtant fait observer en souriant que la formule de M. Georges Marchais à propos de l'URSS était, ainsi transposée, susceptible d'interprétations diverses...

Le Burundi utilise en définitive sans trop de gaspillage – avec un taux de corruption très faible, selon les critères africains – les appuis qui lui sont donnés. Les cultures du riz et du coton sont entreprises sur une grande échelle, pour diversifier les exportations.

Encore faut-il être relié à l'extérieur. L'enclavement du pays est un handicap énorme. En 1979 et *1980, il en coûtait 130* dollars pour transporter une tonne de marchandise en vrac de Dar-Es-Salam à Bujumbura (1 478 km). Durée d'acheminement : entre 98 et 138 jours. De Mombasa à Bujumbura (2 200 km), 250 dollars la tonne et 43 jours en moyenne d'acheminement. La situation s'est un peu améliorée, mais les couloirs restent fragiles. Après une tentative d'utilisation d'un porte-conteneurs, reconstruit sur place et toujours à l'ancre pour de mystérieuses raisons, la grande idée est aujourd'hui d'utiliser un ferry-boat sur le Tanganyika : les wagons chargés à Bujumbura, déchargés à Kigoma, tête de ligne tanzanienne, continueraient leur route jusqu'à Dar-Es-Salam. L'assistance internationale, française notamment, est vivement sollicitée. Elle s'inquiète, semble-t-il, moins de l'indéniable intérêt technique et économique du projet que de son talon d'Achille politique : la Tanzanie ne va pas fort depuis quelque temps...

Le Burundi résume, à lui seul, la plupart des obstacles auxquels se heurtent les pays africains. Il ne s'en tire pour l'instant pas trop mal, grâce à son climat, à ses paysans qui grattent avec acharnement sa terre rouge, à ses appuis *essentiellement européens.*

Suffisants ? Jean-Baptiste Bagaza, perché, comme il le dit, *« sur le toit de l'Afrique »*, estime sans ambages que celle-ci rend largement ce qu'on lui donne ou qu'on lui prête et que, crise ou pas, puisque tel est l'intérêt de l'Europe, elle doit faire plus.

JEAN PLANCHAIS.

FRANCHINI.

Etranger

POLOGNE

La bonne conscience de Mgr Glemp

Une crise de confiance agite l'Eglise polonaise. Où va ce primat qui multiplie les concessions à l'égard du pouvoir, et qui semble, au nom du réalisme et d'un souci de « paix » avoir tiré un trait sur les aspirations de la « société » ? Jozef Glemp, cinquante-sixième primat de Pologne, est persuadé d'agir pour le plus grand bien de l'Eglise, et de la nation.

« *Le primat n'est pas avec nous. Il est contre nous.* » Il faut que cette femme qui sort en larmes du palais archiépiscopal de Varsovie en ait bien gros sur le cœur, pour oser proférer un tel jugement sur le chef de l'Eglise polonaise. Elle vient d'être reçue avec une dizaine d'autres personnes par Mgr Glemp. Déclarant intervenir au nom de dix-huit mille travailleurs d'Ursus, les délégués ont supplié le cardinal de revenir sur sa décision d'éloigner leur vicaire. l'abbé Nowak, qui avait partagé avec eux toute l'épopée de Solidarité et qui continuait dans ses homélies d'entretenir l'espoir. Le primat leur a opposé une fin de non-recevoir au nom du bien de la nation et de l'Eglise. L'abbé Nowak devra rester dans le petit village où il vient d'être « promu », et où ses paroles trop osées ne tinteront plus aux oreilles des autorités. A Ursus même, dans l'église, neuf personnes poursuivent une grève de la faim pour protester contre la décision du primat. Ils savent que leur mouvement est voué à l'échec, mais ils n'admettent pas que le cardinal ait pu affirmer qu'il était « *inpiré de l'extérieur* ». Ni qu'il ait prétendu, contre toute évidence, que l'abbé avait lui-même demandé son changement d'affectation.

L'affaire d'Ursus n'est pas un incident anodin. Douloureusement ressentie au sein de l'Eglise, comme dans l'opinion, elle est l'expression d'une crise qui couvait depuis longtemps. Déjà la presse clandestine avait rompu le silence auquel elle s'était astreinte sur l'attitude du primat. En février, un bulletin publiait la lettre d'un prêtre reprochant à Mgr Glemp sa « *trop grande soumission* », sa politique de « *paix à n'importe quel prix* ».

Plus récemment, une autre publication, *Wola*, demande au primat de résister à la tentation de privilégier « *les intérêts de la seule Eglise, en tant qu'institution* », au détriment « *des intérêts et des aspirations de la nation tout entière* ».

Ces reproches ne sont pas le fait du plus grand nombre pour qui le primat reste le primat, intouchable par principe, et parce que ce n'est vraiment pas le moment de s'entredéchirer quand déjà tout va si mal. Cette contestation n'est pas non plus vraiment nouvelle. L'actuel primat n'a jamais passé pour un battant. Les commentaires amers sur le « *camarade Glemp* » ne datent pas d'aujourd'hui, en particulier dans les milieux intellectuels. Mais maintenant ils dépassent ces milieux, ils s'expriment presque publiquement. L'attitude du primat, admise lorsque Solidarité, et à travers lui la société, était puissante et apte à se défendre, semble désormais beaucoup moins bien acceptée, alors que cette même société est muselée et que le pouvoir refuse de reconnaître tout interlocuteur autre que... l'Eglise, précisément.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Mgr Glemp a été placé à la tête de l'Eglise polonaise, en juillet 1981, dans des conditions exceptionnelles. Nommé par le premier pape polonais de l'histoire, mais en fait choisi par son prestigieux prédécesseur le « grand » cardinal Wyszynski, cet homme de cinquante-deux ans, fils d'ouvrier, mais bardé de diplômes ecclésiastiques, évêque depuis deux ans à peine, se trouvait propulsé au premier plan de l'actualité mondiale, en charge d'une Eglise au faîte de sa puissance, dans un pays en plein réveil. La tâche était exaltante, mais lourde. Pendant les six premiers mois, le nouveau primat resta un peu en retrait, tandis que le public s'habituait à sa silhouette ronde, son visage ouvert et sympathique, encadré par des oreilles décollées qui lui donnent un aspect juvénile. C'était alors Solidarité qui occupait le devant de la scène, ravissant à l'Eglise la vedette.

Quand vint l'épreuve, le 13 décembre 1981, tous les regards se tournèrent vers le primat : et ce dimanche « noir » n'était pas encore achevé que déjà Mgr Glemp avait donné le ton, affirmé ses priorités : la paix, le calme, la préservation des vies humaines avant tout. Et aussi l'acceptation des réalités, aussi dures soient-elles. « *Ce dimanche matin, l'état de guerre nous a plongés dans la stupéfaction. Ce soir, nous nous habituons à ces mots.* » Avec, à la clef de cette homélie historique, un clair appel à ne pas résister.

Tout le comportement du primat, au cours des deux années qui suivirent, n'est que la conséquence logique de cette réaction à chaud. Ses trois rencontres avec le général Jaruzelski, alors même que M. Walesa et des milliers d'autres personnes étaient encore internés, ses condamnations des manifestations violentes, ses réticences devant toute opposition clandestine au pouvoir, l'accent mis, dès l'été 1982, sur la préparation de la visite du pape, possible seulement si l' « ordre » règne, et surtout, en novembre de la même année, le désaveu public de l'appel à la grève lancé par les clandestins pour protester contre la « délégalisation » de Solidarité. Le pouvoir pouvait se frotter les mains, ce qu'il ne manqua pas de faire en félicitant le primat pour son « *attitude patriotique* » : mais le plus remarquable est qu'à l'époque, malgré le coup très dur qui leur avait été asséné par l'attitude du primat, les clandestins, et au-delà tous ceux qui voulaient encore croire en Solidarité, ne bronchèrent pas (des prêtres de Varsovie, réunis autour de Mgr Glemp en décembre 1982, lui firent cependant part de leur très vive émotion). Il fallut en fait attendre encore plus d'un an pour que les critiques commencent à s'exprimer ouvertement, notamment après le dernier message de Noël, par lequel le primat ordonnait aux prêtres de ne pas s'engager dans un combat « *politique* ».

Depuis, le cardinal a continué sur la même voie, incitant à la modération certains curés trop engagés à ses yeux — et sur lesquels les autorités avaient attiré son attention, — puis condamnant l'implantation des euromissiles américains avec beaucoup plus de netteté que celle des missiles soviétiques, et enfin laissant courir le bruit de son prochain voyage à Moscou, un voyage très hypothétique mais dont certains s'inquiètent déjà.

Il serait pourtant injuste de prétendre que Mgr Glemp a toujours eu pour seul souci de composer avec le pouvoir pour conforter les positions de l'Eglise en tant qu'institution, ou de préserver l'ordre à tout prix : après la proclamation de l'état de guerre, il



SZLAKMANN.

est intervenu plusieurs fois en faveur des prisonniers, il a attiré l'attention des autorités sur les souffrances imposées à la nation. Il a longtemps demandé au pouvoir de rendre à la société les droits dont il l'avait privée de dialoguer au lieu de réprimer. A plusieurs reprises il a haussé le ton à l'égard des autorités. Il a aussi pris la défense de Solidarité, alors suspendue. « *Il sera possible de trouver une place pour Solidarité, comme il y a une place pour l'Eglise* », déclarait-il à Rome en février 1982.

« Coexistence pacifique »

Mais il est aussi vrai qu'à présent il semble avoir tiré un trait, non seulement sur Solidarité, mais sur tous les espoirs que le syndicat portait. Il ne parle plus guère des prisonniers politiques et encore moins des responsabilités des gouvernants dans la situation actuelle de la Pologne. Et, s'il hausse encore parfois le ton, c'est à propos de la querelle des crucifix, ce qui n'est guère gênant pour le pouvoir. Son attitude se veut réaliste, et fondée sur une vision à long terme du rôle de l'Eglise. Le communisme est là pour longtemps : c'est pourquoi l'Eglise doit « dialoguer » avec les dirigeants, comme il vient de l'expliquer à l'hebdomadaire *Die Zeit*. Des dirigeants à l'égard desquels il semble faire preuve de compréhension, étant données les « *circonstances particulières* » dans lesquelles ils exercent leur pouvoir (c'est-à-dire, si l'on comprend bien, leur dépendance vis-à-vis de Moscou). « *Parmi ceux qui gouvernent la Pologne, il y a aussi des gens honnêtes, mais leur marge de manœuvre est très limitée* », avait-il d'ailleurs confié à des prêtres réunis à Niepokalanow. Quant à l'Eglise, son devoir est d' « *unir* », de « *ne s'engager ni au service de l'opposition ni dans la collaboration* ». Et le primat, sans craindre de paraître naïf, demande aux gouvernants et aux gouvernés d'établir une « *sorte de coexistence pacifique* ».

Une attitude aussi « équilibrée » est difficile à faire admettre dans un pays meurtri où une petite minorité excerce à nouveau une dictature sans partage. Le primat n'ignore pas les reproches qui lui sont faits, et c'est pourquoi il répète si souvent que son action s'inscrit dans le droit fil de celle du cardinal Wyszynski, et qu'elle est entièrement approuvée par le pape. De fait, le cardinal Wyszynski a dû lui aussi faire preuve de réalisme, et lui aussi était un homme d'ordre. Mis il avait la manière, rétorquent les critiques de l'actuel primat, tout comme le pape, qui sait insuffler l'espoir là où Mgr Glemp ne prêche que la résignation.

Plus que les principes de son action, c'est souvent son style qui semble irriter un nombre croissant de ses compatriotes. Pas seulement ses maladresses ou ses gaffes, mais aussi ses déclarations condescendantes à l'égard de M. Walesa (« *il ferait un très bon sacristain* »), ses commentaires plutôt désobligeants pour l'action du syndicat dissous. Le dernier exemple en a été fourni par le primat pendant sa récente visite en Amérique latine — c'est surtout lors de ses séjours à l'étranger que Mgr Glemp multiplie les déclarations, sans paraître très bien se rendre compte que leur écho, parfois déformé, revient en Pologne et y suscite bien des grincements de dents. N'a-t-il pas affirmé au Brésil que les grévistes de la faim d'Ursus étaient « *des pertubateurs infiltrés et cherchant à se faire valoir politiquement* » ? Et, plus gravement, n'a-t-il pas expliqué, dans un entretien au journal *O Estado de Sao Paulo* que M. Walesa avait « *commis beaucoup d'erreurs* » à la tête de Solidarité, parce que, n'étant pas un « *homme politique* », il s'était laissé « *manipuler* » par les extrémistes : du pain bénit pour les autorités de Varsovie, d'autant que, dans la même interview, le primat ajoutait que la situation en Pologne s'était « *améliorée grâce au dialogue* ». Peu après, soucieux sans doute d'apaiser les vagues soulevées par ces propos, le primat a rappelé qu'il avait toujours défendu M. Walesa, et expliqué que la situation de son pays restait bien difficile...

Les critiques qui lui sont adressées sont-elles susceptibles de modifier son comportement ? Rien n'est moins sûr. D'abord parce que son amour propre semble avoir été piqué au vif, ce qui ne le met pas dans les meilleurs dispositions pour écouter ses détracteurs. Et surtout parce qu'il paraît tout à fait assuré d'avoir raison, et ce de longue date. Dès le mois de décembre 1982, dans une étonnante homélie entièrement à double sens, il avait rendu hommage à un de ses précécesseurs à l'archevêché de Varsovie, qui, au temps de l'occupation russe, juste avant l'insurrection de 1863 avait su affronter « *les murmures qui s'élevaient au sein de la foule échauffée par les passions* ». Varsovie alors « *n'avait pas compris son pasteur* ». Mais « *quand les slogans bruyants prirent fin, quand les gens éloquents se turent, il lui fallut rester pour plaider la cause polonaise devant le tsar* ». C'est apparemment dans ce rôle là que se voit Mgr Glemp, bien au-dessus des « *murmures* » des ouvriers d'Ursus.

JAN KRAUZE.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Le « taureau de Bavière » déserte l'arène

Hanté par son destin national M. Franz-Jozef Strauss, « roi de Bavière » sans couronne, délaisse son pays natal, tenté par des candidats indépendants de la CSU, le parti auquel depuis quarante ans on s'identifie du côté de Munich.

De notre envoyé spécial

Munich. — Faire plus ennuyeux que le dernier meeting tenu jeudi 15 mars par la CSU à Munich, pour la clôture de sa campagne des élections municipales du 18 mars, aurait été difficile. Cruelle déception ! N'avait-on pas annoncé depuis une semaine, à grand renfort d'affiches, que M. Franz-Josef Strauss serait là en personne pour faire vibrer, une fois de plus, ce temple de la vie munichoise qu'est la Löwenbrau Keller, toute pavoisée aux couleurs bleu et blanc de l'« Etat libre » de Bavière ? Les bocks de bière ont bien circulé entre les tables à un rythme d'ailleurs plus qu'honorable. Mais entre le ministre-président et son public, le courant ne passait manifestement pas.

Depuis le début de la campagne, le président de la CSU a visiblement la tête ailleurs. Comme si, à soixante-huit ans, seuls comptent encore ce qui se passe — sans lui — dans la capitale fédérale, et ses démêlés avec les autres partis de la coalition gouvernementale. Sa quasi-absence dans le débat local a relancé les spéculations sur l'avenir de la CSU, dont les difficultés se sont multipliées lors des élections municipales des dernières années, malgré les efforts des dirigeants pour tenter de resserrer les vis. Bonn est loin de Munich, constate un observateur local. « *La politique nationale ne joue pas de rôle dans la vie communale. Tout ce que Strauss peut essayer pour se faire valoir sur le plan fédéral n'intéresse personne en Bavière* ».

De manière assez remarquable, il est vrai, aucun des grands sujets qui agitent en ce moment les états-majors politiques au niveau fédérale, à l'exception des questions d'environnement, n'a joué de rôle dans ces élections ; ni la semaine de trente-cinq heures ni le problème du chômage, encore moins les relations avec l'Allemagne de l'Est. Même à Muncih, dont les prétentions de grande capitale régionale à vocation européenne sont pourtant ouvertement affichées, les thèmes de campagne sont restés exclusivement locaux : maintien du réseau de tramways, politique du logement, aménagement des espaces verts. Quant au combat de chefs que se livrent le maire sortant, le social-chrétien Erich Kiesl, et l'ancien maire social-démocrate Geor Kronawitter, il a surtout tourné autour de questions de personnes. M. Kiesl, auquel M. Strauss, dans une boutade célèbre, avait reproché au début de son mandat de sabler un peu trop le champagne aux étages supérieurs du Rathaus, est accusé par le SPD d'avoir permis à un promoteur de réaliser des opérations financières particulièrement juteuses sur des terrains destinés par la ville à des projets immobiliers.

Le SPD avait perdu les élections de 1978 à la suite de querelles internes entre la droite et la gauche du parti. Un accord a pu être réalisé cette fois-ci entre les deux groupes qui se sont rapprochés depuis le changement de coalition au pouvoir à Bonn, fin 1982, mais ses chances de retrouver le position dominante qu'il avait occupée à Munich pendant trente ans restent cependant précaires. Elles reposent en partie surle score des Verts, qui participent pour la première fois à ces élections communales et qui, à Munich même, pourraient réaliser un score compris entre 6 et 10 %.

Des listes indépendantes

Les questions d'environnement ont occupé une place de toute première importance au cours de la campagne, non seulement dans les grandes villes, mais également dans beaucoup de régions rurales. Des projets comme la construction d'un centre de retraitement des déchets nucléaires à Schwandorg ou celui d'accueillir dans le sud-est de la Bavière les Jeux olympiques d'hiver se heurtent à de fortes résistances dans les localités concernées. Il en est de même de la poursuite des travaux du canal Rhin-Danube. A Munich même, les Verts s'opposent à la construction d'un nouvel aéroport et, d'accord en cela avec le SPD, à la dernière tranche de la centrale nucléaire UHU.



VIOLETTE LE QUÉRÉ.

L'importance prise par les problèmes d'environnement est venue ajouter aux difficultés que connaît d'une manière générale la CSU au niveau local, où son implantation se heurte à une multitude de listes indépendantes qui échappent en grande partie à son contrôle. Ce n'est sans doute pas particulièrement nouveau. Dans les élections nationales ou régionales, où seuls sont présents les grands partis, les sociaux-chrétiens bénéficent d'un phénomène d'identification entre eux-mêmes et les intérêts spécifiques de la Bavière. Celui-ci joue forcément moins au niveau local. Lors des dernières élections municipales de 1978 l'ensemble des listes autonomes avait recueilli 36,3 % des voix, contre 28,5 seulement pour la CSU 15 % pour le SPD. Par comparaison la CSU avait obtenu 60 % des voix en 1983 lors de l'élection du Bundestag et 58 % lors des élections au Parlement régional. Mais le développement de ce phénomène commence à inquiéter les dirigeants chrétiens sociaux. « *Il est faux (...) de faire comme si la politique communale était un espace en dehors des partis* » avertissait cette semaine le *Bayernkurier*. « *Il n'y a pas de politique sans arrière-plan plus vaste et l'électeur ne devrai pas faire cadeau de sa voix à un groupe anonyme qui cherche seulement ses bonnes grâces pour son propre intérêt, sans avoir de programme ni de propositions, sans se sentir responsable politiquement, et dont les représentants ne possèdent pas d'expérience politique dans les autres domaines.* »

Parmi ces groupes indépendants figurent d'anciens responsables de la CSU qui s'en sont séparé par désaccord avec l'orientation politique du parti. A Augsbourg, troisième ville de Bavière, à Freising et dans quelques autres villes, plusieurs d'entre eux se présentent cette année sur des listes proches du Parti chrétien-démocrate. Au cours des dernières années la CSU s'est en effet orientée vers un conservatisme de plus en plus radical qui ne correspond plus au vieux fond libéral traditionnel hérité de l'époque de Louis II de Bavière et qui commence à faire crisser des dents. Le climat politique, notamment par la faute de M. Strauss lui même, s'est sensiblement détérioré. « *Entre rouges et noirs il devient de plus en plus dificile de parler* » note un journaliste munichois.

Sur la grande artère piétonnière qui converge vers l'hôtel de ville où chaque jour se forment des cercles de discussions passionnées, il a fallu séparer l'autre jour, devant un stand du SPD, quelques messieurs d'âge respectable qui commençaient à en venir aux mains. On en a été quitte pour un chapeau un peu abimé, mais quelques jours plus tard un candidat Vert, s'était fait tirer dessus avec un pistolet d'alarme. « *Qu'est-ce que vous avez contre les nazis ?* » jetait l'autre soir à ses détracteurs, un supporter un peu trop excité de M. Strauss.

Sans doute tout cela ne doit-il pas être pris trop au sérieux. Mais cette dégradation du climat pose d'ores et déjà la question de l'ère post-Strauss. Personne n'ignore, et surtout pas les dirigeants sociaux chrétiens, que l'identification de la Bavière à la CSU repose essentiellement sur les épaules du ministre-président. « *Sans lui, ce serait difficile* » reconnait le porte-parole de la CSU M. Rosenberg. Derrière, personne ne se profile pour le moment, mais les rivalités couvent qui risque le moment venu d'accroître le danger d'éclatement pur et simple du parti.

H. de B.

(Publicité)

LES SIDÉRURGISTES DE SACILOR DIVISION PRODUITS LONGS

A Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

Nous savons tout l'intérêt que vous portez à la nécessité, pour la France, de franchir le cap difficile de ses mutations industrielles pour qu'elle reste dans le peloton de tête des pays industrialisés du monde occidental.

Le dossier de la Sidérurgie, que vous avez vous-même plaidé à maintes reprises, ici même en Lorraine, est aujourd'hui sur votre bureau, à l'Elysée.

Vous avez encouragé les sidérurgistes lorrains, en octobre 1981, lors de votre premier voyage officiel en province, à poursuivre dans la voie de l'effort et de l'imagination pour assurer le redressement d'une industrie traditionnelle à laquelle ils sont fortement attachés.

Au moment où vous vous apprêtez à prendre des décisions importantes engageant l'avenir de toute la Sidérurgie en France, nous avons voulu attirer votre attention et celle des Français sur les enjeux des choix industriels qui seront opérés.

Jusqu'à présent, nous avions le sentiment que notre outil de travail, occupant plus de dix mille sidérurgistes et mineurs de fer, était l'un des plus performants de France dans ses spécialités. Nous n'en ignorions cependant pas les points faibles, en dépit des efforts de modernisation et de rationalisation entrepris tant au niveau des Hauts Fourneaux que de l'Aciérie à l'oxygène.

C'est pourquoi nous avons tous, à divers titres (ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs), travaillé d'arrache-pied, durant de longs mois, pour le rendre encore plus compétitif, avec le souci de ne pas dilapider les fonds de l'Etat.

Nous sommes en effet tous pleinement conscients que la Sidérurgie française ne peut être éternellement à la charge de la Nation. Pour pallier une telle situation, nous appuyons les projets présentés par notre Président, M. Claude DOLLE, portant notamment, dans le domaine des Produits Longs, sur la consolidation des Laminoirs à fil et à fers marchands, ainsi que sur la construction d'un Train Universel. Ce projet de Train Universel, regroupant nos productions de rails, palplanches et poutrelles, confortant notre position dans la filière acier, est vital pour assurer la pérennité d'une Sidérurgie moderne et compétitive en Lorraine. La réalisation de cette pièce maîtresse est tout aussi indispensable à l'équilibre de notre Division que l'activité de nos trains à fil et à fers marchands.

Rompre cet équilibre au niveau des tonnages produits ou choisir la voie des économies immédiates dans le domaine des investissements se traduirait par la disparition inéluctable de notre Division. Ce serait, de surcroît, stopper au dernier moment la réalisation d'une ligne de fabrication de produits longs de qualité, la plaçant au niveau de ses meilleurs concurrents internationaux.

Ce serait enfin faire une croix sur les retombées économiques régionales d'un tel projet, assurant l'emploi de trois mille personnes sur trois ans, dont une majorité de Lorrains.

Monsieur le Président, tous ces efforts auraient-ils été vains ? La Lorraine devrait-elle payer un tribut à la restructuration de la Sidérurgie encore plus lourd que celui qu'elle consent déjà à travers son plan de modernisation ?

Après avoir perdu depuis 1975 plus de soixante-quinze mille emplois industriels, dont plus de cinquante mille dans la Sidérurgie et les mines de fer, la Lorraine est aujourd'hui une région sinistrée, qui a le triste privilège de se dépeupler.

Ne pas lui donner les moyens financiers d'assurer demain le redressement de sa Sidérurgie dans le domaine des Produits Longs, ce serait lui porter un coup fatal. Et cela, les Lorrains ne le comprendraient pas.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Pour le personnel de la division Produits longs de SACILOR,
L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES
C.F.D.T., C.G.C., C.F.T.C., F.O., C.G.T.
LE COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT
DE SACILOR GANDRANGE-ROMBAS.

LA DIVISION PRODUITS LONGS DE SACILOR, C'EST :

DES HOMMES

- Plus de dix mille Sidérurgistes et Mineurs de fer, conscients des évolutions technologiques nécessaires et des efforts de productivité à réaliser.
- Un sérieux et un savoir-faire qui ne sont plus à démontrer pour gagner ce pari.
- Une volonté et une capacité à innover.
- Plus de vingt mille emplois de sous-traitance et de prestations de service en Lorraine, directement liés à son activité.

UN MARCHÉ

2 millions de tonnes d'Aciers de qualité dans un complexe industriel parfaitement intégré :
RAILS : premier rang en Europe. Seul producteur français (fournisseur exclusif des rails T.G.V.). 50 % des tonnages à l'exportation dans le monde entier.
PALPLANCHES : seul producteur Français. Premier exportateur mondial aux Etats-Unis. 70 % des tonnages exportés.
POUTRELLES : premier producteur Français, seul lamineur de poutrelles allégées, 56 % des tonnages exportés.
FIL MACHINE : premier producteur français, et au deuxième rang en Europe. 25 % du marché mondial de fil carcasse pour armature des pneumatiques. 52 % des tonnages exportés.

L'AVENIR

- Un complexe industriel reposant sur le minerai de fer et le charbon Lorrains, à consolider par la construction d'un Laminoir Universel à Produits Longs Lourds (rails, palplanches, poutrelles) sur le site de Gandrange, pièce maîtresse pour l'avenir de la Division.
- Le maintien du Laminoir à fil de Rombas, maillon indispensable à l'équilibre de la division.
- L'achèvement de la modernisation du Laminoir à Fers Marchands de Gandrange.
- La construction d'un Laminoir monoveine à Fil orienté vers le Marché de l'avenir.



Postes de travail à la Coulée Continue n° 1. Aciérie de Gandrange.

Le train universel de Gandrange

Ce projet de laminoir :

- *Combine la production de rails, palplanches et poutrelles.*
- *S'insère sur un site déjà équipé, en réutilisant une infrastructure et des installations existantes, ce qui permet de réaliser une économie de l'ordre de 900 millions de francs et réduit son coût à 1,1 milliard de francs étalés sur quatre ans.*
- *Met en œuvre des brevets de laminage Sacilor, universellement connus et exploités sous licence, notamment au Japon et aux Etats-Unis, ainsi que sa propre technologie d'avant-garde, reconnue par les constructeurs de laminoirs.*
- *Regroupe les productions actuelles de trois sites industriels.*
- *Assure par sa souplesse d'exploitation une haute productivité.*
- *Répond aux évolutions du marché mondial, confortant ainsi le fonds de commerce de la Division (700 000 tonnes par an environ).*

***Il constitue* L'OUTIL DE DEMAIN.**

Le train à fil de Gandrange-Rombas, c'est :

- *Un laminoir entièrement modernisé en 1978 (110 millions de francs d'investissements) et en 1981 (20 millions de francs).*
- *Un laminoir au second rang français pour sa productivité.*
- *La plus forte production française en 1983 (455 000 tonnes), dont 56 % à l'exportation.*
- *La mise au point continue depuis 1970 de fil pour armature de pneumatiques (25 % de la production mondiale).*
- *L'exploitation d'un nouveau brevet Sacilor déposé en 1983 garantissant une précision dimensionnelle au 1/10e de millimètre.*



Cabine de contrôle d'élaboration. Aciérie à l'oxygène de Gandrange.

Lectures

Pas de kaddish pour le yiddish

Le yiddish est – était – une langue qui ne ressemble à aucune autre. Une langue qui tient lieu de pays à un peuple qui n'en avait pas ; un substitut de terre nationale pour un peuple nomade qui emportait sa langue à la semelle de ses souliers, d'un pogrome l'autre, du génocide nazi à l'anéantissement d'une intelligentsia par Staline.

C'est à ces citoyens d'un Yiddishland sans frontières, d'un Yiddishland qui n'existe plus, que sont consacrées les trois passionnantes émissions produites par Michel Rotman et Gérard de Verbizier (avec la participation du ministère de la culture), et réalisées par Nat Lilenstein, que présente Antenne 2 (1). L'histoire de cette classe ouvrière juive d'Europe centrale et orientale, une plèbe misérable de travailleurs, d'artisans, de boutiquiers, de portefaix, de charretiers, qui, dès la fin du dix-neuvième siècle, avaient engagé le combat pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, contre l'antisémitisme, pour un monde nouveau.

Emportés par le grand espoir de l'utopie révolutionnaire, les militants du Yiddishland avaient été le levain de toutes les luttes, nourrissant les conflits de frères ennemis – socialistes, communistes, bundistes, sionistes, trotskistes, – jouant un rôle non négligeable dans le mouvement syndical et dans les partis sociaux-démocrates et communistes, comme l'évoquent, dans *le Yiddishland révolutionnaire* (2), Alain Brossat et Sylvia Klingberg, qui participèrent à la préparation de la série de télévision. A travers les témoignages des anciens militants, les auteurs dressent une sorte de carte du mouvement ouvrier du vingtième siècle : « *Est-ce par hasard qu'on les retrouve, ces révolutionnaires du Yiddishland, en tous les lieux d'incandescence de la Révolution*, écrivent-ils, *depuis les barricades de Lodz et le soviet de Petersbourg en 1905 ? A Berlin en novembre 1918, à Munich et à Budapest en 1919, en Pologne dans l'entre-deux-guerres, en Estramadure contre les généraux espagnols en 1937, dans la Résistance en France, en Belgique, en Yougoslavie, dans la lutte encore au cœur de l'univers concentrationnaire, d'Auschwitz à Vorkouta...* »

Le maillon essentiel de cette lutte révolutionnaire, ce fut le Bund (Union générale des ouvriers juifs de Lithuanie, de Pologne et de Russie), dont l'histoire, ignorée par la gauche occidentale, a été depuis longtemps rayée de tous les manuels en URSS et en Pologne. Sur le Bund – qui fut au point de départ du beau roman d'Emile Copfermann, *les Patries buissonnières* (3), – la revue *Combat pour la diaspora* (4) a publié un numéro bien documenté qui rappelle le rôle des groupes de socialistes juifs qui se réunirent dans le Bund à Vilno, en 1897, l'année même où Herzl fonde le sionisme *politique... L'année suivante*, le Bund aidera à la formation du Parti ouvrier socialiste-démocratique de Russie (POSDR), *le parti de Lénine*, mais il sera liquidé dès 1921 en Union soviétique, deviendra le premier parti juif en Pologne de l'entre-deux-guerres, avant que soient assassinés, sur ordre de Staline, les dirigeants du Bund, Victor Alter et Henrik Erlich, en 1941.

Dès 1895 ont été créés les premiers groupes qui se proposent de répandre la littérature yiddish, les « *Comités du jargon* », *qui peu à* peu se radicaliseront, deviendront des organisations révolutionnaires et adopteront de plus en plus le *yiddish au détriment* de la *russification* du mouvement ouvrier juif, ce qui suscitera non seulement le refus de la social-démocratie russe, bolcheviks compris, mais aussi des groupes juifs qui préconisent l'insertion dans la « *culture universelle* ».

Quelle est la langue du juif ?

Le livre de Régine Robin, *l'Amour du yiddish* (5), qui vient de paraître, est une tout autre approche que l'approche militante des bundistes, ce que précise bien le sous-titre : « *Ecriture juive et sentiment de la langue (1830-1930)* ». En effet, l'auteur, historienne et normalienne, qui enseigne actuellement la sociologie à l'université du Québec, se demande, reprenant la question d'Albert Memmi dans *la Libération du juif* : « *Quelle est donc ma langue ? Quelle est donc la langue du juif ?* » Elle s'est heurtée à un drame linguistique infiniment plus fréquent et plus grave qu'on ne croit.

Juive athée, n'ayant jamais été en Israël, n'ayant jamais connu le shtetl, mais ayant passé son enfance entre Belleville et Ménilmontant, Régine Robin a, pour sa langue maternelle, un véritable « sentiment », qui l'écartèle, qu'elle avait déjà évoqué dans un précédent roman : *le Cheval blanc de Lénine ou l'histoire autre* (6), et qui la rattrape en Amérique où elle a publié *la Québécoite*. Avec cet *Amour du yiddish*, elle a voulu donner « *un travail, une réflexion, une description, voire une analyse et non une berceuse attendrissante, un- coup- de- chapeau- au- bon- peuple- disparu* ». « *Cette culture*, ajoute-t-elle, *ne sera vivante qu'en dehors de la folklorisation, par une lente reconquête de son espace linguistique et discursif. Les trémolos sur le* shtetl *ne la ressusciteront pas.* »

Cette langue niée, décriée, rejetée, méprisée, considérée comme un « *jargon* » (c'est ainsi qu'on l'appelle en russe), a pourtant été un instrument précieux : c'est en yiddish que s'énonçait la politique au dix-neuvième siècle et qu'avaient lieu les ardentes polémiques entre bundistes et communistes, entre marxistes et sionistes. Bien plus, c'est en yiddish qu'à partir du dernier quart du dix-neuvième siècle émerge une littérature qui, au vingtième siècle, sera marquée par tous les mouvements modernistes et qui, avec Bashevis Singer, accédera même – à travers ses traductions, il est vrai – au prix Nobel.

Régine Robin, face à cette langue d'amour et de souffrance, pose le problème du rapport de l'écrivain à sa langue maternelle et à l'impossibilité d'écrire dans cette langue maternelle. Un écrivain *divisé entre deux mondes...* Comme An-Ski, l'auteur du *Dibbouk*, écartelé entre les *narodniki* et le monde juif, comme Kafka qui explique dans une lettre à Max Brod l'impossible identité des écrivains juifs de Prague : « *Ils vivaient entre trois impossibilités : l'impossibilité de ne pas écrire, l'impossibilité d'écrire en allemand, l'impossibilité d'écrire autrement, à quoi on pourrait presque ajouter une quatrième impossibilité, l'impossibilité d'écrire.* »

Une langue rêvée... une langue qui meurt. Et, curieusement, Régine Robin s'éloigne de l'érudition pour se prendre au rêve d'une culture yiddish qui survivrait en Union soviétique, où d'autres déjà avaient cru trouver une terre d'épanouissement *possible. Tels* Peretz Markisch, Moshe Kulbak, ou l'acteur Mikhoels... (tous tués entre 1937 et 1942). Un groupe de recherche yiddish se serait officiellement ouvert à l'Institut Maxime Gorki de Moscou, nous signale-t-elle ; elle se félicite que des livres, de Kulbak par exemple, soient réédités. Mais à mille ou deux mille exemplaires seulement, ce qui veut dire que ces ouvrages sont introuvables !

Faut-il se rejouir ? Tass annonçait récemment la prochaine publication d'un dictionnaire russe/yiddish prouvant par là qu'« *il subsiste une culture juive en URSS* », et le correspondant du journal du PCF écrivait alors : « *Celle-ci existe bel et bien. Mieux. Tout indique qu'elle prospère...* » (7). N'est-ce pas encore un leurre que de croire au respect des nationalités et de la langue yiddish, alors même qu'on interdit l'étude de l'hébreu ?

Au-delà des utopies, une question reste posée dans ce livre qui n'a pas d'équivalent en langue française : pendant combien de temps une langue peut-elle tenir lieu de pays à un peuple en diaspora quand cette langue est surtout parlée par des plus de soixante ans ? Régine Robin ne veut pas dire de kaddish pour le yiddish, de prière pour une langue morte : « *La mémoire du Yiddishland, lorsque nos aînés auront disparu, nous sommes un certain nombre à la maintenir vivante, à la transmettre aux nouvelles générations.* » Des chercheurs et des traducteurs continuent à être formés, qui perpétueront la mémoire. Tant qu'il y aura mémoire du yiddish, le yiddish vivra.

NICOLE ZAND.

(1) « Les révolutionnaires du Yiddishland ». La dernière émission est programmée le dimanche 18 mars, à 21 h 45, sur Antenne 2.

(2) Alain Brossat et Sylvie Klingberg : *le Yiddishland révolutionnaire. Balland*, 1983.

(3) L'Age d'homme, 1982.

(4) *Combat pour la diaspora* : « Le Bund ». N° 4, 1980. Ed. Syros, 9, rue Borromée, 75015 Paris.

(5) Régine Robin : *l'Amour du yiddish*. Editions du Sorbier, 78 F.

(6) Editions Complexe, 1979.

(7) Voir *l'Humanité* du 28 février : « La culture yiddish en URSS. De l'abécédaire à l'opéra rock ».

Œuvres de base traduites en français

- **Cholem Aleikhem : *Tevié le laitier* (Albin Michel).**
- **I.L. Peretz : *Métamorphose d'une mélodie* (Albin Michel).**
- **Mendelé : *le Voyage de Benjamin III* (Fasquelle).**
- **Opatachou : *Dans les forêts de Pologne* (Albin Michel).**
- **Israël Joshua Singer : *les Frères Ashkenazy* (Stock).**
- **Isaac Bashevis Singer : *l'Esclave ; la Corne du bélier ; le Magicien de Lublin* (Stock).**
- **Sholem Asch : *le Juif aux psaumes* (Gallimard).**
- **Moshe Kulbak : *Landi* (L'âge d'homme).**
- **David Bergelson : *Autour de la gare* (L'âge d'Homme).**
- **Charles Dobzynski : *Miroir d'un peuple. Anthologie de quatre-vingts poètes yiddishs* (Gallimard, épuisé. A paraître en mai à L'âge d'Homme).**
- **Annette Wieviorka et Itzhok Niborski : *les Livres du souvenir. Mémoriaux juifs de Pologne* (Coll. Archives. Gallimard/Julliard).**
- **Rachel Ertel : *le Shtetl. La bourgade juive de Pologne* (Payot).**
- **Henri Slovès : *l'État juif de l'Union soviétique. Le Birobidjan* (Presses d'aujourd'hui).**

LA BIBLIOTHEQUE MEDEM

Fondée à Paris en 1929 par le Bund (Union des socialistes juifs), la bibliothèque MEDEM est, avec ses vingt mille volumes en yiddish, la plus importante d'Europe et représente un patrimoine culturel de tout premier plan.

Gérée par une commission de quatre membres sous la présidence de M. Kiwa Vaisbrot – qui en est un des fondateurs – la bibliothèque est animée par une vingtaine de collaborateurs, tous bénévoles, certains depuis quarante ans.

On y trouve des œuvres traduites du français, notamment Maupassant, Romain Rolland, Barbusse, Flaubert, Hugo, Anatole France, Voltaire, A. Schwarz-Bart, etc., et des poètes comme Lamartine, Valéry, Aragon, Mallarmé, Baudelaire, Ronsard, Saint-John Perse, etc.

Le yiddish, utilisé comme langue vernaculaire par huit à dix millions de personnes avant 1939, est parlé en usage constant aujourd'hui par un million de personnes dans le monde, compris par quatre millions. (En France, langue vernaculaire : soixante mille à quatre-vingt mille ; langue maternelle : cent cinquante mille.) Des cours pour adultes et adolescents ont lieu au Centre amical de la bibliothèque, dans d'autres centres, et à l'université Paris VII.

Bibliothèque MEDEM : 52, rue René-Boulanger - 75010 Paris. Heures d'ouverture : lundi, jeudi, samedi de 14 heures à 16 heures.



מיר יונגען, מיר — אַ פריילעכע צעזונגענע כאַליאַסטרע
מיר גייען אין אַן אומבאַוווּסטן וועג,
אין טיפֿע מרה־שחורהדיקע טעג
אין נעכט פֿון שרעק
Per aspera ad astra!
משה בראָדערזאָן

Couverture du numéro 1 de la revue expressionniste la Clique, *(Khaliastra), Varsovie, 1926, créée par Peretz Markisch et Israël Joshua Singer.*

« *Nous les jeunes, nous une joyeuse, une chantante clique*
Nous allons vers des routes inconnues
Dans le jour profond, mélancolique
Dans les nuits de l'effroi
Per aspera ad astra. »

Moshe Broderzon.

Yentl et Barbra Streisand

Tiré de l'œuvre de Bashevis Singer, sortira le 11 avril prochain sur les écrans *Yentl*, film produit, réalisé et interprété par Barbra Streisand.

En réalisant ce film, Barbra Streisand concrétise un rêve vieux de quinze ans : c'est en effet en 1969 qu'elle avait acheté les droits de la nouvelle d'Isaac Bashevis Singer, *Yentl the yeshiva boy*, une histoire qui ressemble un peu à la sienne.

L'espace magique des frères Singer

Quelle différence entre les regards des frères Singer, Israël Joshua et Isaac Bashevis, sur un monde rayé de la carte mais vivant dans le souvenir. Le réalisme vigoureux du premier, le caractère fantasque du second, partagent les lecteurs, et, déjà des critiques émettent leurs jugements de valeur. Dans ce *faux débat*. *Isaac Bashevis fait la* part belle au frère, « *maître et modèle exemplaire* », mort en 1944 à New-York. S'agit-il vraiment de savoir qui est le « meilleur » de ces deux écrivains juifs arrivés au milieu des années 30 de Pologne aux Etats-Unis ? L'essentiel est qu'ils nous restituent de concert la mémoire d'une communauté exterminée par la folie meurtrière des nazis. Chacun des Singer, avec son génie, avec sa tendresse, avec son humour, nous guide sur les sentiers d'une Europe oubliée, rarement mentionnée dans les manuels, l'Europe juive de l'Empire des Habsbourg et des tsars. Un second roman d'Israël Joshua, superbement traduit en français, le dernier volet des mémoires du frère cadet plus célèbre (prix Nobel oblige), ainsi qu'un volume de ses nouvelles, sans doute les plus troublantes, les plus belles, nous ouvrent, au-delà de la nostalgie, les portes d'un espace magique infini.

Tristan et Iseut au « Shtetl »

En 1982 paraissait en France *les Frères Ashkenazi*, livre solidement charpenté d'Israël Joshua Singer. L'histoire d'une famille aux prises avec la révolution industrielle à Lodz, ville polonaise et juive, s'inscrit dans la tradition des conteurs russes et des naturalistes français. Ce fut le premier best-seller écrit en yiddish aux Etats-Unis (1). Voici maintenant un autre roman, *Yoshe le fou*, *dans une veine totalement* différente. Israël Joshua y raconte l'amour terrifiant, absolu, entre le gendre d'un riche et vieux rabbin et la quatrième épouse du saint homme, une jeune orpheline pauvre, belle et farouche.

En cette aube du dix-neuvième siècle, la transgression de la Loi se paye cher dans les communautés hassidiques de Pologne. Nahum, fragile, mystique et studieux, Malka, volontaire et déterminée, succombent *néanmoins* à la tentation. C'est Tristan et Iseut au *Shtetl*. Le châtiment divin sera effroyable. Enceinte, elle mourra alors que son amant deviendra pour les siens un *dibbouk*. Yoshe le fou, cadavre errant habité par une âme tourmentée. Un grand souffle de poésie traverse ce beau texte, *si loin* de la convention classique adopté par le romancier dans ses écrits antérieurs. Le romantisme échevelé qu'il exprime par ses personnages ravagés, admirablement campés dans l'atmosphère exaltée des cours rabbiniques de jadis, a sans doute considérablement influencé la production littéraire de *l'autre Singer, le cadet*.

Kabbale et résurrection

Croyant et sceptique, respectueux des Ecritures et sensuellement fasciné par l'écriture, ascète mais, *ô combien !*, *attiré par les femmes*, tel nous apparaît Isaac Bashevis Singer dans le second volet de son autobiographie spirituelle couvrant une période agitée de sa vie. Au début des années 30, le futur lauréat de l'Académie suédoise semble encore hésiter entre les lectures sérieuses et ses fantasmes libertins, entre ses conquêtes éphémères et le club des écrivains yiddish de Varsovie. Mais la menace du fascisme se précise. Son frère, Israël Joshua, qui connaît déjà la notoriété, le fait venir chez *lui aux Etats-Unis, où il vit* depuis quelque temps.

Après une traversée mouvementée – on pense à Charlot en émigrant, – voici enfin Isaac Bashevis à New-York. Coupé de son monde familier, allait-il dépérir ou devenir, comme son frère vénéré, un authentique écrivain ? Les débuts du jeune *Singer en Amérique sont difficiles*, bien qu'il retrouve à Manhattan une famille, la fragrance du *Shtetl*, les échos du monde juif polonais. Dépressif et suicidaire, il arrête de travailler et, pour fuir sa condition de « personne déplacée », se tourne une fois encore vers l'amour profané, vers la sexualité. Le goût de l'écriture lui revient avec celui de la vie. Le grain de folie caché dans la tête de cet elfe chauve aux yeux bleus, venu de la Vistule sur les rives du Hudson, se réveille pour l'entraîner à la redécouverte de son univers ensorcelé, régi par des lois mystérieuses et cachées.

Il rencontre à New-York une veuve qui loue des chambres aux intellectuels démunis. Elle deviendra sa maîtresse. Grâce à une combinaison kabbalistique des lettres de leurs noms, les amants ressuscitent, dans leur imagination, aussi bien le mari décédé à Varsovie qu'une ancienne amoureuse de l'écrivain, morte elle aussi. A la faveur de l'étreinte physique et de l'intense communion spirituelle, le narrateur connaît la révélation de l'unité fondamentale entre la *relation sexuelle et la gnose*, entre Dieu et l'amour charnel. Cette révélation, qu'il ne cessera d'exprimer dans son œuvre, lui a valu, et lui vaut encore, le courroux des milieux religieux et conservateurs.

Sept admirables récits

Davantage que tous ses textes traduits jusqu'ici, les sept admirables récits d'Isaac Bashevis qui paraissent aujourd'hui en recueil piègent le lecteur dans une étourdissante irréalité. Ces pages sont comme les barreaux d'une prison délicieuse. Il faut les *dévorer pour s'en échapper*. Bien sûr, dans ces petits chefs-d'œuvre, reviennent les thèmes chers de l'auteur : la confusion des sexes *(Yentl)*, l'intrusion des gentils diablotins dans la vie, et surtout dans le lit des belles mortelles *(Taibele et son démon)*, le déplacement irritant des objets *(La ligne qui manquait*, nouvelle inédite en français), la *possession* des vivants par les chers disparus *(Esther Kreindel la seconde)*, l'immortalité enfin accessible par la seule force de l'amour *(la Brève Journée de vendredi* et *Un mariage à Brownsville)*.

Ces contes merveilleux, plus courts, plus denses, plus rapides que d'autres nouvelles de Singer, donnent l'impression que, cette fois-ci, l'écrivain a eu l'audace d'aller jusqu'au bout de ses obsessions. Ayant vaincu sa timidité, il maîtrise *par l'humour le vertige du surnaturel* et dompte tendrement ses démons. C'est l'humour, par ailleurs, qui lui permet de tourner en dérision l'Histoire et de se distancier par rapport à l'événement.

Dans le récit *les Coureurs* (inédit lui aussi), Isaac Bashevis nous introduit dans ces milieux qui, entre les deux *guerres, saisis par un frénétique* messianisme révolutionnaire, rejetaient et la tradition du *shtetl* et la perspective d'un Etat juif. Leur grande affaire était l'impitoyable affrontement entre staliniens et trotskistes. De cache en prison, de dénonciation en excommunication, ces militants purs et durs se retrouvent, lors de l'arrivée des nazis en Pologne, confrontés à un véritable problème, celui de la survie. Les frères ennemis se ruent tous ensemble vers la frontière de l'URSS, havre de paix et patrie du socialisme triomphant. Qu'arrive-t-il à ses coureurs finalement ? Ceux qui échappent au NKVD, illustre ancêtre du KGB, et les rares rescapés du goulag continuent à fuir de Tachkent à Shanghai, de Boukhara et de Samarkand à Bombay. *De ces remarquables sprinters*, il reste encore quelques nostalgiques éparpillés aujourd'hui entre New-York, Tel-Aviv et Paris. Le bruit court qu'on en trouve même deux ou trois à Moscou et à Varsovie...

Dans ses livres écrits en yiddish, qui font revivre son peuple assassiné et retracent une géographie particulière hantée de visionnaires et de farfadets, de rêveurs et de revenants, Isaac Bashevis, comme son frère, a su dépasser l'inconfort de l'exil. Le double aspect de leur création, réaliste et onirique à la fois, confère à ces textes un caractère magique, envoûtant. Curieusement, Singer le cadet affirme que l'expérience, la recherche et l'innovation littéraires le tentent peu. Son modèle reste le classicisme de bon aloi du frère aîné Joshua. Pourtant, malgré ces options théoriques plutôt sages, Isaac Bashevis demeure un grand maître de la littérature fantastique de nos jours. Plus dans les nouvelles que dans les romans, il nous impose la vision d'un monde où le surnaturel intervient insidieusement à chaque instant, déstabilisant la cohérence rassurante de la réalité. Ses personnages, évanescents ou cocasses, ridicules ou tragiques, baignent dans la lumière étrange des films de Delvaux. Les faits et les gestes les plus humbles, les plus quotidiens, y deviennent insolites, semblent s'accomplir à l'intérieur d'un songe éveillé permanent.

EDGAR REICHMANN.

(1) Voir « le Monde des livres » du 10 décembre 1982.

★ *YOSHE LE FOU, d'Israël Joshua Singer. Traduit de l'anglais par Anne Rabinovitch. Stock, 247 pages, 89 F.*

★ *PERDU EN AMERIQUE. FRAGMENTS D'UNE AUTOBIOGRAPHIE SPIRITUELLE, d'Isaac Bashevis Singer. Traduit de l'anglais par Marie-Pierre Bay. Stock, 156 pages, 38 F.*

★ *YENTL ET AUTRES NOUVELLES, d'Isaac Bashevis Singer. Traduit de l'anglais par Gisèle Bernier et Marie-Pierre Bay. Stock, 156 pages, 38 F.*

● *Isaac Bashevis Singer ne fait* pas de réelle différence entre les contes pour adultes et les contes pour enfants... Deux livres d'histoires du folklore yiddish, illustrés de dessins de Margot Zemach ont paru chez Stock : *Quand Shlemiel s'en fut à Varsovie* et *Naftali le conteur et son cheval Sus*, traduits de l'anglais par Marie-Pierre Bay. 128 pages sous couverture cartonnée, 60 F chacun.

MAITRISE de L'ENERGIE

LETTRE MENSUELLE DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

NUMERO 10 ● MARS 1984

Maitrise de l'énergie est réalisée sous la responsabilité de l'AFME. Elle est publiée, chaque mois, sur quatre pages achetées au journal Le Monde.

Michel Rocard : l'agriculture aussi participe à l'amélioration du plan énergétique

Au moment où le Salon de l'agriculture vient de fermer ses portes et où les agriculteurs peuvent avoir accès au deuxième Fonds spécial des grands travaux, nous avons demandé à M. Michel Rocard, ministre français de l'Agriculture, président actuellement aux destinées agricoles de la Communauté économique européenne, de nous parler de la maîtrise de l'énergie dans l'agriculture.

L'agriculture française et les industries agro-alimentaires ont subi, comme les autres branches d'activité, les conséquences des différents chocs pétroliers.

Mais, comme les autres branches, elles ont su et continuent à faire preuve d'efforts et de dynamisme pour participer à l'amélioration du plan énergétique, que ce soit par les économies d'énergie ou le recours aux énergies de substitution.

Le ministère de l'Agriculture attache une importance toute particulière à la mise en œuvre de la politique de *maîtrise de l'énergie et* la considère comme un facteur clé de la compétitivité de nombreuses activités du secteur agricole et alimentaire.

Quelques chiffres, relatifs à la période de 1979-1980, permettent d'apprécier les principaux secteurs concernés par les problèmes énergétiques.

Au niveau des *exploitations* agricoles, outre le poste classique du machinisme agricole, qui représente sensiblement 3,2 millions de tep/an (tonnes équivalent pétrole par an), il convient de mentionner particulièrement :

— l'*importance que représentent* les consommations énergétiques, tout spécialement *à partir de gaz* nécessaires à la production d'engrais, notamment azotés ; globalement, ces consommations sont de 3,8 millions de tep/an, en soulignant de façon schématique que la production d'un kilo d'azote correspond à l'équivalent *énergétique de deux litres de* fioul ;

— les besoins de cultures spécialisées sous serres (horticulture et maraîchage), qui correspondent, en année climatique moyenne, à 800 000 tep/an.

Quant aux industries agricoles et alimentaires, une mention toute particulière doit être faite pour :

— les activités spécifiques de déshydratation des fourrages (luzerne tout spécialement) et pulpes, ainsi que de séchage des céréales, plus spécialement du maïs ; ces deux branches représentent des besoins énergétiques *respectifs de 600 000 tep/an et* 300 000 tep/an. Le terme de « besoin » revêt tout son sens dans ce cas puisque la finalité de ces branches est schématiquement de ramener par voie thermique la teneur en eau des produits récoltés à une valeur *permettant leur conservation et leur valorisation ultérieure* dans le domaine alimentaire ;

— les branches industrielles où les technologies de transformation (diffusion, concentration, évaporation) font appel fondamentalement à des procédés thermiques. Il convient *notamment de citer la sucrerie*-distillerie et l'industrie laitière avec des consommations respectives de l'ordre de 1,3 million de tep/an (soit sensiblement 50 % des consommations de l'ensemble des industries agro-alimentaires).

Ces quelques données quantifiées montrent sans ambiguïté la nécessité qui s'attache à ce que des solutions technico-économiques soient mises en œuvre dans ces activités pour maintenir et accroître leur compétitivité, compte tenu de leur importance pour l'économie *nationale et* leur contribution à notre balance commerciale.

Des entrepreneurs dynamiques

Le dynamisme des entrepreneurs, qu'ils soient agricoles ou industriels, a trouvé un large écho auprès de l'Agence française pour la maîtrise de l'*énergie qui a su, dans son* domaine et par ses procédures financières, leur apporter les aides nécessaires dont le dernier acte est la création d'une enveloppe de 500 millions de francs, au titre de la seconde tranche du Fonds grands travaux, destinée à l'*agriculture et* à l'*industrie*.

La « *Lettre mensuelle de l'Agence* française pour la maîtrise de l'énergie » a témoigné des résultats remarquables de ce dynamisme, que ce soit, à titre d'exemple, pour la pénétration du charbon dans l'industrie sucrière, des efforts très novateurs de la *distillerie avec, notamment*, la valorisation énergétique du marc... sans oublier la contribution des déchets de bois à des opérations de chauffage collectif.

Ces opérations exemplaires ne doivent en rien éclipser l'effort de l'*ensemble des branches d'activités* concernées, comme celle, par exemple, de la déshydratation de la luzerne qui, en quelques années, a réduit de près de 50 % sa consommation spécifique énergétique tout en diversifiant ses approvisionnements (charbon, notamment).

De son côté, le ministère de l'Agriculture a soutenu techniquement et financièrement ces actions, en les replaçant dans un cadre plus large, que ce soit celui de l'aménagement du territoire, de la recherche, de l'expérimentation, de la politique d'orientation des branches et entre*prises ou de la protection* de l'environnement.

Les travaux de recherche conduits sur des thèmes énergétiques par l'INRA et le Centre d'étude sur le machinisme agricole, le génie rural et les eaux et forêts (CEMAGREF), et

suite page 4

EUROPE

INDUSTRIELS MAITRES D'OUVRAGE : LA CEE PEUT VOUS AIDER

Pour la Communauté européenne, comme pour la France, la maîtrise de l'énergie est une des priorités de la politique énergétique. D'où les appels d'offres lancés régulièrement depuis 1978 en direction de tous ceux, industriels, maîtres d'ouvrage, organismes publics ou privés qui ont dans leurs cartons des projets se situant dans une phase intermédiaire entre celle de la recherche-*développement et celle de l'application* commerciale classique.

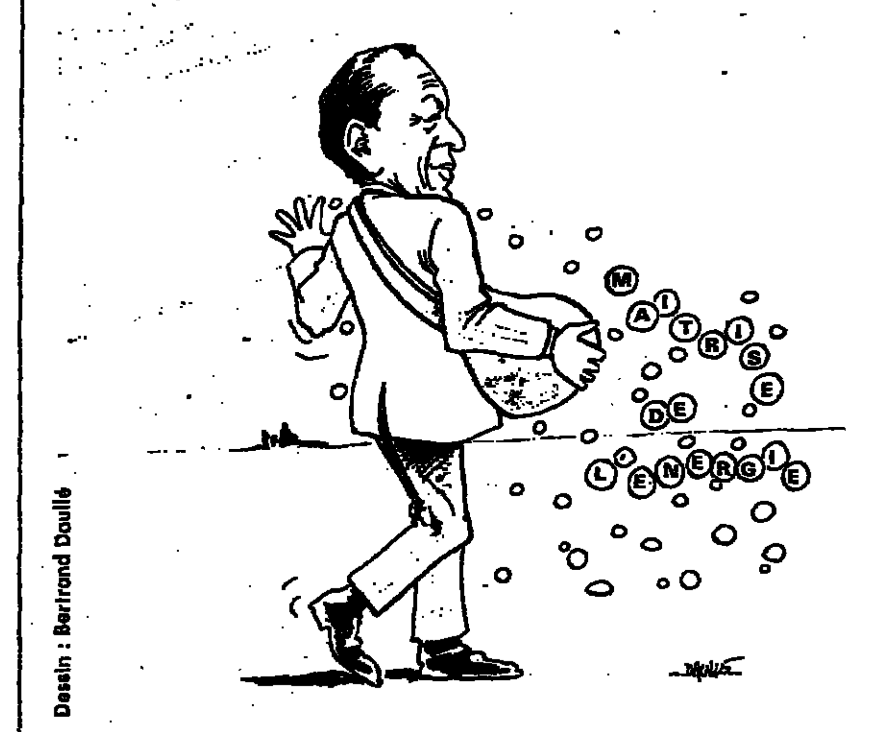
Les projets retenus peuvent donner lieu à des aides représentant jusqu'à 49 % du montant global de l'opération. En 1984, 412 millions de francs seront distribués.

Ces aides sont principalement destinées *aux secteurs suivants : économies* d'énergie dans l'industrie, dans l'agriculture, dans les bâtiments et les transports, énergie solaire, biomasse et valorisation énergétique des déchets, micro-hydraulique, énergie éolienne, utilisation rationnelle de l'électricité, et enfin transport, distribution et stockage de la chaleur permettant des économies d'énergie ou la substitu*tion d'hydrocarbures*.

Bien qu'il ne soit pas indispensable de passer par l'AFME, celle-ci se mobilise pour aider et conseiller les propositions françaises.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser soit à l'AFME, soit au bureau d'*information* de la CEE pour la France (61, rue des Belles-Feuilles, 75782 - Paris cedex 16 - tél. 1/501.58.85). On peut aussi se procurer *le Journal officiel de la CEE*, n° C 42 du 15 février 1984, en vente au service des publications de la Communauté (26, rue Desaix, 75732 *Paris cedex 15 - tél.* 1/578.61.30).

ATTENTION : la date limite des dépôts est fixée au 31 mai 1984, à 12 heures.



Dessin : Bertrand Doullé

EDITORIAL

De nouveaux revenus

Alors que l'Europe verte se débat dans les difficultés que l'on sait, il est particulièrement encourageant pour l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie que le ministre français de l'Agriculture — et actuel président du Conseil des ministres européens de l'agriculture — affirme dans ces colonnes tout l'intérêt qu'il porte à la maîtrise de l'énergie.

Nombre d'exploitants agricoles sont, en effet, actuellement à la recherche de revenus supplémentaires, aptes, par-delà la satisfaction de leurs besoins immédiats, à stopper l'abandon grandissant de la terre. La baisse des charges que peut leur apporter la diminution de la consommation d'énergie de leur exploitation, par économie, substitution ou utilisation de ressources propres, est déjà une première réponse. Mais surtout, il y a là une possibilité de résoudre en partie la nécessaire réorientation des productions. La biomasse, sous toutes ses formes, est en effet l'élément clé de la modification du bilan énergétique par les énergies renouvelables.

Depuis sa création en 1982, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie apporte une attention toute particulière à ces questions. Recherche, innovation, démonstration, diffusion : toutes ses capacités d'intervention sont mobilisées pour que ce secteur de l'agriculture et de la forêt prenne totalement sa place dans la conquête d'une plus grande indépendance énergétique pour notre pays. C'est le message qu'elle a diffusé dans le cadre du dernier Salon de l'agriculture qui vient de fermer ses portes.

Michel Rolant
président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie

L'INVITÉ DE « MAÎTRISE »

UN MOUVEMENT CULTUREL

Une interview de Raoul Cartraud, président du conseil régional Poitou-Charentes

Chabanais : une opération dont « Maîtrise » a eu l'occasion de parler à plusieurs reprises. Elle invite aujourd'hui Raoul Cartraud, président du conseil régional de Poitou-Charentes, député de la Vienne, à s'expliquer sur celle-ci.

■ Pourquoi le conseil régional s'est-il engagé dans une action qui, après tout, dépasse l'intérêt régional ?

Notre région est très largement rurale. Or, dans les opérations pilotes de diagnostic thermique entreprises au niveau national, il apparaissait important que le milieu rural ne soit pas tenu à l'écart. Voilà pourquoi nous sommes les premiers à bénéficier de cette opération. Proposer un diagnostic gratuit aux 8 800 habitants du canton de Chabanais sur 11 communes, c'est-à-dire 2 700 logements, 550 exploitations agricoles, 14 bâtiments industriels, c'est se donner les moyens, au terme de l'opération, de globaliser les résultats, de favoriser une prise de conscience des problèmes. C'est notre contribution à la politique nationale de maîtrise de l'énergie.

■ Pourquoi le canton de Chabanais ?

Il n'y a sans doute pas de canton idéal, mais celui-là est significatif du milieu rural de la région et sans doute du pays, ni riche, ni déshérité, avec des ressources diversifiées...

■ Il en coûte combien à la région ?

Sur un montant total un peu supérieur à 5 millions de francs, la contribution de la région est de 1,5 million de francs, soit un franc par habitant. Le financement principal reste donc celui de l'AFME, mais notre apport n'est pas négligeable.

■ Etait-il bien nécessaire de mettre autant de moyens ?

Il faut persuader les particuliers que les économies de chauffage sont possibles et que c'est du pouvoir d'achat dégagé. *Mais* l'intérêt principal de l'opération se situe en agriculture. Il s'agit là de faire des bilans énergétiques complets des exploitations, et pas seulement des diagnostics thermiques. Et il est évidemment plus difficile de mesurer la rentabilité de l'exploitation des sous-produits agricoles ou des énergies renouvelables, *et de convaincre les agriculteurs que* leur revenu peut s'en trouver amélioré ! Or, c'est bien la décision des habitants de réaliser ou non des travaux qui permettra de juger, au bout du compte, de la rentabilité de l'opération. Ce sont eux qui en ont la res*ponsabilité finale et ce n'est pas pour* rien que l'opération s'appelle « Prenons l'énergie en main... ».

■ Ça marche ? Où en est-on ?

C'est une affaire délicate qui repose à la fois sur la participation des habitants et la qualité des thermiciens *chargés des études*.

A la mi-février, les relevés étaient terminés pour 239 des 500 exploitations, et pour 1 550 logements sur 2 700.

D'ores et déjà, on peut dire que l'opération sera significative car la *proportion de refus* est inférieure à ce que l'on pouvait penser : 53 en résidentiel, 43 en agriculture.

Et la qualité du travail est satisfaisante dans la très grande majorité des cas. Le premier diagnostic et le *premier bilan ont été remis fin* février à leurs bénéficiaires. C'est dire que, dans les semaines et les mois qui viennent, les premières retombées concrètes vont apparaître en travaux pour les entreprises et les artisans locaux.

■ Peut-on s'attendre à d'autres effets que des retombées économiques ?

Le rôle des institutions, en dehors de l'aide financière, a été de sensibiliser les habitants et de mobiliser tous les « relais » possibles : élus, associations, milieux scolaires, etc. Et quand les gens sont ainsi amenés à se rencontrer sur un projet commun, il s'agit déjà bel et bien d'un mouvement de nature culturelle, qui donne une dynamique à la vie collective et peut déboucher sur d'autres initiatives.

En outre, sur le plan politique, au meilleur sens du terme, comment ne pas voir à quel point une opération aussi décentralisée, avec une telle multiplication de responsabilités, renforce la démocratie et lui donne une autre dimension ? La politique de maîtrise de l'énergie, c'est aussi cela : vivre plus intelligemment de son environnement physique, et plus librement dans son environnement humain.

Propos recueillis par
Jean-Paul Mercier



SUITE PAGE 4

France

Election municipale de Marseille

Le Conseil d'Etat rejette les recours de l'opposition

Le Conseil d'Etat a confirmé vendredi 16 mars les résultats des élections municipales de Marseille, rejetant ainsi les trois recours en annulation déposés par l'opposition. Cet arrêt rendu *« sur le siège »* c'est-à-dire sans délai : après délibération secrète est intervenu quelques heures seulement après les plaidoiries des avocats (MM. Labbé et Pradon pour les requérants et Lyon-Caen pour la défense) et l'exposé des conclusions du commissaire du gouvernement, M. Michel Boyon. Cette procédure inhabituelle est toutefois une procédure qualifiée de *« normale »* dans les affaires *« sensibles »* où le secret du délibéré, quinze jours environ, serait difficilement préservé.

Le Conseil dans son arrêt n'a pas suivi les conclusions du commissaire du gouvernement qui avait demandé l'annulation des résultats du 3e secteur de la ville. Là encore il s'agit d'un cas un peu exceptionnel puisque le plus souvent, le Conseil d'Etat suit les conclusions de son commissaire de gouvernement.

Le contentieux électoral de Marseille, qui était le dernier cas important soumis au Conseil d'Etat après le scrutin de mars 1983, trouve son épilogue. M. Gaston Defferre, maire de Marseille, ministre de l'intérieur s'est déclaré *« très satisfait de la décision du Conseil d'Etat qui, a-t-il dit a jugé conformément à ses traditions de sérieux et d'honnêteté »* M. Jean-Claude Gaudin, éputé UDF des Bouches-du-Rhône, a estimé lui que *« la malhonnêteté a payé à Marseille »* avant d'ajouter : *« Je regrette le contexte dans lequel a été prononcé ce jugement. Le gouvernement a délibérement créé dans cette affaire un climat d'intoxication et d'insinuation qui n'a pas permis au Conseil d'Etat de se prononcer avec sa sérénité habituelle comme le démontre d'ailleurs la publication précipitée de cet arrêt ».*

Long contentieux

Le recours en annulation déposé par l'opposition au lendemain du second tour, le 13 mars, des élections municipales à Marseille concernait les trois seuls secteurs en ballottage après le premier tour : le premier secteur, où la liste d'union de la gauche conduite par M. Marius Masse (PS) l'avait emporté avec 3 481 voix d'avance (51,73 % des suffrages exprimés, 22 élus) contre celle de l'opposition dirigée par le chef de file du RPR, M. Hyacinthe Santoni (48,26 % et 7 élus) ; le deuxième secteur, où M. Defferre lui-même s'était imposé avec 3 268 voix d'avance (52,96 %, 10 élus) face à l'opposition conduite par une autre candidate RPR, Mme Jacqueline Grand (47,03 %, 3 élus) ; enfin, le troisième secteur, le plus indécis, où le président du conseil régional, M. Michel Pezet (PS), avait distancé de 2 589 voix (51,37 % et 19 élus) la liste adverse dirigée par M. André Chélini (UDF-CDS) qui, avec 48,62 % des suffrages exprimés, eut 6 élus.

Les écarts en nombre de voix, sinon en pourcentage, étaient nets. Pour autant, les trois têtes de liste de l'opposition dans ces secteurs décidaient immédiatement d'introduire des recours en annulation fondés, selon eux, sur les nombreuses infractions, anomalies, irrégularités ou fraudes tant dans la campagne d'entre les deux tours que dans le déroulement du scrutin lui-même ; l'opposition se plaignait de relance systématique par la gauche des abstentionnistes du premier tour, grâce à l'exploitation des listes d'émargement ayant permis d'établir des fichiers informatisés en violation de la loi Informatique et Libertés ; d'absence de contrôles d'identité de certains électeurs et de refus par plusieurs présidents de bureau de vote d'associer les assesseurs de l'opposition au contrôle des listes d'émargement ; procurations suspectes, distributions d'enveloppes hors des bureaux de vote, etc. Mais au-delà la contestation officielle des résultats *par l'opposition s'articulait autour de* deux arguments prinicipaux.

Le premier tenait, selon les requérants, à l'annulation sur l'ensemble des secteurs d'un certain nombre de *bulletins* de vote favorables à l'opposition et considérés comme nuls parce que marqués d'une rature, préalablement apposée affirmèrent-ils, et de façon imperceptible, sauf pour des scrutateurs avertis.

Second point essentiel soulevé par les demandeurs : les pressions exercées selon eux sur l'électorat de M. Gaston Defferre *« abusant de sa qualité »* de ministre de l'intérieur et, au-delà, par M. Bernard Patault, préfet délegué pour la police dans les Bouches-du-Rhône. Il s'agissait là bien évidemment des déclarations pour le moins imprudentes, ou orientées, faites par M. Patault au lendemain de l'explosion d'une bombe, rue Dragon, à Marseille, dans la nuit du 7 au 8 mars. Cette explosion, qui avait provoqué la mort des deux personnes transportant la bombe, devait donner lieu à des conclusions hâtives : l'objectif des deux auteurs, et victimes, de l'attentat, deux repris de justice, ne pouvait être que la grande synagogue de Marseille. Et M. Patault ne craignait pas d'avancer *dès le 9 mars « l'existence d'une piste politique et raciste. Les gens qui ont monté cette affaire étaient en relations relativement étroites avec des politiciens de droite dans le Vaucluse et à Marseille »*. Avant de préciser le lendemain : *« Les gens interpellés ou recherchés évoluent dans les milieux de droite »*, ajoutant même qu'il s'agissait *« plutôt de l'UDF »*.

Les candidats de l'opposition ne pouvaient évidemment pas ne pas souligner que l'objectif avancé — la grande synagogue — et la mise en *cause formelle des « milieux de droite »* étaient scandaleusement suggérés.

Le tribunal administratif de Marseille, saisi en première instance, devait d'ailleurs donner partiellement acte aux requérants que leurs griefs étaient fondés. D'abord à propos des bulletins raturés en rectifiant les résultats au profit de l'opposition.

Ensuite, dans ses réquisitions, le commissaire du gouvernement, M. Jean Bobelin, avait condamné sans équivoque le comportement du préfet de police .

Tous ces griefs ont été à nouveau examinés vendredi par les avocats et par le commissaire du gouvernement. Si la nécessité de rectifier les voix *obtenues par chacune des deux listes* dans les trois secteurs en raison de nombreuses irrégularités n'a pas été contestée, l'incidence qu'ont pu avoir les déclarations de M. Patault sur le scrutin *ont été diversement* appréciées par les avocats. Assimilées à une *« propagation de fausses nouvelles »* par les avocats des requérants, ces déclarations ont eu, selon eux, un impact non négligeable sur l'électorat juif de Marseille. Pour l'avocat de la défense en revanche, M. Patault *« avait le devoir de parler pour rassurer l'opinion sur l'efficacité de la police, pour prévenir le renouvellement d'autres attentats et mettre en garde le milieu des poseurs de bombes »*. Il ne s'agissait donc pas *d'« un acte de pression »* mais d'un *« exercice de son devoir d'autorité »*. Dans ses conclusions le commissaire du gouvernement a estimé que, *« loin d'apaiser l'opinion publique, M. Patault a contribué au développement d'une violente polémique »* et que, *« loin de préserver la sérénité et la sincérité du vote, il a porté atteinte au crédit de certains candidats en se livrant à des imputations sans fondement, en procédant à des rapprochements déplaisants, en invoquant l'antisémitisme et le racisme »*.

Dans le troisième secteur, où l'écart entre la liste de M. Pezet et celle de M. Chelini pouvait être ramené après rectification à 1 140 voix (hypothèse la plus défavorable à la majorité), puis à 1 600 voix (hypothèse moyenne finalement retenue), M. Boyon a considéré que *« le discrédit jeté sur les candidats de la liste menée par M. Chelini a pu influencer dans cette proportion et même au-delà les résultats du scrutin »* et a donc demandé l'annulation.

Dans les premiers et deuxième secteurs, en revanche, où les écarts théoriques, par le jeu des modifications seraient respectivement de 2 751 voix et 3 061 voix, M. Boyon a estimé que les différences importantes entre les listes de la majorité et celle de l'opposition avaient *« leur consistance »*, et a proposé le rejet des requêtes. *« Nous craindrions,* a-t-il conclu, *qu'un rejet des trois requêtes ne fût compris par certains comme signifiant pour les élections dans les grandes villes un recul de la limite de l'impunité. »*

Le Conseil d'Etat n'a pas suivi le commissaire du gouvernement. Il a tout d'abord, s'agissant de l'examen des griefs relatifs à la régularité des opérations de vote et au décompte des suffrages, rectifié les résultats du bureau de vote 1 156 où la liste d'émargements faisait apparaître un nombre important de doubles émargements et où le nombre des votants était nettement supérieur à celui des bulletins trouvés dans l'urne. Le Conseil d'Etat a également corrigé les résultats de manière à réintégrer les bulletins déclarés, à tort, nuls.

En ce qui concerne les griefs relatifs au déroulement de la campagne, le Conseil d'Etat a estimé que l'utilisation faite par les candidats de la majorité d'un fichier informatisé pour adresser une circulaire aux abstentionnistes du premier tour n'avait pas constitué un moyen de pression de *nature à fausser la sincérité du scrutin*. L'usage fait par M. Defferre de son titre de ministre de l'intérieur pendant la campagne n'a pas davantage été retenu par la haute juridiction.

Le Conseil d'Etat a enfin considéré que *« les déclarations du commissaire de la République pour la police..., si condamnables que soient les accusations sans fondement qu'elles comportaient à l'encontre de certaines formations politiques, n'ont pu — eu égard à la date à laquelle elles ont été faites et à l'écart de voix subsistant en tout état de cause entre les deux listes — avoir une influence suffisante pour modifier le résultat du scrutin »*.

N.A. et P.G.

Morale et arithmétique

M. Boyon n'a donc pas été suivi dans ses conclusions par le Conseil d'Etat. Est-ce à dire, pour reprendre un terme même du commissaire du gouvernement — qui, comme son nom ne l'indique pas, ne représente pas ce gouvernement, mais requiert en toute indépendance, — que le rejet global des trois requêtes sera compris *« comme un recul de l'impunité »* ? Est-ce à dire, pour reprendre le titre du quotidien marseillais *le Méridional*, ce samedi 17 mars, qu' *« à Marseille, on peut frauder »* ? Est-ce à dire qu'une institution, le *Conseil d'Etat, a, par une sorte* de solidarité frileuse, sauvé une autre institution, le ministre et maire Gaston Defferre ? Est-ce à dire enfin qu'il vaut mieux être *socialiste que communiste, par* ces temps de fraude ?

Tout n'est pas si simple. D'abord, on serait tenté de faire une remarque. S'il est inhabituel que le Conseil d'Etat ne suive pas le commissaire du gouvernement dans ses conclusions, cela n'a en soi rien de choquant ou d'insupportable. Bien au contraire. Ou alors, il faudrait admettre que l'accusation, ici comme ailleurs, dicte systématiquement sa volonté. Il faudrait imaginer des juridictions, ici et ailleurs, sans avocats, ni juges autres qu'inutiles.

Autre remarque : l'opposition serait malvenue à contester *l'indépendance d'une institution* dont elle louait au contraire, il y a peu, le sérieux et la rigueur. Elle serait imprudente d'y voir l'influence de telle ou telle majorité de circonstance, alors même que, pour se prémunir contre pareil soupçon, un ancien membre du gouvernement, Mme Nicole Questiaux, appelé à juger de cette affaire marseillaise, s'était volontairement « déporté ».

Le Conseil d'Etat a jugé. C'est-à-dire qu'il a fait la balance entre l'avance, en nombre de voix, obtenue par la gauche à Marseille et le préjudice, donc le recul subi par l'opposition, pour *faits de fraudes*. Le Conseil d'Etat fait au moins autant de l'arithmétique électorale que de la morale politique.

Qu'on ait fraudé à Marseille est un fait. Et même un fait scandaleux, par certains aspects de cette fraude. Que cinq présidents de bureaux de vote, préposés à la régularité des scrutins, aient pu voter deux fois, une sur le lieu de leur inscription, une sur le lieu de leur présidence, est scandaleux pour la démocratie. Que des centaines de bulletins de vote aient été préalablement rayés et donc annulés, que des scrutateurs de l'opposition aient été mis dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions et de contrôler la bonne marche du scrutin, tout cela est en effet inadmissible.

Tout cela a été sanctionné, en terme d'arithmétique, par une *redistribution précautionneuse* des fraudes prouvables. Tout cela est dit dans l'arrêt du Conseil d'Etat, et la gauche marseillaise n'en sort pas nécessairement grandie. Il reste, toujours en termes d'arithmétique, que toutes soustractions faites, l'écart entre majorité et opposition était, lui, peu contestable.

A moins d'introduire une notion bien plus difficilement appréciable : l'influence sur les électeurs des déclarations, elles aussi inadmissibles, de M. Patault, premier policier — après son ministre — de Marseille. C'est ce qu'a tenté de faire M. Boyon, dans une démonstration tout de même hasardeuse. Admettre que les déclarations d'un préfet de police pouvaient avoir suffi à faire perdre l'élection à l'opposition dans un secteur *mais pas dans les deux autres*, c'était ramener un problème de morale politique à un strict calcul arithmétique. Il fallait, sur ce principe moral, proposer l'annulation partout. Ou nulle part.

Sinon, comment s'étonner que le Conseil d'Etat ait pu, dans son arithmétique à lui, estimer en *toute indépendance* que les déclarations de M. Patault n'avaient pas coûté 1 500 voix à l'opposition dans le troisième secteur ?

PIERRE GEORGES.

La préparation des élections européennes

Mme VEIL JUSTIFIE LA PRÉSENCE DE M. HERSANT SUR SA LISTE

Conduite à *« justifier »* et à *« ôter toute ambiguïté »* à la présence à M. Robert Hersant en vingt-troisième position sur *« la liste d'union de l'opposition pour l'Europe et la défense des libertés »*, dont la composition a été rendue publique vendredi 16 mars (*le Monde* du 17 mars), Mme Simone Veil a rappelé les faits reprochés à M. Hersant pendant la guerre. *« Tous les Français n'ont pas été des résistants et des héros »*, a-t-elle déclaré avant d'estimer que les faits ne font pas *« obstacle à sa présence sur la liste »*. Après avoir expliqué que, en 1967, M. Hersant, député de la FGDS (Fédération de la gauche démocrate et socialiste) appartenait alors au même groupe que M. Mitterrand, Mme Veil a observé : *« Les projets élaborés par le gouvernement sur la presse donnent à la présence de M. Hersant une valeur symbolique qui, dans notre combat, nous paraît bienvenue. »*

« LA MÉMOIRE COURTE »

« Bravo » avait dit M. Mitterrand

Bien sûr, on peut dire : *« Chapeau, M. Dassault ! »* Avec ses *éditoriaux du Café du commerce*, le doyen des députés de l'Assemblée nationale a marqué la communication politique. Style propret, simplet. Alors, chapeau aussi à La mémoire *courte*, association régie par la loi de 1901. Sa publicité pleine page parue dans *le Monde* du 16 mars, payée par « un groupe de femmes et d'hommes de gauche », a remué les sympathisants socialistes.

Mme Janine Tillard, présidente de l'association, et M. Rémi Dreyfus, secrétaire général, ne s'attendaient pas à un tel succès : courrier, coups de téléphone, citations dans la presse, commentaires aimables ou indignés. Le style grave du message : *« Nous, citoyens français, respectueux des lois de la République, des institutions et du principe de l'alternance, n'acceptons pas, n'accepterons jamais, que la liberté serve de couverture aux hommes de la droite et de l'extrême droite »* n'y est pas pour rien. Ni la répétition, un rien grandiloquente et martiale du même thème — *« Nous n'acceptons pas, nous n'accepterons jamais »* — tout au long du texte.

L'association La *mémoire* courte est née le 17 février dernier. *Le Monde* avait publié la veille une publicité, d'un autre groupe de gauche, au titre clair et net : *« Contre l'esprit chagrin, pour la gauche au pouvoir. »* Mais La mémoire courte concoctait son projet depuis l'été 1983 pour répondre à *« un appel dans la mouvance socialiste »*. Et de discussion en discussion, un groupe s'est constitué réunissant plus de deux cents personnes.

Mme Tillard, rééducatrice en psychomotricité, est une militante socialiste. Elle anime les Entretiens du jeudi qui, depuis 1978, accueillent chaque semaine des membres influents du Parti socialiste à l'occasion de débats avec les militants. M. Dreyfus, expert d'exportation en biens de consommation, est également membre du PS. Leur *propos* est cependant d'élargir délibérement le champ du militantisme, hors parti. De militer *autrement*.

Nulle critique de la communication gouvernementale. Mais une certitude : *« La droite a mis la gauche en état de défense. Au bout de deux ans, quand elle a vu que la gauche durait, elle est devenue méchante. Nous voulons répondre à son tir de barrage, aux abus de langage de la droite. »* Bref, passer à l'offensive. La mémoire courte a des projets : publier un bulletin mensuel de quatre pages, avoir des correspondants partout en France, pratiquer le téléphone *arabe* et publier une autre page publicitaire si elle en trouve les moyens.

Un mot d'ordre, ou plutôt un *credo* : pas de dossiers. Mme Tillard et M. Dreyfus sont persuadés que les citoyens sont saturés d'informations. Alors, ils veulent *« donner le fait choc qui informe vraiment »*.

Ils avaient parlé de leur projet, il y a plusieurs mois, à M. Mitterrand qui avait dit *« bravo »*. M. Max Gallo, expert ès communications du gouvernement, était dans le secret. Le texte paru dans *le Monde* lui a plu. Même si l'on peut *« en discuter le ton, la violence et l'opportunité alors que le gouvernement adopte une politique de compromis »*. En somme, La mémoire courte réinvente la communication polyphonique.

L. G.

UN COLLOQUE DU PS SUR « LE RISQUE D'ENTREPRENDRE »

M. Jospin : *Tenir le même discours devant les patrons et devant les travailleurs*

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche, a conclu les travaux du collque du PS vendredi 16 mars, à Paris, sur le thème *« les socialistes et le risque d'entreprendre »*, M. Fabius a souligné, devant les chefs d'entreprise présents (PME - PMI) *« le double contraste, qui va en s'atténuant »*, entre, d'une part, la *« somme de mesures »* prises depuis mai 1981 en faveur des entreprises, et la *« méfiance »* de ceux à qui ces mesures sont destinées, et, d'autre part, la *« suspicion »* qui existe encore, selon le ministre, à l'intérieur de la majorité, *« vis-à-vis de ce qui est fait »*, par rapport aux *« chefs d'entreprise qui se battent »*. La persistance de ce climat tient à *« l'origine idéologique (trop idéologique à mon avis) de ce débat »* a souligné M. Fabius.

Le ministre a relevé, de la part des entreprises, la *« perception inexacte de ce que veulent les socialistes »* et *« l'identification »* de la démarche socialiste à *« la bureaucratie, au passéisme, à la dilution des responsabilités »*. De leur côté, a poursuivi le ministre, *« les socialistes ont leur part de responsabilité »* dans la mesure où ils ont eu, traditionnellement, une vision de l'entreprise qui s'exprime *« plus en termes de répartition, et pas suffisamment en termes de production et en termes de commercialisation »*. Il a estimé que cette vision *« commence à se corriger »*.

« Le socialime ne peut pas avoir au Pil du temps une pensée sclérosée, a ajouté le ministre. *Les socialismes de Jaurès, de Blum, de Mitterrand, sont fondamentalement les mêmes. Mais pour être les mêmes, il faut qu'ils épousent leur temps (...). Notre socialisme est adapté à notre temps. »*

Parlant de l'agriculture, M. Fabius a souligné : *« On ne peut pas à la fois chanter les mérites du libéralisme sauvage et vouloir la garantie des débouchés et des prix. »* Le ministre a encore ajouté : *« Les responsables d'entreprises ont besoin d'un horizon stable. Je plaide non pas pour le perfectionnisme, mais pour la stabilité des règles du jeu. »*

Précédant M. Fabius, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, avait, pour sa part, souhaité *« contribuer »* à « casser » l' *« idée reçue »*, selon laquelle le PS *« pourrait être ennemi de l'entreprise et de l'initiative »*. M. Jospin, a estimé qu'il y a, *« historiquement un malaise entre la classe dirigeante et les entreprises »*. *« Si malentendu il y a*, a poursuivi M. Jospin, [les socialistes] *ne sont pas les seuls concernés, mais il frappe indiscutablement la gauche, compte tenu de sa pensée, de ses traditions historiques, et même de ses dogmes. »*

Le premier secrétaire du PS a poursuivi : *« La lutte contre les inégalités, contre l'exploitation, ne veut pas dire et ne doit pas vouloir dire que les socialistes ignorent qu'il n'y a pas d'économie prospère sans entreprises prospères. » « Il faut*, a estimé M. Jospin, *que nous rénovions, que nous actualisions, que nous précisions notre discours et notre pratique sur les entreprises de façon à ce que nous ayons le même discours devant les entreprises et devant les travailleurs. »*

Le premier secrétaire du PS a ajouté : *« La volonté de modernisation ne doit pas s'arrêter à l'outil de production mais s'étendre au mode de gestion et aux relations à l'intérieur de l'entreprise. » « Les lois sur les nouveaux droits des travailleurs*, a souligné M. Jospin, *ne doivent pas être une raison de blocage entre le monde des entreprises et le gouvernement qui les a proposées, ou alors, il faut s'en expliquer. »*

M. Jospin a conclu que, au terme de la législature commencée en 1981, *« il ne devrait plus y avoir, ni chez nous à votre égard, ni chez vous à notre égard, de phantasmes »*.



AGRICULTURE

DE LA CONSOMMATION A LA PRODUCTION

Les quelque 1,2 million d'exploitants agricoles recensés en 1982 consomment chaque année l'équivalent de 4 millions de tonnes de pétrole pour les besoins de leur profession, auxquels il convient d'en ajouter 4 pour leurs besoins domestiques. Cela représente moins de 5 % du total de l'énergie consommée en France en un an.

Mais, déduire de ces chiffres que ce secteur n'est pas prioritaire en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie serait sous-estimer singulièrement le poids de l'agriculture dans l'économie française. Un chiffre permet d'en juger : en 1982, les produits agricoles et ceux de l'industrie agro-alimentaire ont représenté 17,5 % du montant total de nos exportations.

Le maintien de la compétitivité de ce secteur est donc impératif. Il doit être recherché à travers toutes les composantes de ses coûts de production, et tout particulièrement dans la facture énergétique.

Seconde caractéristique essentielle qui motive l'intérêt de l'AFME pour ce secteur : les agriculteurs sont depuis toujours des producteurs d'énergie et sont appelés à l'être encore bien davantage pourvu que les efforts de recherche visant à la valorisation énergétique de leur production soient poursuivis. Pendant quelques décennies au moins, c'est à la biomasse que l'on devra la principale contribution des énergies renouvelables au bilan national.

L'AFME organise son action autour de deux axes : recherche, puis diffusion sur le marché.

— En matière de recherche, l'AFME se fixe un double objectif : accroître les ressources, améliorer leur exploitation. Elle s'appuie pour cela sur de nombreux partenaires : organismes de recherche, centres techniques, entreprises, universités, etc. Les recherches en cours portent notamment sur les cultures énergétiques, sur le matériel de récolte et de conditionnement, le matériel de chauffe, les procédés et matériels de méthanisation des déchets humides, ainsi que sur les matériels et procédés permettant aux agriculteurs d'économiser l'énergie dans le cadre de leurs activités traditionnelles.

— L'Agence subventionne jusqu'à 70 % du coût des études préalables et jusqu'à 50 % de celui des études de faisabilité : plus encore que dans l'habitat, les investissements doivent être ici soigneusement étudiés. On ne calcule pas la rentabilité de l'achat d'une déchiqueteuse à bois aussi simplement que celle de l'isolation d'un grenier. De ce point de vue, des opérations pilotes de diagnostic énergétique, comme celle du canton de Chabanais (voir *Maîtrise de l'énergie*, n° 8) devraient s'avérer riches d'informations. Si les investissements préconisés recourent à des techniques novatrices, l'AFME peut en subventionner le coût jusqu'à 50 % et prendre en charge une campagne de mesures, comme en témoignent nos deux exemples. Lorsqu'il s'agit de procédés plus courants, le taux de subvention est de 25 %.

Moins de propane dans les géraniums

L'horticulture française consomme chaque année 350 000 tep en chauffage de plantations. 1 430 hectares de fleurs coupées et de plantes en pots sont cultivés sous serre, soit 4 % de l'énergie consommée par toute l'agriculture. Une dépense qui atteint, pour les 8 000 producteurs concernés, jusqu'à 30 % de leurs comptes d'exploitation ! Comment, grâce aux économies d'énergie, peut-on réduire cette consommation *tout en augmentant* les capacités de production ? Nous avons rendu visite au GAEC de Vidourle, situé sur la zone horticole du mas Saint-Pierre à Lunel : l'une des 330 exploitations horticoles de la région Languedoc.

Quand, en novembre 1982, Jean-Pierre Even se rend pour la première fois dans le bureau du directeur du Crédit agricole de Lunel, ses jeans et ses cheveux longs ne laissent pas forcément prévoir qu'il est venu emprunter 1 800 000 francs pour la construction d'une installation horticole hautement optimisée. La négociation débute difficilement. Persévérant, Jean-Pierre Even multiplie ses visites et, en mars 1983, le prêt lui est accordé, ainsi qu'à son associée, Danièle Henriot (coût du terrain et de l'installation : 2 367 000 francs). Des subventions de l'AFME et du FORMA [1] ainsi que 260 000 francs apportés par les exploitants complètent le financement de la caisse régionale du Crédit agricole. Les jeunes associés (vingt-huit et trente ans, tous deux ingénieurs techniciens horticoles) se mettent aussitôt au travail. La construction débute en mai 1983, les premières productions sont livrées le 15 septembre et l'ensemble est inauguré le 20 octobre : 7 500 mètres carrés de cultures, dont 2 500 sous une serre en verre abritant potées fleuries et plantes à massifs.

L'énergie est économisée de trois manières :

— un double vitrage isole la paroi et les pignons nord, isolation complétée par des joints d'étanchéité et des portes en polycarbonate ;

— une pompe à chaleur «monte» à 35°C les 35 mètres cubes d'eau pompés (par heure) à 8 mètres de profondeur à une température de 15°C. Cette eau réchauffe les plantes à leur racine, grâce à 20 kilomètres de tuyaux cannelés ;

— enfin, un écran thermique mobile, en tissu synthétique blanc, limite automatiquement la déperdition nocturne de chaleur et la lumière excessive.

La pompe à chaleur (PAC) assure 84 % des besoins de la serre, de décembre à mars. Quatre générateurs à air chaud au propane fournissent le complément lorsque la PAC arrive à saturation et que les thermostats d'ambiance en indiquent le besoin. L'ensemble de ces dispositifs représente un montant de 500 000 francs (21 % du coût total).

Une économie d'énergie de 50 %

«*Cette installation nous permet à la fois de produire plus beau et plus vite (une rotation supplémentaire d'octobre à mai) et de réduire de moitié, voire plus, la consommation d'une installation classique*», estimait Jean-Pierre Even à la mi-février, au vu de ses factures en électricité et en propane. «*Fin mars, cette première saison de chauffe de la serre (électricité + propane) nous aura coûté 63 000 francs. Pour la même surface, et les mêmes productions, nous aurions dépensé 150 000 francs avec un chauffage uniquement au propane !*»

A titre indicatif, pendant la même période, 1 500 mètres carrés sous tunnel plastique ont nécessité 17 tonnes de propane, soit 50 000 francs (19 tep).

En cette première année d'installation optimisée au Vidourle, la combinaison de la maîtrise de l'énergie avec le calcul des floraisons est parfois un jeu difficile : témoin cet après-midi pluvieux de février où M. Even passait coup de fil sur coup de fil pour vendre ses géraniums. Il avait du mal : le temps était encore trop froid !

Malgré les difficultés du démarrage et, à les en croire, la bureaucratie qui retarde certaines aides, Danièle Henriot et Jean-Pierre Even gardent le sourire : «*Le surcoût de l'installation devrait être remboursé en cinq ans. Et même quatre, si on est sérieux !*»

André Keller

1. Fonds d'orientation et de réorientation des marchés agricoles.

Dans le porc, vraiment plus rien à jeter

Il faudra bien se décider un jour à célébrer le porc comme il le mérite ! Animal exemplaire, non seulement tout est bon chez lui mais il va jusqu'à fournir l'énergie nécessaire à son élevage. Remplacer le pétrole par du lisier de porc, c'est ce qu'a entrepris Jean Chabagno, qui élève 2 500 porcs sur son exploitation, et en fournit 5 600 par an au marché.

Installé depuis une dizaine d'années à Saint-Jean-Pied-de-Port, Jean Chabagno se trouvait confronté à deux problèmes insolubles. D'une part, celui du traitement du lisier de porc, matière particulièrement polluante qu'il fallait transporter par camion-citerne jusqu'à des champs d'épandage. Solution peu satisfaisante car coûteuse en main-d'œuvre et en énergie. D'autre part, celui de l'augmentation régulière de la facture d'électricité, énergie utilisée pour maintenir à la température nécessaire les salles de sevrage de la porcherie. Jean Chabagno ne ménageait pas ses efforts pour résoudre ce casse-tête, n'hésitant pas à visiter à l'étranger des installations expérimentales de méthanisation.

La solution, il finit par la trouver dans la région grâce à des contacts avec le Centre industriel de recherche des nuisances (CIRN) d'Elf-Aquitaine. Un projet de méthanisation du lisier de porc fut aussitôt élaboré, l'élevage de Jean Chabagno devant servir de modèle d'expérimentation. L'ex-COMES et la mission énergie du ministère de l'Agriculture apportèrent leur concours à cette ambitieuse réalisation dont le coût final dépasse aujourd'hui le million de francs (environ 600 000 francs de matériel et 400 000 francs d'études et de suivi de réalisation).

Le financement a été assuré conjointement par l'AFME (subvention de 210 000 francs), l'ANVAR (prêt de 210 000 francs à la SAPEC, pour la réalisation du matériel), Elf-France (subvention de 300 000 francs), des prêts de l'agence du bassin Adour-Garonne, d'Aquitainergie, de l'association pour la promotion du Pays basque et une mise de fonds de 120 000 francs de la part de l'éleveur.

La technique adoptée vise à limiter au minimum les interventions humaines. Le lisier de porc est évacué gravitairement vers les postes de relèvement où il est repris par pompage. L'ouvrage de traitement est constitué par un digesteur anaérobie (cuve inox) chauffé à 35°C par un échangeur extérieur. Une recirculation interne du gaz favorise l'homogénéisation du lisier. Le traitement secondaire se compose d'un bassin aérobie et d'une lagune de finition où sont expérimentées des algues dépolluantes (chlorelles). Le gaz issu du digesteur est stocké après filtrage puis alimente la chaudière par l'intermédiaire d'un surpresseur. Actuellement, la production de méthane s'élève à 363 mètres cubes par jour les mois d'hiver. Depuis cet été, un moteur expérimental produit de l'électricité avec le surplus de gaz.

Si la production de méthane a été maîtrisée dès le départ, la fiabilité de l'installation était, en revanche, insuffisante. Il fallait intervenir cinq ou six fois par semaine pour en assurer le bon fonctionnement. « *Il s'agissait uniquement de problèmes mécaniques,* explique Jean Chabagno. *La présence de poils de cochon dans le lisier provoquait l'obturation régulière des pompes et des tuyaux. Un simple panier filtreur, la suppression des angles droits et le remplacement des tuyaux rigides par des tuyaux souples ont suffi à régler ces problèmes* ».

Depuis le mois d'août, l'AFME assure le relevé des résultats journaliers de l'installation. Ceux-ci sont éloquents. Jean Chabagno estime avec précision à 67,62 % l'économie d'électricité ainsi réalisée. Sur quatre mois d'hiver (novembre à février), sa consommation n'atteint pas 65 000 kWh, contre 200 000 kWh il y a un an. Cela représente 70 000 francs d'économie simplement sur la période hivernale, constate Jean Chabagno.

A terme, le prix public d'un tel digesteur ne devrait pas dépasser 600 000 francs.

Gérard Muteaud

Dessin : François Daniel

FONDS SPÉCIAL DES GRANDS TRAVAUX ET AGRICULTURE

Les exploitants et coopératives ayant pour activité principale la culture sous serre, le séchage des céréales ou la déshydratation de produits agricoles peuvent bénéficier du Fonds spécial des grands travaux, au même titre que les entreprises industrielles.

Elles doivent pour cela avoir une consommation minimale annuelle de 50 tep (tonnes équivalent pétrole), soit par exemple 60 000 litres de fioul domestique par an, ou 650 000 kWh de gaz naturel. Les travaux envisagés devront permettre soit de diminuer cette consommation, soit de recourir à des énergies de substitution : énergies renouvelables, charbon, utilisation performante de l'électricité.

La subvention pourra être de 15 à 25 % du montant des travaux pourvu que le coût de la tep économisée ou substituée n'excède pas 12 000 francs hors taxe.

Se renseigner auprès des échelons régionaux de l'AFME.

Un topinambour dans le moteur ?

Quand le tigre est passé de mode, faut-il « mettre un topinambour dans son moteur » ? Faut-il donc « faire » ou refaire du topinambour ? Dès le milieu de la précédente décennie, les avantages au plan énergétique de ce tubercule naguère utilisé pour l'alimentation du bétail ont été mis en avant. Plante à forte teneur en sucre (8 à 10 tonnes par hectare), s'accommodant de sols relativement rustiques (pas trop toutefois, si l'on veut des rendements corrects), le topinambour donne, par fermentation éthylique des sucres, de l'alcool éthylique, ou éthanol. Cet alcool peut se substituer au carburant automobile — soit en partie, sans modifier les véhicules, soit en totalité, en cas de crise grave, au prix d'une adaptation des moteurs.

Cela posé, fallait-il inciter tout aussitôt les agriculteurs à planter des topinambours ? Impossible sans resituer cette culture dans l'ensemble du « plan carburol » préparé par l'AFME. En effet, le topinambour n'est pas la seule plante sucrière cultivée en France, et l'éthanol n'est pas la seule filière substituable aux hydrocarbures. L'heure est donc plus aux études qu'aux engouements intempestifs.

Un arrêté du ministère de l'Industrie, pris le 9 octobre 1983, autorise désormais la pénétration de l'alcool dans les carburants dans les proportions suivantes : soit 3 % de méthanol + 2 % de solvant (acétone-butanol d'origine agricole, par exemple), soit 5 % d'éthanol + 2 % de solvant. C'est laisser ouverte la voie à la solution la plus intéressante au plan économique. Pour choisir, une seule solution, à la fois pragmatique, rigoureuse et progressive : les comparer entre elles.

Trois installations pilotes ont été créées pour cela, d'autres sont prévues.

— A Clamecy, dans la Nièvre, on étudie la filière méthanol, par gazéification du bois. A la fin de cette année, la production devrait atteindre 30 tonnes par jour.

— A Soustons, dans les Landes, c'est à l'acétone-butanol, indispensable solvant pour homogénéiser le mélange alcool-essence, que l'on s'intéresse. On le produit par hydrolyse enzymatique de paille, de rafles et de tiges de maïs, puis fermentation. Il s'agit là d'un programme biotechnologique extrêmement novateur.

— A Attins, dans le Pas-de-Calais, on produit également de l'acétone-butanol, mais à partir de plantes alcooligènes, dont la betterave et le topinambour.

En ce qui concerne l'éthanol, principal débouché du topinambour, une consultation est en cours à l'issue de laquelle on devrait déterminer l'emplacement d'un nouveau centre pilote. Celui-ci pourrait être orienté vers la fabrication conjointe d'éthanol et de protéines (pour l'alimentation du bétail).

Un problème de concurrence existe bel et bien entre la betterave et le topinambour, et il doit être clair que le critère de rentabilité économique devra prévaloir. Reste que cette rentabilité ne s'évalue pas partout dans les mêmes termes : une unité de fermentation de betterave dans le Nord ou le Bassin parisien pourrait ainsi parfaitement cohabiter avec d'autres entreprises, de taille plus modeste, recourant au topinambour, dans des régions où cette culture est adaptée et peut constituer une nouvelle source de revenus pour les agriculteurs.

POITOU-CHARENTES

Assises d'un nouveau type

« *Neuf cents personnes mobilisées par 79 réunions depuis trois mois en Poitou-Charentes.* » Jean-Pierre Morisset, délégué régional de l'AFME, est plutôt satisfait de pouvoir citer ces chiffres au début de son allocution. Cent cinquante personnes sont encore présentes, en cette fin de samedi 25 février 1984, au centre culturel Beaulieu à Poitiers (Vienne). Le matin, on en comptait quelque deux cent cinquante, déjà là la veille, vendredi. Pourquoi ce rassemblement ? Pour Top-Energie, des « assises régionales » d'un nouveau type, organisées par l'Agence Poitou-Charentes énergie, émanation du conseil régional, et la délégation régionale de l'AFME.

Partant du principe que l'élaboration de la poursuite de la politique régionale devait se construire sur une connaissance approfondie de la demande, les organisateurs ont eu l'idée de réunions décentralisées, regroupant localement tous les acteurs de la chaîne énergétique. Industriels, agriculteurs, chercheurs, artisans, fonctionnaires, élus, journalistes, syndicalistes et militants associatifs se sont retrouvés pour débattre de thèmes aussi divers qu'habitat, formation, industrie, information, équipements publics ou encore biomasse (la région restant très fortement agricole, se plaçant même en tête si l'on regarde les chiffres en pourcentage de la population active).

Déceptions et espoirs, réalisations et projets, acquis et attentes, certitudes et interrogations ont été ainsi recensés, constituant un précieux inventaire. Il fallait restituer collectivement, au plan régional, ce savoir acquis sur place, soumettre à discussion, et donc à contradiction, ce qui n'était que constat : c'est ce qui a été fait pendant ces deux jours, permettant de rassembler une somme de propositions importante.

Autour des salles où se tiennent commissions et séances plénières, la région et l'AFME exposent, mais aussi les constructeurs locaux de matériels, les associations professionnelles et de consommateurs, les Charbonnages et EDF, une librairie associative... La maîtrise de l'énergie devient incontestablement ici une réalité. La presse ne s'y est d'ailleurs pas trompée, qui a consacré à l'événement une couverture assez exceptionnelle : multitudes d'articles dans les journaux et plus d'une heure d'émission sur FR3.

Et c'est ce que souligne Michel Rolant, président de l'AFME, quand, se tournant vers Raoul Cartraud, président du conseil régional, il déclare : « ... *Outre les nombreuses réalisations existantes en tous domaines, c'est ici que nous avons signé la première convention régionale ; c'est ici que se mène la grande première nationale qu'est l'opération de diagnostic en zone rurale, sur le canton de Chabanais ; c'est ici que se teste, à Niort, le stage de formation des architectes à la maîtrise de l'énergie ; c'est dans le peloton de tête, et même à la première place, si l'on ramène les chiffres au nombre d'habitants, que la région s'est située pour le volume d'investissements engagés dans le cadre du premier Fonds spécial des grands travaux ; c'est avec plusieurs longueurs d'avance qu'elle s'engage dans la course du deuxième Fonds.* » □

ALSACE

Colmar : l'histoire d'« Énergie 84 »

■ *L'histoire du Solon de l'énergie, qui* s'est tenu à Colmar du 8 au 12 mars, vaut d'être contée. A l'origine, une initiative des membres de la jeune chambre économique, en 1980. Cette année-là est organisée la « Bourse des énergies », qui regroupe une quinzaine de participants et accueille 2 500 visiteurs. *Priorité* est accordée à l'innovation, et il n'y a que cinq ou six « commerciaux » exposant.

Le succès constitue toujours une source d'encouragement. D'où l'organisation d'Energie 81, qui a lieu, cette fois, au parc des expositions de Colmar. D'une quinzaine, on passe à 90 exposants, et de 2 500 à 10 000 visiteurs en quatre jours.

Pour Energie 82, changement de structure. La jeune chambre économique ayant davantage pour vocation de lancer des initiatives que de gérer un Salon, une « chambre régionale de l'énergie » est constituée, qui regroupe une vingtaine de professionnels ainsi que des représentants du conseil régional d'Alsace, du conseil général du Haut-Rhin, de la mairie de Colmar, de la Société du parc des expositions et des chambres consulaires (*commerce et industrie, agriculture*, chambre des métiers). Résultat : 130 exposants, 15 000 visiteurs.

L'ascension se poursuit à l'occasion d'Energie 83, qui rassemble, sur 8 000 mètres carrés, 150 exposants et reçoit 20 000 visiteurs. *Le Salon est désormais* agréé par le ministère du Commerce et de l'Artisanat, ce qui évite aux exposants d'avoir à payer la taxe qui frappe ce genre de manifestation. Il a, par ailleurs, atteint son rythme de croisière : faute de place, il est hors de question de voir plus grand. *Enfin*, deux halls distincts sont constitués : l'un est consacré aux économies d'énergie proprement dites, l'autre à l'habitat. La synergie qui existe entre les deux et le fait que le second a incontestablement un aspect grand public expliquent le succès rencontré.

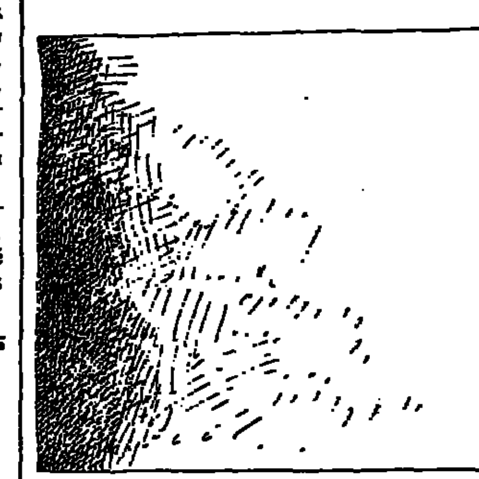
Les organisateurs refusent pour autant de s'endormir sur leurs lauriers. Comme l'explique Michel Naudo, le président du Salon, *ils comptent développer l'aspect* professionnel de la manifestation. C'est ainsi que, cette année, 15 exposants ont présenté du matériel destiné aux professionnels, auxquels on a adressé deux jeux de 6 000 lettres. *Le thème dominant du* Salon, la gestion centralisée de l'énergie, a donné lieu à des débats, dont certains, portant sur la télégestion et la télésurveillance, ont été animés par des représentants de l'AFME et de l'ATEE (Association technique pour les économies d'énergie).

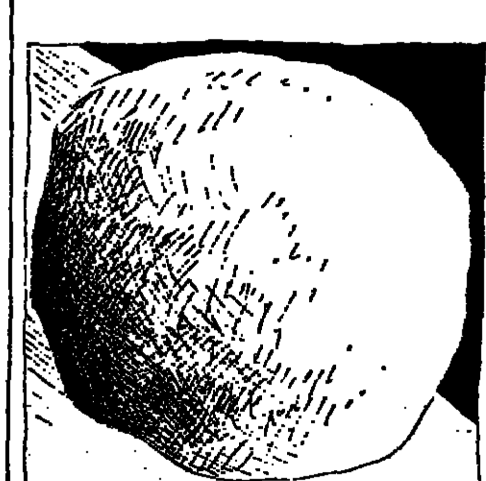
Après avoir, l'an dernier, effectué un sondage sur l'utilisation du solaire en Alsace, les organisateurs ont, cette année, porté leur regard sur les utilisateurs de pompes à chaleur. Ils ont aussi, bien avant le dernier Salon, acheté une éolienne qu'ils ont installée dans le massif vosgien, pour la tester. « *J'avoue,* déclare volontiers Michel Naudo, *que le résultat n'a pas été, jusqu'à présent, concluant, les vents étant trop irréguliers.* »

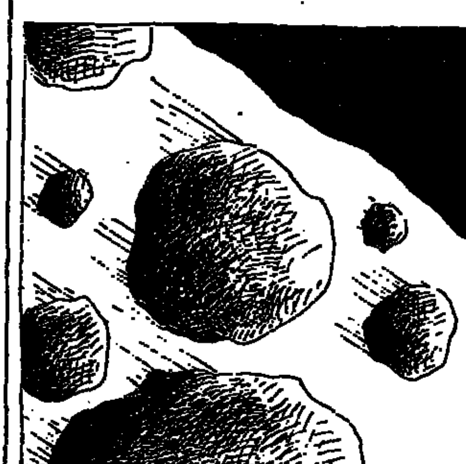
On le voit, le Salon de Colmar ne présente pas seulement un intérêt en lui-même : il vaut aussi par ses effets induits et les différentes initiatives prises à cette occasion. □

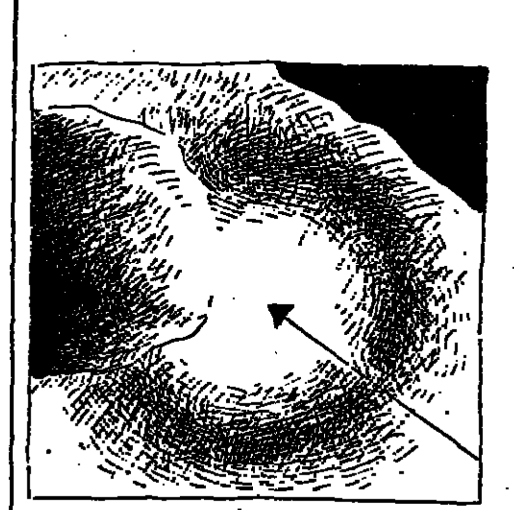
MAÎTRISE

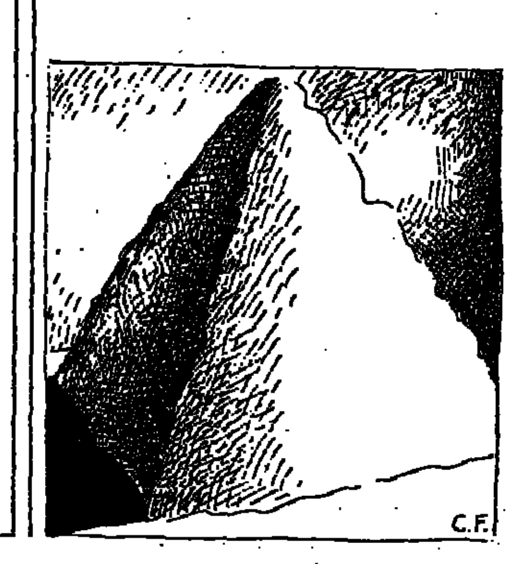
par Catherine Faure











ILE-DE-FRANCE

L'isolation acquittée

■ « Accusée, levez-vous ! ». Etrange procès que celui qui s'est déroulé, le 19 janvier dernier, dans une des salles du musée des Arts et Traditions populaires.

Dans le rôle du président du tribunal, M. Michel Péricard, député-maire de Saint-Germain-en-Laye, vice-président du conseil général d'Ile-de-France, assisté de MM. Jean Grosborne, président du Comité français de l'isolation (CFI), et de M. Jean Balladur, membre du conseil régional de l'Ordre des architectes.

Côté accusation, deux « procureurs » : MM. Yves de Buhren, architecte, et Louis Logeais, délégué général du bureau Securitas.

Enfin, côté défense, trois « avocats » : MM. Robert Daussy, président de la commission permanente du CFI, Jean Dumont, délégué général du GIPSIE, Groupement professionnel de l'isolation par l'extérieur, et Guy Saint-Macary, architecte.

L'accusée ? Représentée par ses avocats, elle a pour nom Isolation. Le tribunal devra décider si elle constitue un risque ou une chance pour l'architecture.

Comme l'explique M. de Roumefort, délégué général du Comité français de l'isolation, il ne s'agit pas seulement d'une mise en scène. « *Nous avons certes voulu innover par rapport aux traditionnels colloques en tout genre. Mais nous avons aussi pensé que la formule permettait de rompre avec un certain ton feutré. Il s'est dit publiquement ce jour-là ce qui se dit d'habitude en coulisses.* »

Il faut reconnaître que le plateau était de qualité. Outre la défense et l'accusation, une quinzaine de témoins avaient été invités à déposer. Leurs qualités : spécialistes du vitrage, de la sécurité dans le bâtiment, d'organismes HLM, de la consommation, du bruit, de l'isolation ; architectes, représentant de l'AFME (qui a apporté son concours au CFI pour cette opération).

Dans la salle, 350 personnes, dont à peu près un tiers provenant de cabinets d'études ou d'architecture ; des professionnels, des élus ou décideurs locaux.

Les dossiers ont été préparés avec sérieux par chacun des participants au procès. C'était indispensable pour rompre les barrières faisant obstacle au dialogue entre les différentes professions.

Le verdict ? Il a été rédigé en fin de journée, en bonne et due forme, avec des attendus et des considérants.

Attendu que l'isolation est une fonction indispensable, que les locataires et propriétaires réclament à juste titre une ambiance thermique et acoustique que seule l'isolation peut apporter ; attendu que la qualité architecturale présente un caractère d'intérêt public ; considérant, par ailleurs, « *qu'on ne peut parler de surcoût dû à l'isolation, tant thermique qu'acoustique, en construction neuve, dans la mesure où ces nécessités sont prises en considération avec les méthodes voulues, dès la conception des ouvrages* », et que « *dans l'existant, toute intervention est à apprécier dans la globalité des nécessités premières et des performances acquises, ravalement, étanchéité des façades, réhabilitations architecturales, maîtrise des bruits extérieurs, réduction des dépenses d'énergie, etc.* ».

Par ces motifs, le tribunal a déclaré que l'isolation ne représentait pas en elle-même un risque pour l'architecture, mais, au contraire, une « *chance de premier plan* » : en construction neuve, « *elle permet de répondre d'emblée et simultanément aux souhaits de confort de l'usager* », et « *aux impératifs d'économie poursuivis avec vigueur par l'État* », sans parler des perspectives de voies nouvelles offertes à l'architecture.

En réhabilitation, « *elle peut être l'occasion, jumelée aux autres techniques d'amélioration des conditions de vie (apports solaires gratuits, régulation, ventilation asservie), de procéder à une considérable amélioration de la qualité architecturale et esthétique de nombre de bâtiments anciens et semi-récents* ».

Comme bien des procès célèbres, celui de l'isolation fera prochainement l'objet d'une plaquette, tirée à 3 000 exemplaires.

Et l'on parle déjà d'autres procès semblables, dans d'autres régions de France. Rhône-Alpes, par exemple. □

RHÔNE-ALPES

DÉCHETS A VILLEFRANCHE

A Villefranche-sur-Saône, une usine de traitement des ordures ménagères du district de toute l'agglomération est en train de se construire. Elle traitera 21 000 tonnes par an d'ordures ménagères et de 7 000 à 10 000 tonnes par an de déchets industriels. Un réseau de chaleur alimentera les chaufferies d'ensembles immobiliers à caractère social.

TÉLÉGESTION A SAINT-ÉTIENNE

Un système de télégestion, c'est-à-dire de commande à distance de 235 chaufferies de la région stéphanoise, entraîne une économie d'énergie de 14% (les prévisions en escomptaient 10% seulement). Il s'agit d'un système de téléalarme, télécomptage et télécommande mis en place dès octobre 1983 et qui a coûté 8 millions de francs. L'AFME subventionne à hauteur de 30%.

TURBINE ET POMPE A CHALEUR A SAINT-CHAMOND

A partir d'une turbine hydraulique branchée sur la conduite forcée d'une retenue d'eau (50 mètres de hauteur) et permettant le fonctionnement d'un groupe frigorifique de 80 kW, une pompe à chaleur fournit l'eau chaude nécessaire à un complexe sportif. Appelé « Thalassa », celui-ci comprend en effet une piscine à vagues (la première en France à être couverte). La turbine permet également d'alimenter deux pompes de 11 kW chacune.

LES PUBLICATIONS DE L'AFME

Les réseaux de chaleur

Le développement des réseaux de chaleur fait partie des missions de l'AFME, au même titre que le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie ou de matières premières.

A la suite de la mise en place de la première tranche du Fonds spécial des grands travaux, plus de quarante réseaux ont reçu un soutien de l'Agence, grâce à une enveloppe de 340 millions de francs. Les 150 millions alloués dans le cadre de la seconde tranche devraient permettre de poursuivre cet effort.

Préférer les réseaux pluriénergies

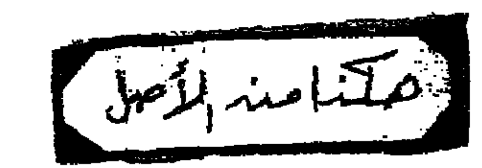
Pour l'AFME, les actions menées depuis le lancement de ce Fonds ont été également l'occasion de préciser quelques orientations. C'est le fruit de cette réflexion qui vient de paraître sous la forme d'une brochure destinée à la presse et au public intéressé, sans être nécessairement spécialisé.

Dès l'avant-propos, le président Michel Rolant met en avant les deux axes principaux qui doivent conduire l'action de l'Agence dans ce secteur. Les réseaux doivent, d'une part, permettre « *'d'utiliser les énergies renouvelables telles que la récupération de chaleur sur les usines d'incinération de déchets ou sur les établissements industriels, la géothermie, la biomasse et de promouvoir l'utilisation du charbon* ». Ils doivent également donner « *un champ d'action remarquable aux initiatives locales* ». Si donc il s'agit bien d'augmenter le nombre des réseaux actuellement en service (270 distribuant 21 milliards de kWh chaque année), là ne se borne pas la mission de l'Agence. Il faut aussi faire en sorte que ces réseaux, comme ceux que l'on créera s'affranchissent au mieux de la dépendance des hydrocarbures (67% en 1982). Les différentes sources d'énergie auxquelles on peut recourir sont donc passées en revue avec, pour chacune, ses qualités et ses défauts, en partant du principe qu'un bon réseau de chaleur est un réseau pluriénergies. Ainsi, par exemple, pour 2 000 kW de puissance appelée, on ne recourera qu'aux ordures ménagères ; de 2 000 à 7 000, on fera appel au charbon ; de 7 000 à 10 000, c'est-à-dire pour des températures extérieures allant de +5° à −10°, on pourra utiliser du fioul domestique pour assurer les pointes. En effet, si le coût de ce combustible est élevé, celui de l'investissement nécessaire à son utilisation ne l'est pas. La diversité des sources permet donc d'optimiser l'investissement.

Un cadre juridique approprié

Techniques de construction et de conduite des réseaux sont ensuite passées en revue, l'accent étant mis sur l'intérêt de la télégestion, surtout dans le cas d'un réseau pluriénergies. Pour coûteux que puisse paraître de prime abord un tel système, il faut savoir qu'il permet des économies pouvant atteindre 30% et donc un amortissement généralement inférieur à cinq ans. L'économie et les différents montages juridiques et financiers permettant la constitution d'un réseau font l'objet de deux chapitres qui *devraient retenir particulièrement l'attention* des élus locaux intéressés par un tel projet. Le poids des investissements est en effet élevé, entraînant, dans la quasi-totalité des cas, le recours à l'emprunt et la perspective d'un début d'exploitation déficitaire. Cela implique un processus de décision soigneusement élaboré, incluant de nombreux paramètres, tous passés en revue. Le choix de la maîtrise d'ouvrage et du cadre juridique du réseau peuvent aussi être lourds de conséquences. C'est pourquoi, par exemple, la brochure explique précisément les différentes formes que peut prendre l'engagement d'une collectivité locale dans la construction d'un réseau et dans son exploitation. En effet, cet engagement n'aura pas le même poids suivant que la commune envisagera la gestion directe du réseau par l'intermédiaire d'une régie ou qu'elle la concédera à une société extérieure, mixte ou privée. Les exemples de Metz, Meaux et Lacq-Mourenx concluent en apportant un bon éclairage à cet utile dossier. ■





Les quatre décisions du gouvernement sur l'enseignement privé

Les décisions prises par le gouvernement s'articulent autour de quatre chapitres correspondant aux quatre points qui ont fait l'objet des négociations depuis le 24 janvier.

OUVERTURES ET FERMETURES DES CLASSES : l'Etat ne paiera plus à guichets ouverts

Le nombre d'emplois affectés aux établissements privés sous contrat est calculé, compte tenu *« des choix d'éducation exprimés par les parents dans le cadre des projets éducatifs, par référence aux effectifs d'élèves accueillis et aux types de formation dispensés respectivement dans les établissements publics et dans les classes sous contrat des établissements d'enseignement privé. Il fait l'objet d'une concertation préalable.*

» Les établissements d'enseignement du premier et du second degré peuvent demander à passer avec l'Etat et, selon le cas, la commune, le département ou la région, un contrat d'association à l'enseignement public s'ils répondent à des conditions relatives à la durée de fonctionnement, à la qualification des maîtres, au nombre d'élèves, à l'existence de locaux et installations appropriés ».

Pour les écoles élémentaires, les ouvertures de classes obéissent aux mêmes critères que dans l'enseignement public. Pour les collèges et les lycées, les ouvertures tiennent compte des prévisions de formation concernant les collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur dans le secteur public.

« Les demandes de contrat sont instruites par l'autorité académique qui tient compte des emplois disponibles. » Elle consulte la collectivité territoriale compétente, puis une commission d'harmonisation. En cas de conflit, une procédure d'arbitrage est prévue.

Ultérieurement, en application de la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, les compétences de la commission d'harmonisation seront transférées aux conseils départementaux et académiques de l'éducation nationale.

A titre transitoire, les contrats simples pourront être maintenus pendant quatre ans, puis seront remplacés par des contrats d'association.

Ces dispositions modifient les règles de financement par l'Etat des établissements privés sous contrat pour l'ouverture des classes. Jusqu'alors, si l'enseignement privé ouvrait plus de classes que prévu, *l'Etat était tenu de rectifier* ses évaluations et de payer. Désormais, les crédits seront limitatifs. Le privé sera tenu de respecter le nombre de créations de postes prévus au budget, selon les mêmes critères que pour le public. C'est la fin des privilèges dénoncés par les laïques et illustrés par l'expression : *« payer à guichets ouverts »*.

LE ROLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : les critères de l'école publique serviront de références

Le traitement des enseignants sous contrat reste à la charge de l'Etat. *« Les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association sont assurées dans les mêmes conditions que pour les établissements d'enseignement public et conformément aux compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales, telles qu'elles résultent de la loi de décentralisation (communes : premier degré ; départements : collèges ; région : lycées) ».*

POUR LES ÉCOLES :

Chaque commune où sont domiciliés des élèves accueillis dans une école privée sous contrat d'association doit participer aux frais de fonctionnement de cette école, y compris lorsqu'elle est située dans une autre commune.

« La répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre toutes les communes concernées. Ces dépenses sont calculées forfaitairement par élève et par an et peuvent résulter de prestations assurées par la commune ; elles sont égales au coût moyen des dépenses d'entretien d'un élève externe de l'enseignement public. »

A défaut d'accord entre les communes, la contribution est fixée par le représentant de l'Etat. Toutefois, s'il existe une école privée comparable dans la commune où habitent les élèves, celle-ci n'a pas à financer l'école de la commune d'accueil.

La participation d'un représentant des communes est prévue aux réunions du conseil de l'établissement qui délibèrent sur son budget. En cas de conflit à propos des contrats conclus avant le 1er janvier 1984, la contribution de chacune des communes concernées sera fixée par le représentant de l'Etat, dans un délai de six mois après la promulgation de la loi.

« Dans le même délai, la commune, siège de l'établissement, peut demander la mise en place d'un établissement d'intérêt public si elle ne versait pas de contribution au 1er janvier 1984 ».

POUR LES COLLÈGES ET LES LYCÉES :

Les dépenses *« de fonctionnement sont réparties entre l'Etat et les collectivités territoriales. »*

« La contribution forfaitaire de l'Etat couvre les dépenses de personnels non-enseignants et est majorée d'un pourcentage correspondant aux charges sociales obligatoires ». La contribution forfaitaire du département ou de la région est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement courant. Ces deux contributions sont calculées selon les coûts correspondants dans l'enseignement public. Elles sont versées par élève et par an.

[Ces dispositions sont destinées à régler les conflits nés des ambiguïtés de la loi Guermeur. Désormais, les obligations des communes sont clairement définies. La nouvelle loi de décentralisation est prise en compte. L'Etat ne sera plus seul à supporter les frais de fonctionnement. Un souci de parité entre secteurs public et privé inspire aussi ces textes. Ainsi, les critères en vigueur dans l'enseignement public serviront de référence pour fixer les différentes aides à l'enseignement privé. A cette fin, une liste nationale des éléments de dépense à prendre en compte pour l'évaluation des coûts de référence d'un élève externe de l'enseignement public sera établie. Des méthodes d'harmonisation seront enfin recherchées dans la répartition entre établissements publics et privés de l'ensemble des ressources de nature publique (notamment la taxe d'apprentissage).]

LES ÉTABLISSEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC (EIP) : ils répartissent les fonds et permettent la concertation

DISPOSITION LIMINAIRE

Suivant les principes de la Constitution, l'Etat :

» — Conformément à son devoir d'organiser un enseignement public et laïque à tous les degrés, assure aux enfants et adolescents dans les établissements d'enseignement publics et sur tout le territoire de la République, dans le respect des consciences, la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs souhaits et à leurs aptitudes ;

» — Garantit à tous l'égalité devant l'éducation ;

» — Respecte la liberté de l'enseignement, qui implique que des établissements d'enseignement peuvent naître d'une initiative privée, dès lors qu'ils respectent les lois de la République ; l'Etat et les autres collectivités publiques assurent un concours financier à ceux d'entre eux qui répondent aux conditions fixées par la loi et ses textes d'application. Les parents d'élèves exercent leur libre choix à l'égard des établissements issus des initiatives privées.

LA CRÉATION DE L'EIP

Des EIP, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, peuvent être institués par contrat entre : l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements, des personnes de droit privé.

» Ces EIP ont pour objet de collecter et d'affecter les moyens nécessaires aux activités des établissements qui concourent au service public d'éducation.

» Chaque EIP regroupe des établissements sous contrat d'association de même niveau d'enseignement ou des établissements de soins ayant la charge d'enfants ou adolescents scolarisés, en nombre limité (5 à 6 écoles, 3 ou 4 collèges, 3 ou 4 lycées).

PRINCIPES APPLICABLES A L'EIP

» Les établissements d'enseignement privés fonctionnant dans le cadre d'un EIP conservent leur autonomie de gestion — éducative, administrative et financière, — notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet éducatif, soumis à l'agrément de l'autorité académique (...). L'autorité académique s'assure que l'enseignement est dispensé suivant les règles et les programmes de l'enseignement public et que cet enseignement est gratuit (...).

» L'EIP peut, à la demande des établissements privés, constituer des services d'intérêt commun. Il gère notamment les dotations pour dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat.

» Les établissements compris dans un EIP informent celui-ci de l'ensemble de leurs recettes et de leurs dépenses. (...)

» Les personnes de droit privé ont la charge exclusive et garantissent la jouissance des immeubles et des équipements affectés à l'enseignement et en assurent le gros entretien.

GESTION DE L'EIP

» Les personnes morales de droit public doivent disposer ensemble de la majorité au sein du conseil d'administration.

» Le représentant de l'autorité académique préside le conseil d'administration ; il est garant du respect des principes généraux qui s'imposent au service public d'éducation. Les délégués du ou des établissements privés [regroupés dans l'EIP] *doivent être représentatifs de la communauté scolaire (chefs d'établissement, personnels, parents d'élèves).*

» Le conseil d'administration délibère sur la répartition globale par grandes catégories des moyens mis à sa disposition (la majorité qualifiée des deux tiers est exigée), sur la constitution de services communs (la proposition doit être présentée par la majorité des délégués des établissements privés, et le conseil se prononce à la majorité qualifiée des deux tiers), sur les ouvertures et fermetures de classes (le conseil donne un avis à la majorité simple).

» Lorsque des dissensions graves et persistantes entravent l'administration de l'EIP, une procédure d'arbitrage est organisée. L'arbitrage est rendu par trois personnalités parmi lesquelles un magistrat, président. »

CONTRAT D'E.I.P.

» Le contrat constitutif de l'EIP est signé pour une durée minimum de trois ans, par le représentant de l'Etat, le représentant de la ou des collectivités territorialess concernées, par les représentants légaux de chaque établissement d'enseignement privé concerné. Le contrat d'aassociation mentionne l'EIP dont l'établissement relève (...). Le projet éducatif de chaque établissement d'enseignement privé est joint au contrat constitutif de l'EIP.

» Le système du contrat d'EIP est mis en place pour une durée de neuf ans, au terme de laquelle le législateur sera amené à statuer à nouveau.

» Dans une première phase de quatre ans, l'application de ce système sera expérimentale, et cette expérimentation sera conduite avec progressivité et dans la concertation. Au terme de ces quatre ans ou plus tôt, si les premières conclusions de l'expérimentation l'exigeaient, les textes d'application pourraient être modifiés. »

L'EIP est la principale innovation du dispositif proposé par le gouvernement. C'est l'instrument de la décentralisation. Il est conçu comme un lieu de répartition des fonds et de concertation entre les établissements scolaires et les collectivités publiques qui les financent. La formule devrait permettre à chaque école, collège ou lycée, regroupés dans l'EIP de conserver son autonomie et sa spécificité. Si le contrat simple est voué à l'extinction, le contrat collectif d'EIP ne supprimera pas le contrat d'association passé individuellement entre chaque établissement, l'Etat et la collectivité compétente. Toutefois, sans contrat d'EIP, le contact d'association n'a pas d'utilité.

LE STATUT DES ENSEIGNANTS : des contractuels et un nombre limité de fonctionnaires

« Dans les classes des établissements d'enseignement privés sous contrat, l'enseignement est confié soit à des maîtres de l'enseignement public, soit à des maîtres liés à l'Etat par contrat de droit public, sur propositions d'une commission, et sous réserve des priorités d'emploi, en accord avec le chef d'établissement.

» La rémunération qui est servie aux uns et aux autres par l'Etat est autorisée par l'inscription des emplois budgétaires correspondants à la loi de finances.

LES MAITRES CONTRACTUELS

» Est créé un statut de maîtres contractuels exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.

» Les personnels régis par ce statut sont rangés dans des catégories correspondant aux différents corps de personnel enseignant relevant du ministre de l'éducation nationale et sont rémunérés comme eux. Ils sont nommés par un représentant du ministère.

» Au terme d'une période de six années après la date de promugaltion de la loi, les maîtres contractuels peuvent opter soit pour l'accès au corps enseignant correspondant à la catégorie dans laquelle ils se trouvent rangés au moment de l'option, soit pour le maintien dans le statut de maîtres contractuels exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat. »

Les maîtres ayant subi avec succès les examens ou concours de l'enesignement du premier ou second degré, ceux qui disposent d'un agrément ou d'un contrat définitif, y compris les maîtres auxiliaires, peuvent accéder aux emplois de maîtres contractuels. Pour ces derniers, un plan de cinq ans est mis en place à partir de la rentrée de 1985 pour faciliter leur reclassement et la revalorisation de leur rémunération *« dans des conditions analogues à celles retenues pour les maîtres auxiliaires de l'enseignement public ».*

LES TITULAIRES

« Les enseignants titulaires déjà affectés dans des établissements d'enseignement privés peuvent continuer d'exercer dans ces établissements sur les emplois budgétaires qui leur sont réservés au budget de l'Etat. » Les maîtres des établissements privés déjà certifiés ou agrégés peuvent demander à être titularisés sur place. L'avis du chef d'établissement est alors requis.

Les futurs admis aux concours de recrutement de l'enseignement public (CAPES, CAPET, agrégation) qui auront opté pour le privé auront la même possibilité.

Des titulaires de l'enseignement public peuvent demander à exercer dans le privé sur les emplois restant vacants après affectation et mutation des maîtres du privé. L'accord du chef d'établissement est requis.

LA GESTION SPÉCIFIQUE

Une commission d'agrément et de l'emploi est créée pour la gestion de tous les enseignants. Pour les titulaires intervient, en outre, la commission administrative paritaire (CAPN) compétente pour les fonctionnaires de l'enseignement public. La commission d'agrément et de l'emploi et composée pour moitié de représentants des établissements privés du département ou de l'académie, et pour moitié de membres désignés par l'administration, dont le recteur ou l'inspecteur d'académie, qui la préside.

Pour les affectations et les mutations à l'intérieur de l'enseignement privé, la commission d'agrément et de l'emploi propose trois noms au chef d'établissement, qui doit en choisir un. Les maîtres dont l'emploi a été supprimé ont une priorité de réambauche dans la limite des emplois disponibles.

L'EXPÉRIMENTATION

» La novation apportée tant dans les procédures de gestion que dans le régime statuaire nécessite progressivité, expérimentation et concertation.

» A cet égard, la phase de six ans définie précédemment permettra d'adapter les dispositions générales pour que la transition entre la situation actuelle et le régime nouveau se fasse en tenant compte d'abord de l'intérêt des élèves. Elle devra permettre également à chaque partenaire, dans la concertation, de jouer pleinement son rôle.

» Tout au long de cette phase, un bilan périodique sera établi, évaluant les résultats atteints et proposant les modifications susceptibles de résoudre les difficultés recensées.

» Au terme des six années, les maîtres contractuels pourront opter entre deux régimes statutaires dont les avantages et les spécificités dans les règles de gestion seront bien mesurés.

» D'autre part, l'ensemble des partenaires pourra alors apprécier l'évolution engagée en pleine connaissance de cause ».

[La titularisation, au sens de « fonctionnarisation », est offerte, dans l'immédiat, à un nombre très limité d'enseignants : ceux qui remplissent les conditions déjà prévues par des textes issus des lois Debré et Guermeur. Ce sont les 2 500 agrégés ou certifiés. S'y ajouteront les volontaires, futurs diplômés du CAPES et de l'agrégation, qui choisiront d'exercer leur métier dans l'enseignement privé.

Pour les quelque 120 000 autres, un statut original est créé. Il assure aux bénéficiaires une protection sociale accrue. La situation précaire d'auxiliaire disparaîtra progressivement, comme dans l'enseignement public, le plan de recrutement l'accompagnant d'une meilleure rémunération.

C'est aux enseignants du privé qu'il appartiendra, au terme de six années, de décider s'ils ont envie, ou non, de devenir fonctionnaires].

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

« Des réponses raisonnées et raisonnables »

Le ministre de l'éducation nationale a publié, vendredi 16 mars, la déclaration suivante :

« Après deux ans de consultations, de discussions et négociations, patientes et approfondies, sur le problème de l'évolution des rapports de l'Etat et de l'enseignement public avec l'enseignement privé, le gouvernement a pris mercredi un certain nombre de décisions dans quatre domaines importants et qui forment un tout cohérent :

» La procédure d'ouverture et de fermeture de classes sous contrat ;

» L'intervention financière de l'Etat et des collectivités territoriales :

» La décentralisation du système éducatif par l'établissement d'intérêt public ;

» Le statut des maîtres.

» Les mesures précises qui ont été arrêtées sont rendues publiques ce jour. Elles constituent des réponses raisonnées, raisonnables et concrètes à des problèmes qui divisent depuis longtemps notre système éducatif et, à travers lui, l'opinion. Désormais chacun peut juger sur pièce.

» Ces mesures représentent le point d'équilibre à partir duquel peut être construite la rénovation globale de l'école de notre pays, qui est notre premier devoir.

» Elles s'inscrivent dans le respect total de la liberté de l'enseignement, de la liberté de choix des parents et des principes que l'Etat a la charge de mettre en œuvre et de promouvoir à travers le service public d'éducation.

» Je souhaite ardemment qu'elles soient reçues par les partenaires et par l'opinion comme un acte d'honnêteté.

» Personne ne peut y trouver tout ce qu'il attend, mais chacun doit comprendre que la raison les guide.

» Au moment où des débats passionnés ont valu à l'école publique et laïque des attaques inqualifiables et aux établissements privés d'être l'enjeu de combats politiciens, je demande à tous de laisser l'école, ses maîtres et ses élèves à l'écart du champ des passions.

» Aucune liberté n'est menacée.

» La jeunesse de notre pays a le droit d'être enfin libérée d'un conflit qu'elle subit. Si nous n'y parvenions pas, comment pourrait-elle croire aux valeurs de justice et d'égalité que nous souhaitons lui transmettre ? »

Dossier préparé
par CATHERINE ARDITTI,
PHILIPPE BERNARD,
SERGE BOLLOCH
et CHARLES VIAL.

Le « point d'équilibre »

(Suite de la première page.)

Mais le maintien d'un corps spécifique d'enseignants contractuels exaspère ceux qui rêvent d'une école unique. Nombreux sont les socialistes et les communistes qui voient dans ce dualisme statutaire la menace du maintien, *ad vitam aeternam*, des deux systèmes d'enseignement.

Les responsables de l'école privée, *eux aussi*, concentrent leurs critiques sur le statut des maîtres. Ils ne veulent, sous aucun prétexte, d'une fonctionnarisation qui ferait perdre son âme à leur projet éducatif. Avec le chanoine Guiberteau, ils croient discerner ce but ultime derrière le *délai d'expérimentation* de six ans, le système de formation des maîtres et le processus de leurs nominations.

Là encore, le *« point d'équilibre »* cher à M. Savary est atteint. Laïques et privés s'opposent symétriquement au texte officiel, mais sans le rejeter. Il est très *important pour* le gouvernement que cet équilibre des critiques se maintienne. En effet, si l'un des deux camps se réjouit un tant soit peu de ce qu'il aurait obtenu, l'autre verrait ses ultras monter au créneau. Si le chanoine Guiberteau en venait à se féliciter de la tournure des événements, le CNAL ferait le siège des députés socialistes et communistes jusqu'à ce que ceux-ci éliminent du projet de loi les mesures incriminées. Si M. Bouchareissas, secrétaire général du CNAL, triomphait, M. Chirac battrait le rappel de ses troupes pour une manifestation de rue monstre et une bataille acharnée d'amendements parlementaires.

Le *« point d'équilibre »* atteint le 16 mars n'est donc pas un point final. Le ministre de l'éducation nationale va continuer à avancer sur un fil, aidé du balancier laïque-privé. Lundi 19 ou mardi 20 mars, il rendra public le texte exact de son projet de loi. Le 27, le Conseil supérieur de l'éducation nationale l'examinera et donnera son avis. Début avril, le Conseil d'Etat en appréciera la validité. Enfin, le conseil des *ministres* pourrait l'adopter le 11 avril, afin que le Parlement vote au cours de sa session de printemps.

Il est évident que, pendant ce cheminement, les tractations continueront en coulisse. Dans un va-et-vient permanent entre les laïques et les négociateurs de l'école privée, M. Savary recherchera le terme idéal auquel aucun des deux camps ne pourra ni souscrire ni s'opposer.

ALAIN FAUJAS.

Lire page 16
LES PRINCIPALES RÉACTIONS

MICHEL ROCARD : AGRICULTURE ET PLAN ÉNERGÉTIQUE (suite)

inclus dans une convention annuelle passée avec l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, représentent une contribution de ces établissements sur leur budget propre de sensiblement 50 millions de francs par an depuis 1981.

Environ 100 millions de francs ont été apportés à l'amélioration du bilan énergétique des serres ou à la réalisation de nouvelles zones de production, valorisant des thermies industrielles récupérées.

Au titre des industries agricoles alimentaires, un crédit annuel de 45 millions de francs est, de même, *mobilisé à des fins énergétiques*, s'incluant dans le financement des projets de modernisation, de diversi*fication et de développement* des unités ; une contribution annuelle de 15 millions de francs est aussi apportée respectivement à la déshydratation des fourrages et au séchage des céréales.

De nouveaux carburants et combustibles

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture ne saurait oublier, bien au contraire, le problème des consommations énergétiques, à usage domestique, des populations rurales ; problème à replacer dans le contexte général de la recherche d'une politique de confort et de qualité de vie.

Les caractéristiques de l'habitat rural et les conditions de vie nécessitent une approche spécifique et une adaptation des solutions retenues pour le milieu urbain. Comme dans le canton de Chabanais, l'expérience en cours dans la Nièvre, au niveau du canton de Châtillon-en-Bazois, retient tout particulièrement l'intérêt du ministère de l'Agriculture qui *y a apporté sa contribution à hauteur* de 200 000 francs. Sensibilisation, information et participation des habitants, des élus locaux, des associations, sous l'égide d'une structure locale, en l'occurrence le comité départemental de l'habitat rural, permettront sans nul doute de donner une valeur exemplaire à cette opération pilote pour trouver une solution opérationnelle à la généralisation et au succès du « diagnostic thermique », et de la valorisation de la biomasse en milieu rural.

Enfin, le ministère de l'Agriculture se soucie de la contribution déterminante que l'agriculture et la forêt françaises pourraient apporter, à terme et quand la compétitivité économique sera atteinte, à la production de matières premières, carburants et combustibles, venant en substitution à des produits pétroliers.

Michel Rocard
ministre de l'Agriculture

De la houille blanche dans le canal

La Société du canal de Provence devait inaugurer au début de ce mois deux micro-centrales électriques, installées l'une au pied du barrage de Bimont, l'autre sur une conduite forcée à Rians. Rien d'exceptionnel au plan technique. Mais l'aboutissement d'une démarche tout à fait exemplaire.

Au nord, à 350 mètres d'altitude, coulent la Durance et le Verdon. Beaux, tumultueux, abondants.

Au sud, en contrebas, Aix, Marseille, Toulon se peuplent, se développent, arides au pied de leurs patronnes tutélaires, Sainte-Baume et Sainte-Victoire, mal inspirées pour l'occasion puisqu'elles privent les grandes cités littorales d'une eau généreuse qu'elles dévient vers le Rhône.

Dès le milieu du XVI[e] siècle on avait eu l'idée d'aller chercher les eaux de la Durance et du Verdon pour alimenter Aix et Marseille. Mais dans ce relief difficile, la tâche dépassait les moyens techniques de l'époque. Il fallut attendre le milieu du XIX[e] siècle, quelques épidémies de choléra plus tard, pour qu'un premier canal voie le jour, de la Durance à Marseille, suivi d'un second, vers Aix, *à partir du Verdon* (deux cités rivales, deux canaux...)

Un siècle plus tard, survient l'âge d'or de l'hydroélectricité et des grands barrages. Le bassin de la Durance en est profondément modifié : son régime est régularisé par le barrage de Serre-Poncon, son cours, canalisé, est ramené d'une ère géologique en arrière et la conduit désormais vers l'étang de Berre.

Pour les collectivités locales de la région, c'est l'occasion d'une vaste négociation : oui à l'exploitation énergétique des grands bassins hydrauliques, pourvu que tous les droits d'eau coutumiers soient respectés, pourvu que toutes les chances de développement régional soient préservées, que, dès les premiers travaux, les besoins en eau présents et futurs soient évalués. Ainsi naît, en 1959, la Société du canal de Provence (SCP), dont le capital est constitué principalement par la ville de Marseille et les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Elle se donne pour mission « *de concourir au développement économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'aménagement hydraulique* ».

La façon dont s'est négocié l'équipement hydroélectrique du Verdon rend parfaitement compte du type d'accord auquel sont parvenues EDF et les collectivités locales. En aval des célèbres gorges de cette rivière au régime montagnard, le barrage de Sainte-Croix, une retenue de 767 millions de mètres cubes d'eau, dont 140 réservés à la SCP qui a contribué à son financement. Quelques kilo*mètres plus bas, un canal mixte* EDF/SCP, qui prélève 55 mètres cubes d'eau par seconde au Verdon ; à Boutre, en aval, un « partiteur » — l'équivalent d'un aiguillage — qui dirige une partie de cette eau vers le canal de Provence, dans la limite de 40 mètres cubes par seconde ; le reste est dirigé vers l'usine EDF de Vinon, d'où il est restitué au Verdon. Priorité donc aux besoins du canal de Provence, vaste ouvrage d'adduction dont la mise en place commence à cette époque et se poursuit encore aujourd'hui. Mais, réciproquement, la SCP s'engage implicitement à ne pas puiser plus d'eau qu'on ne lui en demande, de sorte que l'eau que les Marseillais ne boivent pas soit bien valorisée au Vinon, sous forme d'électricité. Si le principe peut paraître simple, sa mise en application est complexe : elle postule, en effet, que c'est la demande d'eau qui va déterminer la prise dans le Verdon.

La demande, ce sont 60 000 hectares de terres agricoles à irriguer, 116 communes représentant 3 millions *d'habitants aux besoins*, aux comportements différents. Elle est donc largement aléatoire. Si l'on donne, par exemple, la valeur 100 à la consommation moyenne d'un agriculteur par une journée du mois le plus chaud de l'année, il faut savoir que, selon l'heure et les conditions météorologiques, cette valeur variera entre 20 et 250. C'est un problème que les électriciens connaissent bien. Mais les hydrauliciens ont à *faire face à une difficulté* supplémentaire : il s'écoule six heures pour qu'un appel d'eau à *Marseille soit perçu* à Boutre.

Dessin : Stanislas Bouvier

Le système de gestion mis en œuvre progressivement par la SCP pour faire face à ces différentes contraintes repose sur trois dispositifs.

D'une part, la construction d'une série de réservoirs tampons tout au long des différentes branches du canal. Ils permettent l'étalement des pointes de consommation, le fractionnement des circuits « demande-réponse ». Contrairement à l'électricité, l'eau se stocke.

D'autre part, la modélisation infor*matique des consommations qui* permet de prévoir des moyennes.

Enfin, la mise en place d'un système de *télécontrôle* : 200 points de télémesure, 1 000 points de signalisation, 58 vannes, 18 groupes de pompes télécommandées assurent en permanence l'adaptation de la prévision à la réalité, à partir de 15 postes de contrôle périphériques et d'un centre général de commande. Ce dispositif, dénommé « régulation dynamique » par ses auteurs, permet une réelle maîtrise des prélèvements d'eau *dans* le Verdon, donc de la ressource, en même temps qu'une satisfaction de la demande parfaitement *optimisée*.

De la maîtrise de l'eau à celle de l'énergie, le pas n'était pas difficile à franchir : *simple question de moti*vation. La tarification différentielle de l'électricité en fonction des pointes et des heures creuses allait en fournir une puissante. Puisque l'on savait dissocier partiellement la demande aval de la réponse amont, pourquoi ne pas intégrer au programme informatique les différences de tarif de l'électricité ?

Bien que la majeure partie de l'écoulement de l'eau dans les différentes branches du canal se fasse ici par gravité du fait de la forte déclivité de l'ouvrage, la partie la plus occidentale du réseau nécessite le recours à plusieurs stations de pompage, en particulier pour les besoins de l'irrigation. En jouant sur le remplissage ou la vidange partielle des réservoirs tampons, *on fait désormais en sorte* que le pompage aux heures creuses devienne la règle.

De l'économie à la production

« *Economiser l'électricité lorsqu'elle coûte cher, c'est bien*, se sont dit les techniciens de la SCP. *En vendre à EDF au même moment serait mieux encore.* » Comment n'y avait-on pas pensé plus tôt ? De l'eau qui stagne, ce n'est que de l'eau ; de l'eau qui coule, c'est de l'eau plus de l'énergie ! Sur un réseau gravitaire comme celui de la SCP, les sites favorables à l'implantation de micro-centrales ne manquaient pas. L'inventaire en fut vite dressé et, en 1979, cinq sites étaient retenus, permettant l'installation de centrales dont les puissances iraient de 150 à 4 500 kilowatts.

Au pied du barrage de Bimont, haut de 60 mètres (soit 45 mètres de *chute) une turbine a été installée sur* une vanne débitant au maximum 2,3 mètres cubes par seconde. Couplée à une génératrice de 1 170 kilowatts, cette centrale devrait produire : 3 450 000 kilowatts-heure entre avril et septembre ; 1 300 000 kilowatts-heure entre octobre et mars, dont 200 000 aux heures de pointe.

La recette escomptée est de 1 200 000 francs par an.

A Rians, la turbine a été installée à l'extrémité d'une conduite dont il faut « briser la charge » avant que l'eau n'accède à un canal à l'air libre. Couplée à une génératrice de 140 kilowatts, elle devrait produire 1 200 000 kilowatts-heure par an, soit une recette de 250 000 francs. Saint-Eutrope, Hugueneuve et Auriol devraient être mises en service au cours des prochaines années. En 1983, la facture d'électricité de la SCP s'était élevée à 2 millions de francs : on voit que la recette escomptée des deux premières micro-centrales devrait, à elle seule, couvrir 75 % de cette dépense. Un bilan éloquent !

Si éloquent que la SCP exporte aujourd'hui *des réseaux* hydrauliques « à buts multiples » dans le monde entier. La maîtrise fait recette.

Michaël Gheerbrant

• « ***Maîtrise de l'énergie* » est réalisée chaque mois sous la responsabilité de l'AFME.**
Rédaction en chef : Roger-Pierre Bonneau, AFME, 27, rue Louis Vicat — 75015 Paris.
• **Rédaction et communication** : Hugues Sibille et Michaël Gheerbrant. ***Maquette*** : Claudine Roy, TEN et Associés, 10 rue Mayet — 75006 Paris
• **Composition, montage, photogravure** : Italiques, 14 rue Vouvenargues — 75018 Paris.

LIVRE

Quand les États-Unis maîtriseront leur énergie...

C'est un livre qui nous vient des Etats-Unis, où il a remporte un vif succès. Son titre : *L'Energie du futur*. Son sous-titre : « Rapport présenté par le groupe "Projet energie" à la Havard Business school ».

En quoi les problèmes énergétiques des Americains nous concernent-ils ? L'importance même du pays suffirait à justifier l'intérêt qu'on leur porte. Mais ce n'est pas tout. Les stratégies menées de l'autre côté de l'Atlantique ont des effets directs chez nous. Les auteurs n'hésitent pas à écrire que « *la dépendance accrue des Etats-Unis à l'égard du pétrole a rendu plus difficile, pour les autres gouvernements, la mise en œuvre de produits de substitution* ». Ou encore qu'« *un engagement americain en faveur de l'energie solaire aurait permis aux autres pays de faire un choix bien plus commercial dans ce domaine* ».

Là n'est pourtant pas l'intérêt majeur du livre, dont les developpements retraçant l'histoire du pétrole, du gaz naturel, du *charbon et de l'énergie nucléaire aux* USA pourront, pour intéressants qu'ils soient, paraître un peu longs aux lecteurs français. En revanche, ils seront passionnés par les leçons tirées des décennies qui viennent de s'écouler. Pour les auteurs, pas de doute : l'avenir est dans les economies d'énergie (qualifiées de « *source d'énergie essentielle* »), et dans l'énergie solaire, entendue au sens large du terme, c'est-à-dire d'énergies renouvelables.

« *Si*, ecrit Daniel Yergin, *les Etats-Unis s'engageaient résolument à poursuivre une politique d'économies d'énergie, ils pourraient bien consommer jusqu'à 30 % de moins d'énergie qu'ils ne le font à l'heure actuelle, tout en ayant un niveau de vie égal, voire superieur.* »

Et Daniel Yergin d'ajouter encore que cette « *"source d'énergie" ne présente aucune menace pour le système monétaire international ne rejette pas d'oxyde de carbone dans l'atmosphère et n'engendre pas de problèmes comparables à celui des dechets nucléaires* ». De plus, « *contrairement aux idées reçues, les économies d'énergie peuvent stimuler l'innovation, l'emploi, ainsi que la croissance economique.* »

Réduction radicale de la consommation d'énergie, changement radical des comportements, adaptation de ce qui existe (habitat, etc.), telles sont les actions prioritaires à mener.

Les obstacles à surmonter ? Le caractère fragmentaire des multiples domaines dans lesquels on peut effectuer des économies. Mais aussi, la manière dont le débat a été engagé, à partir du recours à des experts habitués à produire ou vendre. Or, « *il n'existe personne chez eux qui vende les économies d'énergie à la tonne ou au baril* ». Et puis n'oublions pas le marché. Non que les auteurs le rejettent ; ils croient simplement en sa limite : « *Le fait d'avoir une confiance excessive dans les forces du marché a tendance à masquer les difficultés et les mesures transitoires nécessaires qu'il s'agirait de prendre pour échapper à notre dépendance à l'égard des importations de petrole.* »

Ajoutons un quatrième obstacle : la croyance absurde en une espèce de « *loi d'airain du rapport entre énergie et PNB* ».

Côté énergies renouvelables (définies comme « *celles qui, venues du soleil, sont apparues sur terre à une "date récente", c'est-à-dire pendant environ les cent dernières années* »), Modesto A. Maidique l'un des auteurs du livre, passe en revue : le chauffage solaire ; les bois et les déchets qui, rappelle-t-il, étaient déjà utilisés dans la Rome antique ; l'électricité d'origine solaire (énergie eolienne, *hydroélectrique, photovoltaïque*).

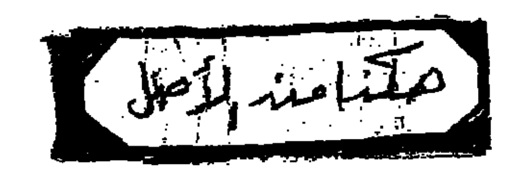
Reste à estimer la part des besoins énergétiques des Etats-Unis susceptible d'être *satisfaite par le solaire en l'an 2 000*. Question difficile en vérité puisque, selon les études menées jusqu'à présent, les chiffres évoluent dans une fourchette allant de 7 à 23 % ! Six variantes s'avéreront déterminantes : le prix des sources d'énergie concurrentes ; le niveau global de la consommation énergétique des USA ; le niveau de l'aide fédérale ; les progrès technologiques réalisés ; le rythme auquel seront surmontés les obstacles *institutionnels et la sécurité* des approvisionnements en ce qui concerne les sources d'énergie traditionnelles.

La conclusion des auteurs est claire : il faut aller vers un programme énergétique équilibré, ce qui suppose qu'une solution équitable soit trouvée « *pour permettre aux économies d'énergie et à l'énergie solaire d'entrer vraiment en concurrence sur le marché avec les importations de petrole et les autres sources d'énergie traditionnelles* ».

G.L.

1. Par Robert Stobaugh et Daniel Yergin, ed., éditions Economica, 98 francs.





Le quarantième anniversaire de la mort de Victor Basch

Le 64e Congrès national à la Ligue des droits de l'homme qui se réunit à *Marseille rendra hommage*, le 18 mars, à Victor Basch, assassiné en 1944, qui fut le quatrième président de la Ligue.

Victor Basch est né à Budapest le 18 août 1963. Il vient très tôt à Paris où son père est le correspondant d'un journal de Vienne. Agrégé d'allemand, professeur d'université à Rennes, Victor Basch y crée en 1887 la première section provinciale de la Ligue des droits de l'homme. C'est à Rennes que se tient en 1888 le deuxième procès du capitaine Dreyfus. La maison de Basch sert de quartier général aux dreyfusards.

Professeur à la Sorbonne en 1907, il sera en 1921, titulaire de la première chaire d'esthétique et d'histoire de l'art. Depuis 1909 il est vice-président de la Ligue des droits de l'homme. Il en est élu président en 1926 et le restera jusqu'en 1940.

Après la guerre, Victor Basch mène le combat pour la paix. Mais son pacifisme s'efface devant la montée du fascime, dont dès le début, il comprend et dénonce le danger. Il s'efforce de regrouper dans un combat commun toutes les forces de gauche, avec l'aide d'Emile Kahn, *secrétaire général* de la Ligue. Ainsi est-il un des fondateurs, le 5 mars 1934, du comité de vigilance *des intellectuels anti-fascistes*. Surtout, il sera un des promoteurs du Front populaire. Dans le regroupement *des partis et des syndicats il* multiplie les initiatives, joue un rôle de conciliateur.

Il n'échappera cependant pas aux attaques des « pacifistes » ses anciens amis. Il est taxé de « bellicisme » dès la naissance du Front populaire et, plus encore, dans une partie de la gauche comme à droite lorsqu'il participe au comité d'aide à l'Espagne républicaine.

En 1940, Victor Basch et sa femme sont parmi les derniers à quitter Paris avant l'arrivée des troupes allemandes. Vichy dissout la Ligue et en persécute les membres. Réfugié à Lyon, rue Saint-Clair, le ménage Basch y vit discrètement. Victor Basch, d'origine israélite, franc-maçon, adversaire résolu du nazisme et du fascisme accumule sur sa tête toutes les menaces. La police allemande le recherche. Elle le trouve sans peine grâce à la milice de Joseph Darnand.

Le 10 janvier 1944, le chef régional de la milice Joseph Lécussan, escorté par les Allemands, arrête Victor Basch. Sa femme refuse de se séparer de lui. Il a 80 ans et elle 79 ; il vient de subir deux graves interventions. Les Allemands refusent de prendre en charge les deux vieillards. Lécussan et un de ses adjoints les tuent sur une route de campagne, près de Noyron.

L'enquête policière n'aboutira pas. Le matin même du 10 janvier Laval a signé le décret nommant Joseph Darnand secrétaire général du maintien de l'ordre.

J.P.

Et si tu m'aimes, prends garde à toi

Universitaire, marié, Serge Laurens s'était épris d'une redoutable collectionneuse d'hommes. Mal lui en prit, puisque, pour elle, ce naïf est allé jusqu'au meurtre.

De notre envoyé spécial

Toulouse. — Son histoire, sa *«grande passion»*, comme il dit, sentait la mort et le ridicule. Tout le *monde* le lui *répétait, sa femme* qu'il abandonnait, rongé par la honte, ses amis, ses collègues de l'université scientifique Paul-Sabatier qui ne *«le reconnaissaient plus»*. Mais il n'entendait pas, enlevé, tête et cœur, *par une* femme qui lui jouait, avec des accents terriblement faux, *l'air de la malchance* et de *l'amour fou*.

Serge Laurens, âgé de quarante et un ans, chercheur de talent, *enseignant bardé de diplômes*, avait changé le cours d'une vie plutôt régulière, pour une liaison chaotique avec ce qu'on aurait encore appelé, il y a vingt ans, *«une créature»*. Une ravisseuse d'hommes naïfs comme les romans de gare n'osent plus en dépeindre, une faiseuse d'embrouilles, collectionneuse de divorces compliqués et de drames conjugaux.

Il avait rencontré Jacqueline Laffont, âgée de quarante-six ans, militante comme lui, pendant une réunion du RPR toulousain, et après quelques mois d'une fatale glissade, il s'était retrouvé, ce benêt, dans la peau d'un meurtrier. Le 10 février 1982, *«à bout de souffrance»*, comme il dit, il avait tué *«son rival»*, le mari, Gilbert, conducteur de travaux, vidant un plein chargeur sur le mari trompé qui — elle le lui avait tellement affirmé — refusait de divorcer..

Un tel mélo vous vaut encore dans les prétoires la tendresse de Margot et, après deux jours d'une audience qui ressemblait à la lecture d'un roman-photos pour midinettes, la cour d'assises de Toulouse, présidée par M. Sarie, a rendu, jeudi 15 mars, la liberté à Serge Laurens, le condamnant à la peine déjà subie — cinq ans d'emprisonnement dont trois avec sursis — pour s'intéresser presque exclusivement à l'ahurissant portrait de *«celle par qui le malheur était arrivé»*.

L'accusé, les larmes aux yeux, repentissant — *«J'ai fait tellement de mal, monsieur le président»* — *était vite délaissé. Les experts et* les avocats, MMes Sabine Valbouguet et Philippe Lamouroux, la cour *et la salle, n'avaient d'intérêt que* pour Jacqueline, l'ancienne déléguée de sa section politique à la *condition féminine, femme exceptionnelle* surtout par les carnages qu'elle avait provoqués dans la vie *de cinq maris et de quatre concubins* avant de plonger Serge dans le scandale et Gilbert dans la mort.

Elle vint à la barre des témoins et tint bon sous les assauts de Me Lamouroux, crâneuse, ravie, se lavant du soupçon qui l'entourait, très *«veuve éplorée»*, comme dira le président, dont le langage, avec saveur, s'adaptait à la convention environnante. Très à l'aise, parfaite dans le meilleur de ses rôles, celui de l'innocente inspiratrice, aimable bien malgré elle devant un public fasciné, qi ne pouvait rien d'autre contre elle que de prononcer une réprobation morale.

La plus belle de ses *phrases* : *« Est-ce ma faute si je suis aimée ? »* Mais toutes ses explications, embrouillées, contradictoires presque par jubilation, auront l'air d'être tirée de la « Collection Arlequin ». *« Je sentais que le drame était inéluctable, Monsieur le président, mais que voulez-vous, je croyais ménager la chèvre* — (Serge) — *et le choux* (Gilbert). » Charmant ! Bien sûr elle manigançait tout le contraire, avivant les jalousies, jusqu'à ce que les deux hommes en viennent aux mains puis aux armes.

« Rien n'était jamais de sa faute », expliquera l'expert-psychiatre. Elle s'était depuis longtemps donné un personnage de femme de vertu accablée par la vie. Ses maris avaient toutes les tares. L'un buvait, l'autre faisait l'amour avec sa mère ou *« allait aux prostituées »*. Femme sérieuse, sûre de sa classe — *« Pour qui me prenez-vous ? »* — elle était bien obligée de s'en aller, vers un autre mariage. Jacqueline Laffont, longuement interrogée à l'audience, possède un véritable génie de la gestion amoureuse. Elle avait réussi à faire croire à Serge que son vœu le plus cher était de l'épouser mais que Gilbert lui menait la vie dure. *« Quand Gilbert n'était pas en état d'ébriété, et qu'il ne me battait pas, c'était un mari adorable. »* C'était faux, bien sûr, il ne buvait ni ne battait, mais l'amoureux transi endossa sans réfléchir le costume élimé du preux chevalier et partit en guerre contre le méchant geôlier.

« Sincèrement, je la pensais malheureuse », dira Serge. Elle lui avait même fait le joli coup de la séquestration. Lui s'était précipité au commissariat de police pour qu'on la délivre. Les poiciers avaient enquêté, conclu à la mythomanie de la belle dame et, plus lucides que l'universitaire, conseillé au naïf de s'éloigner au plus vite de *« cette femme dangereuse »*. Mais il en redemandait, le bougre d'idiot, il précipitait son propre divorce, perdait ses amis, pour mieux assister Jacqueline Laffont dans l'épreuve, contractant même une assurance vie à son nom, lui abandonnant sa voiture, ses meubles pour apaiser son malheur.

Serge Laurens *s'était* progressivement laissé enfermé dans une situation sans d'autre issue que le *drame, répéteront les experts et* l'avocat général, Mme Lagravère. Le 10 février, Jacqueline, en *larmes, lui avait rapporté l'écho* d'une dernière querelle conjugale. Gilbert s'entêtait. *« Alors je suis allé en finir avec mon rival*, raconte l'accusé, *et j'ai tiré, tiré, tiré, tiré... avant d'aller me constituer prisonnier. »*

Très bon chic-bon genre, en tailleur près du corps et gants de chevreau, Jacqueline, à la barre, réprouva le meurtre mais ajouta qu'elle ne pouvait trop en vouloir à celui qui lui avait ainsi *« prouvé son amour »*. Admirable ! Au président qui lui demandait si elle ne se sentait pas un peu responsable de ce qui était arrivé, elle répondit encore : *« Oui, j'ai fauté en allant avec M. Serge Laurens. Si j'étais restée à ma place, avec mon mari, rien ne serait arrivé. »*

La cour, à bout de patience, voulut, pour faire taire la garce respectable, *rendre Serge à son ex-*femme qui l'attendait pour effacer ce mauvais rêve et on vit s'éloigner, *légère, Jacqueline* — *« Mme veuve Laffont »*, disait-elle — au bras d'un autre homme.

PHILIPPE BOGGIO.

Correspondance

« Les sergents recruteurs de l'imam Khomeiny »

Après la parution de l'article intitulé « Les sergents recruteurs de l'imam Khomeiny » (le Monde *daté 29-30 janvier), l'Association des étudiants islamiques en France nous a adressé une lettre dont voici les passages essentiels :*

Contrairement aux assertions du journaliste, l'AEIF est une association fondée à Paris en 1963. Légalement déclarée, reconnue par le ministère de l'intérieur et inscrite au registre des associations depuis lors, elle est régie par des statuts limitant son champ d'action aux domaines culturel et cultuel. Elle possède une section à Paris et dans certaines grandes villes de France, toutes légalement constituées et déclarées. Honorablement connue sur la place, elle a, depuis vingt et un ans, œuvré pour la *connaissance de l'Islam* par le plus grand nombre de personnes, grâce aux moyens que lui autorise la loi française.

» Cette association, depuis sa création et jusqu'à nos jours, est indépendante de tout *lien* envers des États ou des partis politiques ou des organisations tierces. Ses responsables, dans toutes ses sections, ne sont membres d'aucune autre association ou mouvement en France ou à l'étranger et ses membres de même. Cela pour répondre aux propos de l'article selon lequel les membres et les organisations de l'une des associations se retrouvent dans les autres. Financièrement, elle ne dépend que des cotisations de ses membres et des dons de la communauté musulmane quand une action dépasse ses capacités propres (location, achat, entretien d'un lieu de culte).

Son activité consiste à assurer à ses membres et à la communauté musulmane — dans la mesure des moyens et des besoins — la pratique régulière de la religion. Ses locaux ne sont nullement secrets et leur accès est libre à tous sans distinction de race, couleur, statut social comme le veut l'Islam. Ces lieux de culte ne servent en aucun cas de tribune politique aux représentants d'Etats, de partis ou de « *terroristes » et ne servent pas à intoxi*quer des « égarés » ou à enrôler des « kamikazes », l'Islam respectant la *dignité de l'homme et son choix. De* même, ces lieux de culte servent à une meilleure connaissance de l'Islam à travers les conférences *qui* y sont organisées. Aucune de ces activités ne s'est faite ou ne se fait en catimini. Cela est la base de notre activité culturelle, qui comporte aussi l'édition et la diffusion, pour tous, de livres en français, connus à l'echelle mondiale pour leur intérêt scientifique.

L'AEIF cherche à entretenir des rapports d'estime et de respect mutuel avec tous les musulmans et non-musulmans qui respectent la conscience d'autrui et se retrouvent sur le terrain du dialogue constructif. Nous avons toujours refusé et refusons toujours tout extrémisme, fanatisme, préjugés et généralisations hâtives. La violence, ne serait-elle que verbale, n'a jamais fait partie de nos méthodes, car génératrice de haine et de passions aveugles. De même, nous refusons d'entrer sur le terrain des polémiques vaines et stériles qui ne servent qu'à amoindrir l'image de l'Islam et sa grandeur. L'action de l'AEIF est une action positive, pour faire connaître l'Islam tel qu'il a été révélé à Mohammad et transmis à nous, génération après génération. Religion de l'équilibre en toute chose, du dialogue et de l'ouverture d'esprit, puisque le Coran dans sa totalité est un hymne à la réflexion et la méditation sur le monde, les hommes et les idées. Cette action bien antérieure à l'avènement de la Révolution iranienne (et n'ayant pas changé depuis) ne nous a pas empêchés de rester loin de la scène politique et des méthodes politiciennes, afin de respecter la conscience de nos adhérents venant de nombreux horizons, et pour nous conformer à notre statut légal, par lequel nous pouvons propager notre foi en parfait accord avec les règles des droits de l'homme. »

● *Les harkis suspendent leur grève de la faim.* — Les six anciens harkis qui, *depuis une semaine*, observaient une grève de la faim dans une église de Saint-Etienne ont suspendu leur mouvement le 16 mars. Une délégation composée de M. Boumini, président du Front national des rapatriés français de confession islamique, ainsi que MM. Boukhalfa et Massaoui, respectivement président et vice-président de la section départementale, *seront reçus par M. Raymond* Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés, lundi, à Carcassonne. M. Boukhalfa a précisé : *« Si notre entrevue avec le ministre ne débouche pas sur des propositions concrètes, la grève de la faim reprendra, ainsi que d'autres actions... » (Correspond.)*

Échecs

La finale du Tournoi des prétendants

KASPAROV REMPORTE LA QUATRIÈME PARTIE

Vassili Smyslov pourrait-il profiter de sa grande expérience pour tempérer l'élan du jeune Garry Kasparov, galvanisé par un premier succès? La quatrième partie de la finale du Tournoi des prétendants répondra négativement à l'interrogation des observateurs.

Une manœuvre énergique : 13.–Ch5, 14.–Dç7 suffisait à Kasparov pour prendre rapidement l'initiative, *avec les noirs, face à un* Smyslov quelque peu intimidé. L'échange de répliques 22.–Cg5, *f4! entraînait des complications vertigineuses*, provoquant l'affaiblissement des pions blancs. Finalement, *Kasparov ajourna la position avec* un pion de plus au quarante et unième coup. Smyslov ne reprendra *pas la partie. Kasparov mène donc* dans cette finale par 3 à 1.

Blancs : SMYSLOV
Noirs : KASPAROV
4e partie
Gambit de la dame

1. d4	d5	22. Cg5	f4
2. Cf3	Cf6	23. Tad1	Txd1
3. ç4	é6	24. Fxd1	Cé5
4. Cç3	Fé7	25. gxf	Céd3
5. Ff4	0-0	26. b4	h6
6. é3	ç5	27. bxc	hxg
7. dxç	Fxç5	28. Té3	Cxf4
8. Fé2	dxc	29. a4	b4
9. Fxç4	a6	30. Cé2	Tç8
10. Dé2	b5	31. Fb3	Txç5
11. Fd3	Fb7	32. Cxf4	gxf
12. 0-0	Cbd7	33. Fxé6+	Rf8
13. é4	Ch5	34. Té1	Té5
14. Fd2	Dç7	35. Fb3	Txé4
15. g3	Tad8	36. Td1	Ré7
16. Fé3	Fxé3	37. Rf1	a5
17. Dxé3	Dç5	38. Tç1	Rf6
18. Tfé1	Chf6	39. h3	g5
19. a3	Cg4	40. Tç7	Té7
20. Dxç5	Cxç5	41. Tç5	Té5
21. Fç2	f5		Abandon.

Mots croisés

PROBLÈME N° 3669

HORIZONTALEMENT

I. Un témoignage du temps passé. — II. Pour rentrer chez lui, doit attendre d'avoir au moins le bac. Endroit où l'on mettait le cochon. Possessif. — III. Perdu quand on déménage. Compter le temps. Coin de France. — IV. Cri qui peut amener des poursuites. Parfois mis dans le plat. Une belle nappe. — V. On est toujours gêné quand on s'adresse à lui. Prétexte pour les enfants. — VI. Difficile à arrêter. Pour lier. — VII. Quand tout le monde est à la fête. Rejoignit le troupeau. Ile. — VIII. Article. Une jolie figure présentée sur un plateau. Dans une main où il n'y pas de poil. — IX. Pour éclairer en Bulgarie. Objet qui peut flotter. —X. Etre assis comme un roi. Un bout de bois par *exemple*. Canton. — XI. *Ne doit* pas manquer pour que ce soit complet. Endroit où l'on saigne souvent. Travaille sur une terre lointaine. — XII. Ne se déplace pas sans mal. Un sac qui peut être rempli de bouquins. Préfixe. — XIII. Ville de la Côte d'Azur. Au sud-est d'Embrun. Est souvent sur la planche. — XIV. Son esprit est de mauvais goût. Accusé quand on est touché. Nom qu'on peut donner à une vraie patate. — XV. Une relation souvent intéressante. Il est coureur mais pas du tout voleur. Coutumes.

VERTICALEMENT

1. Petits versements en liquide. — 2. Le bon numéro. N'est pas reconnaissant. Porte parfois des pompons. — 3. Pas plaqué. Console quand il est petit. Se reconnaît à ses mâchoires quand elle est anglaise. — 4. Rouge d'Angleterre. Peut être présenté sur un plateau. — 5. Un vague sujet. Comme une écriture qui manque d'application. Adverbe. — 6. Sont généralement très tendres quand ils sont nouveaux. Petit supplément pour un homme. — 7. Son épouse était une vraie sœur pour lui. Pronom. Deuxième d'une série. — 8. De curieuses façons d'agir. Permet d'y voir clair dans le vestibule. — 9. Qui n'a donc pas manqué de voix. *Faire une coupure*. Fin de verbe. — 10. Un pou pour un poilu. Endroit où les gens parlent souvent bas. — *11. Bricole quand il est petit.* Ville du Nigéria. Qui ne prendra plus rien. — 12. Mettre un terme à une poursuite. *Circule en Amérique* latine. — 13. Invitation à faire le grand saut. Qui n'a donc pas pris son bain. *Mis en mouvement.* — 14. Quand on est au plus bas. Pas empruntées. — 15. Certain est mal *fichu. On peut y poser des filets. Qui* n'a donc rien coûté.

Solution du problème n° 3668

Horizontalement

I. Invalides. II. Noires. Ma. — III. Erra. Oral. — IV. Smart. Ici. — V. Tagals. — VI. Ilot. Ames. — VII. Mi. Eta. — VIII. Ascétisme. — IX. Bergers. — X. Lèse. Eure. — XI. Es. Eh. Eus.

Verticalement

1. Inestimable. — 2. Normalisées. — 3. Virago. C.R.S. — 4. Ararat. Egée. — 5. Le. Tl. Eté. — 6. Iso. Satire. — 7. Ri. Massue. — 8. Emacié. Ru. — 9. Sali. Scènes.

GUY BROUTY.

Carnet

Décès

— M. Jean Bentéjac,
Les familles Bentéjac, Pascal, Guillard et Vent,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean BENTÉJAC,
née Antoinette Pascal,

survenu à Asnières-sur-Seine, le 15 mars 1984, dans sa soixante-seizième année.

On se réunira au temple protestant, 32, avenue de la Marne, à Asnières-sur-Seine, le *lundi 19 mars, à 14 heures.*

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière d'Arca*chon (Gironde), le mardi 20 mars*, à 14 h 15.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

24, Grande-Rue Charles-de-Gaulle,
92600 Asnières.
7, allée de la Farandole,
33120 Arcachon.

— *Mme Paul Bourdin*
et ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul BOURDIN,
directeur régional honoraire
des postes et télécommunications,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le vendredi 9 mars 1984.

Les obsèques ont été célébrées le dimanche 11 mars, en l'église de Frasne.

Mme Bourdin,
75, Grande-rue,
25560 Frasne.

— *On nous prie d'annoncer le décès* de

Mme veuve Djoya HAGHANIE,

survenu le 12 mars 1984 à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus *stricte* intimité.

— Ses fils,
Petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul MARUMO,

survenu le 15 mars 1984, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, en son domicile, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-Lorette, le lundi 19 mars, à 8 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

140, rue de la Pompe,
75016 Paris.

— M. et Mme Robert Dugoujard
et leurs enfants.
M. et Mme Michel Sursock,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri ROUX,
née Alice Jimenez Talaveron,

survenu le 14 mars 1984.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 20 mars 1984, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

61, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Salomon YAKOUBOVITCH
S.A. DAVID,

survenu le 14 mars 1984, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 19 mars 1984, au cimetière parisien de Bagneux, à 11 h 15, où l'on se réunira porte principale.

De la part de
M. et Mme Arnold Feiereisen
et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Janin
et leurs enfants,
ses enfants et *petits-enfants*,
Et toute la famille.
Ni fleurs ni couronnes.

40 *bis*, rue de Sévigné,
75003 Paris.

Anniversaires

— A ceux qui l'ont connu, le souvenir de

Léon CELLIER

est rappelé à *l'occasion du huitième* anniversaire de sa disparition.

Communications diverses

— A l'occasion de sa campagne contre la torture, le groupe 215 d'Amnesty International à Cannes donnera, le 4 mai, à 19 heures, à l'hôtel Martinez de Cannes, une conférence animée par M. Alain Decaux et Aimé Léaud, ancien secrétaire national du mouvement.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université de Paris-X Nanterre, samedi 17 mars, à 9 h 30, salle 614 à (bât. G), M. Denis Carré : « Efficience, efficacité et rentabilité du capital au niveau de l'entreprise et du secteur ».

— Université de Paris-III, samedi 17 mars, à 14 heures, salle Greard, M. Pierre Lecoq : « Recherche sur les dialectes iraniens centraux ».

— Université de Paris-IV, samedi 17 mars, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, M. Pierre Demange : « L'essence de la religion selon Schleiermacher ».

— Université de Clermont-Ferrand-II, lundi 19 mars, à 14 h 30, UER de lettres, salle des Actes, M. Jean-Paul Diry : « L'industrialisation de l'élevage en France : géographie des filières avicoles et porcines ».

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le chanoine GUIBERTEAU n'est pas d'accord sur le statut des maîtres

Le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, s'est montré très réservé à l'égard des projets du gouvernement. Evoquant la question du statut des maîtres, il a déclaré le 16 mars, à Antenne 2, que, *« si le projet était maintenu, on passerait à côté d'un accord — c'est évident — par précipitation et peut-être par idéologie »*.

« On nous propose bien un statut, a-t-il ajouté, *mais nous n'avons ni les moyens ni le choix de la formation de nos maîtres, et, en outre, le gouvernement continue à proposer la fonctionnarisation comme un but et comme un modèle, puisque déjà il l'a proposée à quelques-uns et que, au bout de six ans, c'est vers cela qu'on doit tendre pour tous. »*

LE PCF : « La finalité même des mesures nous inquiète »

M. Guy Hermier, député et membre du bureau politique du parti communiste, publie dans *l'Humanité* du 17 mars le commentaire suivant :

L'application aux établissements privés des mêmes règles qui régissent l'enseignement public en matière d'inscription des crédits au budget de l'État ou d'ouverture et de fermenture de classes nous semble être une mesure de simple justice. Elle devrait mettre un terme aux privilèges dont l'enseignement privé a, jusqu'ici, bénéficié au détriment du service public. (...)

Quant à la titularisation des maîtres du privé qui en feraient, à terme, la demande, si nous apprécions que la perspective en soit ouverte, nous ne saurions, par contre, accepter que le processus envisagé conduise, en fin de compte, à la création d'un corps parallèle dans la fonction publique.

Au-delà de ces remarques précises, c'est la finalité même des mesures retenues qui nous inquiète.

Le Parti communiste français a clairement affirmé, bien avant 1981, que toute avancée vers un grand service public, unifié, laïque et gratuit de l'Éducation nationale ne pouvait se concevoir que par la concertation, progressivement, sans contrainte ni monopole. Cette position est toujours la nôtre.

Toute la question est de savoir si le dispositif prévu s'inscrit bien dans cette perspective, dans un processus de mise en œuvre de l'engagement présidentiel s'appuyant sur le développement de l'école publique.

Si à l'inverse, comme trop de déclarations le laissent penser, il devait en marquer le terme, il faudrait craindre qu'on ne consacre ainsi le système de division et de concurrence scolaires instauré par la droite au lieu de commencer à le dépasser. (...)

Le SPELC est plutôt satisfait

M. Alfred Mortel, secrétaire général du Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique (SPELC) nous a déclaré :

« Après une première lecture rapide et sous réserve d'une analyse approfondie par notre conseil fédéral, le 21 mars prochain, j'estime que la proposition du ministre va dans le sens du contrat spécifique que nous avons proposé. Je constate avec satisfaction que le plan de revalorisation indiciaire des maîtres actuellement en fonction et non rénumérés sur des échelles de titulaires est repris dans ses grandes lignes comme nous l'avions demandé. Ainsi sera permise une égalisation de la situation de tous les maîtres. Quelques points devront être précisés, notamment sur le rôle des chefs d'établissement et sur leur accord au moment de l'affectation des maîtres titulaires. »

LE PSU : des avancées appréciables

Selon M. Serge Depaquit, secrétaire national du PSU, si le ministre de l'Éducation nationale « aboutit dans ses ultimes négociations, il aura non seulement réussi à éviter une inutile guerre de position, mais aussi à contribuer à faire évoluer une situation qui paraissait à beaucoup comme particulièrement bloquée ».

M. Depaquit, qui « salue la volonté et la patience intelligente du ministre », *ajoute :* « Certes, les changements proposés peuvent paraître modestes au regard des problèmes posés. Il n'en reste pas moins que les nouvelles possibilités offertes à l'enseignement public, en ce qui concerne la carte scolaire, comme la mise au point d'un statut unifié mais souple, ouvrant aux enseignants du privé la voie d'une titularisation volontaire à terme, constituent des avancées que l'on doit apprécier ».

M. NOTEBART (PS) : inacceptable

M. Arthur Notebart, député (PS), maire de Lomme (Nord) et président de la communauté urbaine de Lille, ainsi que la section du Parti socialiste dont il est membre, ont rejeté les quatre propositions gouvernementales : *« Fidèle aux principes républicains de laïcité de l'école et de l'Etat, inscrits tant dans la Constitution que dans la déclaration de principe du Parti socialiste, la section du parti socialiste de Lomme,* précise un communiqué, *ne peut accepter les dernières propositions d'Alain Savary, qui ne font que confirmer le dualisme scolaire que les socialistes, parce que laïques, ont toujours condamné. »*

Le CNAL : Des dispositions qui ne règlent pas la question scolaire

Le Comité National d'Action Laïque (CNAL) *« prend acte du fait que le document rendu public traite bien, en dépit de certains refus, des thèmes annoncés le 13 janvier dernier par le ministère de l'Education nationale ».*

Il *« enregistre l'atténuation de certains privilèges qui avaient été octroyés aux établissements privés et les perspectives d'amélioration relatives de la situation de certains personnels. Par contre, le CNAL estime que ces dispositions ne règlent pas la question scolaire. Elles ne constituent pas une avancée significative vers l'unification laïque. Le risque demeure de pérénisation du dualisme.*

Le CNAL *« appelle ses organisations à renforcer leur action auprès des élus et de l'opinion publique afin d'infléchir les projets de la loi prochainement déposés au Parlement ».*

● *L'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement* se déclare *« scandalisée »* par les décisions gouvernementales. *« La guerre scolaire est voulue et déclarée par ceux qui nous gouvernent,* déclare-t-elle, ajoutant : *Un seul point n'était pas négociable pour l'enseignement catholique, la fonctionnarisation des maîtres. Le gouvernement n'a pas tenu compte de la bonne volonté des négociateurs et est passé outre. »*

LA MUTATION INATTENDUE DE TROIS PATRONS DU QUAI DES ORFÈVRES

Le ministère de l'intérieur veut accroître son contrôle sur la police parisienne

La mutation de trois commissaires de la police judiciaire (PJ) parisienne a été officieusement annoncée vendredi 16 mars. M. Jacques Genthial, quarante-six ans, chef de la prestigieuse brigade criminelle, est nommé chargé de mission auprès du directeur central de la police judiciaire au ministère de l'intérieur. Promus respectivement contrôleur général et inspecteur général, MM. Serge Devos, cinquante-quatre ans, chef de la brigade de répression du banditisme (BRB), et André Solères, cinquante-huit ans, directeur adjoint de la PJ parisienne, sont nommés à l'inspection générale de la police nationale (IGPN).

« C'est un mouvement de personnel classique, les hommes ne sont pas visés personnellement », affirme-t-on au ministère de l'intérieur. Les commentaires officieux sauvent les apparences mais taisent l'essentiel : ces mutations inattendues ne sont pas assimilables à une simple rotation de fonctionnaires.

Deux questions surgissent. L'une sur le choix du lieu : la hiérarchie du *36, quai des Orfèvres, siège de la PJ* parisienne, est modifiée juste deux ans après la courte fronde déjà provoquée, en mars 1982, par les mutations forcées de plusieurs commissaires, à la demande du ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre. L'autre question porte sur le choix *des hommes et, essentiellement,* de l'un d'eux, M. Jacques Genthial. « Patron » de la brigade criminelle depuis deux ans à peine, il fait l'unanimité dans le milieu policier, mais aussi au sein de la magistrature — ce qui est moins courant — pour ses qualités professionnelles, son « esprit judiciaire », *l'efficacité nouvelle qu'il* a donnée à son service et les succès obtenus par ce dernier en matière de lutte antiterroriste.

Alors, pourquoi le « 36 », comme *disent les policiers ? Pourquoi* M. Genthial, dont le départ risque de créer amertume et incompréhension ? Dans le premier cas, il s'agit manifestement de faire rentrer la PJ parisienne dans le droit commun policier, de réduire un « bastion » encore mal intégré à la police nationale et de le soumettre plus directement à l'autorité des directions centrales. *Dans le second, il s'agit* paradoxalement d'un choix malheureux, d'un faux pas qui contredit le premier objectif, M. Genthial n'étant guère un fleuron de l'« aristocratie » policière parisienne et se caractérisant, de l'avis de tous ceux qui ont travaillé à ses côtés, par sa *discrétion et son professionnalisme.*

La création de la police nationale ne date que de la fin des années 60, à la suite de l'affaire Ben Barka. L'administration policière n'a été *construite que par à-coups et le* poids de l'autonomisme parisien, hérité de l'existence de deux polices concurrentes — celle de la capitale et celle de la province, — se fait sentir. La préfecture de police de Paris fait encore un peu bande à part. Les directions centrales n'y ont guère de pouvoir. Seuls « patrons », les préfets de police des quinze dernières années en référaient directement au ministre et à son cabinet plutôt qu'au directeur général de la police nationale. Des liens de solidarité existent au sein de la hiérarchie policière parisienne : on s'entraide pour obtenir les postes-clefs et l'on veille jalousement sur les brigades centrales du quai des Orfèvres.

Pas de reproches précis

Politique de prestige, estiment à l'inverse les provinciaux, qui jugent qu'on ne lutte pas suffisamment contre la petite délinquance dans la capitale. Le pouvoir administratif central aimerait donc banaliser la préfecture de police de Paris. Des propositions, pour l'instant sans suite, ont été faites en ce sens, l'automne dernier, par la mission de réforme confiée par M. Defferre à M. Jean-Marc Erbès. La PJ parisienne a elle-même procédé à une *réforme positive, en remplaçant* les anciennes brigades territoriales par des divisions de police judiciaire, plus opérationnelles, notamment la nuit, plus proches de la rue et des quartiers.

C'est sans doute dans ce cadre que l'on peut interpréter symboliquement les *mutations des commissaires* Solères et Devos. *« Il faut qu'il y ait un mouvement entre la province et Paris,* dit-on au ministère, *et que les postes de direction ne soient pas monopolisés dans la capitale par un « lobby » parisien. »* M. Solères a en effet fait toute sa carrière à la préfecture de police, dont il connaît — trop bien ? — tous les rouages. Même *chose pour* M. Devos qui, de plus, dirige la BRB depuis mai 1978, sans résultats spectaculaires.

En revanche, le choix de M. Genthial est incompréhensible selon ces *critères.* Issu de la *préfecture* de police, ce commissaire n'en a pas moins quitté le sérail, passant depuis 1974 dans des *services régionaux,* à Toulouse puis à Orléans, aussi bien qu'à l'Office central de répression de la traite des êtres humains ou à la 6e section de la direction centrale, chargée de la répression des atteintes à la sûreté de l'Etat. Une autre raison ? Officiellement, on ne lui reproche rien de précis. Officieusement, on laisse entendre qu'il serait trop proche des autorités judiciaires. M. Genthial est en effet de ces policiers qui, à la différence de certains responsables administratifs, n'oublient pas que la police judiciaire est sous le contrôle du parquet et qu'une enquête réussie est celle qui respecte le code de procédure pénale. Certains préfets de police, soucieux avant tout de discipline, oublient-ils trop aisément que, théoriquement, seuls les procureurs de la République *sont maîtres* des investigations en cours et ont le droit d'informer l'opinion sur une enquête policière ? *« C'est un policier qui fait du judiciaire, scrupuleusement, et non du politique, de l'esbroufe, du bluff »,* dit de M. Genthial un juge d'instruction parisien chargé de dossiers sensibles, liés au terrorisme.

L'atmosphère était grise au quai des Orfèvres vendredi. A la différence de son prédécesseur, M. Marcel Leclerc, auquel il succéda dans un climat difficile, M. Genthial se pliera à la décision ministérielle. On notera simplement que en l'état actuel, il n'est pas promu et est placé dans une position d'attente à la direction centrale. Au *syndicat* des commissaires, on espère que cette *« injustice »* sera bientôt réparée.

EDWY PLENEL.

AU CONSEIL D'ETAT

Les basketteurs d'origine étrangère gagnent leur match contre la Fédération

M. Andrew Broady et dix-huit autres joueurs de basket-ball d'origine étrangère ont obtenu du Conseil d'Etat, vendredi 16 mars, l'annulation des mesures discriminatoires prises à leur encontre par la Fédération française de basket-ball.

Les joueurs contestaient la réglementation mise en place par la Fédération pour limiter la présence des « vedettes » étrangères dans les clubs français de basket-ball. Dans *un premier* temps, la Fédération s'était bornée à prévoir que chaque club de division nationale masculine pourrait avoir recours, dans le championnat, à deux joueurs étrangers.

Cette règle, vite été contournée : *certains joueurs étrangers,* incités financièrement par leurs clubs, ont acquis la nationalité française en demandant leur naturalisation ou en épousant des Françaises. La Fédération a alors cherché à réagir en durcissant sa réglementation : pour les saisons 1983-1984 et 1984-1985, elle a mis en place de nouvelles règles de participation des joueurs aux différentes compétitions officielles organisées par la Fédération qui, sans en faire l'aveu, avait pour objet de faire échec à la présence dans les clubs français d'étrangers fraîchement « francisés ». Ainsi, pour la saison 1984-1985, sur dix joueurs inscrits sur la feuille de matches, les équipes masculines ont dû comprendre obligatoirement huit joueurs dans la division nationale I et neuf dans la division II de nationalité française ayant été licencié juniors première année à la Fédération.

C'est cette réglementation que le Conseil d'Etat vient d'annuler : la décision rendue *relève que, en interdisant,* en fait, la participation aux compétitions de joueurs français qui n'ont pas été licenciés en France dès l'âge de dix-sept ans, soit parce qu'ils se sont fixés tardivement dans le pays, soit parce qu'ils ne se sont intéressés à ce *sport que tardivement,* la Fédération française de basket-ball a porté une atteinte excessive *« au principe du libre accès aux activités sportives et au principe d'égalité ».*

● *Un nouveau record de vol à skis.* — A Oberstdorf, en Bavière, le Finlandais Matti Nykaenen, champion olympique sur tremplin à Sarajevo, a établi un nouveau record du monde de vol à skis avec un saut de 182 mètres.

UNE DÉCLARATION MULTICONFESSIONNELLE SUR LE RACISME

« Un climat de peur et d'intolérance » se développe en France »

Pour la première fois en France, les responsables des principales confessions religieuses s'associent pour une déclaration *« sur le racisme et le pluralisme dans la société »*. M. Cheikh Abbas, recteur de la Grande Mosquée de Paris, M. René Samuel Sirat, grand rabbin de France, Mgr Jean Vilnet, président de la conférence épiscopale de France, le pasteur Jacques Maury, président de la Fédération protestante de France, et Mgr Mélétios, président du Comité interépiscopal orthodoxe, ont publié le 16 mars le texte suivant :

« En France, la société change de visage. Des populations d'origines diverses et jusque-là étrangères les unes aux autres se trouvent désormais liées dans un destin commun. Des cultures, des appartenances religieuses et des manières de vivre différentes marquent le champ culturel français.

» Or l'état présent de crise et d'inquiétude a déjà fait naître de vives tensions et des oppositions raciales. Un climat de peur et d'intolérance se développe actuellement en France.

» Cette situation concerne chacun de ceux qui vivent dans ce pays.

» Pour notre part, nous invitons tous les croyants sincères à demeurer fidèles à leur vocation spirituelle propre : notre foi en Dieu exige le respect de l'autre et la maîtrise de soi.

» Comme dans toutes les périodes difficiles, certains érigent en absolu des idéologies. D'autres se laissent aller à la peur et refusent les mutations en cours. Nous sommes surpris et étonnés par l'ampleur nouvelle de ces réactions.

» Devant le risque de comportements injustes et extrémistes, nous appelons les membres de nos communautés à :

1) Se désolidariser d'images méprisantes, de propos simplistes et d'attitudes de discrimination, quelle qu'en soit la forme. Ils ont à chercher, au contraire, à mieux comprendre les différents groupes humains avec leur culture, leurs convictions et leurs problèmes.

2) Rencontrer fraternellement les autres hommes, sans distinction d'origine, afin de participer ensemble à la construction d'une société pour notre temps. Il leur faut maintenir, au cours de cet effort, le souci des plus défavorisés.

3) Chercher ensemble des solutions permettant de garantir une coexistence heureuse des différents groupes humains et de faire respecter les droits et la dignité de chacun.

4) Accueillir aussi les enrichissements mutuels que les relations quotidiennes vécues dans l'estime réciproque sont susceptibles d'apporter.

» Ces perspectives sont exigeantes. Nous rappelons que tout croyant est appelé par Dieu, selon sa foi, à s'affronter au mal résidant en lui-même ou dans les groupes auxquels il appartient. Mais c'est à tous que nous pensons devoir adresser ce message de paix et de justice. De nombreuses réalisations ont déjà pris corps pour un « mieux-vivre » ensemble. Elles sont trop souvent ignorées, alors qu'elles sont le signe de possibilités que nous n'avons pas encore mesurées.

» Représentants des grandes confessions religieuses en France, nous pensons que l'affirmation de nos différences ne doit pas nous diviser. Bien au contraire, le respect que nous nous portons les uns aux autres et le partage de nos préoccupations de croyants peuvent contribuer au dynamisme d'une société en recherche de voies nouvelles. »

● *Nomination au secrétariat général de la défense nationale.* — Un décret du président de la République, en date du 15 mars, nomme le capitaine de vaisseau Jean Chabaud conseiller au secrétariat général de la défense nationale, à compter du 1er mars.

APRÈS LE COUP DE FILET CONTRE ACTION DIRECTE A AVIGNON

Régis Schleicher a été transféré à Paris

« Un incontestable succès », a déclaré M. Gaston Defferre après les opérations menées conjointement à Avignon et à Paris par la police judiciaire contre des militants ou sympathisants du mouvement d'ultra-gauche dissous Action directe (*le Monde* du 17 mars). Interpellés dans une ville du lieu-dit « la Petite Verdette », près d'Avignon (Vaucluse), Régis Schleicher, vingt-six ans, et Hélyette Bess, cinquante-trois ans, *ont été déférés vendredi soir au* parquet de Paris et devraient être entendus dès samedi matin par M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction.

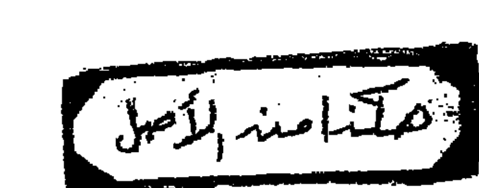
Membre d'Action directe depuis sa création en 1979, condamné la même année pour détention d'explosifs et infraction à la législation sur les armes, Régis Schleicher était, depuis l'été 1983, sous le coup de plusieurs mandats d'arrêt lancés par M. Bruguière pour vols, vols avec armes, recels, association de malfaiteurs, infraction à la législation sur les armes et homicide volontaire. Il était arrivé à Avignon le 14 mars, s'abritant dans une villa que les policiers surveillaient. Grâce à des filatures d'Hélyette Bess, militante libertaire et gérante d'une librairie parisienne, ils avaient pu remonter jusqu'à cette « planque ».

Les six autres personnes interpellées à leur côté étaient toujours gardées à vue, samedi 17 mars. Il s'agit, selon la police, de deux militants anarchistes espagnols, Primavera Marti et Floréal Navarro. Les quatre autres personnes sont inconnues des services de police. Les perquisitions ont permis de saisir, outre quelques armes, de nombreux documents administratifs et des cartes d'identité (96 françaises dont 77 vierges, 34 belges dont 31 vierges, 322 italiennes dont 319 vierges...) qu'accompagnait un nécessaire pour fabriquer des faux papiers.

Des opérations menées parallèlement à Paris ont permis d'autres saisies importantes, notamment des travellers chèques. Trois amis de Schleicher ont été entendus au Quai des Orfèvres vendredi. L'une de ces personnes pourrait être présentée à M. Bruguière.

Nominations à la Cour de cassation

Cinq conseillers à la Cour de cassation ont été nommés par le Conseil supérieur de la magistrature, qui a eu lieu sous la présidence du chef de l'Etat au Palais de l'Elysée. Il s'agit de MM. Daniel Caillet, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, Bernard Dutheillet-Lamonthezie, ancien président de chambre à la cour d'appel de Rouen, Pierre Cordier, ancien procureur général près la cour d'appel de Rouen, Jean Peyrat, ancien président du tribunal de grande instance de Lille, et de Michel Raynaud, ancien premier vice-président au tribunal de grande instance de Paris.



théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

BETRAYAL (en anglais) – Marbeuf (255-45-55), sam. 20 h 30.
LE JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE – Petit Montparnasse (320-89-90), sam. 21 h, dim 15 h.
UN HOMME VÉRITABLEMENT SANS QUALITÉ – Vinaigriers (707-77-75), sam., dim. 19 h et 21 h.
DOM JUAN – Théâtre 347 (874-44-30), sam. 20 h.
CELLE QUI MENT – Bastille (357-42-14), sam. 19 h 30, dim. à 15 h.
LE RETOUR D'IPHIGENIE – Cartoucherie Tempête (328-36-36), sam. 21 h, dim. 16 h.
LA *DEMOISELLE* – La Forge (371-71-89), sam., dim. 20 h 30.
ROI LEAR DE SHAKESPEARE – Théâtre de Paris (280-09-30), sam. 20 h, dim. à 15 h.
PENSE A L'AFRIQUE – Petit-Rond-Point (256-70-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h.
MER D'ADIEUX – Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), sam. 20 h 30, dim. 17 h.
L'ÉCHO DU SILENCE – Marie Stuart (508-17-80), sam. 22 h.
NOIX DE COCO – Renaissance (208-18-50), sam. 21 h, dim. 15 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), sam. 14 h 30 et 20 h 30 : Soirée de ballets.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), *sam., dim. 20 h 30 : la Critique de l'École des femmes*, l'École des femmes ; dim. 14 h 30 : Est-il bon, est-il méchant ?
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, sam. 15 h (dernière) : Il était une fois et il n'est plus... ; sam. 18 h 30 : Carnets d'un disparu. – Grand Théâtre, sam. 20 h 30, dim. 15 h : le Héron. Théâtre Gémier : sam. 20 h 30, dim. 15 h : Faut-il choisir ? Faut-il rêver ?
ODÉON (325-70-32), sam. 20 h 30, dim. *15 h : Ionesco par le TNP.*
PETIT ODÉON (325-70-32), sam., dim. 18 h 30 : Sarcasme.
TEP (364-80-80) : Théâtre, sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Double Inconstance.
BEAUBOURG (277-12-33), – Cinéma-Vidéo : sam., dim. : Nouveaux films Bpi, à 13 h : A. Zenana : Benares ; 16 h : Fela, *musique au poing, de J.-J. Flori ; 19 h* : la Guerre d'un seul homme, de E. Cozarinsky ; sam., dim. 15 h : P. Tal Coat ; 18 h : Peter Kubelka ; sam., dim. *13 h* à 22 h : voir cinémathèque. – Théâtre Danse : sam., dim. 15 h, sam. 19 h : les Enfants de l'immigrations ; sam. 20 h 30 ; dim. 16 h : Des écritures scéniques contemporaines 2.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opéras, sam. 18 h 30 : G. Aperghis (Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France) ; dim. 14 h 30 : le Coq d'Or. – Concerts, sam. 20 h 30 : Sextuor à cordes du Bolchoï.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), sam. 18 h 30 : Musique d'Iran.
CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34), sam. 21 h, dim. 16 h : les Perses.

Les autres salles

ALLIANCE FRANÇAISE (544-72-30), sam., 20 h 30 ; dim. 17 h : Amleto.
ANTOINE-S. BERRIAU (208-77-71), sam., dim., 18 h 30 : Hamlet ; sam. 20 h 45, dim., 15 h : Nos premiers adieux.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), dim., 15 h : le Président Hauteceeur ; sam., *18 h 45 et 22 h* : Oncle Vania.
ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), sam., 20 h 30 : le Malentendu. ; dim., 16 h : Des Fabliaux à Molière.
ATELIER (646-49-24), sam., 21 h, dim., *15 h* : le Bonheur à Romorantin.
ATHENEE (742-67-27), I : sam., 21 h : le Retour ; II : sam., 20 h 30 : Passagères.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), sam., 15 h et 20 h 30 : Rufus.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), sam., 21 h : les Trois Jeanne.
CALYPSO (272-25-95), sam., 20 h 45 : Lâche-moi les claquettes.
CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (374-24-08), sam., 18 h 30, dim., 15 h 30 : Henri IV.
CENTRE MANDAPA (359-01-60), sam., 20 h 30, dim., 15 h : l'Epopée de Gilgamesh.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie sam., 20 h 30 : les Amours tragiques de Pyrame et Thisbé ; Resserre sam., 20 h 30 : l'Homme Job ; Grand Théâtre sam., 20 h 30 : le Cercle de craie caucasien.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), sam., 21 h, dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), sam., 18 h 45 et 21 h 45, dim., 15 h 30 : Chacun sa vérité.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 : la Manie de la villégiature.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), sam., 20 h 30 : les Marchands de gloire.
DÉCHARGEURS (236-00-02), sam., 20 h 30 : Gertrud, morte cet après-midi ; 22 h 30 : le Dernier Film.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), sam., *18 h* et 21 h 30, dim., 15 h : Désiré.
ESCALIER D'OR (523-15-10), sam., 20 h 30 : J'arrive. Zebra Crossing (dern.) ; dim., 18 h : Match d'impro.
ESPACE KIRON (373-50-25), sam., 20 h 30 et 22 h 30, dim., 15 h et 17 h : Extravagances (Cie Ph. Genty, Th. Marzel.).
ESPACE MARAIS (584-09-31), sam., 22 h 30 : Un milieu sous la mère.
ESSAION (278-46-42), sam., 20 h 30 : Chant dans la nuit.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (237-41-56), sam., 20 h 30 : Biographie : Un jeu.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), sam., 20 h 45, sam, dim., 15 h : Grand-Père.
GALERIE 55 (326-63-51), sam., dim., 20 h 30 : Who's afraid of Virginia Woolf ?
HUCHETTE (326-38-99), sam., 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; *20 h 30 : la Leçon* ; 21 h 30 : les Cerises rouges.
JARDIN D'HIVER (262-59-49), sam., 21 h : l'Enfant roi.
LA BRUYERE (874-76-99), sam., 21 h, *dim. 15 h : Tchoufa.*
LUCERNAIRE (544-57-34), I. sam., 18 h 30 : Noces de cire (dern.) ; 20 h 30 : Stratégie pour deux jambons (dern.). – II. sam., 18 h 30 : la Dentelle du cygne ; 20 h 15 : Six heures plus tard. – Petite salle, 18 h 30 : Pique et pique et follet drame ; 22 h 30 : le Drap de sable.
LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 : Labiche de poche ; sam., 22 h, dim., 17 h : Enfantines.
MADELEINE (265-07-09), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Rhinocéros.
MAISON DES AMANDIERS (201-56-65), sam., 20 h 45 : Fourmidiables.
MARAIS (278-03-53), sam., *20 h 30 : Le roi se meurt.*
MARIE-STUART (508-17-80), sam., *18 h 30* : le Roman de Renart (dern.).
MARIGNY, Grande salle (256-04-41), sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 : Autant en emporte le vent. – Salle Gabriel (225-20-74), sam., 18 h 30 et 21 h 45, dim., 15 h : le Don d'Adèle.
MATHURINS (265-90-00), sam., 21 h, dim., 15 h et 18 h 30 : la Femme assise.
MICHEL (265-35-02), *sam. 18 h 15* et 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.
MOGADOR (285-45-30), sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), sam., 17 h, et 21 h, dim. 15 h 30 : Tchin tchin.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), sam., 20 h 30, dim. 15 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : La fille sur la banquette arrière.
PARC DE LA VILLETTE, sous chapiteau (241-31-53) sam., 20 h 30, dim., 16 h : On a tous les jours cent ans.
PLAINE (250-15-65), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Préjugés et passions.
PLAISANCE (320-00-06), sam., dim., 20 h 45 : la Pierre de la folie.
PORTE-ST-MARTIN, (607-37-53), sam., 17 h et 21 h, et dim., 15 h : K2.
POTINIÈRE (261-44-16), sam., 20 h 45, dim., 15 h 30 : Assassino-assassino.
RANELAGH (288-64-44), sam., 20 h 30 : *la Ballade du grand macabre.*
QUAI DE LA GARE (585-88-88), sam., dim., 20 h 30 : Echec à la reine.
SAINT-GEORGES (878-63-47), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Théâtre de Bouvard.
SALLE VALHUBERT *(584-30-60)*, sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : Est-il bon, est-il méchant ?
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h30 : Agnès.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. sam., 20 h 30 : le Horla. – II. sam., 20 h 30 : l'Ecume des jours ; dim., 18 h 30 : Orlamonde. – III. sam., 20 h 30 : Huis clos.
TEMPLIERS (278-91-15), sam., 20 h 30 : *A la rencontre de Marcel Proust.*
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), sam., 16 h 45 et 21 h : Y'en marr... ez-vous.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), sam., 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam., 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE DIX-HEURES *(606-07-48)*, sam., 21 h : Fils de butte ou les seigneurs de Montmartre.
THÉATRE *EN HERBE* (277-15-92), sam., 20 h 30 : Le pupille veut être tuteur (dern.).
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, sam., 20 h 30 : Rayon femmes fortes.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30 : Angelo tyran de Padoue.
THÉATRE 7 (262-80-81), sam., 21 h : la Visite.
THÉATRE 13 (588-16-30), sam., 20 h 30, dim. 15 h : Long Voyage vers la nuit.
THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), sam., 21 h : Médée.
TOURTOUR (887-82-48), sam., 20 h 30, *dim. 17 h* : les Elles et les Eux.
TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 15 : Acteur... est acteur... est acteur ; sam., 22 h : A/BU.
VARIÉTÉS (233-09-92), sam. 18 h 30 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : l'Etiquette.

Les concerts

SAMEDI 17

Faculté d'Assas, Grand Amphithéâtre, 21 h : M. Beroff (Schumann, Beethoven, Ravel...).
Temple de Pentemont, 17 h : J.-C Maillard, L. Morabito. J.-L. Fiat (Hotteterre, Chedeville, Boismortier... ; 20 h 45 : T. Koopman, T. Mathot (Bach, Soler, Mozart).
Lucernaire, 19 h 45 : Trio G. Fauré (Fauré, Suk, Dvorak).
Fondation Deutsch de la Meurthe, 18 h 30 : *Musiques électro-acoustiques.*
Salle Gaveau, 17 h : Quatuor chilingirian (Mozart, Tippett, Schubert).
Eglise Saint-Merri, 21 h : M. Bonnay (Boëllmann, Frank, Skotnikov...).
Eglise Saint-Georges, 18 h : M.-Cl. Corselis, P. Girard, E. Hehr (Bach, Geminiani, Locatelli...).
Salle Villiers, 20 h : Cl. Louchet, N. Rime, H. Hennequin, P. Bacquer (Dvorak, Ravel, Grieg...).
Sainte-Chapelle, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. : J.-F. Gonzales (Vivaldi).
Eglise suédoise, 18 h : G. Idenstam (Bach).
Centre Bösendorfer, 19 h : Y. Hirota (Bach, Chopin, Hiltbrand...).

DIMANCHE 18

Eglise Saint-Merri, 16 h : Chorale du Conservatoire du Luxembourg, dir. L. Lesage (Palestrina, Janequin, Poulenc...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre régional interconservatoire Rhône-Alpes, dir. : J.-S. Bereau (Ballif, Mozart, Bizet).
Lucernaire, 19 h : Musique électro-acoustique.
Conciergerie, 17 h 30 : Ensemble Caix d'Hervelois (Telemann).
Centre Bösendorfer, 15 h : G. Mounier (cours d'interprétation).

Samedi 17 – dimanche 18 mars

Théâtre du Rond-Point, *11 h : M. Fujiwara*, J. Rouvier (Stravinski, Beethoven, De Falla).
Eglise des Billettes, 10 h : J. Amade (Hindemith, Alain) ; 17 h : L. Yordanoff (Bach).
Théâtre des Champs-Elysées, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. : G. Devos (Vivaldi, Mozart).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 16 h 30 : Ensemble instrumental de l'Auxerrois, dir. : *B. Pizzameglio* (Haydn, Haendel, Britten).
Eglise Saint-Christophe de Javel, 16 : Ensemble vocal et instrumental Magadis, dir. : J. Vuinière (Delalande).
Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : J. Taddei (Bach, Franck, Taddei).
Annexe mairie du XIVe, salle des fêtes, 14 h 45 : dir. O. Guion (J. Poret, A. Delsart, E. Grieg).
Cirque d'Hiver, de 14 h à 20 h : musique traditionnelle kurde (Sivan ; *M. Demirag* ; présence du cinéaste Y. Guney).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHERE (249-74-30), sam., 22 h 30 : Animata Fall.
CASINO DE PARIS (874-26-22), sam., 16 h et 23 h : M. Franks ; Dim., 21 h : J. Hiatt.
CAVEAU DE LA *HUCHETTE* (326-65-05), sam., dim., 21 h 30 : D. Doriz.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) sam., 22 h 30 : S. Kasseya (dern.).
CITHEA (357-99-26), sam., 21 h : Yochk'o Seffer.
DEPOT-VENTE (637-31-86), sam., 21 h : *M. Anconina, Ch. Slide Quintet.*
DUNOIS (584-72-00), sam., dim. : Ch. Vander.
L'ECUME (542-71-16), sam., 22 : F. Cain, L. Aquino ; Dim. : Lacaille, Aziesmanoff, Lapezylaso.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), sam., 22 h : Y. Chelala ; 24 h : A. Lauwman ; *dim., 23 h : A. Lauwman.*
NEW MORNING (523-51-41), sam., 21 h 30 : Bekummernis ; dim. : A. Mouzon.
NOTES BLEUES (589-16-73), sam., 21 h 45 : F. Jeanneau, Ph. Mate.
PHIL'ONE (776-44-26), sam., dim., 22 h : G. Scott Heron.
PETIT JOURNAL (326-28-59), sam., 21 h : Tabac Jazz Band.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), sam., dim., 22 h 30 : F. Richard, J. Vanasse, M. Saulnier, B. Tocane.
SAVOY (277-86-88), sam., 21 h : Ph. Drouillard, F. Lockwood, L. Cokelaere, P. Gritz.
SLOW CLUB (233-84-30) sam., *21 h 30* : W. Makers, B. Lecroart (dern.).
SUNSET (261-46-60), sam., 23 h : P. Serry.
STUDIO BERTRAND (783-99-16), dim., 20 h 30 : Transatlantic.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (784-24-24)
SAMEDI 17 MARS

15 h, Danse : hommage à J. Benoit-Lévy (Ballets de France) ; 17 h, Cinéma japonais : les Enfants du nid d'abeilles, de H. Shimizu ; 19 h : Printemps tardif, de Y. Ozu ; 21 h, Hommage à A. Antoine : Mademoiselle de la Seiglière.

DIMANCHE 18 MARS

15 h, Ecrivains cinéastes, J. Cocteau : l'Aigle à deux têtes ; 17 h, Cinéma japonais : Flamme de mon amour, de K. Mizoguchi ; 19 h : Rashomon, de A. Kurosawa ; 21 h, Hommage à A. Antoine : l'Arlésienne.

BEAUBOURG (278-35-57)
SAMEDI 17 MARS
DIMANCHE 18 MARS

De 13 h 30 à 22 h : Cinéma du réel, VIe Festival international de films ethnographiques et sociologiques.

Les exclusivités

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert 14e (321-41-01).
A MORT L'ARBITRE (Fr.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
LES ANGES DU MAL (A., v.f.) : (**) : Bergère, 9e (770-77-58).
A NOS AMOURS (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
L'ASCENSEUR (Holl., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Rex 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
BAD BOYS (A., v.o.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LE BAL (Fr.-It.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Capri, 2e (508-11-69) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; 14 Juillet *Beaugrenelle, 15e (575-79-79).*
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
LE BON PLAISIR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
CARMEN (Esp.) : (v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LES CAVALIERS DE L'ORAGE (Franco-Yougoslave) : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta 20e (636-10-96).
LES COMPÈRES (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
CHRISTINE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).
DANIEL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08)* ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
DEAD ZONE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, *18e* (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).
DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoche, 6e (633-10-82).
DON CAMILLO (It., vf) : Rex, 2e (236-83-93) ; *UGC Ermitage, 8e (359-15-71).*
L'EDUCATION DE RITA (Angl., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23).
EMMANUELLE IV (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).
L'ENFANT *INVISIBLE* (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Paramount-*Marivaux, 2e (296-80-40)* ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
L'ETINCELLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).
LA FEMME FLAMBÉE (All.) (**) *(v.o.) : Gaumont Halles, 1er* (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e *(359-19-08)* ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) – (V.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-45-01).
FRERE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).
LE GARDE DU CORPS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse 6e (544-14-27) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).
GORKY PARK (A.) (v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs Elysées, *8e (720-76-23)* ; Parnassiens, *14e* (320-30-19) – (V.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
GWENDOLINE (Fr.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
JACQUES MESRINE (Fr.) (**) : Hollywood *Boulevard, 9e* (770-10-41).
JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JOLI CŒUR (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
LE JOUR D'APRES (A.) (v.f.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).
KRULL (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
LOUISIANE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE LÉZARD NOIR (Jap., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
LE MARGINAL (Fr.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
MEGAVIXENS (A., v.o.) (**), 7e : Art Beaubourg, 4e (278-34-15).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
PLANETE DES FEMMES (Fr.), Le Marais, 4e (278-47-86).
PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Studio des *Ursulines, 5e (354-39-19).*
REBELOTE (Fr.), version concert : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; Ranelagh, 16e (288-64-44). Version Film sonore : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LE ROI DES SINGES (Ch., v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE ROULEAU COMPRESSEUR ET LE VIOLON (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
RUE BARBARE (Fr.) (*) : Arcades, 2e *(233-54-58)* ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES FILMS NOUVEAUX

CARMEN, film franco-italien de Francesco Rosi : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e. (233-56-70) ; Vendôme Opéra, 2e (742-97-42) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont Champs Elysées, 8e (359-04-67) 70 mm ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) 70 mm.
COMME SI C'ÉTAIT HIER, film belge de Myriam Abramowicz et d'Esther Hoffenberg : Le Marais, 4e (278-47-86).
LES COPAINS D'ABORD, film américain de Lawrence Kasdan, v.o. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde Montparnasse, 6e (633-08-22) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
L'ENFER DE LA VIOLENCE, film américain de J. Lee Thompson, v.o. : *Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount* Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; George V, 8e (562-41-46) ; Ermitage, 8e *(359-15-71)*. – V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
FEMMES DE PERSONNE, film français de Christopher Frank : Forum, 1er (297-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Marignan Pathé, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LAISSE BETON, *film français de* Serge Le Péron : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e *(236-83-93) ; Impérial, 2e* (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Logos, 5e (354-42-34) ; Bretagne, 6e *(222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08)* ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
LE LÉOPARD, film français de Jean-Claude Sussfeld : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LOCAL HERO, film américain de *Bill Forsyth, v.o. : Forum* 1er (297-53-74) ; Quintette Pathé, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-*58-00) ; George V, 8e (562-41-46)* ; Marignan Concorde, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-*90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e* (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94). – V.f. : Français Pathé, 9e (770-33-88) ; *Montparnasse Pathé*, 14e (320-12-06) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
LE TEMPS SUSPENDU, film hongrois de Peter Gothar, v.o. : Logos, 5e (354-52-34) ; Olympic Entrepot, 14e (545-35-38) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; – V.f. : Montparnasse *Pathé, 14e (320-12-06).*
SCARFACE (A, v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75). – V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-14-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, *18e (606-34-25)* ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96)
LE SECRET DES SÉLÉNITES (Fr.) : *Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand* Pavois, 15e (554-48-85) ; Boîte à Films, 17e (622-44-21).
SOB (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23).
STAR 80 (A., v.o.) : St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
STAR WAR LA SAGA (A., v.o.) : la Guerre des étoiles ; L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).
TCHAO PANTIN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er *(233-42-26) ; Rex, 2e* (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, *8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier,* 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; *Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e* (539-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; *Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images,* 18e (522-47-94) ; Secrétan (241-77-99).
TENDRES CHASSEURS (Brés., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; St-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e *(296-62-56).*
LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) versions Delavault ; Gal ; Saurova : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; *Marbeuf, 8e* (225-18-45).
TRICHEURS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).
UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (329-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-42) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : St-*Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand-*Pavois, 15e (554-46-85).
UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
LA VILLE BRULÉE (Esp., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LA VILLE DES PIRATES (Franco-Portugais, v.f.) : Olympic, 14e (545-35-35).
VIVE LES FEMMES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (278-34-15) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC *Rotonde, 6e* (633-08-22) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; *Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e* (770-72-86) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-*01-59) ; UGC Gobelins, 13e* (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e *(651-99-75)* ; Images, *18e* (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99)
WEN KUUNI (LE BON DIEU) (Hte-Volta) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

Culture

REPRISES

Souvenirs et surprises

Les rééditions de films anciens se multiplient. On en voit arriver chaque semaine presque autant que de films nouveaux. Cinq reprises sont annoncées pour le 21 mars : *Vertigo*, d'Alfred Hitchcock ; *Bus stop*, de Joshua Logan ; *le Manteau*, d'Alberto Lattuada, et *Monika*, d'Ingmar Bergman.

L'opération Hitchcock, soigneusement préparée et lancée dans un grand circuit, a déjà connu, avec *Fenêtre sur cour*, un succès public impressionnant. Evidemment, les conditions d'exploitation sont plus favorables que celles des petites salles, mais la renommée du cinéaste y est pour beaucoup. D'autant que les films sont des « invisibles » enfin retrouvés et restaurés, espacés sur une assez longue période. Dans la foulée, un distributeur a repris trois Hitchcock de la période anglaise : *les Trente-Neuf Marches*, *Jeune et innocent*, *Une femme disparait* (ce dernier est sorti, en premier, le 7 mars), dont Les films du carrosse (François Truffaut) avaient les droits. Hitchcock par ci, Hitchcock par là, il n'y a pas lieu de se plaindre. Mais on ne tombe pas toujours sur des valeurs aussi sûres avec effets de surprise. Si bien des cinéphiles ont leurs habitudes dans les salles Olympic, les salles Action, le Studio 43 (1), les reprises, même importantes, n'ont pas partie gagnée d'avance. Comment expliquer les échecs de l'admirable et insolite film de Victor Trivas *Dans les rues (1933)* ou de *Pâques sanglantes* de Giuseppe de Santis (1949) ? Faut-il organiser des cycles à la manière du « Ciné-Club » d'Antenne 2 ou du « Cinéma de minuit » de FR 3, où Claude-Jean Philippe et Patrick Brion font, chacun à sa manière, un travail exemplaire, ou procéder par paliers, en attirant l'attention sur telle ou telle œuvre isolée ? Dans les deux cas, un soutien publicitaire (la télévision, elle, n'en a pas besoin, c'est agréable de voir un bon film, un film rare, en restant chez soi) est nécessaire, mais peut-être pas suffisant. Et quand les moyens financiers manquent, il faut *compter sur* le « bouche à oreille ».

Il est regrettable de ne pas avoir parlé de *Europe 51* de Rossellini. Mais, pour un choix haut de gamme comme celui-ci, il y en a dont on ne voit pas la nécessité.

Ainsi *Bus stop*, passé et repassé à la télé, même si une v.o. est préférable à une v.f., ne peut pas être considéré comme un évènement. D'ailleurs, Marilyn Monroe, depuis sa mort, a été trente-six fois remythifiée, exploitée, détournée de sa fonction, de sa carrière dans le cinéma américain. D'une certaine manière, on nous l'a gâchée à la faire trop légendaire, ou modèle pour spectacles de travestis. A moins d'une rétrospective complète, il est difficile de rectifier le tir. Surtout avec un film de Logan, cinéaste médiocre et misogyne, hâtivement porté au rang d'auteur par *les Cahiers du cinéma*, qui, d'ailleurs, déchantèrent vite (*Sayonara*, hélas!). Le seul intérêt de *Bus stop* tient au maquillage blafard, aux costumes minables et un peu crasseux de Marilyn chanteuse de bèuglant, qui se montre comédienne mélancolique et douloureuse dans un rôle qu'elle avait travaillé avec Lee Strasberg, le maître de l'Actor's Studio. Avançons l'hypothèse qu'elle a été là ce qu'elle voulait être, malgré Logan ou contre lui.

Il y a, tout de même, plus de surprises dans les expériences de la distribution Les Acacias-Cinéaudience.

Le Manteau, de Lattuada, est une curieuse transposition d'une nouvelle de Gogol, dans une ville italienne au début des années 50, noyée de brouillard, où s'agitent les fantoches d'une administration kafkaïenne. Un petit employé, constamment humilié, réalise son rêve de remplacer son manteau troué par un neuf à col de fourrure. Le bonheur et l'importance qu'il en tire ne durent pas. On lui vole ce manteau.

Lattuada, comme pas mal de cinéastes italiens, prenait alors *un tournant* après le « néoréalisme ». On peut admirer ses images soigneusement composées en noir et blanc et la deuxième partie du film passant de la satire sociale au fantastique. Mais il y a des creux, des hésitations de mise en scène qui nous semblent aujourd'hui en partie dus au jeu de Renato Rascel, acteur alors très en vogue, capable d'allier le comique à la composition dramatique ; or, chez Rascel, l'aspect comique a très mal vieilli. Sordi, Tognazzi, Manfredi ont apporté depuis des tempéraments autrement originaux. Reste l'étrangeté d'une œuvre qu'il faudrait replacer dans son contexte historique.

Monika, d'Ingmar Bergman (1952), s'inscrit dans un cycle commencé avec *Jeux d'été* et *l'Attente des femmes*. Cela nous ramène loin en arrière, et ce film surprend par son naturalisme. Une fille sortie d'un faubourg ouvrier de Stockholm va passer l'été avec un garçon dans une île de l'archipel. Amours de pauvres qui se dégradent peu à peu, idylle un peu sordide. Mais Bergman s'était emballé pour une actrice de vingt ans, Harriet Andersson (la sœur aîné de Bibi), qui fit ainsi une entrée fulgurante dans son « monde des femmes ». Lâchée en liberté, courant nue au milieu des roseaux, imprégnée de misère, de paresse et de saleté, Harriet Andersson flamboie d'un érotisme animal devant une caméra qui ne la lâche pas et semble l'inviter aux amours. C'était, à l'époque, d'une audace folle, même pour le cinéma suédois, plus « libéré » que le nôtre. Cela reste la raison de voir un film dont la mise en scène est un hommage charnel à son interprète. Choc d'autant plus grand qu'après une très longue absence Harriet Andersson est revenue chez Bergman, femme en noir, décharnée, aux mains rongées de stigmates, domestique de l'odieux évêque Vergerus dans *Fanny et Alexandre*.

JACQUES SICLIER.

(1) A partir du 21 mars, le Studio 43 présente une vingtaine de films choisis par *Eric Rohmer* (carte blanche) à l'occasion de la parution de ses articles critiques et théoriques réunis sous le titre *le Goût de la beauté* (collection « Ecrits », Les cahiers du cinéma-éditions de l'Etoile).

« VERTIGO », FILM D'ALFRED HITCHCOCK

La spirale de l'amour fou

Vertigo débute par un générique de Saül Bass accompagné d'une musique de Bernard Herrmann, aussi étrange, aussi fascinant que celui de *Psycho*, réalisé deux ans plus tard. Mais *Psycho* est un film beaucoup plus célèbre et beaucoup plus souvent revu que *Vertigo* ·

On redécouvre des images dont on conservait juste un vague souvenir et, pour beaucoup, cette œuvre de 1958 sera même une première. Un visage de femme en gros plan envahit l'écran, puis le cadrage se resserre sur les yeux seuls, puis l'un de ces yeux devient un gouffre dans lequel tournoie une spirale. La spirale aspire une silhouette d'homme. Dessin animé annonçant toute l'aventure de James Stewart. Le voilà, lui, pourchassant un bandit sur un toit. Il glisse, il se raccroche à la gouttière qui plie, il est suspendu audessus du vide. Quelqu'un lui vient en aide et s'écrase au sol à sa place. Et James Stewart, le policier John Ferguson, se réveille, haletant, du cauchemar qu'il fait depuis le jour où un de ses collègues est mort en le sauvant. Sentiment de culpabilité, acrophobie... Ferguson a démissionné de la police de San-Francisco. Son amie Midge (Barbara Bel Geddes) pourrait, avec sa bonne santé, sa tendresse maternelle, le ramener au monde des vivants s'il n'était déjà attiré vers le royaume des morts.

Rarement, un film d'Hitchcock a donné, dès ses premières minutes, une telle impression d'inéluctable. Le trouble, l'égarement du vertige physique et moral marquent le personnage de James Stewart (le réalisateur ne lui donnait que des contre-emplois et celui-ci est génial). On peut signaler que, même transposé de la France des années 40-45 au San-Francisco des années 50, le roman de Boileau-Narcejac, *D'entre les morts*, n'a pas été trahi comme *Celle qui n'était plus*, dont Clouzot tira *les Diaboliques*. Parce que Hitchcock avait parfaitement compris l'idée maîtresse des deux auteurs, parce qu'il ne cherchait pas les effets d'épouvante mais le jeu entre l'apparence et le réel s'accordant à son propre univers.

S'il y a suspense dans *Vertigo*, c'est celui d'un doute, d'une obsession, à partir de faits qui *semblent surnaturels* à un homme hanté par la peur du vertige. Film à tiroirs : cet homme est chargé, par un ancien ami de collège, de surveiller sa femme, Madeleine. Celle-ci, blonde éthérée, aux allures de somnambule, se comporte comme si elle était habitée par la personnalité de son arrière-grand-mère, qui s'est suicidée dans une crise de folie. San-Francisco et ses environs, la *baie du pont de Golden-Gate*, un musée, une vieille maison, la chapelle d'une mission catholique sont feutrés de mystère. Madeleine est-elle folle comme Carlotta Valdès ? Est-elle Carlotta Valdès à laquelle elle ressemble étrangement ? Ferguson est prêt à tout croire. Il tire Madeleine de la baie où elle a voulu se noyer. Il l'accompagne partout, elle se confie à lui. Il l'aime parce qu'elle est, d'une manière ou d'une autre, en contact avec les morts. La spirale du vertige devient celle de l'amour fou. Mais au pied d'un escalier en spirale conduisant au clocher de la chapelle, Ferguson restera figé, impuissant cette fois, à sauver Madeleine du suicide.

La mise en scène est conduite avec une telle maîtrise qu'on a été aspiré comme James Stewart, envahi par son obsession. Et l'histoire qui pourrait s'arrêter là recommence. Nouveau tiroir : Ferguson rencontre une autre femme, Judy, réplique vulgaire aux cheveux bruns de la blonde et élégante Madeleine (Kim Novak, tantôt diamant, tantôt gangue du diamant, tient, métamorphosée par Hitchcock, les deux rôles à la perfection). Pourquoi Judy ne serait-elle pas Madeleine, comme Madeleine était Carlotta ? Amour fou, amour nécrophile. Hitchcock risque un coup de poker, révèle aux seuls spectateurs la solution « rationnelle » de l'énigme, pour changer leur perception. Il ramasse la mise. Il nous pousse à assister, avec angoisse, au voyage de Ferguson jusqu'au bout de sa folie nécrophile, l'amenant à remodeler un visage et un corps de femme. Ce film de soleil et de couleurs, où les mouvements d'appareil créent un perpétuel déséquilibre du réel, une fuite vertigineuse de la vérité, est troublant comme un conte noir gothique.

J. S.

★ Le titre français *Sueurs froides*, devenu celui d'une collection policière des éditions Denoël, convient mal au film. Mieux vaut retenir l'original.

Kim Novak dans *Vertigo*.

AU THÉATRE DU ROND-POINT

Les virtuoses du dimanche

Retransmis en direct par France-Musique depuis leur création, les concerts du dimanche matin (au Théâtre du Rond-Point) ont pourtant fêté leur deux centième programme le 2 octobre dernier sans l'ombre d'un micro, et on n'en a plus revu depuis. L'actuel chef du programme de France-Musique, René Koering, estimait que les choix de Jeanine Roze, l'organisatrice de ces concerts, n'étaient pas assez originaux : Schubert, Beethoven, Brahms et Mozart y règnent presque sans partage, la musique du vingtième siècle est réduite à la portion congrue, et l'on chercherait en vain des œuvres sortant un peu des sentiers battus. « *Les interprètes ne veulent pas les jouer*, répond Jeanine Roze, *le public ne suivrait pas et l'intégrale des quinze quatuors de Schubert que nous proposons cette année ne manque pas d'originalité.* »

France-Musique organise donc désormais ses propres concerts de musique de chambre au Théâtre des Champs-Elysées, et les programmes ne sont pas réellement plus originaux puisqu'il faut bien aussi attirer le public et que les interprètes n'en font qu'à leur tête. Heureusement, Radio-France organise ailleurs, dans ses studios ou salle Gaveau, un cycle de musique de chambre moins convenu.

Quoi qu'il en soit de ce divorce aux torts réciproques, les concerts du dimanche matin se poursuivent devant un public nombreux et fidèle qui n'a peut-être pas la passion de la découverte mais qui pourrait l'acquérir si on lui en donnait plus souvent l'occasion. Le concert du 11 mars devait réunir Michel Portal, clarinette, Carlos Roqué-Alsina, piano, et Christiane Barbaux, soprano ; cette dernière étant souffrante, le programme a dû être en partie modifié sans que son intérêt s'en trouve diminué.

Dès les *Fantasiestücke* de Schumann qui ouvraient le concert sur le ton de la confidence, on pensait à cette longue complicité qui unissait les deux partenaires au sein du New Phonic Art : une écoute mutuelle et un ensemble impressionnant, des nuances au bord du silence comme les musiciens n'en font guère par crainte de manquer une attaque... Après quoi chacun est allé de son côté : Michel Portal avec les pièces de Stravinski, Carlos Alsina avec un *Nocturne* de Chopin et surtout trois *Préludes* de Debussy joués avec un sens de l'imprévu, de la rêverie autour des harmonies et des timbres dont peu d'interprètes ont seulement l'idée. La prouesse était d'autant plus remarquable que l'instrument mis à sa disposition avait seulement les apparences d'un piano...

Le *Grand Duo* de Weber avait été gardé pour la fin, et l'on ne saurait mieux conclure qu'avec cette œuvre tantôt sombre et lyrique, tantôt tendre et ironique, donnant sa pleine valeur à la dimension magique de la virtuosité. Affirmer que la virtuosité puisse être creuse quand elle est ainsi comprise par de tels interprètes semble aussi absurde que de prétendre l'inverse dans les récitals ordinaires. L'absence au programme des quatre pièces d'Alban Berg laissait supposer qu'elles figureraient en *bis*. On ne saurait finir d'une façon plus discrète et aussi accordée à la personnalité de ces deux artistes qui font corps avec ce qu'ils interprètent au point de se laisser oublier au profit de la seule musique.

GÉRARD CONDÉ.

★ *18 mars*, Rond-Point : Beethoven, de Falla, Stravinski ; 11 heures.

Première semaine nationale du théâtre

Quelque six cents manifestations sont inscrites au programme de la Semaine nationale du théâtre orchestrée par le ministère de la culture du 24 au 31 mars : une célébration aux allures de grande première, ou plutôt une manière de donner un retentissement plus large et plus durable à la journée mondiale du théâtre, qui existe depuis vingt-trois ans (sous le patronage de l'Institut international du théâtre, chaque année le 27 mars). C'est Madeleine Renaud qui a écrit et prononcé, le 12 mars dernier, le message annuel pour cette circonstance : un discours senti, à intituler par exemple « L'amour du théâtre ». Ensuite le délégué du syndicat français des artistes a profité de l'occasion pour expliquer les motifs de la grève des comédiens le 15 mars et les conditions d'existence des interprètes et créateurs français (*le Monde* du 16 mars).

Enfin, un épais dossier rassemblant les informations recensées par les vingt-trois directions régionales des affaires culturelles a été remis à chacun. Pas question d'énumérer toutes les initiatives, les conférences, tous les débats, les spectacles proposés – dans le cadre de leur programmation normale ou exceptionnellement – par les théâtres nationaux, les établissements de la décentralisation, les compagnies dramatiques, les théâtres privés, amateurs, ou universitaires, sans parler des troupes de ballet... Des ministères comme celui de l'éducation nationale et du temps libre – jeunesse et sports – ou encore le secrétariat d'État chargé des personnes âgées se sont mis de la partie. Les chaînes nationales et régionales de radio et de télévision (France-Culture au premier chef), ainsi que certaines radios périphériques et libres assureront un relais conséquent (1).

Au total, il y aura à prendre et à laisser et, à y regarder de plus près, beaucoup de discours. Signalons tout de même que nombre de musées ouvrent leurs portes soit en accueillant des spectacles ou des animations, soit en proposant des expositions consacrées au théâtre et à son iconographie (2).

Pour en rester à ce ce qui se passera à Paris, notons entre autres une exposition « Théâtre d'Afrique noire » au Centre Georges-Pompidou, un débat sur « Le théâtre à l'école » au Centre national de documentation pédagogique (le 28 mars à 14 heures), une semaine consacrée aux auteurs au Petit Odéon, un débat sur l'édition théâtrale dans le cadre du Salon du livre (Grand Palais, 27 mars à 15 heures) une exposition d'affiches polonaises au Rond-Point, des marionnettes au Théâtre Tristan-Bernard et à l'Espace Kiron. Le Théâtre de Chaillot propose une lecture de textes par Valère Novarina (le 26 mars) plus une exposition de photos de Nadar et une visite du théâtre.

Dans la région parisienne, ne citons qu'un hommage à Roger Blin et un festival Beckett à Épinay-sous-Sénart, une journée portes ouvertes et un défilé de carnaval par le Théâtre du Campagnol à Châtenay-Malabry (24, 25 et 28 mars), des « matches d'improvisation » au Théâtre de la Commune à Aubervilliers... Le premier spectacle d'une jeune compagnie : *Faux Départ*, par le Théâtre de la Thébaïde, à Bagnolet.

(1) TF1, 22 mars à 21 h 30 : *Le monde est mon théâtre*, film de Claude Mourthe, consacré au théâtre en France.

Antenne 2, 26 mars, 20 h 35, retransmission de *Dylan*, de Sydney Michaël, mise en scène de Marcel Maréchal.

FR 3, 29 mars, 20 h 35, *La danse de mort*, de Strindberg, adaptation et réalisation de Claude Chabrol.

France-Inter, dimanche 25 mars, de 12 h à 14 h, en direct du Salon du livre, à propos de l'édition des textes de théâtre.

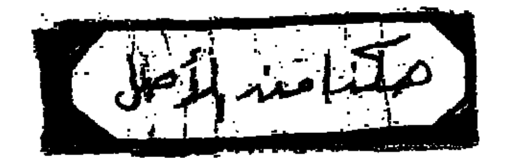
France-Culture, 24 mars à 20 h : Autour de Strindberg ; 25 mars, 14 h 30 : *Dialogue de l'arbre*, de P. Valéry ; 26 mars, 20 h : *Gertrude morte cet après-midi* ; 29 mars, 20 h : *Mendora en Argentine*, d'Eduardo Manet ; 31 mars, 20 h : *Freshwater*, de Virginia Woolf, par Elizabeth Janvier ; 27 mars, 20 h : dialogues de Roger Pillaudin sur le thème « L'écriture et la Voix ».

Europe 1, 27 mars, 21 h : *l'Idiot*, de Dostoïevski, avec Jacques Brel (documents d'archives).

Fréquence gaie et Radio Cité 96 proposeront une couverture quotidienne de la Semaine nationale du théâtre.

(2) Renseignements à la direction des musées de France. Tél. 544-40-41, postes 405 et 406.

● Dans le cadre de la Semaine nationale du théâtre, l'atelier de comédiens Andréas Voutsinas présente un travail fondé sur *la Vie à deux*, de Dorothy Parker, adapté par Benoîte Groult – un homme, une femme, leurs difficultés à vivre la guerre et la paix. Le 26 mars à 20 h 30, studio 105, Maison de la radio, entrée gratuite.



Économie

LE JOUR OU LES SYNDICATS PROFESSIONNELS ONT ÉTÉ LÉGALISÉS

L'exigence d'une liberté sans rivage

par MADELEINE REBÉRIOUX (*)

21 mars 1884 : les syndicats professionnels sont enfin légalisés en France. La loi, à laquelle est traditionnellement accolé le nom de Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'intérieur (1), vise *toutes les associations qui ont « exclusivement pour objet la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles » :* elle déborde donc le monde des ateliers, des usines et des mines, elle concerne les patrons comme les salariés. Et, d'autre part, au lendemain de sa promulgation, elle n'a pas bouleversé un paysage où les groupements professionnels avaient largement précédé le texte qui les légalisait. Il reste que les discussions qui en préparèrent le vote visaient essentiellement les travailleurs et qu'une large part de l'histoire du mouvement ouvrier s'y enracine. C'est à ce titre *qu'elle est entrée dans nos* mémoires et qu'on en célèbre le centenaire : occasion de nous *poser, ici et* aujourd'hui, quelques questions sur son immédiate préhistoire.

*La loi sur les syndicats se pré*sente en effet comme un texte court et clair – dix articles, deux petites pages tapées à la machine – mais dont l'apparente transparence fut le fruit de huit années de débats. Une loi de liberté, objet d'un long désir, et qui pourtant ne satisfit guère, à l'époque, les militants syndicalistes les plus combatifs, ces meneurs, comme on disait alors, ces hommes qui s'étaient si souvent levés avant le jour.

La loi couronne d'une certaine manière l'œuvre de la législature fondatrice de la IIIe République, celle qui, de 1881 à 1885, a donné à la France les bases libérales du régime : liberté des réunions publiques et de la presse, laïcité de l'enseignement public destinée à émanciper les consciences enfantines de l'obligation du dogme, liberté reconnue aux conseils *municipaux* d'élire leurs maires. Loi de liberté, elle abroge d'entrée de *jeu ou écarte les textes répressifs* antérieurs, de la loi Le Chapelier à celle d'avril 1834 en passant par les durs articles du code pénal napoléonien. Ce n'est pas rien : même si, sous la pression ouvrière, un régime de tolérance s'était petit à petit substitué, dans les années 1860, à la répression brutale, où la France s'était acquis une solide spécialité, les ouvriers, dont les premiers syndicats avaient été maintes fois dissous, étaient payés pour savoir que la tolérance pouvait aisément revêtir les couleurs de l'arbitraire. Mieux valait une bonne loi.

La liberté légale de s'associer, *les travailleurs l'avaient souvent* demandée, et ardemment. Certains l'avaient vue fonctionner en *Angleterre, au moment de* l'exposition universelle de 1862. Les rapports rédigés par les commissions ouvrières lors de l'exposition de Paris en 1867, cette manière de Bible ouvrière, en portent témoignage. La force spécifique que les syndicats naissants représentaient entre toutes les sociétés ouvrières – compagnonnages sur le déclin, sociétés de secours mutuel, coopératives de production, etc. – donnaient du poids, depuis les débuts de la IIIe République, à cette revendication. Au cœur de la puissante vague de grèves qui, de 1878 à 1882, accompagna une conjecture économique plus lente à se détériorer que dans d'autres pays, les syndicats, peu atteints au total par la répression de la Commune, avaient commencé à se fédérer localement et nationalement : en 1879, les ouvriers chapeliers ouvrent la voie ; en 1881, tirant les leçons d'une grève parisienne qui avait mal tourné, c'est le tour des ouvriers du *Livre ; et, en 1883,* les mineurs confient le drapeau de leur jeune fédération au leader *stéphanois Michel* Rondet. Vieux métiers certes, mais aussi industries nouvelles : la classe ouvrière s'organisait.

Et pour une part – on l'avait bien vu lors de l'« immortel congrès » tenu à Marseille en octobre 1879 – elle se radicalisait, se politisait du côté des *révolutionnaires,* des collectivistes, socialistes et anarchistes mêlés. Certes, tous, et de loin, ne suivaient *pas ; le clavier syndical* restait largement ouvert. Les syndicalistes amis de Joseph Barberet, très liés à l'extrême gauche parlementaire radicale, ne cessaient d'opposer aux grèves funestes les syndicats sauveurs. L'Union des chambres syndicales ouvrières de France, de tendance barberettiste, donnait maintes preuves de modération. Au reste, dès 1880, l'unité de Marseille s'était défaite, et, à partir de 1883, la crise économique, aiguë, arrêta l'ascension syndicale. Mais, malgré la diversité des options et les mouvements de la houle, le fait était là. Les parlementaires le comprirent.

Ce n'était pas si facile. Aucun socialiste, bien sûr, ne siégeait au *Sénat ni même à la Chambre. Et* la touchante unanimité qui avait accueilli la loi sur la liberté de la presse *ne risquait pas de se* reproduire ici. D'abord parce que la question religieuse divisait les Français : si la liberté d'association tous azimuts avait été écartée, d'abord à la Chambre en 1876 lors du projet Naquet-Barodet, puis en 1883 lorsque Jules Simon l'avait proposée au Sénat, c'est qu'elle pouvait servir en même temps les puissantes congrégations religieuses.

Huit ans de bataille

La loi se limiterait donc aux associations professionnelles. Mais les royalistes, attachés à une conception des rapports sociaux où l'instruction religieuse et le patronage industriel, combinés avec la répression, devaient permettre de maintenir l'ordre, restaient majoritairement hostiles aux organisations ouvrières. Les républicains de centre gauche, les plus modérés, et les proches de Jules Ferry *n'éprouvaient pas d'attachement* particulier à leur égard, surtout quand, comme Léon Say, la voix *du grand patronat* les touchait intimement. Ils se rallièrent pourtant au principe de la liberté, à la fois par idéologie et par réalisme, quitte à en définir le plus strictement possible les limites. C'est finalement chez les gambettistes groupés autour de la « République française » – Waldeck-Rousseau appartenait à ce courant – et chez les radicaux, bref les républicains les plus avancés, que se manifesta l'attitude la plus positive. Certes, il y avait entre eux de sensibles divergences : les radicaux, plus ardents, se sentaient plus proches des syndicats de métiers, qui constituaient pour une part *leurs bases locales; Gambetta* et ses amis s'intéressaient davantage aux travailleurs des nouvelles *industries,* sur lesquelles l'Etat républicain pourrait éventuellement prendre appui contre les grandes compagnies (2). Mais ils se battirent ensemble pendant huit ans pour parvenir à modeler un projet majoritaire.

C'est eux qui ont été à l'origine des principales initiatives. Ainsi, dès juillet 1876, celle du radical Lockroy, le gendre de Victor Hugo, appuyé par Clemenceau et Floquet, Naquet et Barodet, mais également par Spuller : elle visait à légaliser les chambres syndicales patronales *et ouvrières. Mais ni les indus*triels ni les ouvriers ne pouvaient s'en satisfaire : aux yeux des premiers, elle ne garantissait pas suffisamment la liberté du travail ; quant aux seconds, qui tenaient cette année-là à Paris leur premier congrès national, ils voulaient surtout pouvoir se grouper dans les villes de province en organisations interprofessionnelles, seules capables le plus souvent de leur donner du poids. La deuxième tentative, en novembre 1880, vint de deux ministres, Cazot, à la justice, et Tirard, qui gérait l'agriculture et le commerce. Sous la pression de l'effervescence ouvrière, ils *déposèrent un nouveau projet :* assez proche du premier, il excluait les étrangers et pré*voyait de lourdes pénalités en cas* d'infraction à la loi. La commission de la Chambre, largement dominée par les gambettistes, allait le remanier profondément dans un sens favorable aux syndicats ouvriers, qui lui adressèrent diverses pétitions. Elle désigna comme rapporteur Allain-Targé. En juin 1883, la Chambre votait l'urgence. Il restait à polir le texte, à assurer une navette efficace entre Chambre et Sénat. Un grand discours de Waldeck-Rousseau emporta *in fine* l'adhésion de la Haute Assemblée, non sans concessions aux républicains les plus conservateurs.

Quels avaient été les points en débat au Parlement, dans les commissions, très actives, et *dans la presse ?* De 1876 à 1884, la discussion porta pour l'essentiel sur quatre questions : les garanties demandées aux associations, leurs moyens d'action, l'élargissement des syndicats de métiers locaux et les objectifs. *« Faire nos affaires nous-mêmes » :* ce désir ancien du monde du travail, cette aspiration à la responsabilité ouvrière, née dans les vieux métiers, où l'on peut négocier avec le patron, débouche sur *l'exigence d'une* liberté sans rivage. Faire connaître les noms des membres de la direction *syndicale, déposer les* statuts que l'on s'est donnés, ces mesures, jugées nécessaires à *l'ordre public, semblent inadmis*sibles sinon aux barberettistes convaincus, du moins aux purs amants de la liberté. C'est d'ailleurs le moyen de contrôler la nationalité de ceux qui se syndiquent – les étrangers sont finalement acceptés – ou qui composent le bureau : ils en sont exclus. Deuxième thème débattu : les moyens d'action, derrière lesquels se profile l'ombre de la grève : l'article 416 du code pénal protégeait en effet le *« libre exercice du commerce et de l'industrie ».* Mais que signi*fie le droit de grève,* acquis depuis 1864, si les militants ne se voient pas reconnaître celui de convaincre leurs camarades ? Le Parlement va en tomber d'accord et, finalement, abroger l'article litigieux.

« L'avenir socialiste des syndicats »

Les contradictions les plus *profondes étaient ailleurs.* Elles témoignaient, à leur manière, de ce que Georges Sorel appellera, en 1898, *« l'avenir socialiste des syndicats »,* de ce qui conduira Jaurès à reconnaître dans le syndicalisme une voie largement ouverte vers le socialisme. L'association ouvrière doit-elle se limiter à la défense – on dirait aujourd'hui corporatiste – des intérêts locaux de tel métier ? Les forces propres du mouvement ouvrier comme la propagande socialiste tendaient au contraire à faire prendre en charge par les travailleurs les plus conscients les objectifs les plus larges de la classe.

Avec les républicains modérés, en particulier au Sénat, la bataille fut rude. Finalement, *la loi, en introduisant la notion* d'ouvriers *« similaires »,* ouvrit la porte, au-delà des travailleurs les plus qualifiés, au syndicalisme d'industrie, et, en autorisant des syndicats de professions différentes à se constituer en unions, elle entérina à l'avance – mais d'extrême justesse – les futures bourses du travail, les futures unions départementales ou régionales, voire les confédérations nationales. Il leur était cependant défendu, à la différence des syndicats, de posséder des biens et d'ester en justice : leur possible puissance effrayait la bourgeoisie. L'interdit jeté sur la politique va finalement dans le même *sens. L'obligation* faite aux syndicats de ne s'occuper que d'intérêts économiques *répond à l'inquiétude qu'inspi*rent, en 1883, année difficile, les socialistes, les anarchistes. Le syndicat apparaît comme un moindre mal.

Il est plusieurs manières d'apprécier la portée de la loi de 1884. A s'en tenir à la conjoncture courte, les objectifs politiques l'emportent. Si les ouvriers de métiers, qui redoutent la tutelle de l'Etat, condamnent la loi, gambettistes et radicaux y investissent beaucoup d'espoirs : les syndicats rendront possible la concertation républicaine entre *patrons et ouvriers, ils protége*ront la classe ouvrière de la révolution et de l'oppression. Sur le *moyen et le long terme* en revanche, un autre jugement est possible : l'attitude du grand patronat va nourrir le courant révolutionnaire, et le libéralisme réel de la loi rendra possible l'adaptation de l'outil syndical aux mutations de l'industrie et de l'ensemble du salariat.

(*) Professeur à l'université de Paris-VIII.

(1) Pierre Sorlin, dans son grand livre, *Waldeck-Rousseau,* Paris, 1966, tend à minorer son rôle. Sur l'atmosphère ouvrière pendant ces années, cf. Michelle Perrot, *les Ouvriers en grève, France 1871-1891,* Paris, 1974. Sur les origines parlementaires de la loi, cf. le mémoire de Monique Kieffer, *la Légalisation des syndicats en France,* université de Luxembourg, 1981.

(2) Ce thème a été évoqué au colloque sur *Gambetta organisé* en avril 1983 par la Société d'histoire des révolutions du dix-neuvième siècle : les actes en sont encore inédits.

Sobre anniversaire

En ces temps de crise et de morosité sociale, les syndicats auraient-il perdu le sens de la fête ou dédaignent-ils toute autocommémoration ? A l'occasion du centenaire de *la loi* du 21 mars 1884, M. Pierre Bérégovoy donnera une réception le 21 mars *« en l'honneur des organisations professionnelles »*. Il leur rendra visite, se rendant successivement le 22 mars aux sièges de la CFTC, de la FEN et de la CFDT, le 23 mars à ceux de la CGC et de FO et le 28 mars à celui de la CGT.

Du côté des centrales syndicales la sobriété sera au rendez-vous. *Seule la CFDT a prévu* une commémoration en bonne et due forme avec le 21 mars le vernissage à son siège d'une exposition *« Cent ans de droits syndicaux »*, en présence de M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. M. Maire ne sera donc pas le même jour chez M. Bérégovoy. Le 24 mars, la commission exécutive confédérale assistera au *« spectacle-forum »*, coproduit par l'Union régionale Ile-de-France CFDT et le Théâtre de l'Opprimé. *On a tous les jours cent ans.*

La CGT n'a pas prévu de manifestation *particulière* pour la commémoration du 21 mars. Le bureau confédéral fera une déclaration et sera représenté chez M. Bérégovoy, et la tribune télévisée d'expression directe du 22 mars y sera consacrée. Les 17 et 18 mai elle organisera cependant un colloque *« de caractère historique et juridique »* sur l'évolution et les grands acquis du *droit syndical. La CGC ne prévoit* qu'un dossier sur *« la genèse du syndicalisme de l'encadrement »*. La CFTC va organiser le 24 mars des opérations portes ouvertes dans ses unions départementales, précédées de démarches auprès des préfectures et des chambres patronales. A FO, on ignorait encore si M. Bergeron pourrait accueillir en personne M. Bérégovoy à son siège, une première pour cette organisation. La FEN envisage une manifestation *« spécifique »* en octobre et participera à cette même période à un colloque du Centre de recherches et d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme. Austère anniversaire !

***Gageons* que chaque organisation aura retrouvé le sens de la fête lorsqu'elle célébrera son propre centenaire : la CGT en 1995, la CFTC en 2019, la CGC en 2044, FO en 2047, la FEN en 2048 et la CFDT en 2064...**

M. N.

AUX JOURNÉES DE L'ANVAR A LILLE

L'innovation et la formation permettront de répondre aux défis technologiques

déclare M. Mauroy

De notre correspondant

Lille. – M. Pierre Mauroy a assisté le 16 mars à Lille à la clôture des quatrièmes journées nationales de l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) qui ont transformé pendant deux jours le tout nouveau Palais des Congrès lillois en un gigantesque temple de l'innovation et de la modernisation industrielles.

La présence du premier ministre à ce « rendez-vous » de la matière grise et de l'industrie, après celle la veille de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé du Plan, traduit *l'intérêt du gouvernement pour la* modernisation industrielle. *« La vraie justification de notre politique de rigueur,* a déclaré M. Mauroy, *c'est d'assurer la modernisation de notre pays. C'est de lui permettre d'être à son rang dans la troisième révolution industrielle. »*

« La réponse au défi lancé par les nouvelles technologies, a-t-il ajouté, *est à trouver dans l'innovation, dans la modernisation et dans la formation. »*

Si le premier ministre a souligné que la modernisation supposait l'effort de tous (chercheur, chef d'entreprise, ouvrier), il a aussi tenu à déclarer : *« Reconvertir ne signifie pas sacrifier des régions. Traiter des situations de sureffectifs ne signifie pas ouvrir la voie à une vague de licenciements dans tout le pays. »*

Plus de deux mille personnes ont participé à ces journées de l'ANVAR dont près d'un millier d'industriels en quête d'idées pour des productions nouvelles, de solutions techniques innovantes et de conseils en tous genres... Les congressistes avaient le choix entre plusieurs séminaires ayant tous trait à l'innovation, allant de la collaboration avec un laboratoire de recherche au lancement et à l'exportation d'un produit nouveau. Ils pouvaient aussi s'informer auprès d'une centaine de stands de sociétés de conseils en entreprises et de *trois « bourses* d'échange » organisées sur place (technologies, capitaux, design).

La région Nord-Pas-de-Calais est confrontée de façon très aiguë à ces problèmes de modernisation industrielle, mais elle a déjà su apporter quelques réponses significatives, qu'ont pu apprécier les congressistes de quelques entreprises performantes. Par exemple Renault à Douai, équipée de cent trente-cinq robots, McCaine à Harnes (Pas-de-Calais) *qui produit 11 tonnes par* heure de frites surgelées grâce à une chaîne entièrement automatisée, ou la société Velec à Tourcoing, spécialisée dans le domaine des transmissions par câble...

JEAN-RENÉ LORE.

La montée du chômage

(Suite de la première page.)

Pendant dix-huit mois, entre le mois de mai 1982 et le mois de novembre 1983, la politique *« de traitement social du chômage »* avait permis de maintenir les résultats mensuels sur cette « crête » des deux millions qui était devenue le symbole de l'action gouvernementale. On s'y tenait, à coups d'opérations en faveur des jeunes et des salariés les plus âgés, de mesures ponctuelles et d'artifices, en espérant que ces efforts seraient relayés *par une indispensable politique de « gestion économique », qui tardait à venir.*

Le rythme s'accélère

Mais, en novembre, le mouvement de montée du chômage reprenait, inexorable. que le dispositif, exsangue, ne pouvait plus contenir. En ce seul mois, la progression était de 3,1 %, en données corrigées, ouvrant ainsi la brèche au 1 % *de décembre, au 0,8 %* de janvier et, maintenant, aux 2,7 % de février. Jusqu'où ira-t-on ? Le rythme, déjà, *s'accélère et, de fin* octobre 1983 – date à laquelle le niveau était à peu près maintenu – *à fin février* 1984, le chômage s'est grossi de 160 100 demandes supplémentaires, en données corrigées, dont 58 000 pour le seul dernier mois de février.

Tout, dans les statistiques, montre l'ampleur de l'évolution. 303 300 nouvelles demandes d'emploi, en données corrigées, ont été déposés à l'ANPE au cours du dernier mois, soit 8,4 % de plus qu'en janvier et 6,1 % de plus qu'en février 1983. Les licenciements économiques, qui sont enregistrés à un rythme élevé depuis le quatrième trimestre de *1983,* étaient au nombre de 34 300 en février, en augmentation de 26,1 % sur un an. La durée *d'inscription moyenne* à l'ANPE s'est allongée de huit jours, en un an, pour atteindre maintenant 297 jours.

Progressivement, comme on a déjà pu le constater depuis le début de l'année, c'est le noyau central de la population active, jusqu'à présent relativement épargné, qui est atteint. L'augmentation du chômage est désormais plus rapide chez les hommes que chez les femmes. La tranche d'âge des vingt-cinq-quarante-neuf ans représente une part de plus en plus importante des chômeurs (43,8 % en février). Les ouvriers qualifiés progressent de 16,3 % en un an, les employés *qualifiés de 7,5 % et les techni*ciens ou agents de maîtrise de 12,1 %.

Parallèlement, les autres signes d'évolution du marché du travail se révèlent négatifs, que l'on observe les effectifs de la population salariée active, en baisse, ou que l'on suive l'encéphalogramme presque plat qu'est devenu *le flux* des offres d'emploi enregistrées à l'ANPE. Rien, parmi toutes les données connues, ne laisse entrevoir la moindre lueur d'espoir. Déjà, on peut craindre que les *oracles les plus sinistres ne se réa*lisent, sans parler du chiffre des 3 millions de chômeurs que prédisent tout à la fois MM. Bergeron, Marchais et Krasucki.

Mais le plus inquiétant est peut-être de constater que cette offensive du chômage laisse sans parade les ministres qui ont la charge, comme M. Jack Ralite, en première ligne pour ce dossier, et M. Pierre Bérégovoy, qui ont épuisé toutes les ressources de leur politique. Que peuvent-ils proposer aujourd'hui, alors que les autres fronts de la bataille économique engagée réclament d'autres priorités et ont, aussi, d'autres exigences ? Le dispositif qui avait été édifié a pu résister pendant des mois, mais l'on savait qu'il ne suffirait pas. Peu à peu, ce qui avait fait ses premiers succès se transforme en explication de ses échecs. Les contrats de solidarité et de pré-retraite n'existent presque plus et, sauf à considérer qu'il faut instituer la retraite à cinquante-cinq ans, l'effet de la mesure s'atténuera avec le temps. Les pré-retraites *avec des conventions du Fonds* national de l'emploi ne pourront faire face, seules, à la dégradation *du marché du travail. Les jeunes* en formation finiront par quitter les stages seize-dix-huit ans de M. Rigout et les contrats emploi-formation de M. Ralite et ils demanderont un emploi définitif... En février, la gestion sociale du chômage a sans doute atteint les limites du possible et se meurt pour laisser de plus en plus de salariés face à la réalité du chômage. L'avenir sera réservé à des opérations catégorielles, comme ce volet social qui doit accompagner les restructurations industrielles des trois secteurs malades de la sidérurgie, de la construction navale et des charbonnages. On inventera le congé de reconversion de deux ans pour dix ou quinze mille travailleurs, on modernisera l'aide au retour, devenue l'aide à la *réinsertion* pour les travailleurs immigrés. Après ? Nul ne sait, à moins de vouloir croire que la voie des négociations entre partenaires sociaux, comme l'espère le gouvernement, permettra d'atteindre l'objectif de la réduction du temps de travail. A moins, aussi, que l'activité économique ne reprenne un jour.

ALAIN LEBAUBE.

France / services

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 17 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Au théâtre ce soir : Nina.
D'A. Roussin, mise en scène J.-L. Cochet, avec J. Sereys, L. Velle, G. Pollet, R. Varte et Y. Marchand. Réal. P. Sabbagh.
Un homme, résolument décidé à tuer l'amant de sa femme, rencontre un personnage fort séduisant, amical et honnête. Un vaudeville typiquement français. Quatre personnages : un mari, une femme, un amant et la mort.

21 h 55 Droit de réponse ou l'esprit de contradiction : Proust.
Emission de Michel Polac.
Un débat autour de l'œuvre proustienne entre amoureux de la Recherche du temps perdu *et passionnés du* Voyage au bout de la nuit, *de L.-F. Céline.*

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker.
Autour de Barbra Streisand, Ginette Reno, Philippe Lavil, Chantal Goya...

22 h 5 Magazine : Les enfants du rock.
Rock au féminin, réal. J.-P. Prévost.
Portrait de trois chanteuses françaises : Sapho, la tendre, Armande Altaï, la fantasque, et Vendetta Palace, la punk.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Feuilleton : Dynastie.
Les relations entre Claudia et sa fille Lindsay deviennent plus chaleureuses. Fallon est jalouse de son père. la saga tragique de cette famille odieuse continue.

21 h 25 Jeu : Plus menteur que moi, tu gagnes...
Emission de P. Sabbagh.
Quatre personnalités : Robert Manuel, Anne-Marie Carrière, Marcel Jullian et Jean Le Poulain, sont en compétition par équipes de deux. Règle du jeu : empêcher l'équipe adverse de marquer des points en imaginant des mensonges... tout en laissant supposer que l'on connaît la vérité.

22 h 5 Journal.

22 h 25 La vie de château.
Une émission de Jean-Claude Brialy.

22 h 55 Musiclub.
Concerto en ré majeur pour deux violons et orchestre, de Vivaldi, *interprété par* l'Orchestre symphonique de Boston, avec les solistes I. Stern, I. Perlman, sous la direction de S. Ozawa.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 35 Carrefour de l'Outre-mer.
18 h Magazine du spectacle : Troisième rang de face.
18 h 30 Présence du cinéma.
18 h 54 Gil et Julie.
19 h Informations.
19 h 35 Clip-clap, panorama de la chanson et du cinéma
19 h 49 Dessin animé : Gédéon.

FRANCE-CULTURE

20 h Le diable en bouteille.
Dramatique de R.-L. Stevenson. Avec P. Constant, F. Bouffart...
21 h 55 Ad lib.
22 h 5 La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : *Concerto en la mineur*, de Bach, d'après Vivaldi, *Cinquième Symphonie op. 42*, de Widor, *Symphonie-Passion*, de Dupré, *l'Ascension* de Messiaen, *Improvisation finale*, de Robillard.
22 h Radio Périgord : œuvres de Haydn, Mozart, Beethoven, Telemann, par le Quintette à vent de Guyenne.
23 h 7 Radio Rhône-Alpes : œuvres de Berg, Falla, Debussy, Haydn, Mozart, par l'Atelier d'interprétation vocale et dramatique d'Eric Tappy à Lyon.
0 h 30 Radio Vaucluse : jazz.

Dimanche 18 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h Emission islamique.
Connaître l'Islam.
9 h 15 La source de vie.
Les juifs de Lyon.
10 h Présence protestante.
Bible vivante, de l'écriture à la lecture.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée chez les Sœurs de Jésus Crucifié au Prieuré Saint-Joseph de Brou-sur-Chantereine.
12 h Télé-foot 1.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch.
14 h 20 Hip-hop (danse).
14 h 35 Champions.
Variétés, divertissement et sports.
17 h 30 Les animaux du monde.
Race d'autrefois, notre avenir (2e partie).
18 h Série : Frank, chasseur de fauves.
19 h Magazine de la semaine : 7 sur 7.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
Le grand témoin sera M. Mohamed Mzali, premier ministre tunisien ; la télévision des autres, celle du Soudan ; une enquête en Tunisie et aux Etats-Unis sur la publicité politique.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : la Poursuite impitoyable.
Film américain d'Arthur Penn (1965), avec M. Brando, J. Fonda, R. Redford, E.G. Marshall, A. Dickinson. (Rediff.).
Le shérif d'une petite ville du Texas cherche à protéger de la colère des habitants un jeune homme évadé d'un pénitencier, accusé à tort du meurtre d'un automobiliste, et qui cherche à rejoindre sa femme. Implacable tableau d'une Amérique contemporaine, se laissant aller à la violence collective, au racisme, à la corruption de la puissance donnée par l'argent. Grand film, grande interprétation.
22 h 45 Sports dimanche.
Magazine de Jean-Michel Leulliot, avec Jérôme Gallion, demi de mêlée du XV de France.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

9 h 35 Récré A 2 : Candy.
10 h Les chevaux du tiercé.
10 h 30 Gym tonic.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Si j'ai bonne mémoire ; 14.30 : Série : Magnum ; 15.20 : L'école des fans ; 16.05 : Dessin animé ; 16.25 : Thé dansant.
17 h 10 Série : Papa Poule.
18 h Dimanche magazine.
Au sommaire : les parachutistes israéliens au Liban ; un portrait de Katarina Witt, championne olympique de patinage artistique ; les châteaux en France aujourd'hui.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeu : La chasse aux trésors.
A Saint-Malo.
21 h 40 Document : les révolutionnaires du Yiddishland.
Réal. N. Lilenstein – N° 3 : Auschwitz et après...
Dernier volet d'une grande série. Des prises de position des dirigeants du parti Bund, à la suite de l'invasion de la Pologne par Hitler, à la défaite nazie en passant par les camps de concentration d'Auschwitz et de Drancy. Des témoignages forts de déportés, un ensemble de documents rares.
22 h 40 Désirs des arts : Soulages à Tokyo.
Magazine de P. Daix, réal. R. Ikhlef et P.-A. Boutang.
L'un des plus grands peintres abstraits contemporains à l'occasion de l'exposition rétrospective de Tokyo de quelques-unes de ses œuvres. Un art brut enraciné dans la culture française, rappelant les sculptures du néolithique.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Images du Portugal.
10 h 30 Mosaïque : spécial Maroc.
Emission de l'ADRI.
12 h Oser.
Emission de la Fondation pour la vie associative.
14 h Objectif entreprise.
16 h 20 Théâtre (cycle Shakespeare) : la Mégère apprivoisée.
(v.o. sous-titrée), production de la BBC. Avec J. Cleese, S. Badel, S. Chandler...
Gremio et Hortensio courtisent Bianca la fille cadette de Baptista riche seigneur de Padoue. Hortensio avec l'appui de Petruchio s'introduit chez Baptista. Comédie spendide, humour tragique, truculence.
18 h 20 Emissions pour la jeunesse.
19 h 40 RFO Hebdo.
20 h Fraggle Rock.
20 h 35 Histoire de la photographie.
Série de F. Gruère, les Pionniers, avec J.-C. Brialy, A. Semenoff.
Nadar, Ducamp, les balbutiements des premiers photographes.
21 h 30 Aspects du court métrage français.
Sortie de cadre, de J.-P. Roux ; Le pas d'acier, de U. Laugier.

22 h 5 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : Crime et châtiment.
Cycle Pierre Chenal, film français (1935), avec H. Baur, P. Blanchar, M. Ozeray, L. Le Marchand, Sylvie. (N.)
En 1865, à Saint-Petersbourg, un étudiant pauvre et idéaliste tue une usurière. Un juge d'instruction qui le soupçonne ruse pour lui faire avouer son crime. Une jeune prostituée lui apporte la rédemption. Célèbre transposition du roman de Dostoïevski. Atmosphère russe stylisée dans les studios français. Passionnant affrontement psychologique de Pierre Blanchar et Harry Baur. Tous les rôles sont bien tenus.
0 h 15 Prélude à la nuit.
« Sonate en la mineur », de Scarlatti, par Marek Drewnoski, au piano.

FRANCE-CULTURE

7 h 9 La fenêtre ouverte.
7 h 15 Horizon, magazine religieux.
7 h 40 Chasseurs de son.
8 h Orthodoxie.
8 h 30 Protestantisme.
9 h 10 Ecoute Israël.
9 h 40 Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France.
10 h Messe à Saint-Etienne de Caen.
11 h Musique : *Brésil*, du littoral au Sertao-Bahia-Récife (la Nordeste) (et à 12 h 45, 16 h 30 et 23 h).
12 h 5 Allegro.
14 h 30 La Comédie-Française présente :
Conversations dans le Loir-et-Cher, de Paul Claudel. Avec M. Aumont, C. Ferran, S. Eine... et « Jules ou l'Homme aux deux cravates », de Claudel. Avec Y. Gasc et J.-F. Remi.
16 h 45 Conférences de Carême, en direct de Notre-Dame de Paris, par le Père J.-J. Latour.
17 h 30 Rencontre avec... la maréchale de Lattre de Tassigny.
18 h 30 Ma non troppo.
19 h 10 Le cinéma des cinéastes.
20 h Albatros : La publication de « Peinture ».
20 h 40 Atelier de création radiophonique : Et ce qu'on a, c'est de respirer, par C. Prigent. Avec J. Demarcq, A. Frontier, V. Giobokar...
23 h Musique : Brésil, du littoral au Sertao (la Nordeste).

FRANCE-MUSIQUE

0 h à 7 h Les nuits de France-Musique : à 2 h, Max Reger : œuvres de Bach, Brahms, Reger, Mozart, Wagner, Wolf.
7 h 3 Concert-promenade : œuvres de Dvorak, Lanner, Schubert-Kreisler, Eybler, Lehar, Suppé, J. Strauss.
8 h Cantate : de Bach.
9 h 10 Intégrales : musique instrumentale de Carl Maria von Weber.
12 h 5 Magazine international.
14 h 4 Disques compacts : Bach, Puccini, Liszt.
17 h Comment l'entendez-vous ? : Clavecins et clavecinistes du dix-septième siècle : œuvres de Rameau, Coincy, Balbastre, Seixas, Duphly, Soler, Ligeti.
19 h 5 Jazz vivant : Jack de Johnette.
20 h 4 Une heure de musique américaine : œuvres de Cowell, Barber, Creston, Copland, Ives.
21 h Concert : (en direct de Boston) : *la Mer, Prélude à l'après-midi d'un faune*, de Debussy, *Symphonie n° 2*, de Rachmaninov, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
23 h Les soirées de France-Musique : les livres sur la musique ; à 1 h, les mots de Françoise Xenakis.

LES SOIRÉES DU LUNDI 19 MARS

TF 1	20 h 35 Cinéma : *le Cygne*, de Ch. Vidor.
	22 h 25 « Etoiles et toiles », le carnet américain.
A 2	20 h 35 « Le grand échiquier », avec Julia Migenes-Johnson.
FR 3	20 h 35 Cinéma : *la Chambre verte*, de F. Truffaut.
	22 h 30 « Thalassa », magazine de la mer.
	23 h 15 « Paroles de régions ».
	23 h 25 « Avec le temps ».
	23 h 35 « Prélude à la nuit ».

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 18 MARS

– *M. Edgard Pisani*, commissaire européen chargé de la politique du développement, répond aux questions des journalistes et des auditeurs sur RMC à 12 h 30.

– *M. Anicet Le Pors*, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, est l'invité de l'émission « Le Grand Jury RTL-*le Monde* » sur RTL à 18 h 15.

– *M. Jean Poperen*, numéro deux du Parti socialiste, participe au « Club de la presse » d'Europe 1 à 19 heures.

LUNDI 19 MARS

– *M. Michel Jobert*, ancien ministre du commerce extérieur, est reçu à l'émission « Plaidoyer » sur RMC à 8 heures.

– *M. Jacques Chirac*, président du RPR, maire de Paris, est l'invité de l'émission « Face au public » sur France-Inter à 19 h 15.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17. 03. 84 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 18. 3. 84 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 18 MARS A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le samedi 17 mars à 0 heure et le dimanche 18 mars à 24 heures.

Une dépression située sur l'Espagne continue à diriger de l'air relativement chaud et humide sur les régions méditerranéennes.

Dimanche, les nuages seront encore abondants et donneront des pluies et orages sur les régions littorales de la Méditerranée, sur les Pyrénées-Orientales, le sud du Massif Central et des Alpes. Il neigera en altitude au-dessus de 1 000 mètres. Sur la Bretagne, la Normandie, le Bassin parisien et le Nord, le temps sera très brumeux en matinée : nombreux bancs de brouillard. Des éclaircies se développeront l'après-midi. Sur le reste du pays, le temps ensoleillé prédominera, malgré des passages nuageux de l'Aquitaine à l'Auvergne. Les températures, le plus souvent voisines de 0 degré au lever du jour (– 4 degrés en Lorraine, 5 degrés en Méditerranée), atteindront un maximum l'après-midi, allant de 7 degrés dans le Nord à 15 degrés dans le Sud-Ouest.

La pression atmosphérique réduite, au niveau de la mer, à Paris, à 7 heures, était de 1 011,5 millibars, soit 758,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 mars ; le second le minimum de la nuit du 16 au 17 mars) : Ajaccio, 14 et 7 degrés ; Biarritz, 9 et 3 ; Bordeaux, 12 et 1 ; Bourges, 14 et 1 ; Brest, 7 et 3 ; Caen, 7 et 3 ; Cherbourg, 5 et 3 ; Clermont-Ferrand, 13 et – 3 ; Dijon, 13 et 0 ; Grenoble-Saint-Martin-d'Hères, 15 et 0 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 12 et – 1 ; Lille, 7 et 1 ; Lyon, 14 et 1 ; Marseille-Marignane, 14 et 6 ; Nancy, 11 et – 5 ; Nantes, 10 et 4 ; Nice-Côte d'Azur, 11 et 7 ; Paris-Montsouris, 9 et 1 ; Paris-Orly, 10 et 1 ; Pau, 11 et 1 ; Perpignan, 13 et 6 ; Rennes, 9 et 2 ; Strasbourg, 10 et – 2 ; Tours, 12 et 2 ; Toulouse, 12 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 4 degrés ; Amsterdam, 6 et 0 ; Athènes, 13 et 9 ; Berlin, 5 et 0 ; Bonn, 11 et – 4 ; Bruxelles, 6 et – 2 ; Le Caire, 26 et 13 ; îles Canaries, 20 et 14 ; Copenhague, 1 et – 4 ; Dakar, 23 et 19 ; Djerba, 16 et 9 ; Genève, 11 et – 2 ; Jérusalem, 14 et 5 ; Lisbonne, 13 et 5 ; Londres, 6 et 2 ; Luxembourg, 9 et 1 ; Madrid, 6 et 3 ; Moscou, 0 et – 6 ; Nairobi, 29 et 15 ; New-York, 10 et 1 ; Palma-de-Majorque, 13 et 1 ; Rome, 11 et 5 ; Stockholm, 1 et – 8 ; Tozeur, 18 et 8 ; Tunis, 17 et 5.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

LUNDI 19 MARS

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, métro Louvre, Mme Allaz.

« Place Denfert-Rochereau », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Legrégeois.

« L'Ecole des beaux arts », 15 heures, 13, quai Malaquais, Mme Vermeersh (Caisse nationale des monuments historiques).

« Rembrant », 14 h 30, musée du Louvre (Arcus).

« La cathédrale russe », 15 heures, 12, rue Daru (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville, Mme Romann.

« Le musée Guimet », 15 heures, 6, place d'Iéna (Tourisme culturel).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

MARDI 20 MARS

« Exposition Bouguereau », 10 h 30, Petit-Palais, Mlle Zujovic.

« L'Opéra », 13 h 15, centre, hall d'entrée, Mme Allaz (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Marais », 15 heures, métro Saint-Paul (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 20, place de l'Hôtel-de-Ville (Mme Ferrand).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 17 mars :

DES DÉCRETS

● Pris en application de l'article 74 de la loi de finances pour 1984 du 29 décembre 1983 relatif aux déclarations et documents à souscrire par les entreprises et édictant des définitions et des règles d'évaluation auxquelles elles doivent se conformer.

DES ARRÊTÉS

● Relatifs au budget du théâtre national de l'Opéra de Paris et au budget de l'établissement public de l'Opéra de la Bastille.

COMMUNICATION

M. MEXANDEAU : PAS DE CHANGEMENT DE CAP POUR LE CABLE

(De notre envoyé spécial.)

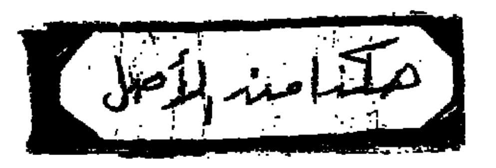
Toulouse. – Visitant à Toulouse l'établissement de Matra qui construit le satellite Télécom-I, M. Louis Mexandeau, ministre des PTT, a qualifié de « *pari important pour le pays* » la réalisation de ce satellite, qui est pour l'essentiel destiné à assurer des liaisons télématiques entre entreprises.

Abordant d'autres aspects de sa politique, il a insisté sur sa continuité et a indiqué « *que le programme de câblage décidé en novembre 1982 sera poursuivi, et qu'il n'y a pas de ce point de vue de changement de cap. La France sera donc dotée d'un réseau de câbles en fibre optique. Le reste* (...) *est de peu d'importance* ». Le ministre a aussi précisé que serait poursuivi « *le vaste programme des Minitel* » (annuaire électronique).

S'agissant enfin du satellite de télévision directe TDF-1 et de son éventuel jumeau TDF-2, M. Mexandeau a déclaré que « *le gouvernement n'a pas pris sa décision, celle-ci étant une affaire de semaines* ». A titre personnel, il juge le programme « *plutôt positif* », mais souligne que la décision dépend de conversations avec le Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne.

M. A.

● *Alain Denvers va diriger l'information à TF1.* – M. Hervé Bourges, PDG de TF1, a annoncé vendredi 16 mars à la rédaction de cette chaîne qu'Alain Denvers (rédacteur en chef, adjoint au directeur de l'information, était nommé directeur adjoint de l'information (aux côtés de Jean Lanzi) et responsable de la rédaction. Alain Denvers, l'un des « gagnants » de l'éviction de Jean-Pierre Guérin du poste de directeur de l'information (*le Monde* du 7 août 1983) était jusqu'à présent responsable des magazines. Jean Lanzi voit d'autre part ses compétences élargies à la gestion administrative de la rédaction de TF1.



Crédits - Changes - Grands marchés

L'euromarché

Le plus grand emprunt convertible

La plus grande euro-émission convertible a fait son apparition *cette semaine sur le marché international* des capitaux. Jeudi Texaco est venu offrir au pair 800 millions de dollars d'euro-obligations à dix ans, qui pourront être converties en actions ordinaires de la compagnie pétrolière américaine à un prix unitaire *de 50 dollars. Le produit de* l'emprunt Texaco est destiné à racheter les 9,9 % d'actions de la société détenues par le groupe texan Bass, afin d'écarter une tentative éventuelle d'OPA du genre de celle qui vient de régler le sort de la Gulf Oil. *Le taux d'intérêt de* l'emprunt, lorsqu'il sera définitivement arrêté le 26 mars, sera de l'ordre de 11,50 % à 11,75 %.

Cela est également un quasi-record pour une émission de ce type où les coupons sont généralement de *4,5 % à 5 % et lui* confère un aspect d'emprunt traditionnel à taux fixe. Mais le niveau anormalement élevé du coupon est là pour compenser la prime de conversion qui, elle aussi, est exceptionnellement haute puisqu'elle frise actuellement les 28 % (au lieu des 15 % habituels) sur la base d'un cours oscillant aux environs de 39 dollars l'action.

Pour permettre le placement d'un emprunt aussi gigantesque, le Crédit suisse First Boston, Goldman Sachs et Morgan Stanley, les trois banques d'investissements mandatées par Texaco, ont adopté une technique qui *ressemble plus à l'assemblage* d'un eurocrédit bancaire qu'à un placement euro-obligataire. L'émission a été divisée en tranches, chacune d'entre elles étant destinée à une zone géographique spécifique. C'est ainsi que 200 millions de dollars seront offerts en Suisse, 125 millions en RFA, 75 en *Extrême-Orient et 300 millions dans* le reste du monde, à l'exception des Etats-Unis.

Cette distribution permettra-t-elle d'écouler les 800 millions de dollars ? Toute la question est là. La Suisse, toujours friande de papier de sociétés américaines, absorbera sans coup férir son quota. Il devrait en aller *de même de l'Allemagne. Il n'est* en revanche pas évident que le solde se place avec autant de facilité. Texaco se réserve le droit de rembourser par anticipation son euro-emprunt après cinq ans. Or les directeurs financiers des grands fonds d'investissements, qui en définitive font, plus que le particulier, le succès d'une très grande opération, parce qu'ils sont susceptibles d'acquérir chacun de 15 à 20 millions de dollars, n'aiment en général pas ce type d'éventualité. Elle restreint beaucoup trop leur marge de manœuvre. Il y a plus de chances de voir les taux d'intérêt baisser sur dix ans que sur cinq ans. Les banques dirigeant l'emprunt Texaco s'étaient engagées à ce qu'il ne se traite pas sur le marché gris avec une décote excédant 1,50. Certaines maisons l'offraient néanmoins vendredi à 98,25, soit une *décote* de 1,75.

Le marché euro-obligataire a également eu le bonheur d'une autre « première » avec le lancement d'un emprunt de 100 millions de dollars à cinq ans par la filiale aux Antilles néerlandaises de l'American Savings and *Loan* Association. Offert à 100 avec un coupon annuel de 12 % et une commission *pour la banque* s'élevant à 1,875 %, il bénéficie de la garantie d'un « collatéral » hors pair : le dépôt de 150 millions de dollars de titres de la General National Mortgage Association. Cette dernière qui, outre-Atlantique, est plus *connue sous le sobriquet* familier de « Ginnie Mae » est l'agence du gouvernement américain qui garantit en dernier ressort les prêts hypothécaires.

La présence de titres de « Ginnie Mae » revient donc à donner à l'émission la prestigieuse classification « AAA », qui n'est attribuée qu'aux seuls *emprunteurs,* dont la dette est au-dessus de tout soupçon. Sur le marché gris, la décote de 1,25 qui reste dans la limite de la commission donnée aux banques, pour récompenser leur effort de placement, montre combien les investisseurs internationaux ont apprécié ce papier.

Les résultats de la gué-guerre

Northeast Savings Federal Association, autre établissement américain *d'épargne et de prêts* hypothécaires, est également venue solliciter le marché international des capitaux avec des conditions identiques à celles proposées par l'American Savings and Loan Association. Cependant la Northeast Savings ayant apparemment décidé d'emprunter directement, sans passer par le canal d'une *filiale domiciliée* hors les Etats-Unis, le marché s'interrogeait vendredi sur les conséquences fiscales d'une telle décision ou d'une telle démarche. Les obligations directement émises par les sociétés américaines sont soumises à une retenue à la source de 30 %. Elle est en train d'être revue à Washington, où *jeudi la commission financière du* Sénat a donné son approbation pour qu'elle *soit* immédiatement abaissée à 5 %, puis pour qu'elle soit progressivement abolie totalement au cours des cinq prochaines années. La proposition sénatoriale doit aller maintenant au Congrès où un projet de loi pour suppression complète et immédiate a été déposé par deux représentants républicains : Sam Gibbons et Barber Conable.

L'abolition de la retenue à la source sur les intérêts des emprunts obligataires émanant d'émetteurs américains pourrait avoir un impact très important sur le marché international des capitaux. Les sociétés *américaines n'auraient en effet plus* d'intérêt à lever des fonds sur l'euromarché qui, par suite de l'absence de toute imposition, est actuellement moins onéreux que le marché américain des capitaux. On pourrait dès lors assister à un transfert im*portant de l'activité euro-obligataire* à New-York qui, du coup, pourrait devenir le premier centre financier international. Toutefois beaucoup d'autres considérations doivent être prises en compte. Londres a une expérience et des avantages qui ne *s'acquièrent pas en un tournemain.*

« On a détruit un système qui fonctionnait. » Un banquier belge constatait jeudi en ces termes la situation sur le marché de l'ECU, à la suite de la petite guerre qui s'est déroulée entre les banques belges et *françaises, les secondes contestant le* monopole exercé par les premières. L'avalanche d'euro-émissions nouvelles en ECU, qui a suivi l'éclatement de l'ordre instauré par les Belges au travers d'un calendrier pré-établi par leurs soins, a sérieusement dégradé les cours sur les marchés primaire et secondaire. En outre les emprunts nouveaux ont beaucoup de mal à se placer. Le dentiste belge effrayé par le conflit entre les banques s'est replié dans sa coquille, se contentant d'observer les combattants.

Cependant l'opération de 75 millions d'ECU, auxquels *seront* attachés un montant équivalent de warrants que va lancer le lundi 19 mars la compagnie de Saint-Gobain, a des chances de passer au travers des hostilités, parce qu'elle n'est pas destinée à la clientèle particulière. Le *groupe français va en effet,* pour la première fois, proposer des titres participatifs perpétuels sur la scène financière internationale. Le caractère très particulier de cet instrument a toutefois été adapté à l'euromarché. Premièrement, les *investisseurs auront la possibilité,* au bout de dix ans, de revendre leurs titres à un groupe de banques sélectionnées par avance, atténuant ainsi l'aspect rébarbatif de leur perpétuité. Deuxièmement, le taux d'intérêt variable sera basé sur le *Libor,* référence familière au marché international des capitaux. Troisièmement, les *investisseurs se* verront offrir une protection contre l'inversion éventuelle de la courbe des taux d'intérêt, en étant certains, quoi qu'il arrive, de percevoir un intérêt semestriel, qui sera toujours au minimum l'ajout de 0,375 % au taux interbancaire offert sur les dépôts en ECU à six mois. Le tout sera agrémenté pour les banques d'une commission globale de 2,625 %.

CHRISTOPHER HUGUES.

Les devises et l'or

Vigoureuse remontée du dollar

Sur des marchés des changes toujours nerveux, le dollar a effectué, cette semaine, une vigoureuse remontée, franchissant à nouveau les paliers de 2,60 DM à Francfort et de 8 F à Paris. Ces paliers, il les *franchissait déjà en début de* période, atteignant 2,61 DM et 8,0350 F. *Puis* il fléchissait les jours suivants, revenant à 2,55 DM et 7,85 F, sur l'annonce d'une baisse-surprise des ventes de détail en février aux États-Unis, de nature à écarter, un peu, le risque d'une surchauffe et, donc, d'une hausse des taux d'intérêt. Mais, à l'approche du week-end, le « billet vert » se *raffermissait très* vigoureusement, après la publication d'indices révélant la poursuite d'une forte expansion de l'économie *(voir ci-dessous)*, s'élevant à plus de 2,62 DM et à près de 8,10 F. Cette reprise, très spectaculaire *au lendemain d'une chute* qui a amputé les cours du dollar *de près de 10 %, est due à la* conjonction de deux facteurs.

Le premier est une nette et progressive élévation des taux aux États-Unis, où l'accroissement de la demande de crédits par les entreprises et les particuliers, s'ajoutant aux besoins du Trésor pour combler le déficit budgétaire, *fait monter les taux d'intérêt. Mais* cette hausse qui, dans le passé, a tant contribué à la montée du dollar, ne jouait plus en faveur de ce dernier depuis la fin de janvier 1984. C'est que la crainte d'une chute des cours de la monnaie américaine, dans la perspective d'un déficit budgétaire record, d'un déficit commercial également record et d'une balance des paiements *très déséquilibrée, l'emportait* largement sur les avantages d'une rémunération élevée. A quoi bon obtenir 4 % de plus que sur les placements en marks si les cours peuvent baisser de 10 % en un mois, comme on vient de le voir ?

C'est alors qu'un second facteur a été pris en compte, à savoir l'atténuation de la crise de confiance à l'égard du dollar. L'importante concession faite, à contrecœur, par le président Rea*gan sur une réduction* des dépenses militaires, annoncée jeudi, a contribué *à calmer un peu les appréhen*sions des opérateurs internationaux, qui redoutaient l'éclatement d'une crise financière aux Etats-Unis fin 1984 ou en 1985. La réaction de Wall Street, en forte hausse vendredi, après une baisse de plusieurs *semaines, a été significative* dans la mesure où elle saluait le début d'un *retour* timide à la *confiance.*

Dans ces conditions, l'attrait de taux d'intérêt élevés est redevenu très vif, et le dollar s'est d'autant plus vigoureusement orienté à la hausse que beaucoup d'opérateurs en avaient vendu. Ils ont dû en racheter en toute hâte.

Est-on reparti vers une ascension *du « billet vert » ? La baisse du dol*lar depuis un mois avait été rapide, trop rapide sans doute et d'ordre plutôt psychologique. Que l'on pense aux adjurations de M. Volcker, le président de la Réserve fédérale, agitant devant le Congrès le spectre d'une catastrophe financière. Les milieux financiers *internationaux, volontiers* moutonniers, avaient alors vendu du dollar avec un bel ensemble. Dès qu'un rayon de soleil est apparu, ils en ont racheté. Mais les problèmes des Etats-Unis ne sont pas réglés pour autant. Le déficit commercial risque d'atteindre 100 milliards de dollars cette *année et le déficit budgétaire ne* diminuera pas avant 1985 au plus tôt. Dans ces *conditions,* les cotations du dollar risquent d'être très agitées dans les semaines et les mois qui viennent, après une réaction en hausse bien naturelle après une chute rapide.

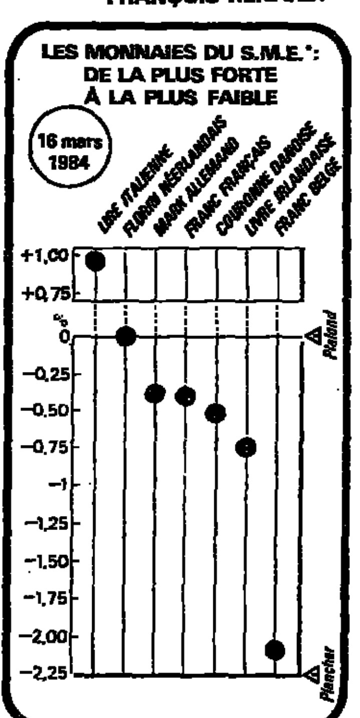
Le yen japonais, qui avait décroché brutalement de la monnaie américaine il y a quinze jours, a fait preuve d'une stabilité tout à fait remarquable, suivant le dollar dans sa remontée. *Le* yen est une devise tout à fait bien administrée. Ce n'est pas au Japon que les pouvoirs publics afficheraient un *« benign neglect »* (une douce insouciance) pour les variations de leur monnaie, commme ils le font aux Etats-Unis.

Au sein du système monétaire européen, *l'affaiblissement* du mark résultant de la remontée du « billet vert » a atténué les tensions. Le franc belge a décollé un petit peu de son plancher. Un réaménagement des parités serait inutile, a réaffirmé M. Willy de *Clerq, ministre belge des finances.* Il serait inutile économiquement puisque le déficit de la balance des paiements courants de la Belgique a été ramené de 155 millions de FB en 1981 à 40 milliards de FB en 1983 et devrait revenir à 15 ou *20 milliards de FB en 1984.* Selon le ministre, les difficultés récentes du SME ont pour cause principale des facteurs « extérieurs », notamment les importants mouvements de capitaux se portant sur le mark.

Quant au franc français, il se porte convenablement, bien que la banque de France reste vigilante *au niveau de 3,0850 F pour un* mark, cours maintenu par une « défense élastique ».

Sur le marché de l'or, la remontée du dollar et la tension sur les taux ont ramené le cours de l'once en dessous de 400 dollars. Les 400 *dollars. Les temps ne sont pas* encore venus pour une remontée du *métal,* estiment les observateurs.

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 9 AU 16 MARS

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,4465	–	12,3609	46,3499	38,1315	1,8615	33,7666	0,0614
	1,4590	–	12,5865	46,9483	38,8199	1,8957	34,3643	0,0624
Paris	11,7821	8,0980	–	374,97	308,48	15,0596	273,17	4,9723
	11,5918	7,9450	–	373,00	308,42	15,0616	273,02	4,9563
Zurich	3,1208	2,1575	26,6688	–	82,2688	4,0161	72,8515	1,3260
	3,1076	2,1300	26,8093	–	82,6863	4,0379	73,1959	1,3287
Francfort ...	3,7934	2,6225	32,4170	121,55	–	4,8817	88,5511	1,6118
	3,7584	2,5760	32,4229	120,94	–	4,8834	88,5223	1,6070
Bruxelles ...	77,7059	53,72	6,6402	24,8991	20,4842	–	18,1394	3,3017
	76,9622	52,75	6,6394	24,7652	20,4775	–	18,1271	3,2907
Amsterdam ..	4,2836	2,9615	36,6072	137,26	112,92	5,5128	–	1,8202
	4,2457	2,9100	36,6268	136,62	112,97	5,5166	–	1,8153
Milan	2353,45	1627	201,11	754,11	620,40	30,2866	549,38	–
	2338,78	1603	201,76	752,58	622,28	30,3886	550,86	–
Tokyo	326,25	225,55	27,8808	104,54	86,0057	4,1986	76,1607	0,1386
	326,96	224,10	28,2064	105,21	86,9953	4,2483	77,0103	0,1398

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 16 mars, 3,5867 F contre 3,5453 F le vendredi 9 mars.

Les matières premières

Pressions sur les métaux

Les cours ont évolué avec irrégularité pendant la semaine écoulée sur la plupart des marchés de matières premières industrielles et de denrées, en raison notamment des fluctuations importantes enregistrées par la livre sterling et le dollar sur les marchés des changes, ainsi que par les cours de l'or. En outre, l'évolution divergente du loyer de l'argent de part et d'autre de l'Atlantique a aggravé ce climat d'indécision.

MÉTAUX. – *D'une façon générale, ces marchés ont subi d'importants dégagements en fin de semaine, mais le cuivre parvient à terminer au-dessus de ses niveaux de la semaine précédente, car, en début de semaine, l'annonce d'une nouvelle et forte contraction des stocks, à leur plus bas niveau depuis six mois, avait suscité une hausse des cours à des niveaux jamais atteints depuis septembre.*

Ce dernier s'est replié après un démenti apporté à des rumeurs selon lesquelles un producteur américain serait confronté à d'importantes difficultés financières, rumeurs qui avaient favorisé une poussée des cours en avant en début de semaine. Par la suite, ce marché a connu d'amples fluctuations.

Le plomb avait, quant à lui, atteint des niveaux inconnus depuis près d'un an, suite à une forte baisse de stocks et au relèvement des tarifs d'un producteur canadien. Il a ensuite évolué irrégulièrement lui aussi, la demande étant raréfiée sur le marché. Le zinc a perdu du terrain, sous la pression de prises de bénéfice, après ses hausses récentes, tandis que l'argent et le platine se montraient indécis pour finalement se replier conformément à la tendance du marché de l'or ; il en a été de même pour l'étain, qui a dû abandonner une partie de ses gains de la semaine précédente.

DENRÉES. – *Après être tombé à son plus bas depuis avril dernier, le sucre s'était prudemment repris, les opérateurs s'interrogeant sur les répercussions à attendre d'une grève dans les ports indiens, mais il s'est tassé de nouveau en réaction à la modicité des prix proposés par Sri-Lanka et la Yougoslavie, qui viennent de lancer des appels d'offres pour l'achat de sucre blanc.*

Le cacao a pu confirmer sa meilleure orientation. Il a regagné ses meilleurs niveaux depuis un mois, grâce à une demande soutenue des chocolatiers et aux conseils d'achat donnés par les spécialistes d'études sur graphiques. Des courtiers londoniens viennent de chiffrer à 56 000 tonnes le déficit mondial pour la saison 1983-1984.

Quant au café, il s'est montré irrégulier.

CÉRÉALES. – *Le blé et l'avoine à terme se sont montrés mieux orientés, en dépit de prises de bénéfices, dès le début de la semaine. La Chine a confirmé qu'elle respecterait ses engagements antérieurs portant sur l'achat de 6 millions de tonnes de grains aux Etats-Unis au titre de l'année 1983. En revanche, selon le département américain de l'agriculture, les importations céréalières de l'Union soviétique devraient se tasser.*

CAOUTCHOUC. – *Les cours se sont montrés soutenus. Le Groupe international d'étude du caoutchouc note que, pour les dix premiers mois de 1983, la consommation a totalisé 3,37 millions de tonnes et la production 3,21 millions de tonnes, contre respectivement 3,04 millions et 3,08 millions de tonnes un an plus tôt.*

LES COURS DU 16 mars 1984

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – Londres (en sterling par tonne) : cuivre (High grade), comptant, 1 044,50 (1 012) ; à trois mois, 1 060,50 (1 031) ; étain comptant, 8 540 (8 625) ; à trois mois, 8 667,50 (8 735) ; plomb, 314,50 (310) ; zinc, 718 (725) ; aluminium, 1 017,50 (1 013,50) ; nickel, 3 287,50 (3 280) ; argent (en pence par once troy), 656 (675,70). – New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 67,68 (66,30) ; argent (en dollars par once), 9,54 (9,98) ; platine (en dollars par once), 400,20 (410) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 95,17 (inch.) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 295-305 (290-300). – Penang : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (inch.).

TEXTILES. – New-York (en cents par livre) : coton, mai, 80,40 (79,39) ; juillet, 80,70 (79,67). – Londres (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), mars, 424 (424,5). – Roubaix (en francs par kilo), laine, 49,70 (49,20).

CAOUTCHOUC. – Londres (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 800-825 (795-810). – Penang (en cents des Détroits par kilo) : 264-264,50 (258-259).

DENRÉES. – New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mai, 2 530 (2 406) ; juillet, 2 506 (2 395) ; sucre, mai, 7,01 (6,88) ; juillet, 7,51 (7,36) ; café, mai, 144,10 (146) ; juillet, 138,55 (140,60). – Londres (en livres par tonne) (sauf le sucre en dollars) : sucre, mai, 179,90 (174) ; août, 196 (188,40) ; café, mai, 1 966,50 (1 960) ; juillet, 1 913 (1 878) ; cacao, mai, 1 817 (1 719) ; juillet, 1 814,50 (1 725). – Paris (en francs par quintal) : cacao, mai, 2 127 (2 010) ; juillet, 2 130 (1 983) ; café, mai, 2 300 (2 315) ; juillet, 2 337 (2 200) ; sucre (en francs par tonne), mai, 1 484 (1 427) ; août, 1 601 (1 544) ; tourteaux de soja. – Chicago (en dollars par tonne), mai, 205,50 (206,70) ; juillet, 209,50 (210,7). – Londres (en livres par tonne), avril, 163,75 (160) ; juin, 165,45 (161).

CÉRÉALES. – Chicago (en cents par boisseau) : blé, mai, 356,50 (351) ; juillet, 346,50 (343) ; maïs, mai, 349,25 (343,50) ; juillet, 346 (340,50).

INDICES. – Moody's, 1 075,20 (1 068) ; Reuter, 1 985,50 (1 959,60).

Marché monétaire et obligataire

Jusqu'où monteront les taux américains ?

Quand les taux d'intérêt vont-ils monter aux Etats-Unis, et de combien ? Telle est la question que l'on *n'a cessé, une fois de plus,* de se poser cette semaine sur l'ensemble des places financières mondiales. L'enjeu est important, car toute variation du taux américain influe sur la tenue d'un dollar actuellement très agité, et ne peut manquer de peser *sur l'évolution de l'économie* outre-Alantique.

Un fait, d'abord, semble acquis : ladite économie est toujours engagée sur la voie d'une vigoureuse reprise, comme l'indiquent les indices publiés cette semaine pour le mois de février : + *1,2 %* pour la production industrielle, + 11,2 % pour les mises en chantier de logements. N'oublions pas une nouvelle progression du pourcentage d'utilisation des installations industrielles (80,7 % contre 79,8 % en janvier, le plein emploi *étant virtuellement* assuré à 85 %) et une forte augmentation des crédits à la consommation en janvier.

Pour M. Volcker, président de la Réserve fédérale, la possibilité d'une « surchauffe » de l'économie n'est pas exclue, avec tous les risques d'une reprise de l'inflation, hantise des dirigeants américains. Il importe donc que les autorités monétaires freinent, dès maintenant, la demande de crédits bancaires en alimentant moins généreusement le *marché en liquidités,* ce qu'apparemment elles sont déjà en train de faire. En outre, elle redoutait que les besoins du Trésor pour combler le déficit budgétaire n'entrent en « collision » avec ceux des entreprises, ce qui accélérerait indûment la hausse *du taux.*

Certes, des divergences apparaissent au sein même des autorités de tutelle, puisque M. Preston Martin, vice-président de la Réserve fédérale, a affirmé cette semaine que l'économie américaine *« paraissait en mesure de soutenir pendant plusieurs trimestres une croissance réelle de l'ordre de 6 % sans qu'il faille, pour autant, redouter une surchauffe ».* M. Malcolm Baldridge, secrétaire au Commerce, voit pour sa part la croissance revenir de 6 % au premier trimestre 1984 à 5 %, 4 % et 3,5 % les trimestres suivants, pronostic confirmé par de nombreux experts du secteur *privé, notamment* ceux de Wharton Econometrics. Par ailleurs, les ventes au détail américaines ont fléchi de 0,2 % en février, alors qu'on attendait une augmentation de 0,8 %.

Les perspectives d'une diminution échelonnée sur trois ans de 100 à 150 milliards, grâce aux dernières concessions du *président Reagan sur* les dépenses militaires (*le Monde* du 17 mars 1984), a influencé favorablement le marché du dollar, qui ébranlait l'éventualité d'une crise financière en 1985 ou même avant.

Mais il n'y a aucune illusion à se faire : cette réduction, en admettant qu'elle soit votée par la majorité démocrate de la Chambre des représentants, n'aura guère d'effet avant 1985, et, dans l'immédiat, il est probable que la Réserve fédérale va laisser lentement monter les taux. L'eurodollar à six mois a failli, cette semaine, toucher 11 %, tandis que le loyer de l'argent au jour le jour tend à s'établir à 10 %. Dans ces conditions, les milieux new-yorkais n'excluent pas un relèvement du taux de base des banques (Prime rate) resté fixé à 11 % depuis août 1983 et qui pourrait passer à 11,5 % *maintenant, puis à 12 % en fin* d'année. Mais il semble qu'à New-York on y soit résigné, les milieux financiers se contentant de damander, à propos de la hausse du taux : *« Quand et combien ? »*

Le marché obligataire français a repris sa routine avec, cette semaine, trois émissions. La banque La Henin *emprunte 300 millions de francs* à quinze ans et taux fixe de 14,10 %, réservant à son réseau un emprunt à taux variable (taux annuel moyen sur formule Indosuez) d'un montant non connu. La Banque centrale des coopératives et des mutuelles *(BCCM) lève 150 millions de* francs à huit ans et taux variable (moyenne mensuelle du marché monétaire TMMM). La SAPAR, enfin, émanation d'EDF, lance son fameux emprunt, dont il avait été question il y a pus d'un mois : 2 mil*liards de francs à dix ans* et taux variable (taux moyen des obligations garanties TMO), avec émission à 100,30 %, donc au-dessus du pair. Au départ, en février, on avait parlé de *101 %*; depuis, la SAPAR en a rabattu.

L'accueil du *marché a été très* nuancé. L'emprunt de La Henin a été très demandé, un regain semblant se manifester à l'égard des taux fixes. Peut-être est-ce dû à *l'environnement international,* où, en dépit de la tension à court terme *évoquée plus haut, on se montre plus* serein, et plus baissier à long terme. En revanche, l'émission de la BCCM est peu recherchée, tandis que celle de la SAPAR, annoncée à la veille du week-end, démarrait très lentement : le taux variable fait moins recette.

Sur le marché secondaire, un peu déprimé en fin de semaine, les rendements sont restés stables : 12,93 % (inchangé) pour les emprunts d'Etat, à moins de sept ans, et 13,94 % (également inchangé) pour ceux du secteur public, selon les indices Paribas. Seuls, les emprunts d'Etat à moins de sept ans se sont négociés à un niveau plus élevé : 12,77 % contre 12,71 %.

F.R.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 12 au 16 mars

DUR, DUR ! La Bourse de Paris n'a pas fourni cette semaine aux commentateurs matière à remplir leurs colonnes. L'actualité, il est vrai, n'a pas donné aux investisseurs les moyens de s'exprimer. Les uns ont couru après une information désespérément creuse, les autres ont scruté l'horizon à la recherche d'indices qui leur auraient permis de se forger une opinion et, à partir de là, de jeter les bases d'une stratégie.

Résultat : avec des courants d'échanges nécessairement peu étoffés, le marché a tourné au ralenti. Tous les jours, l'irrégularité était au rendez-vous, mais sans écarts de cours très marqués et, alternativement, les différents indices ont glissé ou regagné – grignoté serait plus exact – les minuscules portions de terrain abandonnées la veille. Fruit du hasard ? Le petit ballet s'est révélé assez bien rôdé. A l'effritement du lundi (– 0,6 %) a succédé, le lendemain, une modeste avance (+ 0,5 %). Mercredi, un léger dérapage se produisait (– 0,3 %), qu'un léger contre-braquage corrigeait vingt-quatre heures plus tard. A la veille du week-end, cependant, la Bourse a donné l'impression de vouloir sortir du marais où elle pataugeait ces derniers temps, et, reprenant son avance, elle l'augmentait avec un gain de 0,9 %. Sans ce sursaut, la semaine se serait soldée par un score nul. Entre les 9 et 16 mars, la hausse moyenne des cours s'est très exactement élevée à 0,9 %.

Selon les avis recueillis, de cette semaine écoulée il n'y a rien à dire, ou au contraire beaucoup. Rien, car aucune information, vraiment de nature à revigorer le marché ou à le déprimer, n'est parvenue sous les lambris du palais Brongniart. C'est un lieu commun de dire que Paris est à la remorque de New-York. Le marché a suivi avec une extrême attention, mais aussi avec une grande méfiance, l'évolution de Wall Street, ce qui fait que l'amélioration enregistrée là-bas n'a guère eu d'effet ici. En fait, on attend, à Paris, *une confirmation de cette amélioration*, qui semblait se dessiner en fin de semaine à New-York.

Beaucoup à dire, car il y eut quand même le redressement opéré vendredi. Certes, avec toujours peu d'affaires, le mouvement n'a pas revêtu une très grande

RÉVEIL EN FIN DE SEMAINE

signification. Mais autour de la corbeille nombreux se demandaient si, très secouée pendant un mois par les ventes bénéficiaires survenues après une hausse de plus de 14 % en janvier, au point de perdre 75 % des *gains acquis* depuis le début de l'année, la Bourse n'achevait pas sa consolidation pour entrer dans une phase de convalescence. Serait-ce un début de preuve ? Les « belles américaines » se sont fait remarquer, pas de façon insolente, mais assez pour attirer l'attention. De nouveau en pointe, le billet vert est-il seul responsable du phénomène ou des investisseurs se seraient-ils faits à l'idée que, quel que soit son cours, les entreprises *travaillant dans la zone dollar feraient de toute* façon de bons bénéfices ? Des professionnels le disaient. Par ailleurs, les pétroles et la distribution ont continué de se bien comporter et, pour certains, cette forte résistance pourrait bien être la manifestation discrète d'un mouvement en préparation beaucoup plus profond. De quelle nature ? A cet égard les avis divergent. Pour les uns, la situation économique en France a radicalement changé en l'espace d'un *an : elle s'éclaircit. En particulier, dans la* lutte menée contre l'inflation, le reflux du dollar, revenu à ses niveaux d'août 1983, et la désindexation des salaires constituent de sérieux atouts, sinon pour gagner le pari des 5 % cette année, du moins pour tabler sur une hausse de 6 % à 6,5 % des prix.

C'est un point de vue que tous, il s'en faut de loin, ne partagent pas. Pour le plus grand nombre, le marché se remet plutôt bien de sa dernière indigestion pour cette excellente raison qu'il reste le seul refuge pour les capitaux en quête de placement, que l'argent continue à venir de l'immobilier, que les nouvelles en provenance des Etats-Unis sont plutôt rassurantes, avec l'accord conclu *entre l'administration Reagan et les sénateurs républicains* sur la réduction du déficit budgétaire avec la poursuite de l'expansion économique. Tout cela, on pouvait l'entendre dans les travées, mais nul, bien sûr, ne se hasardait à faire de pronostics. La liquidation générale est proche. Elle se déroulera le 22 mars. Difficile dans ces conditions de se prononcer. Mais après, personne n'excluait, avec le paiement des coupons par les SICAV, une hausse de *printemps*.

Voilà, brièvement résumées, les opinions que les boursiers exprimaient à l'issue d'une semaine bien terne mais qu'heureusement est venue animer l'affaire Amrep en rebondissant. Après un nouvel échec, le 12 mars, les *spécialistes parvenaient enfin mardi* à côter l'action à 275 F (240 F offert la veille), mais non sans difficultés et après une cotation retardée... à la hausse cette fois. Ce qui souleva la réprobation générale. « *Au voleur* » criait-on de partout. Il y eut un beau tumulte. Et encore après. Car le phénomène devait se reproduire tous les jours, sauf jeudi. Vendredi, ce fut un festival. En fin de séance seulement, un cours de 385 F était affiché, ce qui en vingt-quatre heures faisait une hausse de 20 % et en quatre jours de 40 %.

Depuis la dernière cotation du 2 mars (605 F), la baisse est encore à 37% environ. Mais à tout point de vue, industriel et boursier, l'affaire exige des éclaircissements. Si les heureux vendeurs à découvert se frottent les mains après une belle moisson, les porteurs d'action Amrep font grise mine, et les souscripteurs à l'emprunt qui ont converti leurs titres en actions aussi. La COB s'est enfin décidée à *demander à la société de faire le point. A la fin de la* semaine prochaine, les dirigeants d'Amrep donneront des éléments d'information, et la COB se réserve le droit de faire des commentaires si ces informations ne lui semblent pas suffisantes ou si elles ne sont pas assez claires sur l'origine du déficit et sur son annonce, pour le moins inopinée. Une question reste en suspens : une enquête sera-t-elle ouverte pour identifier les acheteurs ? En effet, *même si le marché d'Amrep est étroit, les vendeurs* à découvert et les spéculateurs ne sont certes pas seuls à avoir passer des ordres. Jusque-là, il n'y a rien de répréhensible. Mais il faudrait prouver, pour l'honorabilité de la Bourse, que des indélicatesses n'ont pas été commises.

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	16-3-84	Diff.
4 1/2 % 1973	1 884,90	– 75,1
7 % 1973	9 860	– 105
10,30 % 1975	92,60	inch.
P.M.E. 10,6 % 1976	91,50	– 0,10
8,80 % 1977	117	– 0,80
10 % 1978	90,50	– 0,25
9,80 % 1978	90,30	– 0,05
8,80 % 1978	92,10	+ 0,30
9 % 1979	86	– 0,60
10,80 % 1979	92,80	inch.
12 % 1980	99,30	– 0,25
13,80 % 1980	102,46	– 0,24
16,75 % 1981	110,60	– 0,10
16,20 % 1982	110,95	– 0,91
16 % 1982	110,50	– 0,60
15,75 % 1982	108,80	– 0,45
C.N.E. 3 %	3 425	– 26
C.N.B. bq. 5 000 F	101,95	– 0,05
C.N.B. Paribas 5 000 F	102	– 0,40
C.N.B. Suez 5 000 F	102	– 0,30
C.N.I. 5 000 F	101,63	– 0,22

Alimentation

Pechelbronn a informé la chambre syndicale que sa participation dans le capital de *St-Louis-Bouchon* venait de franchir la barre de 10 %. A propos de *St-Louis*, notons que, pour 1983, son bénéfice net (part du groupe) a progressé de 63,5 % pour atteindre 103 millions de francs. Le chiffre d'affaires consolidé est de 5,1 milliards de francs (+ 14,6 %).

	16-3-84	Diff.
Beghin-Say	284	+ 4
Bongrain	1 550	+ 85
B.S.N. G.-Danone	2 420	– 35
Carrefour	1 584	+ 33
Casino	896	– 6
Cédis	554	– 3
Euromarché	720	– 20
Guyenne et Gasc.	304	– 2
Lesieur	1 190	+ 8
Martell	1 645	+ 45
Moët-Hennessy	1 380	– 20
Mumm	576	– 4
Occidentale (Gale)	595	+ 25
Olida-Caby	297	– 14
Pernod-Ricard	681	+ 10
Promodès	1 405	+ 44
Source Perrier	536	+ 12
St-Louis-Bouchon	414,50	+ 14,50
C.S. Saupiquet	595	+ 11
Veuve Clicquot	1 758	– 42
Viniprix	1 015	– 55
Nestlé	23400	+ 980

Filatures, textiles, magasins

	16-3-84	Diff.
André Roudière	135	+ 0,50
F.F. Agache-Willot	98	inch.
B.H.V.	116,50	– 3
C.F.A.O.	591	+ 31
Damart-Serviposte	1 420	+ 19
Darty	865	+ 14
D.M.C.	92,30	+ 1,3
Galeries Lafayette	172	+ 0,5
La Redoute	1 083	+ 10
Nouvelles Galeries	75	– 5,5
Printemps	136	– 4,10
S.C.O.A.	48	– 3

Produits chimiques

Le *Laboratoire Roger Bellon*, contrôlé par *Rhône-Poulenc*, estime que son bénéfice net pour 1983 devrait avoir progressé plus rapidement que son chiffre d'affaires (+ 14 % à 1,3 milliard de francs hors activité « vétérinaire » cédée à *Rhône-Mérieux*). En 1982, le résultat net s'était élevé à 27,4 millions de francs et avait marqué une baisse de 15,9 % par rapport au précédent.

	16-3-84	Diff.
Institut Mérieux	780	– 16
Laboratoire Bellon	730	+ 19
Nobel-Bozel	11,85	– 0,55
Roussel-Uclaf	788	– 22
B.A.S.F.	657	+ 36
Bayer	660	+ 45
Hoechst	710	+ 53
I.C.I.	93,50	+ 7
Norsk-Hydro	798	+ 25

Pétroles

Le bénéfice net d'*Elf-Aquitaine* (maison mère) pour 1983 sera très voisin du précédent (2,24 milliards de francs). Le dividende net est fixé à 12 F (contre 10,50 F).

	16-3-84	Diff.
Elf-Aquitaine	225	+ 6,50
Esso	593	+ 13
Francarep	390	– 9
Pétroles française	222,90	+ 0,9
Pétroles B.P.	81,10	+ 0,9
Primagaz	214	– 1,1
Raffinage	103,30	– 4,7
Sogerap	492	+ 1
Exxon (1) (373,60)	390	+ 16,4
Petrofina	1 360	+ 60
Royal Dutch	525	+ 17

(1) Compte tenu d'un coupon de 5,40 F.

Banques, assurances sociétés d'investissement

Codetel annonce pour 1983 un bénéfice net de 117,10 millions de francs contre 124,26 millions. Le dividende est maintenu à 14,25 F.

Les comptes du *Crédit parisien* pour 1983 se soldent par un bénéfice net de 30,41 millions de francs contre 27 millions. Le dividende net est fixé à 30 F contre 28 F.

Robeco et Robinco vont diviser leurs actions par cinq.

Le bénéfice de *Créditel* pour 1983 ressort à 17,41 F par action contre 16,91 F. Le dividende est fixé à 14,90 F contre 14,60 F.

Hors plus-values (27,67 millions de francs contre 31,12 millions), le bénéfice net de *Penhoët* pour 1983 ressort à 14,34 millions de francs contre 14,02 millions. Le dividende net est maintenu à 26 F.

Crédit universel versera pour 1983 un dividende net de 33,60 F contre 32 F. Le bénéfice net s'élève à 59,96 millions de francs contre 54,6 millions. Le bénéfice net d'*Electro-Banque* pour 1983 progresse de 10,5 % (hors plus-values) à 32,27 millions de francs. Le dividende net est maintenu à 18 F.

L'année écoulée a été un bon cru pour *Paribas*, qui fait état d'un résultat brut d'exploitation de 2 308 millions de francs (+ 38,2 %) et d'un bénéfice net de 175,6 millions de francs (+ 39,7 %).

	16-3-84	Diff.
Bail Équipement	265	– 0,5
Cetelem	370	– 2
Chargeurs S.A.	306,60	+ 26,60
Bancaire (Cie)	450	– 2
C.F.F.	594	+ 24
C.F.I.	233	+ 3
Eurafrance	829	+ 27
Hénin (La)	301	– 8
Imm. Pl-Monceau	264	– 3
Locafrance	304	+ 7
Locindus	693	+ 1
Midi	1 419	+ 4
Midland Bank	238	+ 19
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	830	– 5
Parisienne de résc.	650	– 19
Prétabail	904	+ 12
Schneider	124	+ 5
U.C.B.	248	– 0,5

Mines, caoutchouc, outre-mer

	16-3-84	Diff.
Géophysique	848	– 3
Imétal	78,10	+ 0,3
Michelin	862	– 28
M.M. Penarroya	57,50	+ 1,3
Charter	35,20	+ 0,4
INCO (134,70) (1)	144,60	+ 9,9
R.T.Z.	97,10	+ 3,3
Z.C.I.	2,68	+ 0,04

(1) Compte tenu du coupon de 0,30 F.

Matériel électrique services publics

Sony se redresse de façon spectaculaire. Pour le premier trimestre de l'exercice s'achevant le 31 octobre *prochain, le groupe japonais enregistre* un bénéfice net consolidé de 17,26 milliards de yens en hausse de 189 % pour un chiffre d'affaires accru de 13,2 % à 308,74 milliards de yens:

	16-3-84	Diff.
Alsthom-Atlantique	184	– 1,30
CIT-Alcatel	1 280	– 45
Crouzet	116,60	+ 0,60
Générale des Eaux	532	+ 22
Intertechnique	1 295	+ 20
Legrand	1 950	– 30
Lyonnaise des Eaux	745	– 23
Matra	1 400	– 131
Merlin-Gérin	900	+ 32
Moteur Leroy-Somer	466	– 30
Moulinex	95,70	+ 5,70
P.M. Labinal	321	+ 1
Radiotechnique	323	– 17
S.E.B.	410	– 30
Signaux	851	– 3
Télémécanique Electrique	1 640	+ 18
Thomson-C.S.F.	315	+ 4,50
I.B.M. (1080) (1)	1 152	+ 72
I.T.T.	423,50	+ 31,30
Schlumberger	505	+ 41,50
Siemens	1 592	+ 52

(1) Compte tenu d'un coupon de 6 F.

Bâtiment, travaux publics

	16-3-84	Diff.
Auxil. d'entrepr. (1)	919	– 3
Bouygues	658	– 17
Ciment Français	259,50	– 4
Dumez	681	– 69
J. Lefebvre	130	– 1
Générale d'Entrepr.	75	– 3
G.T.M.	266	– 5
Lafarge	328	– 2,80
Maisons Phénix	278	+ 2,50
Poliet et Chausson	358	– 8
S.C.R.E.G.	163	+ 1

(1) Compte tenu d'un droit de 414.

Métallurgie construction mécanique

La situation des *Ateliers de Construction du Nord de la France* s'améliore. Pour un chiffre d'affaires consolidé accru de 12 % à 1,4 milliard de francs, le résultat brut d'exploitation augmente de 85 % à 102, 11 millions. Le bénéfice net consolidé atteint 10,93 millions de francs, contre un déficit de 21,92 millions l'année précédente. Dans ce montant la part du groupe ressort à 7,97 millions de francs (+ 4,7 %). Le dividende global est fixé à 18,90 F contre 18 F.

A l'issue d'un exercice très contrasté au niveau de l'activité, *Facom* annonce un chiffre d'affaires de 817 millions de francs (contre 808 millions). Les ventes en volume ont baissé de 7 % et le résultat d'exploitation est légèrement inférieur au précédent (160 millions de francs contre 165 millions). Avec une productivité accrue, les dirigeants *envisagent 1984 avec sérénité*.

	16-3-84	Diff.
Alspi	78	+ 0,50
Amrep	385	inch.
Avions Dassault-B.	494	+ 14
Chant. Fce Dunk	7,20	+ 0,15
Chiers-Châtillon	27,40	+ 0,40
Creusot-Loire	44,05	– 1
De Dietrich	355	+ 15
FACOM	830	– 5
Fives-Lille	300,50	+ 36
Fonderie (Générale)	32,90	– 0,10
Marine-Wendel	84,60	+ 1
Penhoët	474	– 14
Peugeot S.A.	220	– 6
Poclain	55,10	+ 3,15
Pompey	127,10	– 2,90
Sagem	1 383	– 26
Saulnes	26,70	– 0,35
Valéo	287	– 2,90
Vallourec	71	+ 0,70

Valeurs diverses

Le bénéfice consolidé du *Club Méditerranée* (part du groupe), pour l'exercice clos le 30 octobre *1983*, augmente de *21,97 %* pour s'élever à 212,62 millions de francs. La marge brute atteint 347,29 millions de francs (+ 24 %).

Zodiac table pour 1984 sur un bénéfice de 36 millions de francs (+ 20 %).

	16-3-84	Diff.
Accor	210	inch.
Agence Havas	725	– 50
A.D.G.	316	– 2
L'Air Liquide	520	inch.
Arjomari	398	+ 11
Bic	388	+ 12,80
Bis	265	+ 4,50
Club Méditerranée	841	+ 30
Essilor	2 290	– 110
Europe 1	649	+ 10
Gle Ind. Part.	419,80	+ 19,80
Hachette	1 340	+ 15
Oréal (L')	2 135	– 5
Navigation Mixte	245	+ 10
Nord-Est	47,90	– 1,40
Presses de la Cité	1 719	– 1
Skis Rossignol	1 314	– 21
Sanofi	464	+ 12

Deux émissions originales

Cette semaine, le second marché s'est illustré par la réussite de deux opérations originales ayant pour objet l'une, une augmentation de capital, l'autre, une introduction en Bourse, le tout dans des conditions techniques satisfaisantes. L'augmentation de capital visait Salomon, valeur introduite tout *récemment (le 7 novembre* 1983) à la Bourse de Lyon, et pour laquelle une formule particulière, consistant à offrir en vente publique (OPV) le tiers de l'*augmentation* de 114 millions de francs, soit 319 270 droits de souscription. Montée par le Crédit commercial de France et la Banque de l'union européenne, cette formule a connu un plein succès puisque la demande (2 268 139 droits) a pu être satisfaite à 14 % environ le premier jour, l'action s'inscrivant en hausse. Jeudi, c'était l'introduction en Bourse des Chantiers navals Bénéteau, avec *la mise en vente de* 41 800 actions, soit 14,51 % du capital, provenant d'une augmentation de capital récente, bénéficiant d'un dividende prioritaire, et « portées » jusqu'à ce jour par le Crédit lyonnais, qui lui a rétrocédées. Pour éviter les excès traditionnels (les demandes portaient sur 1 032 319 actions), les ordres d'achat étaient plafonnés à 5 % du paquet offert et ceux libellés à un cours égal ou supérieur à 650 F (pour un prix d'offre de 380 F) *ont été éliminés. Conséquence* : la cotation de Bénéteau a pu être assurée le premier jour à 495 F ; suspendue jeudi, la cotation sera reprise lundi *19 mars*.

Cela n'a pu être le cas, en *revanche, pour* TONNA Electronique, qui a raté son entrée le 13 mars, à la Bourse de Nancy, avec 1 530 000 titres demandés pour 19 000 offerts à 120 F. La *procédure d'offre publique de* vente (OPV) va donc être appliquée le 21 mars prochain, au prix de 150 F. Il serait temps que le second marché régularise ses procédures, *dans le propre* intérêt des sociétés cotées et de leurs actionnaires.

F. R.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	12 mars	13 mars	14 mars	15 mars	16 mars
Terme	251 568 028	250 186 733	284 297 300	259 139 216	359 518 166
Comptant					
R. et obl.	1 036 442 455	918 162 427	858 294 544	883 059 856	907 761 362
Actions	45 407 124	31 694 414	45 957 991	36 896 811	30 007 128
Total	1 333 417 607	1 200 043 574	1 188 549 835	1 179 095 883	1 297 286 656

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 30 décembre 1983)

Franç.	103,2	103,7	103,1	103,4	–
Étrang.	96	97,7	98,3	98,1	–

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 30 décembre 1983)

Tendance	102,9	103,3	103,1	103,4	104,4

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	159,9	160,5	160,4	160	161,3

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 9 mars	Cours 16 mars
Or fin (kilo en barre)	102 200	101 500
– (kilo en lingot)	102 000	101 450
Pièce française (20 fr.)	651	647
Pièce française (10 fr.)	420	410
Pièce suisse (20 fr.)	652	634
Pièce latine (20 fr.)	620	608
● Pièce tunisienne (20 fr.)	608	590
Souverain	770	770
Souverain Elizabeth II	790	790
● Demi-souverain	414	415
Pièce de 20 dollars	4 610	4 600
– 10 dollars	2 010	2 140
● – 5 dollars	1 160	1 201
– 50 pesos	4 080	4 070
● – 20 marks	775	780
– 10 florins	657	838
● – 5 roubles	446	446

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Lafarge (1)	304 525	99 027 245
4 1/2 % 1973 (1)	32 900	62 688 826
BSN (1)	21 575	52 065 995
CNE 3% (1)	13 105	44 810 985
Petrofina (1)	26 690	35 489 215
Elf (1)	157 300	34 133 400
General Motors	48 070	31 607 340
Matsushita	379 500	30 721 625
Perrier	57 240	30 569 640
Essilor	12 000	28 428 050
I.B.M.	20 210	22 240 870
Moët	15 450	21 426 010

(1) Séance de vendredi incluse.
* Du 8 au 15 mars inclus.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

La sortie du tunnel ?

Pour la première fois depuis plusieurs mois, un vent *d'optimisme a soufflé* cette semaine à Wall Street. Le mouvement de hausse, amorcé dès lundi, ne s'est pas arrêté un seul jour, se *ralentissant* seulement mercredi et jeudi sur la crainte des ventes institutionnelles à l'approche de la fin du trimestre, pour s'accélérer fortement à la veille du week-end. D'un vendredi à l'autre, l'indice Dow Jones a progressé de 44,60 points (dont 16,96 le 16 mars) pour s'établir à 1 184,35.

L'optimisme manifesté par de nombreux analystes financiers, l'accord intervenu entre l'administration Reagan et les sénateurs républicains du Congrès sur une réduction du déficit budgétaire, le sentiment que la surchauffe économique pourrait être contenue : autant de facteurs qui ont contribué à renvigorer le *marché*.

	Cours 9 mars	Cours 16 mars
Alcoa	38 7/8	42 1/4
A.T.T.	17	16 3/4
Boeing	39 1/4	39 1/8
Chase Man. Bank	49 1/4	49 7/8
Du Pont de Nem	47 1/4	47 1/2
Eastman Kodak	66 1/8	68 7/8
Exxon	38 3/4	39
Ford	37 3/8	39 5/8
General Electric	49 3/8	53 1/2
General Foods	47 3/4	48 5/8
General Motors	66 1/8	68 1/2
Goodyear	25 7/8	27
I.B.M.	108 1/8	113 3/4
I.T.T.	38 1/8	41
Mobil Oil	30 1/2	30 1/8
Pfizer	38	38 5/8
Schlumberger	47	50 1/2
Texaco	38 1/8	38 3/4
U.A.L. Inc.	30	33 3/4
Union Carbide	54 5/8	55 3/8
U.S. Steel	28 7/8	30
Westinghouse	44 1/2	48 3/8
Xerox Corp	39 3/4	41

LONDRES

Records en cascade

Les records sont tombés en cascade cette semaine au London Stock Exchange. Chaque jour l'indice des industrielles a touché un niveau historique, l'indice « All Share » aussi, et vendredi la hausse atteignait 6,5 %.

C'était aisé. Tous les éléments d'informations ont facilité le travail : le projet de budget, la baisse des taux d'intérêt, les excellents résultats annoncés par les entreprises avec hausse des dividendes à la clé, la fermeté de Wall Street.

Indice « F.T. » du 16 mars : industriel, 894,3 (contre 840,9) ; mines d'or, 688,4 (contre 711,7) ; Fonds d'Etat, 83,33 (contre 83,14) ; *All Share*, 528,89 (contre 501,35).

	Cours 9 mars	Cours 16 mars
Beecham	315	338
Bowater	250	282
Brit. Petroleum	426	483
Charter	238	238
Courtaulds	130	143
De Beers (*)	8,90	8,57
Dunlop	42	43
Free State Geduld	44 1/4	44 1/4
Glaxo	815	875
Gt. Univ. Stores	590	680
Imp. Chemical	576	616
Shell	628	671
Unilever	925	938
Vickers	160	160
War Loan	37 1/8	37 1/4

(*) En dollars.

TOKYO

Un record aussi

Soudain fortifié par Wall Street et le sentiment qu'un effort serait fait aux États-Unis pour réduire le déficit budgétaire, le marché a rebondi et après avoir repassé la barre des 10 000, a pulvérisé tous ses précédents records avec des volumes d'affaires accrus (2 580 millions de titres échangés contre 1 597 millions).

Indice du 17 *mars* : *Nikkei Dow* Jones, 10 471,64 (contre 9 997,22) ; indice général, 825,07 (contre 785,21).

	Cours 9 mars.	Cours 16 mars.
Akai	560	541
Bridgestone	569	579
Canon	1 300	1 460
Fuji Bank	873	921
Honda Motors	999	1 130
Matsushita Electric	1 790	1 900
Mitsubishi Heavy	237	236
Sony Corp	3 400	3 880
Toyota Motors	1 250	1 350

FRANCFORT

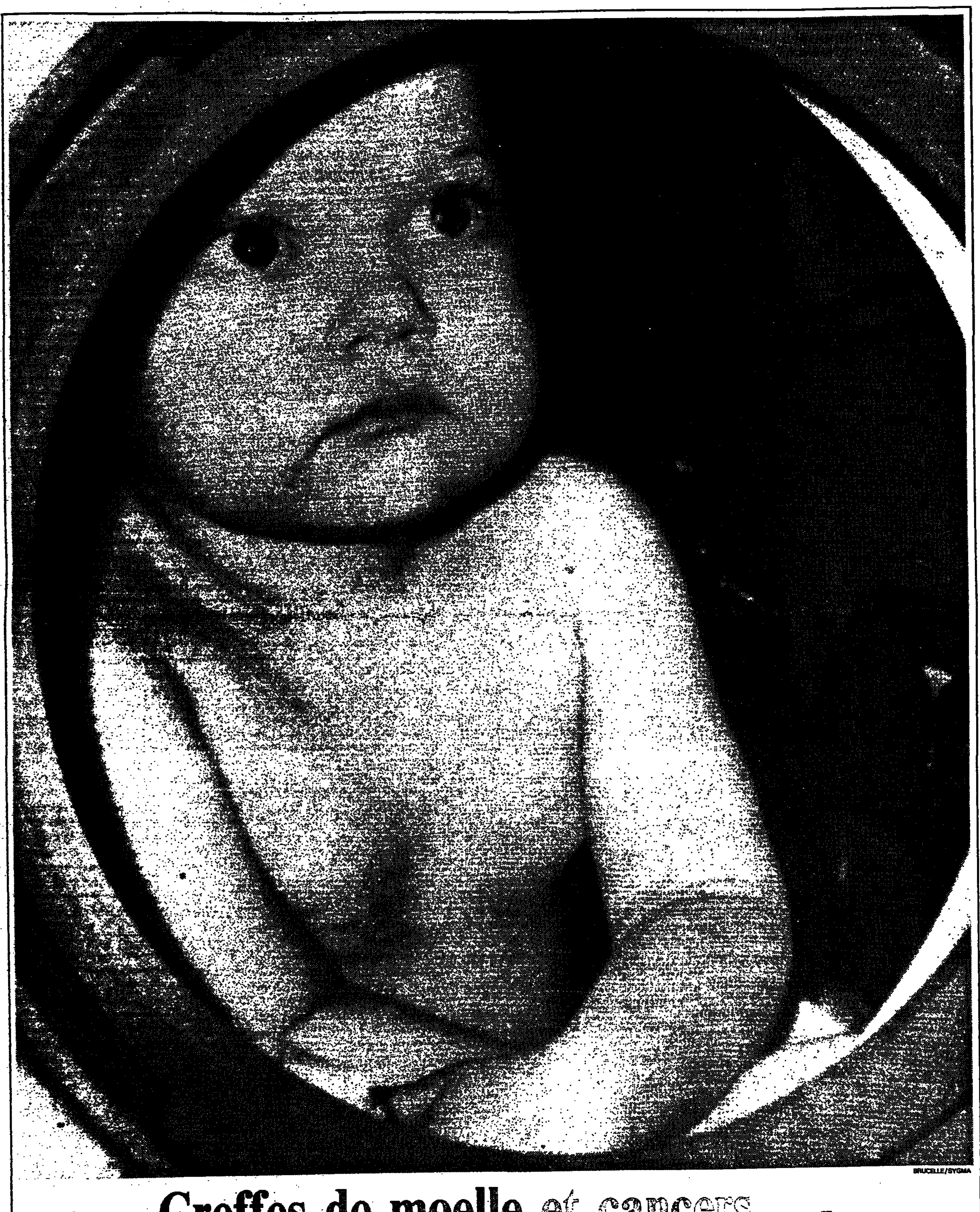
Reprise en fin de semaine

Le marché a mieux terminé la semaine qu'il ne l'avait commencée. Les achats étrangers mais aussi l'annonce par Hoechst, nº un de la chimie, d'une majoration de son dividende, et le raffermissement de Wall Street, ont favorisé une reprise à l'approche du week-end.

Indice de la Commerzbank du *16 mars : 1 038,90* (contre 1 011,10).

	Cours 9 mars	Cours 16 mars
A.E.G.	101,30	98,30
B.A.S.F.	160,60	168
Bayer	162,40	172,20
Commerzbank	177,50	182
Deutschebank	376,30	386,80
Hoechst	174	183,30
Karstadt	251,50	257
Mannesmann	140	144
Siemens	395,50	408,80
Volkswagen	206	212

Le Monde
Aujourd'hui


BRUCELLE/SYGMA

Greffes de moelle et cancers, page II

D'Haussmann aux modernes, l'histoire du mobilier urbain, page VI

Atouts français de la bureautique, page XI

L'héroïque, la bureaucratique, la sectaire : les trois sociétés de Mary Douglas, page XV

Supplément au numéro 12175. Ne peut être vendu séparément. Dimanche 18-Lundi 19 mars 1984.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Au Tchad

N'Djamena affirme que la paix est rétablie dans le sud du pays

Au cours d'un conseil des ministres qui s'est réuni, jeudi 15 mars à N'Djamena, sous la présidence du chef de l'Etat, M. Hissène Habré, le gouvernement tchadien a évoqué la situation dans le sud du pays où, selon les services de renseignements français, des commandos anti-gouvernementaux ont réussi à s'infiltrer (*le Monde* du 16 mars). Faisant référence à la mission associant des responsables gouvernementaux et militaires qui s'est rendue dans le sud, du 22 septembre 1983 au 10 mars 1984, le communiqué du conseil des ministres indique notamment : « *Les thèmes de l'unité et de la paix entre les Tchadiens pour défendre en priorité l'intégrité de notre pays ont été largement entendus par les frères « commandos »* (hostiles à N'Djamena). *Partout où la délégation s'est rendue, le climat fut à l'échange de propos honnêtes et responsables. La paix est désormais rétablie dans le sud où la Libye a fait tout, par larguage d'armes et munitions et une corruption à vaste échelle, pour mettre la région à feu et à sang.* »

D'autre part, le DC-8 régulier d'UTA qui assure la ligne Paris-N'Djamena-Bangui-Brazzaville *ne s'est pas posé, vendredi 16 mars,* sur l'aéroport de la capitale tchadienne. A Paris, au siège de la compagnie aérienne, on indiquait, de source officieuse, que des négociations étaient actuellement en cours à N'Djamena entre responsables français et autorités tchadiennes pour garantir une meilleure protection des appareils faisant escale dans la capitale tchadienne.

Le gouvernement congolais s'est, d'autre part, déclaré « *profondément indigné* », vendredi, par les déclarations de l'ambassadeur du Tchad à Paris, M. Allam-mi (*le Monde* du 13 mars), selon lesquelles l'attentat qui a détruit un DC-8 d'UTA, le 10 mars, sur l'aéroport de la capitale tchadienne aurait été préparé, de Brazzaville, par « *les Libyens* ». Enfin, selon le professeur Mohammed Youssouf Magariaf, dirigeant du Front national de salut libyen, qui se trouve à Mogadiscio (Somalie), les autorités de Tripoli sont directement responsables de cet attentat, ainsi que de ceux qui se sont récemment produits à Londres et Manchester. Il a notamment accusé le colonel Kadhafi d'avoir lancé une « *campagne de terreur pour éliminer toute opposition à son régime* ». – *(AFP, Reuter.)*

Au Salvador

UN JOURNALISTE AMÉRICAIN EST TUÉ AU COURS D'AFFRONTEMENTS ENTRE L'ARMÉE ET LA GUÉRILLA

San-Salvador. – *(AFP)*. John Hoagland, un photographe américain de trente-cinq ans, touché par une balle perdue lors d'un accrochage entre l'armée salvadorienne et des éléments de la guérilla, à 35 kilomètres au nord de la capitale San-Salvador, est mort vendredi 16 mars peu après son transfert à l'hôpital. John Hoagland, qui travaillait pour l'hebdomadaire américain *Newsweek*, se trouvait sur la route de Suchitoto en compagnie d'autres journalistes lorsqu'il a été pris sous le feu croisé de l'armée et de la guérilla.

De violents affrontements entre les rebelles et les forces gouvernementales ont en effet eu lieu vendredi à Suchitoto, localité située à 50 kilomètres au nord de San-Salvador. Dix membres des forces de l'ordre ont été tués au cours des combats alors que, selon un porte-parole militaire local, les guérilleros ont subi « des pertes importantes ».

D'autre part douze guérilleros et deux membres des forces gouvernementales ont été tués au cours des violents affrontements qui ont eu lieu vendredi sur les collines des environs de Corinto, dans le département de Morazan, à 200 kilomètres au nord-est de la capitale, où la guérilla a ses principaux bastions.

« L'URSS a sous-estimé l'appréhension qu'éveillerait en Occident le déploiement des SS-20 »

déclare M. Chirac

M. Jacques Chirac, hôte de l'Académie diplomatique internationale que préside M. Jacques Baumel, ancien ministre, député RPR des Hauts-de-Seine, maire de Rueil-Malmaison, a pris la parole vendredi 16 mars devant une centaine d'ambassadeurs accrédités à Paris, de nombreux anciens ministres et en présence de M. Christian Pineau, ancien ministre des affaires étrangères sous la IV[e] République. Dans son exposé, uniquement consacré à la politique étrangère, le président du RPR a été particulièrement sévère à l'égard de l'Union soviétique dont l'ambassadeur était présent. Il a toutefois atténué ses reproches en disant sa conviction qu'aucun des deux supergrands n'avait l'intention ni intérêt à déclencher une troisième guerre mondiale.

Il a ainsi conclu son intervention : « *La crise des euromissiles n'a pas fondamentalement changé les données des rapports Est-Ouest. Mais elle nous a ouvert les yeux sur les graves dangers que comporte toute rupture significative de l'équilibre des forces en présence. Elle doit inciter l'Europe de l'Ouest à être plus résolue et plus cohérente pour consentir un effort accru au service de sa propre sécurité. Elle doit faire comprendre la nécessité de rechercher la sécurité en ne passant pas par l'ambition de la suprématie mais plutôt par la poursuite d'un effort patient et tenace en faveur d'une cohabitation exclusive de toute menace et consacrée au progrès de la civilisation auquel, à l'est comme à l'ouest, aspirent tous les peuples.* » M. Chirac avait auparavant expliqué que « *l'Union soviétique, en ajoutant à son immense arsenal les fusées SS-20, avait ouvert fatalement une crise dont l'issue ne pouvait être autre pour l'Occident que le choix entre l'acceptation d'une vulnérabilité impliquant des risques politiques et militaires majeurs, et la résolution de relever le défi* ». M. Chirac a ajouté : « *L'Union soviétique a envoyé le bouchon trop loin. Elle a sous-estimé l'appréhension que le déploiement des SS-20 éveillerait en Occident et la capacité de celui-ci à réagir en conséquence. La crise des euromissiles n'a pas jusqu'à maintenant tourné à son avantage. Mais l'affaire est loin d'être terminée et elle peut avoir des développements imprévisibles.* »

A propos du rôle de l'Union soviétique dans le monde, le maire de Paris a déclaré : « *Toute son habileté consiste à demeurer en retrait et à agir par alliés ou séides interposés, ce qui lui procure le double avantage de limiter les risques pour elle-même et de se donner le beau rôle en dénonçant les interventions des autres. Les tragiques événements du Liban sont un exemple frappant de cette manière de faire. Les erreurs ou les hésitations des Occidentaux lui facilitent parfois la tâche.* »

Quant à l'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'Europe, il l'a ainsi estimée : « *Je ne crois pas au danger d'un repli des Etats-Unis sur je ne sais quelle forme d'isolationnisme. Je suis convaincu qu'à Washington on est pleinement conscient du péril mortel auquel les Etats-Unis seraient exposés si, par malheur, l'Europe occidentale se trouvait contrainte de quitter le camp de la liberté.* »

Enfin, M. Jacques Chirac a évoqué quatre thèmes pour l'Europe : lui rendre sa fierté et faire qu'elle soit écoutée, donc renforcer la coopération politique entre ses membres ; donner aux Européens la certitude qu'ils seront défendus ; faire un effort de solidarité pour garantir l'emploi par une politique industrielle ; et défendre les valeurs morales communes. Le maire de Paris a aussi adressé un avertissement implicite au gouvernement français en disant que « *la France ne devrait se laisser directement impliquer dans des négociations sur les armements nucléaires que si les deux supergrands consentaient à réduire leurs propres arsenaux, dans des proportions telles que la prise en compte de la force de dissuasion française puisse avoir une réelle justification. Je suppose que nos amis britanniques partagent cette manière de voir* ».

LA MARCHE DE LA CGT SUR LONGWY

M. Krasucki dénonce la « reprise du déclin » de la sidérurgie

De notre correspondant

Metz. – Près de dix mille personnes (quinze mille selon les organisateurs, cinq mille selon la police) ont participé, vendredi 16 mars dans l'après-midi, à *la « marche de la Lorraine sur Longwy »*, à l'appel de la CGT. Constituant le temps fort d'une semaine d'action marquée par la multiplication des mouvements de revendication, notamment dans la sidérurgie, ce rassemblement a pris des allures de fête : à l'inverse de 1979, où le thème d'action était « La ville morte », la CGT avait choisi cette fois « La ville en fête ». Les commerçants ont joué le jeu.

Cinq semaines après le rassemblement ayant regroupé sept mille personnes à Metz, la CGT, en optant pour le pays haut-lorrain, a misé sur un double symbole : la sidérurgie, d'une part, et les engagements du président de la République annoncés en octobre 1981 à Longwy, d'autre part. Les manifestants ne s'y sont pas trompés lorsque M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, après avoir souligné qu'il ne pouvait admettre autre chose que des initiatives visant à « *reconstruire une sidérurgie compétitive* », a lancé, prenant la foule à témoin : « *Je n'ai pas rêvé, c'est bien ce qui a été annoncé...* ». Mais, a-t-il ajouté, « *lorsqu'il s'agit de passer aux actes, c'est, au contraire, la reprise du déclin, de la casse* ».

A ce rythme, la France court, selon M. Krasucki, à une grave situation de « *sous-développement* ». Souhaitant que « *d'ici parte une nouvelle initiative, le flambeau de l'espoir et de la vie, pour une marche lorraine de bassin en bassin* », le secrétaire général de la CGT a affirmé qu' « *il ne peut pas y avoir deux langages, deux façons de penser* », soulignant : « *Si on nous dit qu'il y a trop de charbon, trop d'acier, il ne faut pas s'étonner de nous voir répliquer, car il est inadmissible d'avancer des choses pareilles* ».

A la veille d'échéances importantes pour les industries de base de la Lorraine, la CGT a voulu montrer qu'elle n'entendait pas « relâcher la pression. » « *Aujourd'hui, dans notre région, nous vivons une période décisive dont l'enjeu est bien son avenir*, notait M. Denis Bonvalot, secrétaire régional de la CGT. *Les menaces qui pèsent rien que sur la sidérurgie et les mines de fer remettent en cause directement quinze mille emplois. Globalement, 10 % des emplois industriels lorrains sont menacés dans les cinq années à venir. Ce n'est pas possible de l'accepter.* »

JEAN-LOUIS THIS.

Les négociations salariales 1984

« CONSTAT DE DÉSACCORD » A LA SNIAS

Dans le secteur public, les négociations salariales se déroulent dans un climat difficile. A la SNIAS, elles se sont achevées, le 15 mars, sur un « constat de désaccord », l'ensemble des syndicats ayant rejeté les propositions de la direction. Selon un porte-parole de la société, la direction proposait une augmentation générale des salaires de 4,92 % en 1984, échelonnée en trois étapes : 2 % au 1[er] janvier dernier, 2 % au 1[er] juillet et 0,92 % au 31 décembre prochain. En l'absence d'accord, cette dernière augmentation sera « *rediscutée* ».

Pour apurer 1983, la direction a décidé le paiement d'une prime uniforme et unique de 400 F en avril et une prime hiérarchisée, également unique, de 2 % du salaire mensuel de décembre 1983 sur la base de trente-neuf heures hebdomadaires. Cette dernière prime serait également versée en avril. La CGC, qui avait quitté en cours de réunion la salle de négociation, a indiqué dans un communiqué qu'elle « *ne cautionnera pas la politique égalitariste rétrograde et démotivante adoptée par la direction générale aux ordres des ministères de tutelle* ».

La direction de la compagnie Air France a proposé, le 15 mars, aux syndicats quatre hypothèses de calendrier de hausses des salaires pour 1984, qui toutes aboutissent, selon la direction, à une augmentation en niveau de 5 % conformément aux directives gouvernementales, apprend-on de bonne source. Un nouveau rendez-vous est prévu avant la fin du mois.

Selon la CGT

LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 1,3 % EN FÉVRIER

L'indice des prix que publie la CGT a augmenté de 1,3 % en février par rapport à janvier 1984. En un an (février 1984 par rapport à février 1983), la *hausse a été de 12,8 %*, soit 3,8 points de plus que l'indice officiel calculé par l'INSEE.

En décidant d'établir son propre calcul de hausse des prix de détail, il y a douze ans, la CGT a voulu se doter d'un outil de conjoncture qu'elle estime plus proche des réalités quotidiennes. les produits et articles retenus sont ceux d'usage et de diffusion courants. L'indice prend en compte par exemple, contrairement à celui de l'INSEE, les dépenses d'assurances obligatoires liées à l'usage de l'automobile et du logement, ainsi que les frais d'hospitalisation.

Profitant de l'actualisation triannuelle de cet indice, M. Gérard Alezard, secrétaire de la CGT, a rappelé l'importance que sa centrale attachait à l'établissement d'un indicateur d'évolution des prix qui soit mieux adapté aux négociations salariales. Il a demandé « *que s'ouvre une véritable négociation entre le gouvernement et les organisations syndicales pour un indice officiel des prix de détail fiable, adapté, à l'usage qui en est fait* ».

LA CRISE DE L'AVICULTURE EN BRETAGNE

Tilly a déposé son bilan

La société Tilly, numéro deux du poulet français « export », a déposé son bilan le 16 mars au tribunal de commerce de Morlaix (Finistère). Un syndic a été nommé. Succédant aux difficultés rencontrées par l'entreprise depuis plusieurs mois, le dépôt de bilan pourrait entraîner la suppression de quelques dizaines d'emplois sur les sept cents que compte l'entreprise. Il semble qu'on s'achemine vers la constitution d'une société d'exploitation qui reprendrait l'affaire en location-gérance. Le montage financier pourrait associer dans le capital, la société Doux, Sabco, filiale spécialisée de l'Union régionale de coopératives agricoles (UNICOPA), ainsi que Guyomarc'h, du groupe Dreyfus, société spécialisée dans les aliments d'élevage. Cette solution mixte, dont le principe aurait été approuvé en réunion interministérielle, aurait cependant quelque peine à se mettre en place.

De notre envoyée spéciale

Brest. – Le dépôt de bilan de la société Tilly, à Guerlesquin, aura mis fin à une aventure vieille de près de trente ans (1). C'est une entreprise familiale destinée à se développer rapidement qu'avait créée Jacques Tilly : en 1956, la société produisait 150 poulets par jour. Vingt-cinq ans après, 300 000. L'entreprise compte aujourd'hui 700 salariés, auxquels il faut ajouter 300 ouvriers saisonniers. Plus de 300 éleveurs travaillent pour elle.

Tilly fait partie du groupe des grands abatteurs, surnommés en Bretagne « *les trois mousquetaires* ». Sur les 250 000 tonnes de poulet produites chaque année, Doux en fournit la moitié, Tilly un tiers, et le reste est le fait de la filiale de la coopérative Unicopa. Le développement fulgurant de ces entreprises a pour origine l'apparition d'un marché international, au Moyen-Orient notamment. En 1983, Tilly a réalisé un chiffre d'affaires de 597 millions de francs, dont 575 millions à l'exportation.

Les difficultés de l'entreprise ne datent pas d'hier (*le Monde* du 18 janvier 1984). Déjà en 1983, on a observé un ralentissement des ventes. Les pays du Moyen-Orient, touchés eux-mêmes par la crise, signaient des contrats moins importants et préféraient passer leurs commandes au fur et à mesure de leur consommation. D'autre part, la concurrence du Brésil s'est fait durement sentir. Des prix de production plus bas, des aides du gouvernement brésilien, le dumping pratiqué, ont fait perdre des marchés traditionnels aux abatteurs français. En 1983, un contrat avec l'Irak n'a pu être signé. L'URSS, de son côté, a réduit ses achats et ne s'est pas présentée sur le marché français cette année. Enfin, les abatteurs ont enregistré une augmentation du coût de production, puisque les volailles sont essentiellement nourries avec des grains achetés à l'étranger et payés en dollars. En 1983, Tilly enregistrait 60 millions de francs de pertes.

Des mesures avaient déjà été prises : premiers touchés, une partie des employés de Tilly, qui avaient été mis au chômage technique, et les éleveurs travaillant pour l'entreprise. Le nombre de poulets élevés au mètre carré a été réduit, les vides sanitaires (période qui sépare l'élevage de deux bandes) ont été allongés.

La société Tilly n'a-t-elle pas su diversifier à temps ses marchés en vendant presque exclusivement à l'Arabie Saoudite et au Yémen du Nord ? Toujours est-il qu'elle ne s'est pas relevée de la dépression enregistrée sur le marché international l'année dernière, d'autant que certains de ses clients ont connu des difficultés de paiement. La situation semble meilleure chez Doux et Unicopa (qui se sont rapprochées récemment). On reconnaît, chez Unicopa, que la crise du poulet congelé destiné à l'exportation s'est fait durement sentir, mais les banques ont apporté leur soutien. Quant à l'entreprise Doux, elle cherche actuellement des marchés dans le Sud-Est asiatique.

La crise va-t-elle durer ? Du côté de la chambre régionale de commerce et d'industrie, on est plutôt confiant. « *Malgré la dépression de l'an dernier, le marché reste important*, affirme-t-on à Rennes. *Le poulet se vend bien et correspond à une nourriture de masse. Sans doute les entreprises bretonnes rencontrent-elles des difficultés, car elles ont essentiellement misé sur les marchés du Moyen-Orient. Mais nous demeurons un grand producteur européen, voire mondial. L'effort, au cours des années à venir, devra porter sur l'élargissement des marchés.* »

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) La société Tilly a été créée le 21 août 1956. Elle comptait alors six employés.

● *Poursuite provisoire de l'activité à Montsouris.* – Le tribunal de commerce de Corbeil (Essonne) a décidé, vendredi 16 mars, la poursuite de l'activité de l'imprimerie Montsouris jusqu'au 26 avril. Toutefois, le tribunal a estimé qu'un plan industriel devait être présenté avant le 31 mars et que soient prévus les moyens pour assurer la paie d'avril.

Le numéro du « Monde » daté 17 mars 1984 a été tiré à 462 726 exemplaires

En Pologne

Le général Jaruzelski veut de « bonnes relations » avec l'Eglise

Le général Jaruzelski a affirmé vendredi 16 mars son désir de maintenir « *de bonnes relations avec l'Eglise catholique* ». Dans un discours prononcé à l'ouverture de la conférence nationale du Parti, il n'a évoqué qu'en termes très généraux « *les malentendus et les frictions* » qui affectent les relations entre l'Etat et l'Eglise. Le premier secrétaire n'a pas fait d'allusion précise à la querelle des crucifix, et aux récentes interventions à ce propos de l'épiscopat et du primat Mgr Glemp, qui avait demandé au pouvoir de faire preuve de « *tolérance* ».

En revanche, il s'en est pris à ceux qui tentent de « *transformer les sanctuaires en lieux de meetings politiques* » ou qui « *confondent les chaires avec les micros de Radio-Europe libre* » (station occidentale diffusant en polonais, très écoutée en Pologne). Le général Jaruzelski a ajouté qu'un conflit entre l'Etat et l'Eglise ne profiterait qu'« *aux ennemis du pays* ». Le premier secrétaire du Parti – également premier ministre – a noté avec satisfaction que ses « *conversations* » avec le primat, « *difficiles pour les deux parties* », étaient « *marquées par le souci du bien commun de la Pologne* ».

La veille, Mgr Glemp avait opposé une fin de non-recevoir à une délégation d'ouvriers d'Ursus qui lui demandaient de revenir sur sa décision d'éloigner de cette ville de la banlieue de Varsovie l'abbé Nowak *(voir page 6)*.

Vendredi soir, les neuf personnes qui continuaient depuis six jours leur grève de la faim dans l'église d'Ursus pour protester contre la décision du primat ont mis fin à leur mouvement, qu'un des dirigeants les plus connus de la clandestinité, M. Zbigniew Bujak, lui-même ancien leader ouvrier des usines d'Ursus, avait critiqué, parce qu'il y voyait un élément de division.

Le sort des prisonniers

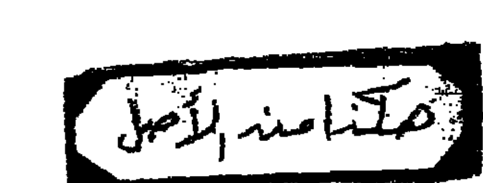
D'autre part, le journaliste Dariusz Fikus, qui avait été interpellé et dont le domicile avait été persuisitionné (*le Monde* du 15 mars), a été remis en liberté après une brève détention qui constitue un nouvel avertissement dirigé contre les intellectuels contestataires. De son côté, M[me] Anna Walentynowicz, principale figure, aux côtés de M. Lech Walesa, de la grève d'août 1980, à Gdansk, a été transférée de la prison où elle était détenue depuis le 4 décembre dans un hôpital pénitentiaire. Elle serait atteinte d'un cancer.

Selon des sources proches de la clandestinité, soixante policiers ont fait, le 29 février, une « descente » dans le pénitencier de Barczewo, où ils ont sévèrement battu plusieurs prisonniers politiques qui réclamaient une amélioration de leurs conditions de détention. M. Wladyslaw Frasyniuk, ancien membre de la direction clandestine de Solidarité, qui purge une peine de six ans de prison, aurait été blessé, privé de tout soins médicaux et mis au secret dans une cellule dans chauffage, de même qu'un autre prisonnier, M. Piotr Bednarz, autre membre de la TKK capturé par la police, qui poursuit, lui, une grève de la faim. D'autres informations font état de diverses mesures punitives infligées aux détenus politiques qui réclament une amélioration de leur sort, notamment M. Szeremetiew, après qu'il eut écrit à ce sujet au porte-parole du gouvernement.

Enfin, le dernier numéro du bulletin clandestin de Solidarité pour la région de Varsovie fait état d'une vague de mesures d'intimidation, aussi bien dans les milieux ouvriers que parmi les intellectuels, se traduisant par des perquisitions, des interpellations et des interrogatoires systématiques. Le bulletin clandestin dénonce aussi l'enlèvement de quatre sympathisants de Solidarité à Torun, parmi lesquels une jeune femme, qui auraient ensuite été attachés à des arbres, battus et menacés de mort par des policiers. – *(AFP, UPI, AP, Reuter.)*

● *M. Klibi reçu par M. Mitterrand.* – Le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, a émis, vendredi 16 mars, auprès de M. François Mitterrand, qui le recevait à l'Elysée, le souhait que le proche conseil européen de Bruxelles lance un appel à l'Iran pour que ce pays accepte un règlement de son conflit avec l'Irak.

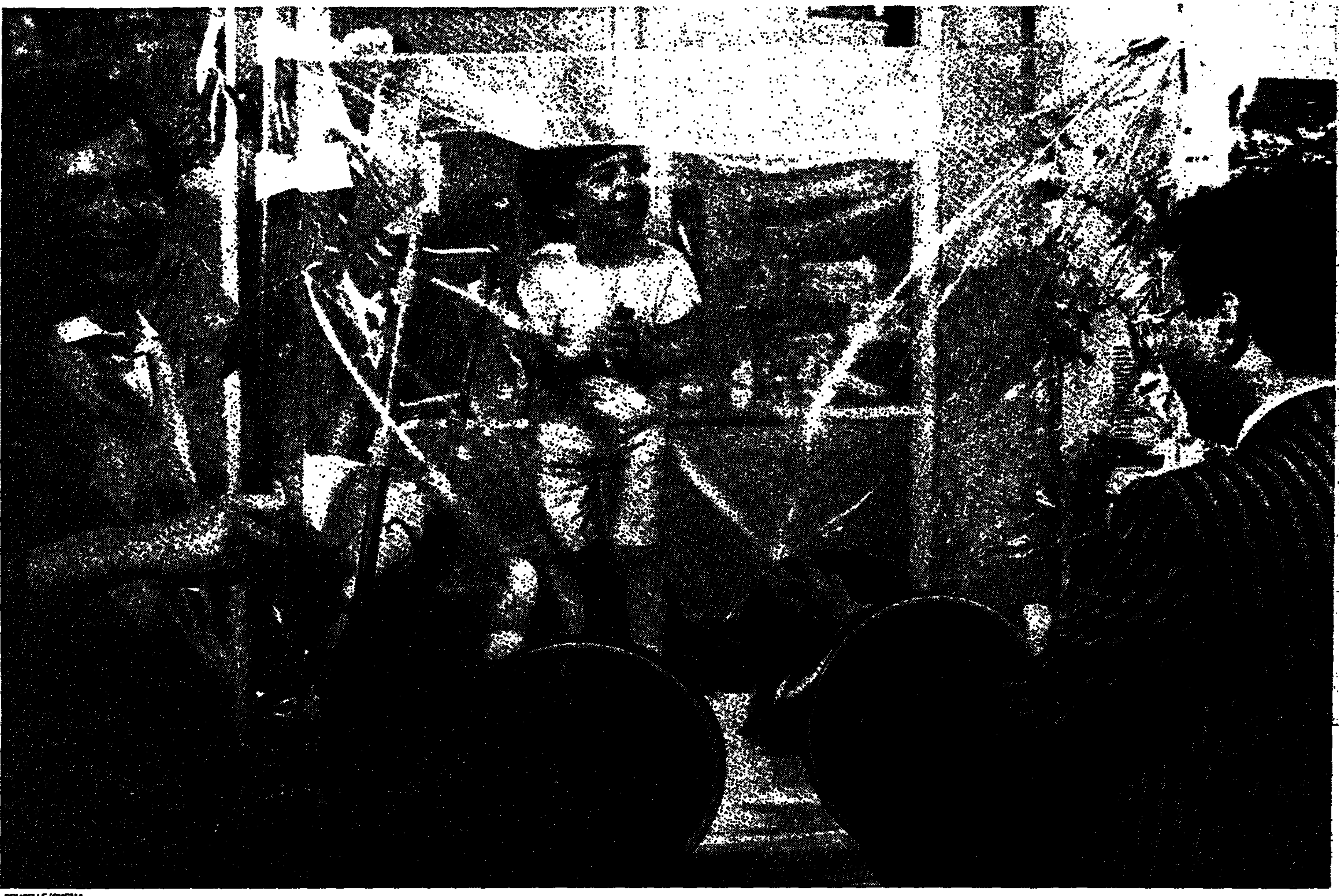
A B C D E F G



Les greffes *de moelle osseuse transforment le traitement de certaines tumeurs malignes*

Leucémies et cancers solides

Deux mille morts pourraient être évitées.



BRUCELLE/SYGMA

LA décennie 1980-1990 aura vu le développement foudroyant d'une méthode curative, la greffe de moelle osseuse, dont les indications ne cessent de s'étendre et qui pose aux médecins, aux malades et à la société des difficultés techniques, économiques et morales radicalement inédites.

On estime à près de deux mille le nombre des malades qui meurent chaque année en France et qui pourraient être sauvés par une greffe de moelle, qu'ils soient atteints de *leucémie aiguë, de lymphome* malin, d'aplasie médullaire, de déficit immunitaire grave ou de certaines tumeurs solides (neuroblastome, sarcome des parties molles, certains cancers pulmonaires, testiculaires ou ovariens).

La moelle osseuse (1) est ce tissu gélatineux que l'on trouve au sein du système osseux et dans lequel sont élaborées et mûrissent toutes les cellules du sang, et, notamment, les globules rouges, support de l'oxygénation, les globules blancs, qui sont les artisans des défenses naturelles (ou immunité), et les plaquettes, agents de la coagulation.

Un enfant sur quatre peut, lorsqu'il est atteint de déficit immunitaire, être sauvé d'une mort certaine par une « allogreffe », ou injection de moelle saine prélevée chez un donneur (père, mère, frère ou sœur), dont le groupe tissulaire est *très proche du sien. Dans ce* cas, la moelle saine vient coloniser les os du malade et fabrique les cellules dont il est privé, lui conférant par la même occasion une identité biologique étrangère, dans la mesure où son groupe sanguin devient celui de son donneur.

Lorsqu'il n'existe pas de donneur « compatible », comme c'était le cas pour le petit David, *on ne pouvait, il y a* quelques années, que tenter des greffes aléatoires à très fort coefficient de mortalité, ou... attendre, à prix d'or (plus de 14 millions de francs pour David), un progrès scientifique. Ces progrès se multiplient depuis quelques mois, visant essentiellement à débarrasser la moelle du donneur étranger de ses éléments cellulaires les plus agressifs, *afin d'atténuer* la réaction d'intolérance envers le receveur. C'est cette technique qui a été tentée, mais en vain, pour le petit David.

On peut aussi, comme l'*explique le professeur* Touraine, tenter une greffe de foie fœtal, dans les pays où le fanatisme des associations militant contre l'avortement n'a pas paralysé l'essor de cette technique, ce qui n'était malheureusement *pas le cas au* Texas.

Un double problème, éthique et financier, qu'évoque ici *le professeur* Schaison, *se pose* pour ces enfants en cas d'échec *thérapeutique, et ce sont ces* aspects moraux et sociaux qui ont considérablement freiné l'essor des greffes de moelle, dont les quatre cinquièmes des petits malades qu'elles pourraient sauver ne peuvent bénéficier.

Le gouvernement français a entrepris un grand effort en 1983 en lançant une expérience pilote destinée à doubler en deux ans le nombre de ces greffes par la création de cinq unités hospitalières spécialement équipées, placées sous le *contrôle d'une commission* nationale, que préside le professeur Jean Dausset.

Dans le même temps, les services d'hématologie et de cancérologie développent *depuis* quelques années une méthode qui semble donner des résultats plus que prometteurs dans certaines leucémies aiguës et certaines tumeurs solides de l'enfant, hier encore fatales.

Il s'agit, comme nous l'avons *expliqué lors des tout premiers* essais (*le Monde* du 23 juin 1977), de prélever la moelle osseuse du malade lui-même, de la congeler, de la débarrasser de ses cellules malignes, si elle en contient, puis de la lui *réinjecter ultérieurement* après qu'il a subi un traitement intensif de chimiothérapie. *De telles* chimiothérapies, administrées à doses très élevées en un à cinq jours, peuvent détruire toutes les cellules malignes persistant dans l'organisme après les traitements classiques. *Mais elles* sont très *toxiques* pour la moelle osseuse dont elles pourraient entraîner la destruction complète, mortelle, si la technique du prélèvement suivi de congélation ne permettait de la mettre à l'abri, pour la réinjecter ensuite.

Rechute

Lors du récent congrès de cancérologie pédiatrique, les professeurs J. Lemerle et O. Hartmann ont présenté les résultats obtenus sur les quatre-vingt-deux premiers enfants traités à l'Institut Gustave-Roussy par cette méthode. Ils souffraient tous de tumeurs graves, disséminées, en phase de rechute ou de *métastase,* et aucun n'avait de chance de guérison par les *méthodes habituelles* de traitement. Près de la moitié de ces enfants sont en bonne santé actuellement, et certains peuvent être considérés comme guéris, ce qui représente un extraordinaire espoir, par rapport au pronostic fatal *qu'*appelait hier encore leur état.

Une unité spéciale de onze lits a été aménagée à l'Institut Gustave-Roussy pour que puissent se poursuivre les recherches sur ce type de traitement si prometteur, mais si complexe et si *onéreux,* et qui ne doit donc être entrepris que selon des indications très précises et par des équipes spécialisées. Il en existe à l'heure actuelle quatorze en France, et le nombre des autogreffes de moelle réalisées par ces équipes se monte à plus de trois cents, *soit le plus fort contingent* européen.

Le traitement des moelles *prélevées, cancéreuses et* congelées à – 196 °C dans des cuves d'azote *liquide*, est fait en laboratoire, soit par une chimiothérapie importante, soit par l'adjonction d'immunotoxines permettant de détruire exclusivement les cellules malignes, soit (chez le professeur Klastersky en Belgique) par du carbonate de lithium, soit par des anticorps *monoclonaux qui* se dirigent, comme des fusées *téléguidées, sur les* éléments malades de la moelle et sur ceux-là seulement.

« L'autogreffe de moelle osseuse est actuellement une technique en évolution explosive », souligne le professeur N.C. Gorin (hôpital Saint-Antoine, Paris) dans le rapport qu'il vient de consacrer, pour le ministère de la santé, à ce secteur nouveau de la cancérologie.

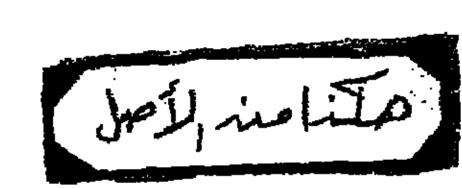
Les patients qui ont bénéficié de tels traitements gardent leur *identité biologique*, car leur sang est fabriqué par leur propre moelle osseuse, réinjectée après décongélation et purification de ses éléments malins. Ils ne risquent pas de réaction d'incompatibilité et ne sont pas devenus des « chimères humaines » comme les bénéficiaires d'une moelle osseuse parentale.

Mais les uns comme les autres relèvent d'une thérapeutique située à l'extrême pointe des technologies les plus coûteuses et les plus perfectionnées, allant de la cryobiologie (*ou connaissance des effets des* grands froids sur la matière vivante) à l'immunologie, à la chimiothérapie cancérologique et à la biologie cellulaire.

Il n'est pas exclu que ces méthodes extrêmes ne constituent qu'un passage acrobatique vers des moyens plus simples, allant du diagnostic *prénatal pour les maladies* héréditaires du système enzymatique ou immunitaire, à une compréhension (et donc un traitement) plus précis du phénomène malin. Tous, à commencer par les responsables des finances sociales, espèrent qu'il en est bien ainsi, et que les difficultés *économiques* et morales créées par la science se verront résolues par de nouveaux progrès...

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Elle est confondue trop souvent à la moelle épinière, composée de cellules *nerveuses et qui prolonge le cerveau* jusqu'à la partie inférieure de la colonne vertébrale.



et maladies héréditaires. Les équipes médicales françaises sont actuellement en tête.

Engrenage infernal

David ou le drame de conscience.

HÉROS malheureux et involontaire d'un drame médical, le jeune David est mort des conséquences d'un déficit immunitaire qui avait déjà tué l'un de ses frères. Il est décédé après onze années de réclusion dans une bulle stérile puis dans un scaphandre, sans avoir connu la douceur de la caresse et la chaleur du baiser maternel.

Cet enfant était porteur d'un déficit immunitaire, maladie congénitale qui l'empêchait de se défendre contre les affections bactériennes, virales, parasitaires ou à champignons. Le traitement de ces affections réside dans la greffe médullaire réalisée à partir d'un frère ou d'une sœur, identique dans les groupes leucocytaires. Des progrès récents permettent parfois de réaliser des transplantations chez des sujets non parfaitement compatibles, mais, habituellement, la greffe est réalisée dès les premières semaines, les premiers mois de la vie, et l'enfant peut alors quitter l'enveloppe salvatrice qui l'a protégé des contaminations du monde extérieur. Mais est-on autorisé à maintenir d'aussi nombreuses années un enfant dans une enceinte aussi réduite ? Il est évident que si la greffe avait réussi le monde aurait applaudi aux progrès de la science, à l'audace de ces médecins américains, à l'abnégation de ces parents qui ont supporté toutes ces épreuves, au courage de cet enfant. Malheureusement, il est mort victime d'une infection qui aurait dû l'emporter dix ans plus tôt.

On peut d'un côté s'émerveiller des prouesses techniques réalisées par les médecins de Houston qui ont entretenu dans cette bulle une atmosphère stérile pendant si longtemps et par les techniciens de la NASA (dont le centre est aussi à Houston) qui ont réalisé un scaphandre miniature adapté à la taille de l'enfant. Tous ces hommes ont œuvré pour assurer à l'enfant une vie aussi normale que possible.

L'acharnement à faire vivre

Mais on doit aussi s'inquiéter de cet acharnement à faire vivre un enfant qui est devenu une vedette de télévision et un héros de film, et dont la mort a ému bien des cœurs. Il faut tout faire pour sauver un enfant, tous les pédiatres le font tous les jours sans en retirer la moindre gloire ni la moindre fierté. Mais jusqu'où peut-on aller dans l'innovation thérapeutique ? On bannit les réanimations abusives maintenant en survie un corps en partie vidé de son cerveau. Ici, le problème est différent, il s'agit d'un enfant avec toutes ses qualités physiques et intellectuelles, et un éveil normal.

Cet enfant a primitivement été isolé car suspect de déficit immunitaire, et cette attitude est normale et tout à fait logique. Mais la greffe n'a pu être réalisée ou a été rejetée et l'enfant a dû rester prisonnier de son enceinte sous peine de mort. Les jours s'écoulent, les mois puis les années passent dans une situation où désormais la logique n'intervient plus. L'enfant grandit, s'éveille à la vie, il marche, il parle. Il n'est pas question, ou il n'est plus question, d'ouvrir l'enveloppe protectrice, et l'enfant continue à vivre (bien ? mal ?). Les médecins, les parents, les soignants, sont pris dans l'engrenage infernal de la poursuite thérapeutique, rançon de la médecine moderne. Tout le monde s'attache à cet enfant et chacun tente de le faire survivre.

Fallait-il ouvrir la bulle après quelques semaines devant l'échec ? Fallait-il maintenir cet enfant quels que soient le coût financier et économique de l'opération et l'investissement émotionnel, dans cette prison de plastique, en espérant qu'un jour un nouveau progrès de la médecine le sauverait définitivement. On sait qu'il existe aux Etats-Unis et ailleurs quelques autres rares enfants vivant ainsi depuis plusieurs années. Quelle est la qualité de leur vie ? Il faudrait connaître l'avis de chaque enfant et des quelques survivants. Chaque enfant désire être comme tout le monde. Le peut-il dans une bulle bien que les facultés d'adaptation des enfants à des situations extraordinaires soient étonnantes ?

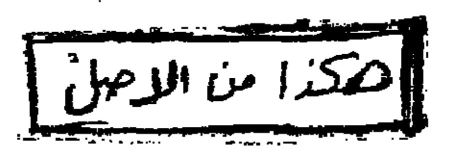
Il est important que les parents puissent donner un avis serein sur les conditions de vie offertes à leur enfant et que les médecins respectent leur avis. C'est un problème d'éthique où la responsabilité médicale se trouve à tout moment impliquée, mais il existe aussi un plus important problème de responsabilité collective. La décision de l'arrêt ou de la poursuite thérapeutique ne peut se prendre que précocement. Plus tard, elle est impossible.

Au-delà d'une publicité anormale donnée à ce cas dramatique, l'histoire de David pose bien le problème de l'enchaînement irréversible qui, à la suite des progrès techniques, lie médecins, infirmières et parents, et de la difficulté d'émettre une opinion raisonnable.

Professeur GÉRARD SCHAISON.
Département d'hématologie infantile, Hôpital Saint-Louis – Paris, Clinique des maladies du sang.



Un scaphandre miniature réalisé par la NASA.



L'usine du sang

Pouvait-on sauver l'enfant américain ?

POURQUOI greffer des cellules médullaires d'un sujet à un autre (greffe allogénique) ?

La moelle osseuse est l'« usine » qui fabrique les cellules sanguines (globules rouges, globules blancs et plaquettes). Les globules blancs comportent plusieurs catégories de cellules, dont les lymphocytes, qui assurent dans le sang et les tissus lymphoïdes les défenses immunitaires, c'est-à-dire notamment la défense contre les infections. La greffe de cellules médullaires qui permet d'apporter les cellules ou les molécules défaillantes peut donc être envisagée dans les défaillances majeures de production des cellules sanguines (aplasies médullaires), dans les maladies malignes de la moelle osseuse et du sang (leucémies), dans les anomalies congénitales les plus importantes des lymphocytes (déficits immunitaires), dans les plus sévères des erreurs innées du métabolisme (déficits enzymatiques), dans diverses maladies tumorales. Elle a aussi été tentée, mais avec des résultats encore décevants, dans le SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise, caractérisé par la disparition progressive d'une sous-population de lymphocytes).

Le prélèvement de la moelle osseuse, habituellement réalisé sur un donneur familial, comporte de multiples ponctions dans les os, sous anesthésie générale. Quelques centaines de millilitres de sang médullaire sont retirés puis préparés selon diverses méthodes avant d'être perfusés dans une veine du malade. La greffe elle-même est donc un geste simple : la transfusion intraveineuse de sang médullaire qui ira spontanément se localiser dans les cavités médullaires des os du malade. Celui-ci doit cependant être le plus souvent « préparé » par un « conditionnement immunologique » (chimiothérapie et/ou irradiation) pour éviter les phénomènes de rejet. En plus du rejet des cellules greffées, il existe un risque de « réaction du greffon contre l'hôte », véritable rejet à l'envers, au cours duquel les lymphocytes T contenus dans les cellules greffées rejettent l'organisme du malade bénéficiaire de la greffe. La prévention de cette réaction repose sur l'appauvrissement en lymphocytes T de la moelle transplantée et sur le traitement du receveur par des produits comme le méthotrexate ou la cyclosporine A.

En dehors des jumeaux, les donneurs les plus compatibles sont les membres de la famille identiques dans le système HLA, dont les analogies tissulaires sont très grandes. Un tel donneur compatible est trouvé dans 40 % des cas. Le succès complet de la greffe est alors assuré chez 45 % à 80 % des malades traités, selon le type de la maladie initiale. Des difficultés beaucoup plus importantes surgissent en l'absence de donneur aussi compatible. Un donneur familial moins compatible ou un donneur non apparenté peut être utilisé. Il importe alors d'appauvrir la moelle en lymphocytes T par l'une des méthodes développées dans les dix dernières années.

Dans ces cas, l'équilibre n'est pas toujours aisé à trouver entre l'élimination complète des lymphocytes T qui gêne la « prise » de la greffe et l'appauvrissement insuffisant qui laisse persister une importante réaction du greffon contre l'hôte. Cela explique un taux moyen de succès de 40 % et l'échec enregistré sur le petit David.

Le foie fœtal contient les précurseurs des cellules médullaires. Entre la huitième et la douzième semaine de gestation, ces cellules sont naturellement dépourvues de lymphocytes T et n'engendrent donc pas ou peu de réaction de rejet. La greffe, sans impératif de compatibilité, peut donc être réalisée, et les risques de réaction du greffon contre l'hôte sont minimes.

Ethique et coût

Cette méthode offre 50 % de guérisons dans les déficits immunitaires combinés sévères. Son amélioration récente fait espérer des taux de succès beaucoup plus élevés mais elle ne semble pas destinée à remplacer complètement la technique plus traditionnelle des greffes de moelle osseuse. Les deux méthodes ont, en effet, des indications idéales distinctes, et un nombre croissant de centres s'orientent vers l'utilisation de chacune des greffes, le choix reposant sur la variété de maladie.

Chez les enfants avec déficit immunitaire combiné sévère, ne disposant pas d'un donneur très compatible, la greffe de foi fœtal représente pour une majorité des immunologistes la solution la moins risquée et offrant les meilleures chances au malade. Dans les déficits immunitaires moins complets ou les leucémies, la greffe de moelle partiellement compatible reste préférée.

Le prix de revient de ces greffes varie selon la maladie initiale et la modalité de traitement. Je me limiterai à citer les chiffres calculés en 1982 en Grande-Bretagne dans les cas de déficits immunitaires et des erreurs innées du métabolisme : 6 500 livres (76 375 F) pour une greffe HLA-identique (1), 13 000 livres (152 750 F) pour une greffe de moelle moins compatible et 16 000 livres (188 000 F) pour une greffe de foie fœtal. Les deux derniers chiffres sont plus élevés que le premier, essentiellement en raison d'une nécessité d'isolement plus prolongée dans un milieu stérile (la bulle) afin d'éviter tout risque d'infection chez des malades dépourvus de défenses naturelles.

Les questions d'ordre moral que posent ces greffes ont déjà fait l'objet de nombreux débats. Pour la greffe de moelle, le donneur volontaire est averti du risque – très minime – de l'anesthésie générale et du prélèvement. La moelle osseuse est régénérable et aucune conséquence à long terme n'est à envisager pour le donneur. Le risque infime est donc généralement accepté sans aucune difficulté pour une greffe à un malade apparenté. Aucune pression ne doit cependant être exercée et le donneur doit être informé du risque d'échec afin de ne pas développer un sentiment de culpabilité dans cette éventualité. Pour certains donneurs de moelle osseuse, le prélèvement est envisagé avec plus de réserve lorsqu'il s'agit de traiter un malade non apparenté et habituellement inconnu.

En ce qui concerne les prélèvements de tissus fœtaux effectués dans les heures qui suivent la mort fœtale, ils s'apparentent à maints égards aux prélèvements d'organes sur le cadavre pour les transplantations de rein, cœur, pancréas ou foie. La plupart des autorités morales qui se sont penchées sur cette question n'y voient donc aucun problème, pour peu que la séparation entre les équipes concernées soit effective et garantisse non seulement l'absence de toute commercialisation, mais aussi l'absence d'incitation, justification ou interférence avec l'interruption thérapeutique de grossesse. L'avènement prochain d'une réglementation ou de recommandations précises mettra un terme à une polémique dépassée et offrira des conditions de travail facilitées, pour le meilleur bénéfice des malades.

Ainsi, la douloureuse aventure de David ne se renouvellera plus. Des enfants ne seront plus condamnés au nom de préjugés périmés à être privés d'une greffe de tissus fœtaux. Et le traitement pourra être appliqué sans une attente longue de plusieurs années.

Professeur J.-L. TOURAINE,
président de l'Association régionale pour les transplantations de moelle osseuse de tissus fœtaux (Lyon).

(1) On compte 300 000 F en France (chiffre 1984).

“ Le procès ”

LA Fédération hospitalière de France, les Hospices civils de Lyon et trois professeurs de médecine lyonnais : MM. Jean-Louis Touraine, immunologiste, Paul Dubois, histo-embryologiste et René François, chef du service de pédiatrie, viennent de porter plainte en diffamation contre le quotidien d'extrême droite *Présent*.

Ce dernier, inspiré par l'association contre l'exploitation des fœtus humains, que préside un magistrat, M. Claude Jacqunot, a mené, en 1982 et en 1983, une campagne forcenée contre les médecins qui prélèvent des tissus sur des cadavres de fœtus pour tenter de sauver des enfants gravement atteints par des maladies héréditaires telles que l'absence de défenses naturelles (déficit immunitaire) ou le diabète grave. Cette campagne, relayée par un certain nombre d'associations intégristes ou de partisans de l'extrême droite, a conduit à l'abandon de ces techniques aux hôpitaux universitaires de Bordeaux dès 1982.

Les équipes lyonnaises ont tenu bon, et la contre-attaque qu'elles déclenchent montre leur détermination à ne pas laisser compromettre la survie d'enfants qui ne peuvent être sauvés par d'autres moyens.

La mort de David, l'enfant bulle américain, auquel une greffe de tissu hépatique fœtal n'a pu être pratiquée en raison des dispositifs législatifs propres à l'État du Texas, montre bien, comme l'a indiqué le professeur Touraine, que les entraves apportées – par la diffamation – à ces méthodes relèvent du délit de non-assistance à personne en danger. La Fédération hospitalière de France et les Hospices civils de Lyon se sont associés à la plainte déposée par les trois patrons lyonnais, car ces deux organismes estiment que l'ensemble du dispositif hospitalier français est concerné par les versions « scandaleuses » données par un support de presse à des activités médicales.

Dr E.-L.

Les droits du malade à l'hôpital

Il existe une charte peu connue, peu appliquée.

SI les malades sont en général plutôt satisfaits des soins reçus à l'hôpital, ils sont plus critiques à l'égard de la qualité de l'*accueil*, du *confort matériel*, du soutien moral et surtout des informations qui leur sont réservés.

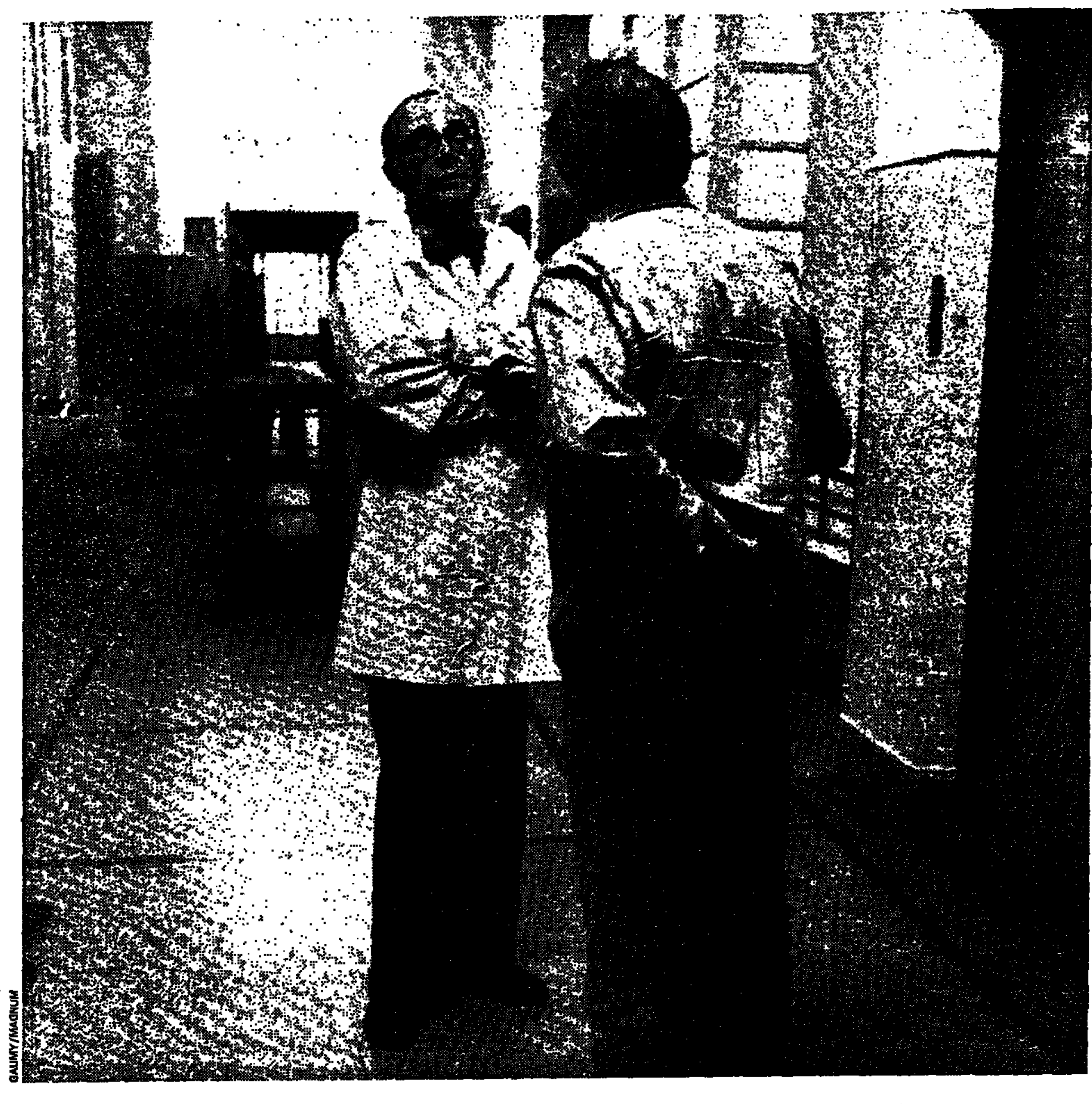
Conscient de ces carences, M. Michel Poniatowski, alors ministre de la santé publique, et de la Sécurité sociale avait mis au point, en 1974, une « charte » qui précisait les droits et les devoirs des *malades hospitalisés*. *Il semble*, dix ans après, qu'elle soit peu connue et peu appliquée.

Récemment, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs du Parlement européen a jugé nécessaire de relancer une réflexion sur les droits du malade à l'hôpital. Une « charte européenne des droits du patient » *a ainsi* été définie et adoptée.

La relance par le Parlement de travaux sur ce thème capital empêchera-t-elle que la Charte française soit progressivement abandonnée ? Ou permettra-t-elle, au contraire, de lui donner un second souffle, tout en l'adaptant aux besoins actuels des malades ?

Nombre de ces droits paraissent en effet élémentaires, certains sont d'un intérêt capital pour le malade, d'autres sont, par contre, fort contraignants pour les médecins. Quelques clauses sont en contradiction avec les systèmes de santé des États concernés. On peut se demander si cette résolution sera prise en considération par les pays de la CEE ou placée, une fois encore, au cimetière des idées pieuses. L'insuffisance de personnel, les faiblesses administratives, les règlements et la routine sont bien souvent à l'origine de comportements pénibles pour les malades. Une charte peut-elle changer les mentalités ?

MICHELLE EVIN.



Le médecin paraît inaccessible à l'hôpital. Peut-on établir un colloque singulier dans un couloir ?

GAUMY/MAGNUM

Respect de la personnalité et courtoisie

LES éléments essentiels de la charte française concernaient :

– le respect de la dignité et de la personnalité : courtoisie du personnel, respect des opinions et des croyances, aide par la surveillante ou les services sociaux, possibilité de rencontre avec la direction de l'établissement, secret sur la présence du malade à l'hôpital et sur son état de santé, possibilité de refuser des visites, de conserver ses effets personnels ;

– les liens avec l'extérieur : droit au courrier, au téléphone, aux visites, avec possibilité d'aménagement des horaires, autorisation d'avoir un proche près de soi ;

– les informations médicales : information du malade sur son état de santé, sur les examens et les traitements proposés, sur les raisons d'un transfert dans un autre service ou un autre établissement ; information de la famille, sauf opposition du malade ; *information du médecin de ville* sur la poursuite du traitement, *possibilité pour ce dernier d'être reçu par son confrère hospitalier* et de prendre connaissance du dossier de son patient ; possibilité d'obtenir copie des radios essentielles effectuées ;

– les devoirs des malades : respecter le repos de ses voisins (radio, tabac, visiteurs), ne pas se faire remettre denrées ou médicaments sans autorisation, être courtois avec le personnel...

Dix ans après, cette Charte a-t-elle apporté une amélioration à la vie quotidienne du malade hospitalisé ?

Quatre élèves-assistants de direction de l'École nationale de santé publique de Rennes ont consacré à ce thème un travail exhaustif de recherche (1). Selon leur enquête, la Charte a rempli une fonction symbolique de proclamation des droits du malade : ces droits semblent maintenant un fait acquis, même si certaines réticences subsistent, parmi le corps médical notamment. Mais au-delà de cette fonction symbolique, il semble *que* la Charte *ait échoué* dans sa mission d'information sur les droits ; elle est en fait *mal* connue du personnel soignant et presque totalement méconnue des patients.

La circulaire de 1974 faisait obligation aux établissements de diffuser le texte à tous les entrants à l'hôpital, dans le cadre du livret d'accueil remis à l'admission. Une enquête faite dans cinquante-cinq hôpitaux montre que dans 30 % des cas, la Charte ne leur est plus remise surtout dans les établissements de petite taille (il semble que les hôpitaux de l'Assistance publique la diffusent systématiquement) ; les trois-quarts des malades interrogés affirment ne pas la connaître et la moitié d'entre eux estiment manquer d'informations sur leurs droits.

En échouant dans cette mission d'information, la Charte a entraîné à son égard un certain scepticisme quant à son utilité. Mais ce relatif abandon n'est-il pas lié, suggèrent les auteurs, à son caractère non contraignant, à son absence de fonction comme moyen de recours ? Trop imprécise, trop générale, ou portant sur des points mineurs, elle n'a pas, en effet, valeur règlementaire et ne peut être invoquée en cas de litiges.

Une plus grande rigueur et une plus grande homogénéité auraient peut-être donné un impact plus grand à ce document.

---

(1) « L'impact de la Charte du malade *sur la qualité de la vie à l'hôpital* », par Philippe Bourgine, Bernard Even, Frédéric Hoibiaux et Thimotée Mbelle. Rapporté par *Gestions hospitalières* numéro de novembre 1983, février et mars 1984.

● *L'Hospitalisé*, de Jean-Michel de Forges, professeur agrégé de droit public et Jean-François Seuvic, spécialiste de droit privé, vient d'être réédité par les Éditions Berger-Levrault, dans la collection Administration nouvelle (334 pages, en douze chapitres complétés ou *refondus*, 200 F).

A l'heure où de nouveaux changements sont annoncés par les réformes hospitalières en cours, les auteurs présentent, à propos du statut du malade hospitalisé – raison d'être et centre de l'activité hospitalière – *« ce qui a pu être réalisé et ce qui reste à accomplir pour que la finalité humaine de l'hôpital ne soit pas perdue de vue »*.

Libre arbitre

La résolution du Parlement européen

SELON la résolution adoptée par le Parlement européen, la Charte devrait assurer aux malades :

– *« Le droit aux traitements et aux soins dans des délais aussi rapides que possible »*, ce qui implique une couverture minimale des frais par la collectivité ;

– *« Le droit au libre choix du médecin traitant et de l'établissement de soins dans un rayon géographique raisonnable »*. Sur ce plan, le texte risque – sauf modification profonde du système de santé – de rester inapplicable dans certains pays de la CEE où les patients, s'ils doivent à l'heure actuelle s'inscrire auprès du médecin de leur choix, ne peuvent en changer sans l'autorisation du *conseil médical* de la zone concernée (Grande-Bretagne), sans entamer une procédure particulière et complexe (Italie) ou sans l'accord écrit du généraliste pour l'accès au spécialiste (Pays-Bas) ;

– *« Le droit à l'information sur le diagnostic, la thérapie et le pronostic »* ;

– *« Le droit de consulter son propre dossier médical et celui de consentir ou non au traitement proposé »*. Toutefois, la situation juridique des personnes incapables de prendre une décision raisonnée quant aux traitements requis soulevant des problèmes considérables, le Parlement estime que ces droits *devraient* être *traités* dans une charte spéciale ;

– *« Le droit au secret médical, mais aussi à la levée partielle ou intégrale du secret en ce qui concerne ses propres données médicales »*. Ce droit pourrait être limité ; l'accès aux dossiers médicaux peut, par exemple, revêtir la plus haute *importance pour les chercheurs* : le secret, dans ce cas, serait *contraire au progrès des* connaissances médicales ;

– *« Le droit d'être représenté par des associations ou organismes indépendants »* ;

– *« Le droit de recours ayant pour critère l'« atteinte aux intérêts du malade » ; « le droit de recours à une procédure devant les tribunaux »*, afin de déterminer dans quelle mesure le patient a reçu des soins *« consciencieux »*, diligents et conformes à l'état actuel des *connaissances et aux règles* de la pratique médicale.

Une clause définit, en outre, les droits et obligations des praticiens ;

– *« Le droit au respect de la vie privée et des convictions religieuses et philosophiques »* ;

Enfin, *« le droit de mourir dans la dignité »*. Un amendement concernant *« le droit à l'euthanasie, à condition que le patient en ait expressément exprimé le souhait et dans des conditions déterminées »*, a finalement été repoussé.

Le Parlement ajoute qu'il peut être nécessaire, dans certaines *circonstances* bien définies, de limiter les droits des *patients lorsque ceux-ci* menacent la santé publique.

Les accidents sont-ils liés à la consommation d'alcool ?

Une enquête française répond.

LE faciès déformé, le foie délabré, victime de tremblements et d'hallucinations, sujet parfois dangereux : on connaît l'image classique de l'alcoolique au stade terminal. On connaît aussi les difficultés du traitement, les douleurs du sevrage. Il s'agit là de réalités médicales « statiques », comme celles – peut-être moins bien connues – de l'établissement du phénomène de dépendance et des relations alcool-état immunitaire.

Le tableau pourtant, est loin d'être complet. Il manque en particulier les images « dynamiques » que seule peut apporter l'épidémiologie, discipline encore bien méconnue dans l'Hexagone. Pour la première fois en France, une étude médicale de terrain livre un cliché photographique sur un aspect méconnu des méfaits de l'alcoolisation. Un cliché qui, à l'évidence, en appelle d'autres mais qui, d'ores et déjà, apporte des données inédites, passionnantes et inquiétantes.

L'enquête dirigée par les professeurs Jacques Weill et Jean E. Murat a porté sur 2 778 blessés admis en moyenne pendant un an au Centre hospitalier universitaire de Tours (1). Que révèle-t-elle ?

Les dosages montrent que 23 % des blessés ont une alcoolémie supérieure à 0,40 g par litre et près de 10 % supérieure à 2 grammes au moment de leur admission à l'hôpital. Chiffres souvent inférieurs à la réalité puisque certains accidentés étaient vus à distance de leur accident (au-delà de trois heures, ils étaient exclus de l'étude). Outre l'alcoolémie, le dosage sanguin d'une enzyme (la gammaglutamyltransférase) était systématiquement effectué. Il permet le dépistage biologique des buveurs excessifs chroniques. L'élévation de cette enzyme constitue en effet dans la plupart des cas un véritable « stigmate biologique » de l'imprégnation.

L'identité, la catégorie socioprofessionnelle, le type et les circonstances de l'accident étaient aussi systématiquement notés. L'ensemble des données ont ensuite fait l'objet d'un traitement informatisé.

C'est l'homme jeune (de seize à cinquante-cinq ans) qui statistiquement est le plus fréquemment victime d'accidents (du travail et de la voie publique). Passé cinquante-cinq ans, on note la fréquence des accidents domestiques (2) (33,3 % chez les hommes, 52,6 % chez les femmes). Dans l'ensemble, les autres types sont moins rencontrés : accidents du sport (6,8 % pour les hommes, 3,9 % pour les femmes), du trajet (7,7 %, 8 %) conséquence de rixes (7,3 %, 4,4 %). Points noirs : le milieu de la semaine (accidents du travail) le samedi (accidents du trajet) et le dimanche (accidents domestiques).

Le classement en fonction de l'alcoolémie montre chez l'homme une décroissance depuis les rixes et bagarres (37 % des sujets ont plus de 2 grammes d'alcool par litre de sang), les accidents de la voie publique, ceux dus à des professionnels de la conduite et les accidents domestiques (de 13 à 16 %), puis les accidents de trajet, du travail et du sport (1,4 % malgré tout dans ce dernier groupe...).

« On ne peut qu'être frappé, notent les auteurs, *par la fréquence de l'alcoolisation de nos accidentés. Ces constatations paraissent en contradiction avec certaines données antérieures fournies par l'ONSER ou la gendarmerie. Il faut cependant souligner que notre échantillon comprend toutes sortes d'accidentés, et pas seulement ceux de la route, et en même temps que les accidents de la circulation examinés sont surtout urbains. »*

Les jeunes accidentés ont le plus souvent moins bu que leurs aînés. Si l'on s'intéresse au groupe des « plus de 2 grammes par litre », on trouve en tête les accidentés chômeurs (22,9 %). Viennent ensuite, avec 10 %, les agriculteurs exploitants, les employés, puis le groupe hétéroclite « armée - police - clergé - artistes », et les chauffeurs professionnels.

L'alcoolémie chez les hommes a tendance à augmenter avec le jour de la semaine comme avec l'heure de la journée. *« Les valeurs de 0 à 3 heures,* soulignent MM. Weill et Murat, *sont effarantes : à peu près un tiers d'alcoolémies supérieures à 2 grammes par litre, un tiers entre 0,4 et 2 grammes. »* C'est à partir de 4 heures que la « décrue » s'annonce. A un degré moindre, le phénomène est identique chez les femmes.

Un chapitre mérite réflexion : celui des accidents où une seule personne est impliquée. Alors qu'en moyenne 9,3 % des accidentés ont une alcoolémie supérieure à 2 grammes, on passe à 16,8 % chez les automobilistes, à 21,9 % avec les conducteurs de vélomoteurs et 24 % avec les bicyclettes. *« En d'autres termes,* notent les auteurs, *ils tombent tout seuls ».* De la même manière, l'analyse fine des 107 accidents survenus dans les nuits de vendredi, samedi et dimanche entre minuit et 4 heures du matin recèle bien des surprises.

La fréquence des rixes-bagarres y est chez les hommes de 28,6 %. Par comparaison, on peut établir qu'il y a un net accroissement des alcoolémies supérieures à 2 g/litre pour les accidents de la voie publique, les accidents domestiques et les rixes-bagarres (seules 8,3 % correspondent à une alcoolémie nulle ou faible). Entre minuit et 4 heures du matin, près d'un accident sur trois montre une alcoolémie supérieure à 2 g/litre.

L'analyse des résultats du dosage de gammaglutamyltransférase (ou gamma G.T., qui fait partie de l'arsenal médical concernant l'alcoolisme) est aussi riche d'enseignements. Le pourcentage de résultats anormalement élevés est plus important chez les ouvriers agricoles (20,9 %), les chômeurs (17,9 %) et les patrons (17,2 %). La relation connue entre alcoolisme chronique (gamma G.T.) et aigu *(alcoolémie) est parfaitement* retrouvée, tant chez les hommes que chez les femmes. Les accidentés solitaires à deux roues sont eux aussi très fréquemment des alcooliques chroniques.



Derrière le stéréotype de l'alcoolisation rituelle, le scandale de l'autodestruction.

Pour importante et originale qu'elle soit, cette enquête, qui a servi de modèle à une autre, nationale, dont les résultats complets devraient être prochainement connus *(le Monde* du 17 février), comporte un important biais méthodologique : l'absence de groupe témoin. En toute rigueur statistique, il faudrait pour chaque groupe constitué disposer de contrôles parallèles chez les sujets non accidentés. Seule cette méthode permettrait d'établir sans discussion la responsabilité de l'alcool dans l'accident.

Il faut aussi se garder des causalités apparentes. Ainsi pour les chômeurs. Les chiffres établissent que les chômeurs accidentés sont plus que d'autres catégories socioprofessionnelles concernés par l'alcool. Cela ne permet pas de conclure que les chômeurs boivent plus que d'autres ni *a fortiori* que le chômage est cause d'alcoolisme. Diverses hypothèses peuvent, à ce niveau, être formulées, à commencer par celle qui veut que les chômeurs sont peut-être, dès le départ, un groupe à risque, les entreprises ne licenciant pas totalement « au hasard ».

Au total, c'est un bien sombre tableau que dessine l'étude tourangelle en donnant en grandeur nature, une image de l'alcoolisation d'une ville de taille moyenne du centre de la France. Un tableau qui comporte malgré tout une tache de couleur : la faible corrélation entre alcoolémie et accidents du travail.

JEAN-YVES NAU.

(1) Ce travail a été mené de novembre 1981 à décembre 1982 au CHU Trousseau (Tours). Il a été financé par le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme et par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

(2) Par « accident domestique », on entend traumatisme survenu au domicile. Il s'agit le plus souvent de chutes, de coupures, de morsures de chien, d'accidents de bricolage, etc.

Fléau sous surveillance

LA publication d'une enquête comme celle réalisée au CHU de Tours, qui précède celle du travail national réalisée sous l'égide du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, est, de toute évidence, un événement. Ces travaux seront-ils pris en compte par les pouvoirs publics ? En d'autres termes jusqu'où pourra-t-on aller dans la connaissance de ce phénomène si intimement mêlé à la vie quotidienne de la collectivité nationale ?

L'épidémiologie n'est pas une science fermée sur elle-même. Pas de tour d'ivoire ici. A décrire avec un tel luxe de détails le comportement des foules face à l'acool, les rythmes circadiens et hebdomadaires de l'imprégnation et leurs conséquences médicales et so*ciales, on fournit aux responsables* des renseignements trop précis pour ne pas être gênants. *« Il est clair,* expliquent les professeurs Weill et Murat, *qu'il faudrait multiplier les contrôles d'alcoolémie des conducteurs dans les périodes les plus dangereuses, y compris en ville le samedi soir et à la sortie des bals et fêtes. »*

La mise en service prochaine des nouveaux éthylotests *(le Monde aujourd'hui* daté 19-20 février) et la dernière législation sur l'alcool au volant forment, avec les données épidémiologiques ainsi établies, un ensemble suffisant pour qu'une répression beaucoup plus sévère soit aisément mise en œuvre. La sera-t-elle ?

On peut aller plus loin. La mise en évidence d'une corrélation étroite entre accident domestique et alcoolémie – si elle est confirmée – n'est pas une constatation anodine. Dans une société policée qui cherche à réduire le coût de ses dépenses de santé, on peut aisément imaginer que les frais ainsi occasionnés soient, après dosages, à la charge non plus de la collectivité mais bien de l'individu.

Sous les effets conjoints de la crise et des progrès de l'épidémiologie, l'alcoolisme pourrait ainsi perdre son image de fléau et devenir un fait individuel, un comportement pathologique qu'il faut, moins pour des raisons médicales qu'économiques, réprimer. A moins, et c'est bien l'enjeu actuel, que l'on puisse démontrer qu'au total le jeu n'en vaut pas la chandelle et qu'il convient de ne prendre dans les études épidémiologiques que ce qui est socialement acceptable.

J.-Y. N.

" Dépsychiatrisaton "

DEUX travaux récents ont pour objet une analyse du phénomène de l'alcoolisme. Le premier a été réalisé sous l'égide de la Société française d'alcoologie par M. Eric Svoboda (CHR de Montpellier) et porte sur une tentative d'évaluation des soins donnés aux malades alcooliques (1). C'est seulement dans les années 50 que l'alcoolique a été identifié en tant que malade, et qu'on a disposé de moyens thérapeutiques nouveaux. Hôpitaux psychiatriques, dispensaires d'hygiène mentale, services de médecine générale et de gastroentérologie, centres d'hygiène alimentaire, établissements de post-cure : les structures ont été nombreuses à recevoir des centaines de milliers de malades.

« Au moment où on parle de rationaliser notre système de santé, explique le professeur Pierre Jean, vice-président de la Société française d'alcoologie, *on comprend mal que l'on continue à prodiguer à l'aveuglette, chaque année, des soins à des centaines de milliers d'alcooliques qui doivent généralement au hasard leur orientation vers telle ou telle structure de soins. »* C'est pourquoi un groupe de recherche s'est aujourd'hui fixé l'évaluation des conduites thérapeutiques en matière d'alcoolisme. Elle permettra notamment de dire si la « dépsychiatrisation » de l'alcoolisme a été, médicalement, une bonne chose, et d'aider à définir (alors même qu'un texte de loi est en préparation sur ce thème) quelle est aujourd'hui en France la structure de soins optimale.

Le Centre de recherches sociologiques de l'université de Toulouse – Le Mirail (laboratoire associé au CNRS) s'est, lui, longuement penché sur « les alcoolismes féminins » (2). Bien que les femmes n'aient sans doute pas attendu cette date pour boire, c'est en 1950 que la littérature médicale s'est intéressée à la femme alcoolique : informations dispersées d'abord, peu nombreuses, puis soudain thème de recherche. Alcoolisme clandestin, buveuses honteuses, buveuses névrotiques, buveuses solitaires, toutes ces descriptions trouvent place dans les colonnes des journaux.

Après une enquête à Strasbourg, à Evreux, à Saint-Brieuc, à Saint-Cloud, à Dijon et à Limoges, les *sociologues toulousains* esquissent quatre portraits : les exclues de la modernité (femmes qui subissent leur destin), les déchirées (femmes en contradiction permanente), les « en maisonnées » (femmes malades de leur choix) et les modernistes (femmes déçues d'une modernité qu'elles ont pu croire meilleure).

« Nous n'avons pas enquêté, écrivent-ils, *sur les hommes alcooliques, mais n'y avait-il pas fort à parier que là aussi, derrière le stéréotype de l'alcoolisation rituelle, populaire ou mondaine, se cache autre chose, que paradoxalement le développement de la toxicomanie juvénile permettrait d'éclairer. ? (...) Le scandale de l'autodestruction, de la mort lente, qu'exhibe brutalement la consommation de drogues, est le même en son fond que celui de l'alcoolisme, qu'il soit masculin ou féminin. »*

(1) « L'évaluation des soins donnés aux malades alcooliques », travail de recherche de fin d'assistanat, Ecole nationale de la santé publique de Rennes.

(2) « Les alcoolismes féminins », *Cahiers du Centre de recherches sociologiques de l'université de Toulouse – Le Mirail*, cahier n° 1, janvier 1984.

Le mobilier urbain, *inventé et développé de manière cohérente au XIXe siècle, s'est enrichi depuis...*

L'abriteur-indicateur

« Paris n'est pas ma meilleure affaire », dit Jean-Claude Decaux. « Mais quelle vitrine ! »

GRACE aux cent quinze mille objets qu'il y a placés, il règne dans les rues de six cents villes et bourgs de France et déjà dans celles de quatorze autres pays. Les contrats qu'il a signés avec les municipalités prolongent son empire jusqu'à la fin de ce siècle. Qu'on le veuille ou non, il faudra s'accommoder du décor que, par touches successives, il est en train de composer. Pourtant, le mobilier urbain qu'il a signé est loin d'être le seul à encombrer les trottoirs. A Paris, par exemple, sur les cent cinquante mille objets qui obligent les piétons à *slalomer*, huit mille six cents seulement sortent de ses ateliers. Mais qui connaît les auteurs des lampadaires, des kiosques à journaux, des feux de carrefour ? Seul Decaux s'est fait un nom. A coup d'innovation, et parfois de scandale.

Il y avait près de cent ans qu'on n'avait pas connu cela. Dans le Paris du Second Empire et de la Belle Epoque, des architectes de renom comme Davioud, Hittorff ou Guimard ne répugnaient pas à dessiner des urinoirs, des candélabres et des entrées de métro. L'utilitaire avait du style. Puis vinrent cinquante ans de décadence entre 1914 et 1964, pendant lesquels les ingénieurs de la voirie devinrent les maîtres des édicules, des feux rouges et des bornes d'appel, qui se multipliaient. Une seule consigne : faire du fonctionnel et du bon marché. Hétéroclite, le mobilier urbain devint la honte de nos cités.



BERIOT

Soixante mille abribus dans le monde, 860 millions de chiffre d'affaires.

Un beau matin de 1964, un inconnu de vingt-sept ans, blondinet aux yeux bleus et au culot d'enfer, débarqua chez Louis Pradel, maire de Lyon, en lui proposant un marché incroyable : « *Sans que vous ayez à débourser un centime, je construis dans toute la ville des abris d'autobus aux lignes sobres et aux parois transparentes. J'en assure entièrement le nettoyage et l'entretien. En contrepartie, vous m'accordez l'exclusivité de la publicité sur une des faces de l'abri : deux mètres carrés, pas davantage. Et je vous verse chaque année des redevances, plus un pourcentage sur les recettes publicitaires. D'accord ?* » Pradel, estomaqué, consulta les professionnels. Le verre ne tiendra jamais, lui dit-on, et la surface d'affichage est trop petite pour tenter les publicitaires.

L'inconnu, c'était Jean-Claude Decaux, et l'on résiste difficilement au punch, aux arguments de vente et à la séduction du gaillard. A quinze ans et demi, alors que son père, ancien ouvrier devenu petit commerçant à Beauvais, lui avait confié pendant les congés la boutique de chaussures, il vida la caisse pour lancer une campagne de publicité par affiches. A dix-huit ans, il se faisait émanciper et, sans aucun diplôme, créait sa propre affaire d'affichage publicitaire. Monté à Paris, il passait un soir d'automne sur l'avenue Victor-Hugo dans le seizième. Des gens attendaient le bus sous la pluie. L'idée jaillit : « *Et si je les mettais à l'abri, tout en offrant à Renault cet emplacement publicitaire exceptionnel ? Ça devrait marcher.* » A Paris, les services préfectoraux boudèrent. A Lyon, Pradel accepta de tenter l'aventure.

Vingt ans plus tard, en 1984, Decaux a installé soixante mille abribus à travers le monde. Son catalogue offre cinquante autres modèles de meubles urbains. L'entreprise, devenue numéro un de sa catégorie en Europe, emploie mille neuf cent cinquante personnes et fait travailler mille cinq cents autres chez ses sous-traitants. Elle annonce un chiffre d'affaires de 860 millions de francs, dont le quart réalisé avec l'étranger. Mais avec le goût du secret qui règne dans la maison, on refuse de donner la moindre indication sur les bénéfices.

Le phénomène Decaux a incontestablement fait découvrir aux citadins et à leurs élus la laideur et parfois l'inadaptation des objets de voirie. Son style fait école. Les fabricants de feux rouges tricolores commencent à redessiner leurs appareils. La Ville de Paris s'est dotée d'un bureau d'études qui vient de sortir deux nouveaux lampadaires de belle venue. C'est encore ce service qui a conçu avec un bonheur inégal les nouveaux modèles de kiosques à journaux appelés à remplacer les mille baraques qui déparaient les artères de la capitale.

Le secret de cette réussite à l'américaine tient d'abord au dynamisme personnel du PDG de la société Decaux. « *J'organise ma vie comme si j'avais à disputer un match tous les jours*, explique-t-il. *Lever 6 h 30, un quart d'heure d'assouplissements, un fort petit déjeuner, beaucoup de travail, ni alcool ni cigarettes, 25 km de cross par semaine et au lit de bonne heure. Je gagne, c'est vrai, mais croyez-moi, la compétition est serrée.* »

Ce patron aime s'entourer de gens comme lui, des self-made men, des fonceurs, des vendeurs. Sinon, il les « vire ». « *Decaux est toujours pressé*, disent de lui ses collaborateurs, *trop pressé même. Ça peut nous faire commettre des bévues.* » Autour de lui veille le clan familial : sa femme et ses deux frères travaillent dans la maison, les trois fils piaffent devant la porte.

Les produits ? Ils sont imaginés, dessinés, préparés, mis au point durant des années dans le secret absolu. Puis ils font l'objet d'un dépôt de brevet. Les bureaux d'études — trente personnes disposant de *20 millions* par an — sont installés à l'écart de la direction et des ateliers de montage, tous situés à Plaisir, à 25 km à l'ouest de Paris. Visite interdite. La sanisette, par exemple, ce sanitaire à nettoyage automatique, y a été élaborée avec les ingénieurs de la société Bertin pendant cinq ans avant d'être présentée en public et testée près du Centre Pompidou, à Paris. Le principe est simple. Il faut un objet « vendable », parfaitement au point (d'entretien minimum) et de bel aspect (acceptable par tous).

Pour l'esthétique, on s'est inspiré du mobilier urbain des pays scandinaves, et lorsqu'on manque d'idées, on fait appel à des cabinets de designers étrangers. La poubelle Decaux, appelée joliment « borne de propreté », est due au crayon d'un Britannique ; le nouvel abribus, baptisé Murano, à un dessinateur italien. Mais le patron met sans cesse son grain de sel, corrige, rectifie chaque détail. « *Je rêvais d'être architecte*, avoue-t-il. *J'ai été élevé par un grand-père braconnier qui m'a donné le sens de la nature. Les lignes haute tension, les château d'eau, les hangars agricoles mal foutus, me hérissent.* »

Par conviction, et pour soigner l'image de marque de la maison, tout est minutieusement dessiné : les lettres, les uniformes du personnel, la décoration des véhicules d'entretien. Ceux-ci sont lavés chaque jour. Le quartier général de la société veut impressionner le visiteur : béton brut et verre à l'extérieur, moquette, éclairages savants et secrétaires de rêve à l'intérieur. Le boîtier de commande électrique, lui-même, est devenu une sorte d'objet d'art. « *Pour les affiches collées sur mes abribus et mes panneaux, je refuse les projets ringards*, dit Decaux. *Ma réputation, vous comprenez...* »

Mais sa botte secrète, c'est sa théorie de l'entretien. « *Il n'est pas difficile*, dit-il, *de concevoir un objet fonctionnel, résistant et esthétique. Le vrai problème, c'est de lui permettre de durer sans vieillir.* » Le « climat » urbain est terrible. Les chocs, les intempéries, les chiens, l'affichage sauvage, dégradent très vite tout ce qui se trouve dans la rue. Il faut donc nettoyer sans trêve ce mobilier.

Voilà pourquoi la société Decaux ne vend pas les objets de son catalogue. Elle les loue aux municipalités et en assure l'entretien pendant toute la durée du contrat. C'est cet argument choc qui séduit tant d'élus. Quatorze cents hommes et six cents véhicules sont mobilisés pour cela : camion-grue, camionnette-peinture, fourgon de lavage, véhicule à nacelle téléscopique, voiture pour les réparations électriques, fourgonnette de dépannage, berline de contrôle, chacun a sa mission.

Enfin, Decaux est un vendeur né. Sa stratégie : persuader d'abord une grande ville d'accepter son nouveau matériel. Puis, utiliser cette référence pour se lancer en grand sur le marché des cités moyennes. C'est à Lyon qu'il a installé ses premiers abribus ; à Nice, sur la promenade des Anglais, qu'il a testé ses poteaux indicateurs. « *Paris n'est pas ma meilleure affaire*, dit-il. *Je n'y fais que 5 % de mon chiffre d'affaires, mais quelle vitrine !* »

Pour convaincre les édiles, les démarcheurs de la société promènent à travers la France un semi-remorque de démonstration. Banal en apparence. Mais, sous les yeux ébahis des élus, il s'ouvre comme une fleur et en un instant présente sur un plateau la collection complète des meubles Decaux en fonctionnement. La sanisette, elle-même, est opérationnelle. Quand cela ne suffit pas, un avion privé vient chercher une délégation du conseil municipal et la dépose à Plaisir. Là, c'est le grand jeu : démonstration en vraie grandeur, projection d'un film, dîner sur place dans le décor luxueux du *club-house* et retour à domicile avant minuit.

« *Je n'ai pas de vrais concurrents*, affirme le patron, *seulement des détracteurs.* » L'agressivité commerciale de la maison Decaux, les manières de son PDG, son côté comédien-grand seigneur, l'empire qu'il s'est taillé, l'apparition de la publicité sur les abribus et les panneaux municipaux d'information, exaspèrent certains. Alors, on casse, on brûle et on salit. C'est par dizaines que les panneaux ont flambé il y a quelques années. L'un des entrepôts a été réduit en cendres par un incendie criminel. L'an dernier encore, le vandalisme a coûté 14 millions de francs à la société.

La firme a eu aussi maille à partir avec la commission de la concurrence. Celle-ci, par deux fois, en 1978 et en 1980, l'a obligée, sous peine d'une amende de 1 million de francs, à dénoncer certains accords illicites passés par Decaux avec ses concurrents, avec l'administration et avec des communes.

On se souvient encore de l'accident mortel survenu en 1981 à une fillette qui avait pénétré sans être accompagnée dans l'une des premières sanisettes installées sur la plage de La Seyne-sur-Mer. Cet épisode a retardé de plusieurs mois la diffusion de l'appareil et a peut-être compromis son avenir. A l'époque, on annonçait que la sanisette serait produite à raison de mille cinq cents *exemplaires par an pendant* cinq ans. Pour supporter le choc, la société Decaux reçut l'apport de capitaux de la Compagnie générale des eaux. Depuis lors, le sanitaire automatique n'a été fabriqué qu'à cinq cents exemplaires. Sur les quatre cents appareils commandés par Jacques Chirac, deux cent quarante seulement ont été installés. Certains arrondissements ne veulent pas de ceux qu'on leur attribue. Quant aux Parisiens, 90 % d'entre eux n'ont jamais utilisé la sanisette.

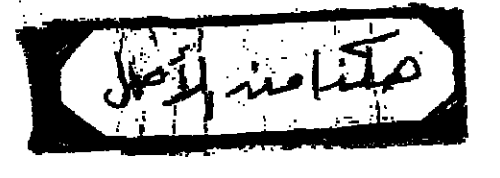
Demi-échec aussi pour le placement des panneaux animés, les fameux MILT, dont cent quatre-vingt-cinq avait été imprudemment acceptés par la Ville de Paris. Devant l'hostilité du public, Jacques Chirac, à peine élu, a dû renoncer à la moitié des livraisons. D'autres panneaux installés naguère en certains points sensibles de la capitale où la *publicité est désormais* interdite devront disparaître.

En 1978, Jean-Claude Decaux affichait deux ambitions : atteindre, cinq ans plus tard, *500 millions* de chiffre d'affaires et les réaliser à 60 % à l'exportation. Il a dépassé son premier objectif, mais il reste très en deçà du second, puisque ses recettes venant de l'étranger ne dépassent pas 25 %. Le roi du mobilier urbain affirme être en négociation depuis des mois, voire des années, avec plusieurs pays. Son bagout ne ferait-il plus recette ? « *C'est purement politique et affectif* », rétorque-t-il. « *Nous nous heurtons au protectionnisme des élus étrangers* », ajoutent ses proches.

Ces difficultés semblent aiguillonner Decaux. Il presse son bureau d'études d'améliorer les objets existants, fait dessiner une sanisette plus compacte, sort un nouvel abribus, prépare un modèle de moto ramasse-crottes plus efficace. « *Jusqu'à présent*, dit-il, *nous avons résolu des problèmes techniques, répondu à des besoins. Désormais, il faut soigner davantage l'esthétique, réduire la taille du mobilier, le rendre plus transparent, grouper plusieurs objets sur un seul point pour éviter l'encombrement des trottoirs, bref se faire plus discret.* »

Adaptera-t-il ses meubles au style architectural des villes, comme le lui demandent souvent les élus ? « *Je m'y refuse* », répond-il abruptement. Le système Decaux est fondé sur le petit nombre des modèles et la grande série. Sorti de là, l'entretien et la réparation deviendraient un casse-tête ruineux. Le mobilier urbain sera industriel ou ne sera pas. Conséquence : on verra à Moscou, à Paris comme à San-Francisco les mêmes abribus et la même signalisation.

MARC AMBROISE-RENDU.



vingt ans d'une nouvelle gamme d'objets. Dans ce bazar hétéroclite, les derniers modèles essaient de se faire oublier. Jusqu'à la transparence.

Haussmann, homme de fonte

Lampadaires, bancs publics, fontaines, kiosques : l'urbaniste de Napoléon III faisait tout dessiner.

ON a toujours brocardé la ville pré-haussmanienne pour ses « embarras ». La rue, établie au petit bonheur des lignes d'écoulement des eaux, bosselée de gros pavés disjoints, offrait un cours cahotant, inégal, montant de chaque côté de son lit vers les façades, creusée d'un égout en son milieu, ruisseau capricieux. Pas de trottoir, mais de fortes bornes de pierre accotées aux maisons, protégeant les piétons qui s'y réfugiaient. Les lampes d'éclairage à gaz ou à huile étaient suspendues à des consoles. Il n'y avait guère de mobilier urbain puisque pas de trottoirs.

Ceux-ci commencèrent à se développer à la fin de la Restauration et sous la monarchie de Juillet, au prix d'infinies complications. Il n'existait aucun instrument efficace de calcul des niveaux, et définir une pente régulière d'un bout à l'autre d'une rue était une aventure ; on n'en finissait pas d'égaliser les bas-côtés, de porte cochère en porte cochère.

Et puis, progressivement, les rues bombées remplacèrent les rues fendues ; les eaux étaient recueillies le long des caniveaux latéraux puis enfouies à l'égout. Haussmann paracheva ce travail de rabotage des aspérités et d'aménagement des sols. Le vieux pavé fut remplacé par de petits blocs de porphyre à joints serrés, des cubes de bois debout, ou des surfaces de macadam (pierre concassée et tassée au rouleau, introduite en 1849) ou d'asphalte, plus souple, plus lisse, mais glissant pour le pied des chevaux et proscrite des grandes artères par l'empereur, « cavalier accompli », au grand dam de son préfet.

Ces chaussées droites, aplanies, étaient bordées de caniveaux de granit ou de grès puis de trottoirs, eux-mêmes nets et propres. Il restait à équiper ces nouvelles surfaces publiques pour qu'elles témoignent à leur niveau du grand dessein d'ordre et de hiérarchie spatiale qui se déployait à travers la ville. Rien qu'entre 1859 et 1869, il s'en construisit 664,5 kilomètres ; ils couvraient à la fin du Second Empire 296 hectares, soit près du quart de la surface totale affectée à la voierie publique.

Aussi fut-ce l'âge d'or du mobilier urbain. Le nouveau Paris, irrigué de vastes percements, purgé par son réseau d'égouts, encadré de ses immeubles réguliers, fut ponctué d'un immense système coordonné de bancs, candélabres, urinoirs, kiosques divers, disposés selon des règles rigoureuses et gérés par d'imposants services administratifs. Une armée d'architectes et d'ingénieurs modestes, entièrement soumis au service public, édifiaient ces petits équipements au fur et à mesure qu'avançaient les travaux d'assainissement de la ville.

Conçus et réalisés en peu d'années, semés parmi les rangées d'arbres, ils devinrent vite familiers et aidèrent à ce que s'impose ce paysage fondamentalement renouvelé et à bien des égards monotone.

Les arbres, dont la parfaite arithmétique municipale affirme qu'ils furent portés de 50 446 à 95 577, relèvent du même souci d'ordre et d'homogénéité. Leurs files régularisent le tracé des rues, masquent ce que l'urbanisme n'a pu ordonner, rattrapent les faiblesses du plan, les hiatus, inachèvements, faux alignements. Ils cachent de leurs frondaisons l'âme des anciens quartiers, aident à diffuser en tous points une même ambiance et adoucissent la violence de la chirurgie haussmanienne. Ils assurent la domination du privé et de ses différences par le public et sa cohérence.

Partout où intervint le baron Haussmann s'est mis en place *un même jeu limité mais harmonieux* de matériaux et d'éléments construits : façades blanches à l'architecture elle aussi réglementée, tombant droit sur des trottoirs débarrassés d'objets parasites, mobilier uniforme, tronc sombre des marronniers, caniveau puis chaussée. Ce dispositif fit l'objet d'études techniques, fonctionnelles, hygiéniques, mais également esthétiques, minutieuses, de dessins à grande échelle, élévations, vues en plan, qui révèlent une ambition *à jamais égalée de soumettre* la conception de la ville à une logique d'ordre semi-scientifique. « *L'art*, écrivit d'ailleurs Haussmann, *c'est le beau réalisé par l'utile.* » Les arbres étaient défendus par des grilles de fonte en éventail, disposées à leur pied, inchangées jusqu'à aujourd'hui ; leurs troncs étaient protégés par des corsets-tuteurs, véritables armures de fer, et les plates-bandes et les massifs entourés d'arceaux, dits « galeries », « *en fonte de fer moulée sur des branches de châtaigniers qu'elles imitent très exactement* ». L'administration pensait à tout, même aux grilles de clôture des parcs et jardins, qu'elle fit souvent dessiner par des architectes de grand renom comme Hittorff, membre de l'Institut, pour celles des Champs-Élysées et de l'avenue du Bois.

Entre les arbres, insérés dans leur cadence, alignés sur leurs fûts, les bancs publics, de fonte encore, se multiplient jusqu'à être 8 428 à la veille de la Commune ; ils affichent l'idée de « promenade » et accroissent le confort du nouveau Paris.

Succédant aux colonnes de pierre creuses créées *en 1841* et auxquelles le préfet Rambuteau avait eu l'infortune de laisser son nom, les vespasiennes de métal et d'ardoise marquent les trottoirs de leur silhouette bonhomme et de leurs légers désagréments olfactifs. Au sol apparaissent les bouches d'eau, auxquelles se joindront au fil des années les plaques d'égouts, les regards de visite des réseaux de gaz, d'électricité puis de téléphone, et, un jour, les grilles de ventilation du métropolitain, chères aux clochards.

Tout est codifié : les étalages des magasins, les terrasses des limonadiers et restaurateurs, les kiosques des marchands de journaux, chalets de necessité, colonnes d'affichage, « buffets parisiens ou trink-halls », etc. Ces concessions rapportent de plus en plus d'argent à la municipalité, tentée alors de les multiplier.

L'éclairage se développe et les candélabres passent, entre 1853 et 1869, de 12 485 à 33 859. Hittorff dessine ceux de la Concorde et des Champs-Élysées, qu'Haussmann, les trouvant disgracieux, lui fait d'ailleurs modifier. Labrouste, architecte de la Bibliothèque nationale, conçoit ceux du pont de la Concorde ; Duban, ceux de la cour du Louvre et des Beaux-Arts ; Lefuel, ceux du Carrousel ; Duc, ceux du Palais de justice ; Ballu, ceux de la Trinité et de l'Hôtel de Ville ; Davioud, ceux du square des Arts-et-Métiers.

Chacun est soumis à l'autorité intransigeante du préfet ; Ballu et Lefuel durent refaire des grilles pour la tour Saint-Jacques et les abords du Louvre qui avaient déplu.

Alors se mit en place, grâce à un corps d'achitectes et d'artistes disciplinés, grâce à un matériau unique, la fonte peinte de couleurs sombres, toute une gamme d'objets et d'éléments mobiliers d'une exceptionnelle cohérence.

Le service municipal des promenades et plantations, confié à Alphand, dirige les travaux : « *Je le charge d'embellir ce que j'ai assaini* », écrit Haussmann.

Davioud, second grand prix de Rome, architecte en chef de ce service après 1857, eut à y concevoir, parmi des travaux d'une plus grande gloire, une foule de bancs, lampadaires (dont ceux de l'Observatoire et du boulevard Sébastopol), panneaux porte-affiches, piédestaux de statues, fontaines, bassins, grilles de square, kiosques, guérites de gardiens, urinoirs. On a récemment retrouvé ses dessins aquarellés pour les pissotières des boulevards extérieurs et ses projets de candélabres, « *œuvres peu importantes par elles-mêmes*, comme le reconnut Boudrais dans sa nécrologie, *mais qui prennent encore une certaine valeur suivant la main qui les dessine* ».

Ce type de mobilier urbain, élaboré parfois par des artistes de moindre célébrité mais nourris de la même culture esthétique, devait se répandre à foison dans toute la France, commercialisé par les grandes compagnies de fondeurs, qui en proposaient à pleines pages dans leurs catalogues de vente. *On en conçut jusque* dans l'avant-guerre, et certains modèles se trouvent encore, comme le fameux lampadaire Oudry, avec sa guirlande de lierre et de laurier alternés, dessiné vers 1890.

Ces objets subsistent toujours aux coins de nos rues, souvent en assez bon état de conservation. Mais ils ont été rejoints d'abord par les charmantes caryatides des fontaines Wallace, puis les colonnes Morris, les stations de métro art nouveau de Guimard, les feux tricolores et panneaux de signalisation routière, les poubelles et toute la panoplie des produits Decaux.

A une collection homogène et coordonnée s'est *substitué*, au gré de l'émergence des nouveaux besoins techniques ou des faiblesses de l'administration, un phénoménal bazar hétéroclite constitué de vieux temoins mutilés et rouillant sous l'effet des urines, assailli de panneaux parasites qui prennent à la gorge les anciens candélabres corinthiens, impuissant à harmoniser le dialogue des vieilles fontes et des matériaux modernes.

C'est la ville, et c'est la vie. Déjà, au début du siècle, certains s'offusquaient de cette confusion incessante ; ainsi *le Figaro*, qui protestait en octobre 1904 contre l'octroi de nouvelles concessions : « *Nos boulevards manquaient d'édicules. Il y avait trop de vide entre les kiosques à journaux ou à gardiens de la paix, les bancs, les chalets de nécessité, les candélabres, les bornes postales, les buffets parisiens et les mâts décoratifs. L'administration prévoyante qui préside à l'encombrement de nos trottoirs a compris son devoir. Elle va installer dans ces vides une centaine de petits bazars en pitchpin...* »

FRANÇOIS CHASLIN.

CANDÉLABRES DIVERS

AF — AD — AG Poids 30k — AH Poids 28k — AE

Les poids sont approximatifs

Les lanternes ne sont pas livrées avec les candélabres

MODÈLES DÉPOSÉS

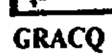


ROGER-VIOLLET

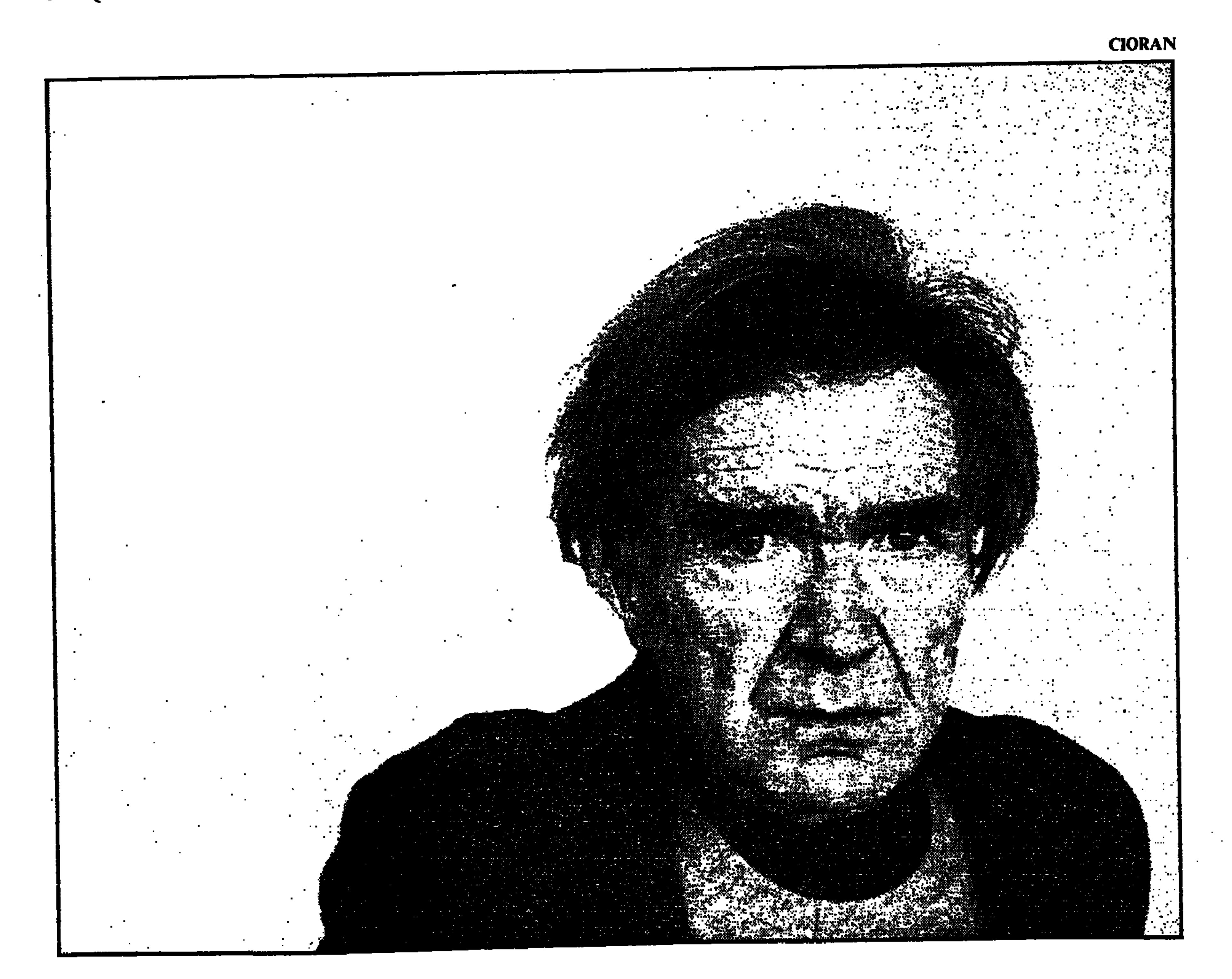
Morhor *ne photographie que les gens dont il a lu et aimé les livres, regardé*



GRACQ



CIORAN



POURQUOI faire une photographie ?

Depuis plus de vingt ans, Morhor se pose cette question et, photographie faite, se la repose, indéfiniment.

Il faut voir un photographe opérer ; sa façon d'être, mimiques sautillements, se retrouve toujours sur ses photographies. Cartier-Bresson tourne autour de son modèle, décalé, le cadre et le recadre, seconde après seconde.

Morhor ne photographie que des gens dont il a lu et aimé les livres, regardé les tableaux et écouté les musiques. Il se prépare avec minutie à ces rencontres. Celles-ci sont amicales. On parle de tout, sauf du pourquoi de l'entrevue : la photographie.

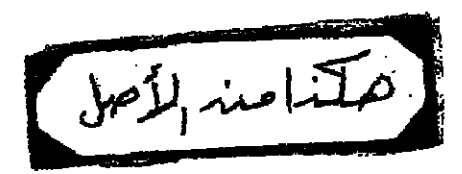
Puis ça se passe très vite ; en moins de six clichés, le tour est joué. Comme une étreinte amoureuse, l'acte du photographe est bref, intense. C'est le résultat soudain d'un désir longtemps réfléchi.

Pas de psychologie : Morhor amène ses sujets sur son terrain, ruines, fenêtres, cimetières, forêts... La nature est un décor. Parfois il tend une toile noire dans un bois, pour cacher les arbres.

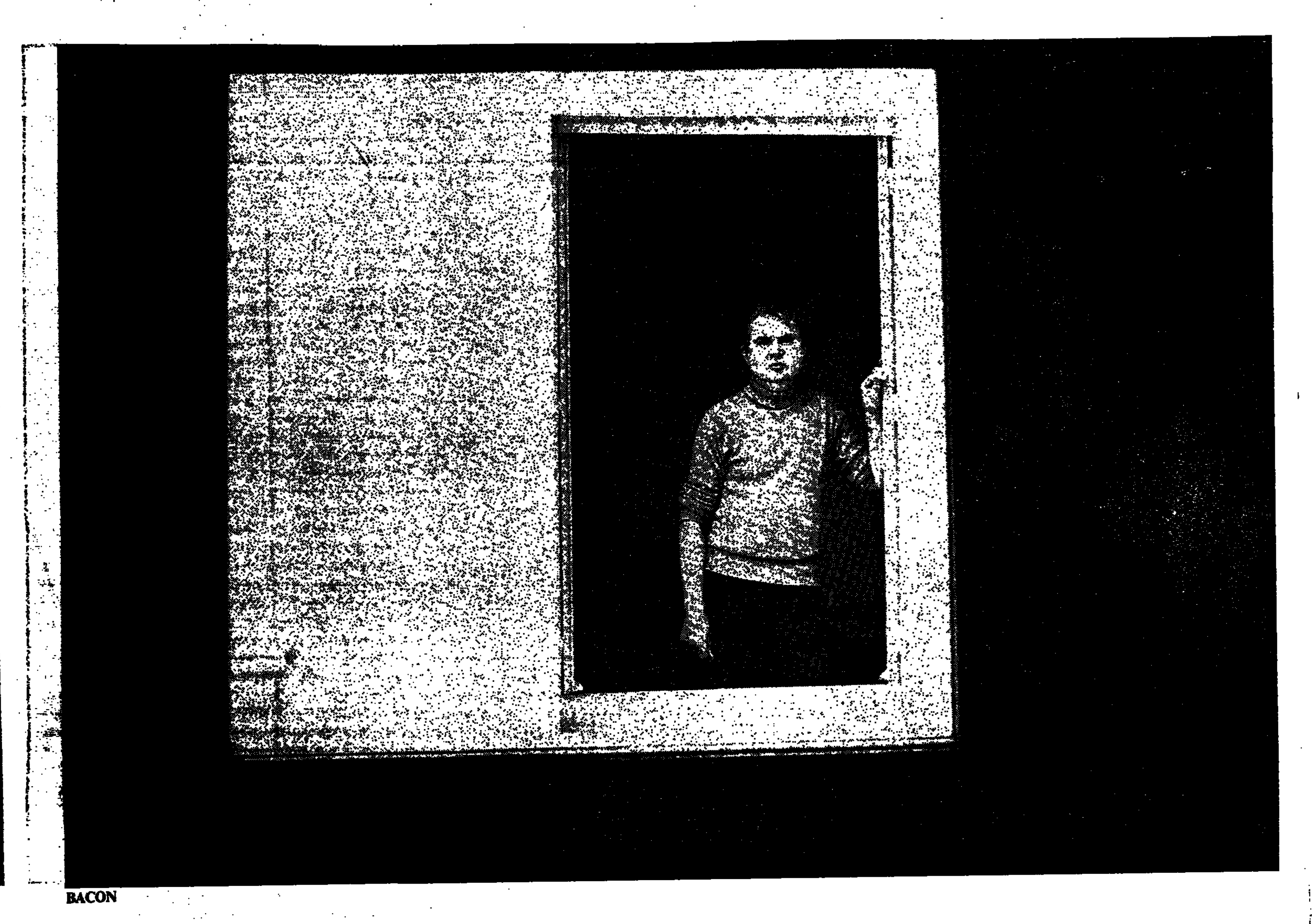
Le photographié regarde droit dans l'objectif. L'attente dure 15 à 30 secondes. Visage immobile, un peu crispé, le modèle se fige.

Morhor est un photographe innocent.

RAPHAEL SORIN.



les tableaux et écouté les musiques.



BACON

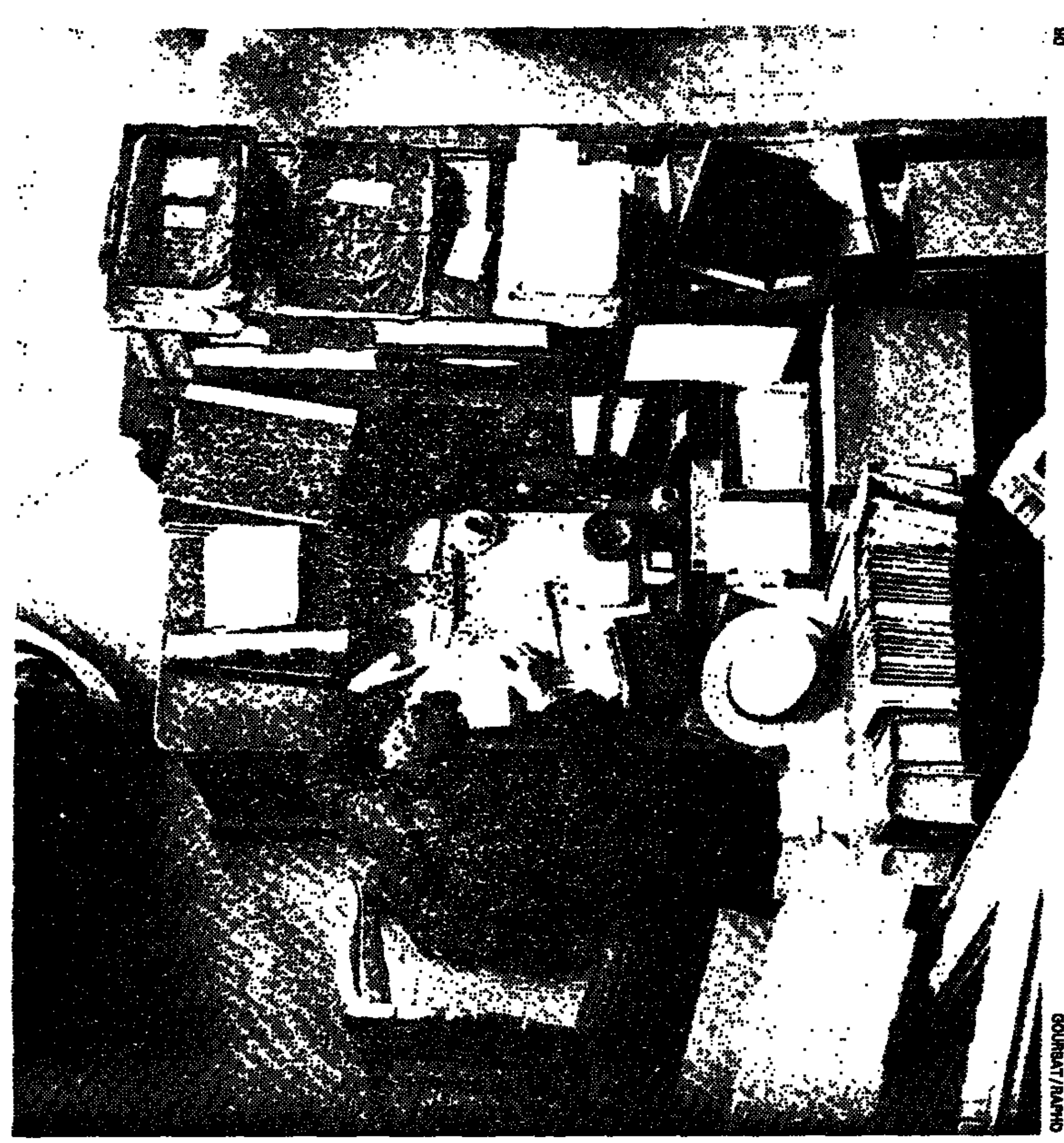
QUENEAU

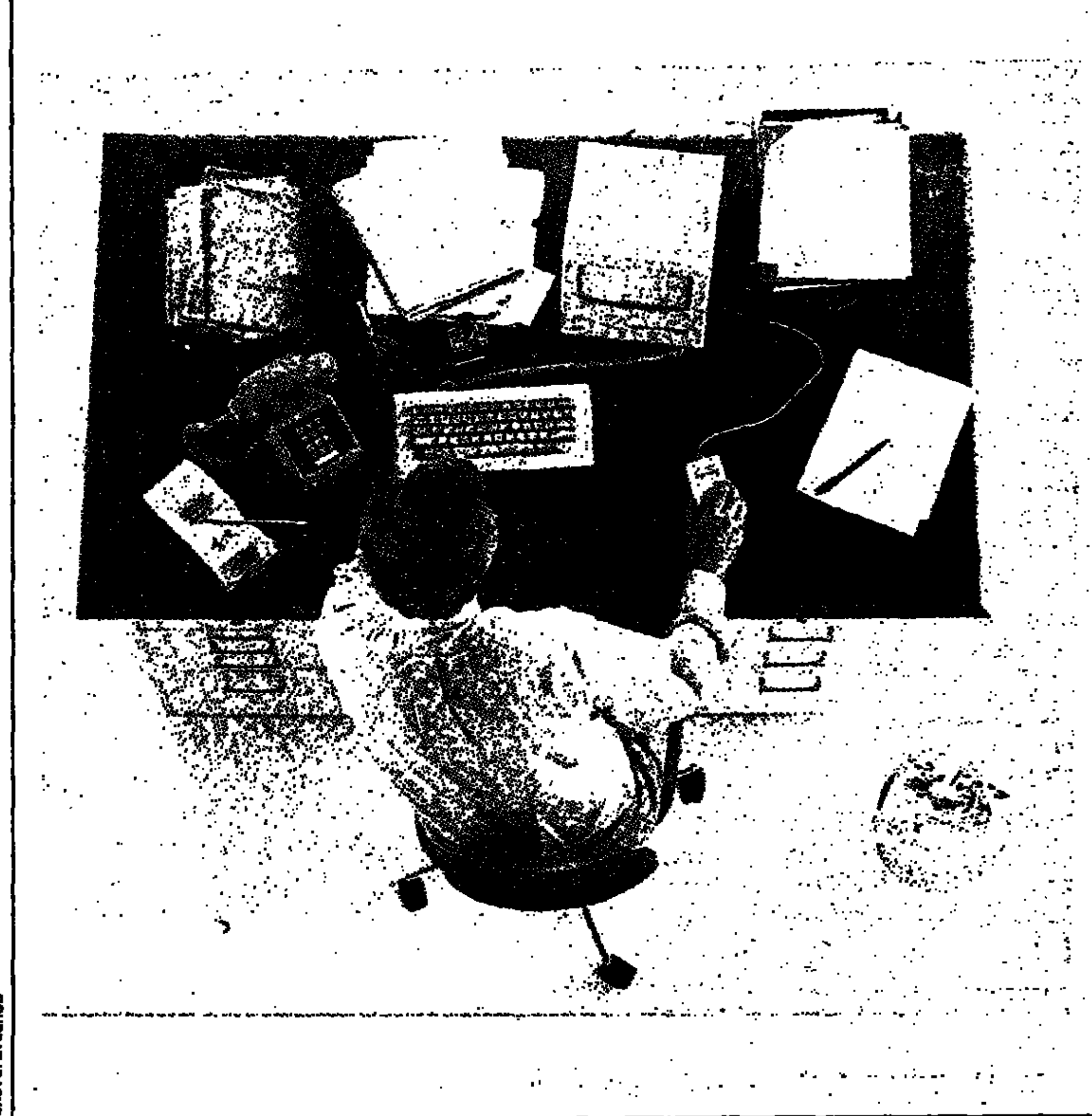


Bureautique : *l'ensemble des techniques et des moyens tendant à automatiser les activités de*

Les outils du tertiaire

Quatre propositions pour informatiser l'administration.





GOURBAT/RAPHO

L'INFORMATIQUE a été et est encore pour longtemps une grande dévoreuse de nombres, notamment dans les domaines de la gestion et du calcul scientifique. Mais elle laisse dans l'ombre des pans entiers de l'activité administrative, où s'échangent des masses considérables d'informations écrites, orales ou graphiques. C'est là le domaine de la bureautique, dont la définition, parue au *Journal officiel* du 17 janvier 1982, précise qu'*« elle est l'ensemble des techniques et des moyens tendant à automatiser les activités de bureau, et principalement le traitement et la communication de la parole, de l'écrit et de l'image »*.

Ces nouveaux moyens, rendus possibles par la miniaturisation des composants électroniques et les progrès technologiques, sont indispensables à qui veut maîtriser l'explosion de la masse d'informations que connaissent les pays industrialisés et freiner l'expansion des travailleurs du tertiaire qui en découle. Ces pays, et la France, se doivent donc de préparer cette nouvelle « société de l'information », où l'électronique risque fort de détrôner Gutenberg, et pour laquelle les grandes sociétés étrangères, américaines notamment, fourbissent des armes secrètes et préparent toute une panoplie de machines bureautiques évolutives et communicantes.

L'administration française, avec huit cent mille agents concernés par la bureautique, ne pouvait rester à l'écart d'un tel mouvement. D'autant que les nouveaux outils de l'information sont maintenant moins coûteux et plus faciles à utiliser par tous les personnels, quel que soit leur niveau hiérarchique. Aussi, en janvier 1982, cinq ministres du gouvernement français (économie et finances, budget, fonction publique, industrie et PTT) confiaient à M. Lucien Mehl, conseiller d'Etat honoraire, le soin de conduire, dans le cadre des études prioritaires de rationalisation des choix budgétaires (RCB), une mission interministérielle intitulée « La bureautique dans l'administration française : situation, conditions et perspectives de développement », le rapporteur principal en étant M. Patric Buffet, administrateur de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Ce rapport, qui a été remis au gouvernement, doit être présenté officiellement ces jours-ci et publié à la Documentation française.

Afin d'évaluer la situation de la bureautique dans l'administration française, une enquête, la première du genre, a été effectuée dans les services concernés. Il en ressort que *« l'implantation bureautique y semble encore très limitée »* (on peut élargir cette constatation à l'ensemble du territoire français), le traitement de textes étant l'application la plus fréquemment mentionnée. Onze cents machines de traitement de textes ont été recensées lors de cette enquête. Les réalisations bureautiques sont cependant très inégales suivant les ministères, certains – PTT, défense, économie et finances, urbanisme et logement – étant plus dotés que d'autres.

L'enquête a aussi permis de constater que la portée des possibilités offertes par la bureautique n'est pas pleinement perçue par les responsables. Et, lorsqu'ils réalisent des études préalables d'implantation, d'ordre technique, sur les conditions de travail, l'organisation des services, ils en omettent souvent les aspects financiers.

Il existe, on s'en doute, de nombreux freins à l'extension de la bureautique. Les problèmes rencontrés sont cependant d'ordre humain plutôt que techniques ou financiers. C'est un héritage des *« mauvaises conditions dans lesquelles ont été mis en œuvre de nombreux projets informatiques »*. Il importe donc de ne pas répéter les erreurs qui ont été commises alors et d'éviter les blocages dus à une crainte du changement dans les habitudes de travail. Les futurs utilisateurs sont inquiets, les services informatiques hostiles à l'implantation d'une technologie qui risque d'échapper à leur contrôle, et les personnels d'encadrement craignent une diminution de leur pouvoir.

Pour lever les obstacles à une extension des nouveaux outils du tertiaire et tirer le meilleur parti des avantages qu'elle peut procurer, il est nécessaire d'instaurer une nouvelle politique. La précédente a en effet trop mis l'accent sur l'enjeu industriel et incité à « acheter français », alors que les produits bureautiques nationaux étaient *« quasi inexistants »*. Construits le plus souvent à l'étranger, *« ils comportaient des logiciels approximativement francisés, et se révélaient, à performances égales, plus coûteux et trop fréquemment peu adaptés aux besoins des services »*.

Ce réquisitoire sévère n'empêche pas les auteurs du rapport de préciser que *« l'objectif prioritaire des administrations* (...) *n'est pas d'offrir un marché aux producteurs français, mais d'améliorer les conditions de leur fonctionnement et la qualité du service qu'elles rendent »*. Il faut cependant faire émerger et structurer une demande publique dynamique, en respectant les règles de la concurrence internationale. Le risque d'aggraver le déficit commercial français en augmentant l'implantation bureautique dans l'administration existe. Mais l'administration ne peut pas non plus se priver de la possibilité de modernisation qu'offrent les nouvelles machines.

Pour créer dans les administrations des conditions satisfaisantes d'implantation et de développement de la bureautique, les auteurs du rapport font quatre propositions : il faut former et informer les personnels ; adapter les procédures de décision et de mise en œuvre de la bureautique ; mettre à la disposition des administrations un dispositif efficace de conseil et d'assistance et, enfin, organiser la demande publique.

● Une information des personnels de toutes catégories est indispensable à la bonne réussite du projet bureautique. Elle devrait être effectuée dans les écoles formant les fonctionnaires, lors de journées d'initiation, et par la présentation de matériels d'applications bureautiques, en multipliant dans les administrations les opérations « vitrine ». La formation, quant à elle, doit tenir compte du fait que les technologies relatives à la bureautique évoluent très vite. *« La formation à l'utilisation des techniques nouvelles doit être envisagée comme un processus permanent. »* Pour évaluer l'effort financier à mettre en œuvre, les auteurs du rapport partent de l'hypothèse que d'ici à 1990 les huit cent mille agents potentiellement concernés par la bureautique pourraient bénéficier d'une formation initiale d'une durée d'une semaine. A 3 000 F par agent et par semaine, on arrive à une dépense, en francs 1983, de 2,4 milliards de francs, qui pourrait être étalée sur plusieurs années.

● Pour améliorer les procédures de décision et de mise en œuvre de la bureautique, il faut réexaminer et élargir le rôle des COMI (commissions ministérielles de l'informatique). Dotées de moyens d'expertise plus importants, elles *« devraient concevoir le schéma directeur de l'implantation de l'informatique et de la bureautique, et de toute l'organisation du système d'information des administrations »*, puis en suivre la mise en œuvre. Leur activité serait coordonnée par une commission interministérielle.

● Les responsables des services administratifs sont souvent livrés à eux-mêmes et désemparés devant la multiplicité des matériels et logiciels de bureautique présents sur le marché. Il est donc urgent de mettre à leur disposition des instruments méthodologiques, et de petites équipes de conseillers bureautiques regroupant des informaticiens, des spécialistes de la communication, des conseillers en organisation administrative, des experts des télécommunications, et aussi des ergonomes. Ces équipes assureraient l'élaboration et le suivi des schémas directeurs des systèmes d'information des administrations, et joueraient un rôle d'impulsion et de promotion de la bureautique dans les services. Ce dispositif d'études et de conseils devrait être renforcé par une coordination interministérielle.

● Enfin, pour que l'administration contribue, autant que possible, à l'expansion de l'activité nationale dans le secteur de la bureautique, *« une certaine organisation de la demande publique de produits et services bureautiques est nécessaire »*.

CHRISTIANE GALUS.

Les Activités tous azimuts

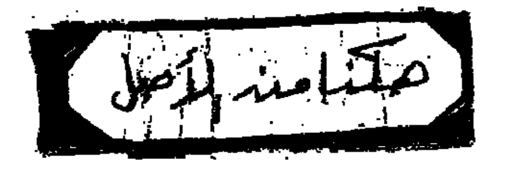
● *La production de l'écrit*, c'est-à-dire la saisie, la mise en forme, l'impression et la reproduction des textes, ainsi que des schémas, graphiques, images ;

● *La gestion des communications* : les échanges d'informations écrites, sonores ou imagées, sont facilités par des *applications* telles que la téléphonie et la péritéléphonie, la téléconsultation de bases et banques de données, la téléconférence et la vidéoconférence, le courrier électronique (télécopie, Télétex, systèmes de messages gérés par ordinateur, etc.) ;

● *La gestion du temps*, avec des applications telles que l'agenda électronique, l'organisation des réunions, la tenue des plannings, la surveillance du respect des priorités, la mise en œuvre d'indicateurs d'alerte ;

● *La gestion des dossiers*, c'est-à-dire le suivi automatisé des affaires, avec des procédures de recherche, de restitution, de traitement, d'alerte et d'archivage ;

● *La mémorisation et le classement de l'information* avec la constitution d'archives stockées sur différents supports (bandes et disques magnétiques, microfilms , microfiches, vidéodisques, disques optiques numériques) et la mise à disposition de moyens automatisés *de recherche de l'information stockée*.



bureau, et principalement le traitement et la communication de la parole, de l'écrit et de l'image

Sus au papier

De la conception par ordinateur à l'automatisation de la dactylographie.

QU'EST-CE qui peut pousser un groupe français d'ingénierie comme Serete, employant 1 500 personnes, dont environ 1 000 ingénieurs, qui a réalisé en 1983 un chiffre d'affaires de 350 millions de francs, à se doter des moyens modernes d'automatisation des activités de bureau ?

Ainsi que l'explique M. Audibert, ingénieur et responsable du service bureautique au siège de la société à Paris, « *une société d'ingénierie n'a pas de moyens propres, et produit donc l'information nécessaire à la réalisation de ses projets. Les ingénieurs produisent de l'information utilisable par les entreprises et les fournisseurs* » sous forme de plans, de spécifications, de descriptifs, de mémoires techniques, de notes de calculs, de documents juridiques et commerciaux. « *La stratégie de Serete est donc de développer des moyens de production modernes pour produire des documents. C'est d'autant plus vital qu'il s'agit de l'outil de production de la société* », contrairement à d'autres sociétés qui s'équipent en outils bureautiques pour réduire la partie administrative.

Comment donc gérer la masse des documents nécessaires aux activités d'une société d'ingénierie qui intervient dans le monde entier, soit pour réaliser des plans et des documents qui permettront à ses clients de passer directement des marchés avec les entrepreneurs, soit pour la réalisation d'usines clefs en main ? Cela dans des domaines aussi divers que le bâtiment, les gros équipements publics (Palais omnisports de Bercy, Opéra de la Bastille à Paris), les industries lourdes (plates-formes offshore), les industries de transformation et l'agro-alimentaire, les laboratoires d'essais (pour EDF), et les techniques avancées (installations nucléaires, bancs d'essais des futurs moteurs d'Ariane).

L'automatisation de l'information chez Serete s'effectue à partir de trois types d'outils : la conception assistée par ordinateur (CAO), les systèmes informatiques classiques et la bureautique, avec pour objectif l'intégration de l'ensemble de ces moyens.

La CAO a démarré il y a trois ans et demi. Outre la conception d'un projet, elle permet, grâce à la mémorisation, d'en constituer la base de données techniques. Les ingénieurs sont ainsi « *certains d'avoir la cohérence totale du projet* », surtout s'il y a plus tard des éléments à changer. L'informatique, centrée autour d'un ordinateur IBM 43-41 et de quarante terminaux, sert aux calculs des ingénieurs, à l'établissement des plannings, au contrôle des coûts des projets et à la gestion des matériaux et de leur approvisionnement.

Ces deux activités laissent cependant de côté « *un volume énorme d'informations qui se présentent sous une forme non structurée : documents écrits et graphiques, et télécommunications (messages télex)* ». Un des premiers services modernisés a été celui du télex, qui fonctionnait avec une certaine lourdeur. Il est maintenant doté d'un micro-ordinateur et d'un logiciel Thomson, qui enregistre les messages arrivant du monde entier sur des disques. Le télex est maintenant connecté à l'ensemble du système bureautique, et ce sont les machines de traitement de textes des différents bureaux qui, en retour, saisissent les messages pour l'extérieur, envoyés ensuite soit vers le télex, soit vers une imprimante pour confirmer par lettre une commande passée par télex.

L'automatisation de la dactylographie, quant à elle, a commencé en 1976, date de l'arrivée des premières machines de traitement de textes SMO ; mais l'organisation retenue n'a pas donné tout à fait satisfaction. Aussi, une autre stratégie a-t-elle été mise en œuvre, et, début 1981, d'autres machines de traitement de textes, des Xerox 860, ont été commandées, avec pour fonction notamment de mémoriser les documents créés. Ce qui évite de réinventer à chaque fois de nouvelles spécifications. Le système est très décentralisé et fonctionne avec de petites unités de six à vingt ingénieurs et une secrétaire, utilisant la banque des documents tenus à jour.

Tout cela s'est traduit par une amélioration de la qualité technique des documents et par un gros gain de temps pour l'organisation. Pas seulement pour les secrétaires, dont le travail a gagné en confort, mais aussi pour les ingénieurs. Or les traitements de ces derniers représentent 60 % de la masse salariale de Serete, contre 7 % pour les secrétaires.

Après cela, il fallait passer à une autre étape, celle de la participation directe des ingénieurs à la bureautique. Car les machines utilisées ne permettaient pas la saisie de documents graphiques, d'où lourdeur et perte de temps pour intégrer schémas et plans. Il fallait donc trouver un poste de travail qui intègre à la fois textes et graphiques. Le choix s'est porté sur un poste de travail multifonction prestigieux, le Star de Xerox. Trois Stars ont été installés début 1983, autour d'un réseau local bureautique Ethernet, qui fait communiquer ces machines avec les outils de traitement de textes et une imprimante laser, et qui est lui-même relié au système informatique et au micro-ordinateur de télex. Là, les choses se sont compliquées. Car cette organisation présente un autre inconvénient : une fois que le document dactylographié par la secrétaire au moyen de la machine de traitement de textes est envoyé sur le Star, les ingénieurs y ajoutent les schémas nécessaires. Mais, comme il n'y a pas, pour des raisons techniques, possibilité de retour en sens inverse, il leur faut aussi terminer le document, sa préparation, son édition. Ce qu'ils n'apprécient pas du tout, car ils n'ont pas été formés à cela. Ils trouvent que c'est « *fatigant, compliqué et prenant* », n'aiment pas du tout utiliser un clavier, tâche perçue comme dévalorisante, et ont le sentiment de perdre une partie de leur pouvoir, puisqu'ils doivent effectuer eux-mêmes des tâches dévolues auparavant aux secrétaires.

Pour tenter d'éviter ces écueils, deux types d'organisation ont été établis. Dans le premier cas, un groupe de jeunes ingénieurs réalise l'intégralité des documents — textes et dessins — sur les postes Star. Cela se passe assez bien, car « *les ingénieurs débutants ne savent pas très bien ce qu'ils peuvent demander à leurs subordonnés (secrétaires, projeteurs). On leur donne le moyen de tout faire par eux-mêmes. Ils sont plutôt contents car, en évitant les allers et retours, ils gagnent du temps* ». Dans le second cas, une secrétaire a été formée pour travailler sur le Star. Le poste est donc partagé entre elle et plusieurs ingénieurs. Au bout d'un certain laps de temps, on constate que le temps de travail de cette secrétaire devant le Star est passé de 60 % à 90 %, et celui des ingénieurs de 40 %... à 10 %. Ce qui ne va pas du tout dans le sens d'une bureautique pour ingénieurs. Aussi, le service bureautique songe-t-il à mettre à la disposition des ingénieurs des micro-ordinateurs dotés d'un logiciel de traitement de textes pour la saisie des documents, l'enrichissement et l'édition en étant faits par les secrétaires. Encore faudrait-il que ces micro-ordinateurs communiquent entre eux, ce qui n'est pas réalisable techniquement à l'heure actuelle.

Toutes ces péripéties montrent que le monde du travail n'est « *peut-être pas encore prêt psychologiquement à recevoir des outils aussi élaborés que le Star* ». Cela n'empêche pas M. Audibert de persévérer. Sur cent secrétaires, quatre-vingt-dix ont été formées au traitement de textes et à l'utilisation du télex. Si quinze ingénieurs ont appris à utiliser le Star, huit seulement sont opérationnels. Mais il souhaite développer davantage encore les moyens de production de documents, installer une messagerie électronique pour la communication entre les ingénieurs et les directions régionales et les filiales étrangères, et « *augmenter le niveau culturel informatique des ingénieurs* » par l'utilisation de micro-ordinateurs.

Le but ultime étant l'intégration des différents éléments : CAO, informatique, bureautique, messagerie électronique, en un seul ensemble automatisé. Cette intégration a été définie dans le cadre du projet ORION (Organisation rationnelle de l'information) retenu par le CODIS (Comité d'orientation pour le développement des industries stratégiques) en 1982, qui doit aboutir « *à la création de la première unité d'ingénierie automatique pour les études de réalisation. Cette unité ne sera pas une simple « usine à plans », mais devra intégrer en un véritable « atelier flexible » l'ensemble du métier de l'ingénierie* ». L'objectif est d'améliorer les performances des sociétés d'ingénierie en matière de qualité, de fiabilité, de coûts et de délais, afin de leur donner les moyens de mieux se positionner sur les marchés intérieur et extérieur. Le projet ORION, étudié et réalisé sous la forme d'une unité pilote par Serete de 1983 à 1985, devrait être opérationnel vers 1987.

C. Ga.



PERENOM/RUSH

La littérature du bureau

IL existe plusieurs ouvrages consacré à la bureautique. Pour n'en citer que quelques-uns : *la Bureautique*, par Jean Martineau, éditions McGraw Hill ; *les Enjeux-clés de la bureautique* et *la Bureautique - outils et applications*, par Jean-Paul de Blasis, Editions d'Organisation ; *la Bureautique, informatique au bureau*, chez Nathan, dans la collection « L'encyclopédie intégrale ». Enfin, *la Documentation française* a publié en 1982 un rapport au ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale intitulé : *Bureautique : quelle politique sociale pour quelle technologie.*

Démocratie en direct

Sondage grandeur réelle à Joinville-le-Pont.

EN octobre dernier, les habitants de Joinville-le-Pont découvraient, encarté dans leur bulletin municipal, un questionnaire baptisé *« fiche contact »*. Pour la première fois l'occasion leur était donnée d'intervenir dans les grands projets communaux. Le thème de cette fiche était axé sur le stationnement, un des problèmes les plus épineux qui se posent en cette commune du Val-de-Marne, célèbre pour ses studios de cinéma et ses guinguettes.

En cinq lignes, le maire adjoint concerné, M. Jean-Jacques Piquemal, présentait l'opération ; suivait un formulaire qu'il avait mis au point avec une série de six questions, auxquelles il fallait répondre par oui ou par non : *« Disposez-vous d'un véhicule ? »*, *« Utilisez-vous votre véhicule quotidiennement ? »*, *« Utilisez-vous votre véhicule pour vous rendre au RER ? »*... Il était demandé ensuite de s'exprimer sur le *« parking payant dans certaines zones »* et *« la zone bleue avec surveillance effective »*.

Pour terminer, chacun était invité à rédiger ses suggestions et ses critiques et à indiquer le prochain thème qu'il souhaitait voir traiter de cette façon. Ceux qui le souhaitaient pouvaient indiquer leur nom et leur adresse. La fiche une fois remplie, on pouvait la déposer dans des urnes disposées à la mairie et à la mairie annexe. Ceux qui n'en avaient pas eu pouvaient s'en procurer chez une vingtaine de commerçants, surtout des boulangers. Ainsi, les habitants des communes limitrophes qui viennent régulièrement à Joinville pouvaient-ils participer.

Les Joinvillais et les autres ont eu trois semaines pour répondre. Sur les sept mille foyers que compte la ville, plus de cinq cents d'entre eux ont répondu. Les habitants ont joué le jeu, et pas une réponse injurieuse ou fantaisiste ne fut à déplorer. Pour une première, chacun s'accorde à la trouver concluante. Pour M. Roger Chairy, maire adjoint chargé de l'information publicitaire et inventeur du système, c'est une tentative réussie de participation des habitants à la vie communale. L'expérience sera donc poursuivie *« deux fois par an au maximum »*, indique M. Pierre Aubry, le maire, qui veut ainsi lui garder tout son impact, toute son efficacité. *« Les gens s'habitueront sans se lasser et seront, je l'espère, encore plus nombreux à s'exprimer. »* Le prochain rendez-vous – les Joinvillais l'ont fixé eux-mêmes – portera sur la propreté, puisqu'une forte majorité s'est dégagée en faveur de ce thème.

Les fiches contact auront permis aux élus d'obtenir un accord pour le stationnement payant (39 % de réponses favorables à son instauration, 30 % de réponses hostiles et 30 % sans opinion), et elles auront permis de l'adapter au mieux sur le plan du système adopté et sur le découpage des secteurs concernés. Au-delà, c'est l'ébauche d'une pratique des Joinvillais moyens qui commence à se faire jour : 76 % ont une voiture, 56 % l'utilisent quotidiennement, 57 % ne s'en servent pas pour les déplacements dans la commune même...

Ce sondage grandeur nature, malgré ses imperfections, est une des rares tentatives de démocratie directe réussies, et d'autres communes s'y intéressent déjà.

La création de fiches contact est l'opération la plus originale en matière d'information. Elle marque une volonté de rupture avec ce qui s'est fait jusqu'en 1977. Jusqu'à cette date, la ville était administrée par la majorité de l'époque. Le maire et ses adjoints géraient et construisaient, sans éprouver le besoin de prolonger leur action par l'information. En 1977, cette carence avait contribué à la victoire d'une liste de gauche. Pendant six ans, un premier effort d'information était tenté. En mars 1983, M. Aubry (non inscrit) gagnait l'élection à la tête d'une liste d'opposition. Il prenait le contre-pied de la politique d'information suivie jusqu'en 1977. Avec l'aide de M. Chairy, il transformait le bulletin municipal, maintenait sa fréquence mensuelle et lui donnait un caractère plus attractif en confiant sa rédaction à des professionnels. C'est le pilier de l'information sur la commune. Dans la foulée, il créait une *Lettre du maire*, document destiné aux personnalités de la ville. Des tirés à part venaient compléter cette palette. Enfin, deux journaux électroniques étaient mis en place.

LORIO-VIGNAL

FRANCIS GOUGE.

Médias du Monde

Etats-Unis : Coleco en difficulté

Après Atari et Mattel, c'est maintenant Coleco, le troisième « grand » du jeu vidéo, qui connaît certaines difficultés. La société annonce des pertes s'élevant à 7,4 millions de dollars pour l'année 1983. Ces pertes ne semblent pas liées à la commercialisation des consoles de jeu Colecovision, mais plutôt à l'introduction sur le marché, l'année dernière, du micro-ordinateur domestique Adam. L'appareil de Coleco est arrivé en pleine crise du marché américain de la micro-informatique et au moment de l'entrée en force du géant IBM.

Warner résiste à Murdoch

Le magnat australien de la presse, M. Rupert Murdoch, a du mal à concrétiser sa volonté de racheter le grand groupe de communication américain Warner. Il bute en effet sur le jeu subtil de la Haute Autorité américaine, la FCC, qui veille sur les concentrations de la communication. Tenus à tort pour le paradis du libéralisme, les Etats-Unis ont, dans ce domaine, des réglementations très précises.

C'est ainsi qu'une entreprise de presse n'a pas le droit de posséder des stations de télévision. Pour contrer l'offensive de M. Murdoch, Warner a rapidement procédé à un échange d'actions avec un propriétaire de stations, la société Chris-Craft. M. Murdoch a contre-attaqué devant la FCC en invoquant la règle qui interdit à un propriétaire de stations de télévision d'avoir des intérêts dans les réseaux câblés. Mais la FCC a estimé que les réseaux câblés de Warner, situés sur la côte est, et les stations de Chris-Craft, sur la côte ouest, ne tombaient pas sous la loi anti-trust.

Débouté de sa plainte, M. Rupert Murdoch n'a toujours que 7 % des actions de Warner, tandis que Chris-Craft en possède 23 % et s'apprête à porter sa participation à 25 %.

France : tiers-monde et radios

La guerre du Tchad, la sécheresse au Nordeste brésilien, le réveil indien en Amérique du Sud, l'accueil des réfugiés en France, le point sur la guerre du Liban : autant d'émissions proposées par le collectif Media Tiers-Monde aux radios locales. Cette association s'est récemment constituée pour diffuser des programmes d'information sur le développement, les rapports Nord-Sud, les droits de l'homme et l'identité culturelle des peuples du tiers-monde.

Le collectif regroupe le service œcuménique d'entraide (CIMADE), le Centre de rencontres et d'échanges pour le développement (CRED), le Centre rennais d'information pour le développement et la libération des peuples (CRIDEV), le Centre de recherches et d'informations sur les luttes des peuples d'Amérique, d'Asie et d'Afrique (CRISLA) et Solidarité agro-alimentaire.

Europe : une norme pour la publicité télévisée

Le Conseil de l'Europe a adopté, le 20 février, une recommandation comportant des normes auxquelles les télévisions et annonceurs des vingt et un pays membres sont invités à se conformer dans la perspective du débordement des émissions hors des frontières politiques, qui sera de plus en plus fréquent avec les moyens modernes de diffusion. Parmi les principes énoncés : le respect de valeurs morales telles que *« la tolérance, l'égalité et la dignité de tous, hommes et femmes »*.

Les messages publicitaires doivent être clairement reconnaissables et ne pas se confondre avec les programmes. La promotion des alcools et tabacs devrait être prohibée. En ce qui concerne la diffusion d'émissions par satellites, le Conseil de l'Europe préconise le respect des règles en vigueur dans les pays où elles peuvent être reçues.

Caméra-stylo de province

Dijon s'équipe. Avec des difficultés.

CANAL PLUS, la quatrième chaîne de télévision, « consommera » quelque trois cent cinquante films par an. La France, toutes catégories confondues, n'en produit guère que deux cents dans le même laps de temps. On voit mal comment Canal Plus pourra offrir des programmes suffisamment attrayants pour justifier les quelque 120 F par mois que coûtera son abonnement sans faire largement appel aux productions étrangères...

Au niveau régional, c'est un peu de ce genre de constat qu'est partie l'idée de l'Agence régionale technique de développement artistique et musical (ARTDAM), qui fonctionne en Bourgogne depuis mai dernier. *« Quand nous avons eu besoin d'un caméraman et d'un monteur*, explique son directeur Pascal Legros, *nous n'en avons pas trouvé sur place. Il n'y en a pas en Bourgogne. Nous avons dû aller les chercher à Paris ! »*

Le désert ! Et pourtant, personne, en Bourgogne comme ailleurs, ne songe à nier que l'image et le son, la vidéo surtout, sont porteurs d'un réel marché du travail pour les années à venir. *« La vidéo*, insiste Pascal Legros, *c'est le stylo de demain ! »* Et l'on n'entend pas, à Dijon, qu'il soit tenu, ce stylo, par trop de mains étrangères...

Pour parer au plus pressé, l'ARTDAM a donc commencé par constituer un « parc régional de matériel », grâce auquel les troupes de théâtre ou les groupes musicaux peuvent accéder à des techniques – éclairage, son, enregistrement – sans commune mesure avec leurs moyens. Le gros problème est la maintenance de ces matériels pas spécialement faits pour passer dans toutes les mains. Mais une des précautions a été, selon l'expression de Pascal Legros, de « verrouiller » les contrats de telle sorte que les utilisateurs aient toutes les raisons de veiller au retour des appareils loués... en bon état !

Ça marche, même si l'éloignement pénalise les zones les plus périphériques de la région. D'où la mise en place, dans un proche avenir, de « Centres de ressources ». *« Pas question de créer de nouvelles structures »*, prévient Pascal Legros, qui lorgne vers les maisons de la culture. En accueillant matériel, techniciens de maintenance et loueurs, elles ne feraient, après tout, aucune entorse à leur vocation première.

Mais un autre moyen d'assurer à la fois longue vie à ces matériels et capacité de création à leurs utilisateurs, c'est, bien sûr, de former ces derniers. C'est la deuxième vocation de l'ARTDAM. Stages d'initiation à la manipulation des équipements de son ; stages d'initiation à la vidéo ; on se prend par la main, à l'ARTDAM, on loue un camion, on y installe le matériel nécessaire et l'on va, sur le terrain, répondre par des sessions de deux cents heures, et bientôt de mille heures, à une demande dépassant, pour l'instant, largement les possibilités.

Éclairer, sonoriser, filmer les spectacles, fort bien. Encore faut-il avoir à mettre ainsi en valeur matière le méritant. *« Or*, constate Pascal Legros, *il n'y a guère que 10 % à peine des chanteurs et des musiciens actuels qui « tournent ». Tous les autres – parmi lesquels des grands noms – ne sont pas assez rentables. »* Et le jeune directeur de l'ARTDAM de s'effarer de ce que, pendant le même temps, de nombreuses communes bourguignonnes n'aient pas reçu le moindre spectacle depuis deux ans ou plus...

Alors, on a innové. Avec la participation du grand fantaisiste Ricet Barrier. Entre le 1er octobre et le 11 décembre, on a couru quarante-sept salles. Des MJC, des foyers ruraux, des salles des fêtes. Avec, en première partie, rien que des artistes locaux. *« Tous n'ont pas été excellents*, reconnaît Pascal Le.gros, *mais tous ont eu leur chance. Ils ont tous leur cachet... Pour beaucoup c'était le premier ! Mais l'essentiel, c'est que, en deux mois de temps, on a drainé douze mille ruraux sur un spectacle autofinancé à 60 %. »*

DIDIER CORNAILLE.

Radios Locales

Chamalières la libérale

CHAMALIÈRES, on le sait, est le berceau politique de Valéry Giscard d'Estaing. Aussi les auditeurs impertinents traitent-ils Radio-Chamalières-Locale de « Radio-Giscard ». Il est vrai que l'ancien président de la Républque et, à ses côtés, Claude Wolff, maire et député, font partie du conseil d'administration de l'Association pour la communication locale, qui sert de cadre juridique à RCL. En outre, la station est conseillée par Patrice Duhamel, l'ancien journaliste de TF 1, en rupture avec le service public depuis le 10 mai 1981.

RCL ne joue pas aussi limpidement cartes sur table à l'antenne, occupée vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La fréquence couvre l'ensemble de l'agglomération clermontoise et s'écarte même sensiblement de cette zone, puisque les émissions sont captées à 60 kilomètres, sur les hauteurs de Vichy. Président de l'association en même temps que des clubs Perspectives et Réalités du Puy-de-Dôme, Me Yves Dousset assure : *« Nous sommes d'abord une radio de loisir et d'information. Notre tendance politique : opposition libérale et pluraliste. »*

Si cette sensibilité ne transparaît pas en permanence, elle se traduit à l'occasion par des pointes militantes et allusives au giscardisme. A propos de l'école privée – *« une liberté qui réunit deux Français sur trois »*, – ou encore par les opinions connues de ses principaux collaborateurs, dont René Chiroux, ancien doyen de la faculté de droit et sympathisant affirmé de l'ancien président. Enfin, le plus récent épisode des « faveurs » accordées à RCL remonte au vendredi 2 mars, avec l'exclusivité concernant l'enregistrement de la conférence de VGE, sur le thème des grands hommes politiques contemporains (*le Monde* du 6 mars).

Hors ces détails, qui n'entretiennent aucune confusion sur la nature politique d'une radio privée en exercice depuis le 22 février 1982, RCL inscrit la logique de ses programmes dans une grille qui a trouvé sa forme à peu près définitive depuis environ un an, après une période de rodage pour se faire connaître.

L'information occupe une place importante aux heures classiques du matin, de la mi-journée et du soir. Elle est dirigée par un journaliste de vingt-cinq ans, Pascal Perri, sûr de son professionnalisme, d'ailleurs transparent à l'antenne, et qui affirme hors de propos l'éventualité de *« devenir une radio militante »*. Il proclame : *« Je suis journaliste avant tout. Question d'éthique, d'autant que je veux une information crédible à l'intention du public le plus large. »*

Il est plus significatif de s'attarder sur la hiérarchie des informations. RCL impose là un ton différent des autres radios du département, dans la mesure où l'information régionale figure au sommaire *« uniquement quand elle en est digne »*. RCL joue, d'une certaine manière, la carte du prestige en offrant à ses auditeurs la chronique hebdomadaire de Patrice Duhamel et des correspondances en provenance de Washington, Cologne ou Paris, assurées par des *« amis »*. Assurément, RCL ne navigue pas au petit bonheur la chance, même si, dans les formes, elle souffre, selon les émissions, des défauts inhérents au bénévolat : sur les quarante-trois personnes impliquées, on compte seulement cinq permanents et cinq professionnels à temps partiel. Côté animation, la musique occupe la part belle – comme dans toute radio locale, – les jeunes y trouvant en particulier leur compte avec la voix chaleureuse et tropicale d'un employé de la manufacture Michelin, prénommé Justin.

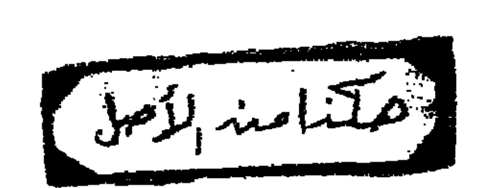
Quand on gratte la façade de RCL, on décèle la cohérence du projet global de ses responsables en matière de communication. Ils ne cachent pas, notamment la jeune directrice Corinne Marquis, qu'une télévision privée n'est pas loin de pouvoir surgir. Ils se déclarent en concurrence ouverte avec Radio-Puy-de-Dôme, station décentralisée de Radio-France, qu'ils considèrent *« en chute libre »* parce que *« sa structure est lourde, qu'elle a des syndicats et qu'on ne peut conjuguer la passion radiophonique avec le fonctionnariat »*. Voilà qui fera plaisir aux représentants du service public...

« On a toujours dans la tête la rentabilité pour les retombées de nos émissions », dit encore Corinne Marquis. Cette philosophie implique de la part de RCL un activisme en direction des « décideurs ». Par exemple, la station accordera sa préférence à un colloque sur l'agro-alimentaire plutôt qu'à une fête de village. Elle tire un soutien moral, et à l'occasion financier, *« des hommes qui comptent »*.

Les rapports avec la publicité sont clairs : *« On contourne la loi comme tout le monde. C'est ça ou disparaître. Il faut mettre fin à l'hypocrisie. »* La forte poussée des sollicitations dans ce domaine a provoqué la mise à l'étude d'un service commercial.

A la question-clé du budget, Me Dousset se refuse à la transparence : *« Nous agissons conformément à la loi Fillioud. »* Pas un mot de plus. On apprendra d'une autre source que des municipalités d'opposition et des industriels versent leur obole. La famille libérale soutient sa radio.

LLIBERT TARRAGO.



Doux poètes

par Jacques de Bourbon-Busset

LA nouvelle éclata comme une bombe, pour employer l'expression consacrée. Cette fois, elle était réellement de mise. Une bombe avait éclaté, ou plus exactement les conséquences de l'événement avaient été celles de l'éclatement d'une bombe. On disposait encore d'assez peu de détails. On savait seulement qu'un sous-marin pirate avait explosé comme une noix prise dans un casse-noix quelque part dans les eaux territoriales des Etats-Unis. Or cet insubmersible n'avait fait l'objet d'aucune attaque. Les études faites sur les débris écartaient l'hypothèse d'une explosion d'ordre interne. Une force extérieure avait agi. Laquelle ? Aucune trace d'impact, même d'origine extraterrestre, n'avait été relevée. Le mystère était complet. Le sous-marin s'était, en quelques secondes, volatilisé.


KLAXON

Le président ordonna qu'une enquête exhaustive fût menée le plus rapidement possible. Il n'était pas exclu que l'ennemi virtuel ait voulu expérimenter sur un de ses propres engins une arme nouvelle et absolue. Le Pentagone, le FBI et la CIA conjuguèrent leurs efforts. Des têtes, obstinément opposées à une telle coopération, sautèrent comme des bouchons de champagne. De grandes firmes multinationales offrirent des primes. Des sectes annoncèrent, une fois de plus, la fin des temps. Une actrice sur le déclin se proposa comme otage ou cobaye et fut reçue avec honneurs à la Maison Blanche.

A l'étranger, les pays alliés de l'Amérique se réjouissaient en leur cœur, comme les cousins de province qui apprennent la déconfiture du riche parent parisien. Les non-alignés continuaient de peser le pour et le contre et se félicitaient de leur prudence. Quant à l'ennemi désigné, il observait un silence que d'aucuns déclaraient être celui de la consternation.

L'atmosphère internationale s'épaississait de jour en jour. Dans les chancelleries, on parlait de provocation ; dans les officines des services secrets, de montage. Le sous-marin volatilisé était devenu le symbole de toutes les menaces qui pesaient sur la paix. L'enquête était au point mort. Le président était sur le point de se représenter et avait besoin d'un succès. Il convoqua le Conseil national de sécurité et lui soumit l'affaire. La séance fut orageuse et désordonnée.

Poussé par son comité électoral, le président décida alors de saisir l'opinion publique. Il le fit de la manière la plus dramatique. A une heure tardive, il apparut sur les écrans de télévision, sombre, déterminé, prêt à tout. Il raconta en détail l'histoire du sous-marin, l'échec de l'enquête, le grave point d'interrogation posé. Il fit appel au patriotisme de tous ses concitoyens pour l'aider à poursuivre ses recherches. « *Aucune piste*, dit-il, *si insignifiante qu'elle puisse paraître, ne doit être négligée.* » De l'aveu général, cette intervention sobre et digne fit remonter sensiblement la cote de sa popularité.

LE docteur John W. Fields fumait paisiblement un cigare, enfoncé dans son confortable fauteuil de cuir, quand le président fit irruption chez lui. Il écouta respectueusement l'allocution, puis se gratta vigoureusement l'oreille droite, ce qui était le signe, chez lui, il le savait, d'une préoccupation grave. Il avait beau être psychiatre, il ne manquait pas d'une certaine lucidité vis-à-vis de lui-même. Peu à peu, les raisons de son inquiétude émergèrent de la brume. Il inscrivit sur son agenda : convoquer Bernstein.

Le lendemain, à l'hôpital, il fit venir le malade Léonard Bernstein, qui n'avait aucun lien de parenté avec le célèbre musicien, il l'avait bien précisé.

« *Voulez-vous me rappeler, mon ami*, lui dit-il courtoisement, *les raisons de votre internement ?*

– Volontiers, docteur, très volontiers. Cela s'est passé, il y a environ un mois. J'étais en train de lire un livre très intéressant sur l'imagination scientifique d'un nommé Gérard Holton. Comme poète, je m'intéresse tout naturellement à l'imagination des autres. Pendant ma lecture, l'inspiration m'est venue et j'ai écrit un court poème. Je venais de poser ma plume après ce dernier vers :

Et périsse au fond de la mer, l'engin de mort.

» Soudain j'ai été pris d'un violent tremblement, j'ai cru que ma tête allait voler en éclats, j'ai entendu un sourd grondement comme s'il y avait un séisme et j'ai perdu connaissance. Quand je suis revenu à moi, j'avais horriblement mal à la tête. Cela a duré plusieurs jours. Comme je ne pouvais pas dormir, je suis allé voir mon médecin. Je lui ai tout raconté. Il m'a regardé d'une drôle de façon, m'a donné un tranquillisant et m'a conseillé, si cela n'allait pas mieux, de consulter à l'hôpital. Ce que j'ai fait. Un jeune homme m'a interrogé, a hoché la tête et m'a dit que j'avais besoin de repos. Depuis, je suis ici. On me laisse tranquille. Je suis bien pour écrire. Je ne me plains pas.

– Bien. Quel passage du livre lisiez-vous quand vous avez composé votre poème ?

– Je ne me souviens pas. Il devait être question de physiciens. Tout l'ouvrage en parle.

– Faites un effort. C'est important. Et dites-moi à quoi faisait allusion votre dernier vers.

– Je ne sais pas. Vous savez, pour nous, poètes, le son compte plus que le sens. Ce vers est venu tout naturellement, commandé en quelque sorte par les précédents.

– Croyez-vous avoir des pouvoirs parapsychiques ?

– Que voulez-vous dire ? Je ne vous comprends pas.

– Avez-vous avec vous le livre de Gérard Holton ?

– Non, je l'ai laissé chez moi.

– Bien, donnez-moi vos clés et je le ferai chercher. A demain, mon ami. »

Il n'y eut pas de lendemain pour le docteur John W. Fields. On le trouva, au matin, mort dans son lit.

L'APPEL du président déclencha une avalanche de lettres, télégrammes et coups de téléphone. La Maison Blanche était débordée. Les demi-fous se montrèrent particulièrement ingénieux et prolixes. Des femmes dénoncèrent leurs maris et des maris leurs femmes comme agents clandestins de l'ennemi. Ce fut un beau tohu-bohu. La procédure mise en marche par le docteur Fields avant son décès avait suivi son cours et son successeur trouva, deux jours plus tard, sur son bureau, le livre de Gérard Holton. S'intéressant peu à la physique, il ne songea pas à se l'approprier et demanda des explications. Elles furent confuses. Le nom de Bernstein fut cependant prononcé. Aussi le fit-il appeler.

L'entrevue commença mal. Bernstein reconnut sans difficulté que le livre lui appartenait, mais se montra incapable de dire quel usage voulait en faire Fields. Le médecin s'impatientait, croyant que Bernstein jouait au plus fin. Bref, Bernstein reçut son livre et une sévère admonestation. Couché dans son lit, il feuilleta l'ouvrage distraitement et s'endormit, non sans avoir une pensée légèrement émue pour le docteur Fields dont il n'avait eu, somme toute, qu'à se louer.

Le surlendemain, Bernstein apprit de son infirmière qu'il était guéri et libéré. On avait, en effet, grand besoin de son lit. Il la remercia vivement et, en témoignage de gratitude pour ses bons soins, lui fit cadeau du livre de Gérard Holton. La jeune fille s'empressa de le donner à son petit ami qui était étudiant. Celui-ci le prêta à un camarade informaticien, qui travaillait au Pentagone.

Peu de temps après, les journaux se remplirent de nouvelles quelque peu surprenantes. On apprit d'abord que tous les poètes devaient, sous peine d'une lourde amende, se faire recenser. Un chroniqueur célèbre cria au fascisme et à l'obscurantisme. Voulait-on tordre le cou à la poésie ou lui couper les ailes ? Le recensement fut suivi d'un ordre de mobilisation. Des poètes réfractaires furent poursuivis dans Central Park par une meute de chiens policiers auxquels on avait donné à sentir des exemplaires défraîchis des *Fleurs du mal*.

Il y eut des protestations d'écrivains, des pétitions d'intellectuels. En vain. La rafle des poètes se poursuivit méthodiquement et l'on apprit bientôt qu'ils étaient tous rassemblés dans un lieu gardé secret, quelque part dans l'Arizona, où ils étaient soumis à un entraînement intensif. Un évêque s'éleva, en chaire, contre ce camp de concentration digne des nazis et évoqua la grande figure du prophète Daniel, un poète.

Cependant, d'autres nouvelles aussi étranges commencèrent à filtrer, en provenance des universités. Les grands laboratoires de physique et de chimie étaient fermés les uns après les autres. On se référait à un programme drastique d'économies. Le nombre de savants en chômage prit rapidement des proportions alarmantes. Un prix Nobel de physique mit fin à ses jours, déclarant qu'il ne voulait pas assister à la mort de la science américaine. Les travailleurs scientifiques, réduits à la misère, demandèrent aux Noirs et aux Portoricains de soutenir leurs revendications. Le scandale était énorme.

A Moscou, on s'interrogeait. Certains déclaraient qu'il s'agissait d'une ruse grossière de l'impérialisme destinée à égarer l'opinion progressiste en simulant un désarmement des savants, jusqu'alors stipendiés par le grand capital et les chefs militaires. D'autres, qui se croyaient plus fins, opinaient que les prétendus poètes étaient des agents spéciaux formés aux techniques du lavage de cerveau, de l'intoxication et de l'hypnotisme.

Cette explication ingénieuse ne rendait pas compte toutefois de la mise à pied systématique des scientifiques. Dans le doute, le Kremlin se contenta d'une petite opération parallèle en libérant une centaine de poètes, hôtes d'hôpitaux psychiatriques, en les remplaçant par une centaine de physiciens.

Ce fut l'étudiant, ami de l'infirmière, qui eut la clé de l'énigme, mais il jugea plus prudent de la garder pour lui. Son camarade l'informaticien lui rendit, avec de vifs remerciements, le livre de Gérard Holton. L'étudiant, en le parcourant, s'aperçut qu'une page était cornée et qu'y était souligné en rouge le passage suivant : « *On peut supposer que, si demain on découvrait la manière de détruire en récitant des poèmes, les physiciens devraient se retirer dans les mansardes et on racolerait les poètes en leur donnant les locaux des laboratoires.* »

∴

[Né en 1912, Jacques de Bourbon-Busset, qui a fait une carrière dans la diplomatie, est l'auteur d'un *Journal* et de nombreux romans, en particulier *les Aveux infidèles* (1961), *la Grande Conférence* (1963), *le Protecteur* (1964), *La nature est un talisman* (1966), *les Arbres et les Jours* (1967), *l'Amour durable* (1969), *Comme le diamant* (1971), *le Jeu de la constance* (1972), *Le lion bat la campagne* (1973), *Laurence de Saintonge* (1975). Il est membre de l'Académie française.]



KLAXON

Au ministre de la culture

Contrairement à l'opinion répandue, le statut de l'édition d'art n'est pas celui du commerce mais d'une fonction artisanale qui consiste à éditer, c'est-à-dire réaliser *un livre d'art. Editer* — la langue anglaise distingue soigneusement éditer de publier, — c'est choisir, préparer et rendre communicable un matériel informatif. Le projet de l'édition d'art, c'est d'éditer sur l'art. Or il s'agit de nos jours *d'une information* essentielle et ce travail, qui exige une longue expérience, des équipes très spécialisées, autrement dit un haut niveau de professionnalisme, ce travail dont les vrais professionnels savent l'incroyable difficulté, tout *le monde se croit* en mesure de l'effectuer.

Si nous parlons de l'art au *vingtième siècle, de quoi parlons-nous ?*

Un certain nombre d'artistes et d'architectes de tous ordres ont décidé de transformer notre monde. Leur action, leur pensée, ne peuvent nous être transmises que par bribes si nous laissons le marché de l'art ou le politique maîtriser cette information.

C'est là qu'intervient l'édition d'art, action solitaire et *courageuse* qui, avec minutie, entourée de conseils scientifiques constituant dans la plupart des cas une véritable internationale de bonne volonté, va tenter l'impossible : faire entendre sa voix au milieu du flux des images publicitaires, du grondement des réseaux d'intérêts *et du tapage de la mode.*

Morituri te salutant. Combien de ces gladiateurs de l'impossible sont tombés au champ d'honneur, victimes de leur solitude ? Car ce que le public ignore trop souvent, c'est que le seul risque en la matière est pris par l'éditeur... Dans la plus grande majorité des cas, aucun des partenaires (banques, *fournisseurs, diffuseurs* ou libraires) ne prend de risque réel.

On s'étonne des disparitions *d'éditeurs* d'art sans en chercher les causes profondes. Or ces causes sont au nombre de deux, toutes deux d'égale gravité.

La première est ce choix qui paraît extravagant du prix fixe pour le livre d'art. Alors que le livre d'art n'est justement *pas un* livre comme les autres. Parce que le livre d'art est un livre qui a *besoin d'un* support d'images, étant donné que son propos est précisément de montrer des images. Cette nécessité entraîne un surcoût spectaculaire en prix de revient et donc en prix de vente. Ainsi, l'information sur l'art se trouve *pénalisée par ce surcoût.*

Or le public du livre d'art est en fait de trois sortes : institutions et bibliothèques, amateurs aisés pour qui le *coffee table book* est une nécessité *sociale,* et enfin *créateurs,* chercheurs et étudiants. L'amateur aisé reste finalement peu touché par le prix fixe, et les institutions et bibliothèques ont pour usage dans de nombreux cas de discuter les prix. Ce sont donc les catégories démunies qui vont être pénalisées. Par malheur, ce sont précisément celles qui, à *l'affût de l'édition de recherche,* la soutenaient dans les magasins de discount. Les faits sont clairs : cette clientèle, le livre d'art de recherche ne l'a pas retrouvée depuis que le prix fixe est imposé. On aura beaucoup de mal à me *persuader que c'est un progrès* culturel.

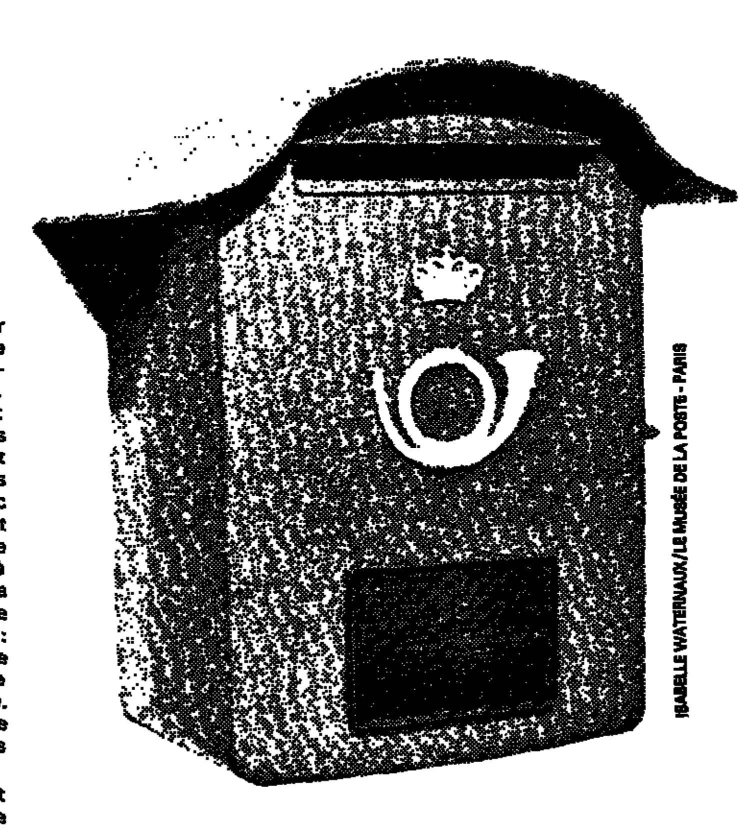
Et puis, comme s'il fallait assassiner définitivement notre artisanat, voilà qu'intervient le deuxième élément encore plus spectaculaire et qui n'est pas très correct dans la politique de notre pays concernant l'édition d'art : la France est pratiquement la seule *« grande puissance » culturelle* dont les grands musées aient un service d'édition qui assure seul, et à quelques exceptions près, sans recours à l'édition d'art professionnelle, les catalogues des plus grandes expositions dans une atmosphère de patronage *ou* au mieux du « show biz » éditorial. Et je le dis avec d'autant plus de *liberté d'esprit qu'en ce qui* concerne notre entreprise nous entretenons les meilleurs rapports avec de grands musées ou fondations à qui je veux rendre hommage.

Quand on connaît — et ils sont publics — les chiffres de vente des catalogues des grandes expositions, on se rend compte du dom*mage réel pour la profession qui,* d'ailleurs, est au moins double puisque les quantités dont il est question, qui peuvent aller comme on le sait jusqu'à plus de 50 000 exemplaires, rendent le prix des catalogues parfaitement artificiel et en font une concurrence déloyale pour l'éditeur qui manie des quantités parfois inférieures *à 1 500 exemplaires.*

Par ailleurs, la maîtrise des lieux culturels entraîne une maîtrise des *médias et permet de capter* l'attention générale, et donc le pouvoir d'achat. Ainsi, les musées et les institutions prennent insensiblement, mais irrésistiblement, la place de l'édition d'art, et on aura du mal à me persuader que c'est un progrès culturel.

C'est pour cela que nous mourons debout.

PHILIPPE SERS,
éditeur d'art
(Paris).



Boîte aux lettres belge (1930).

« Pardon », « merci »

Pour l'usager du métro, de l'autobus, du train, ou pour le simple piéton, se déplacer est devenu aujourd'hui un voyage au cœur de l'in*correction.* Il *n'y a pas si longtemps* encore nos grand-mères et nos grands-pères nous apprenaient qu'il convenait de dire « pardon » s'il nous arrivait de bousculer notre voisin et « merci » à qui tenait une porte ouverte pour faciliter notre passage. *Heureux temps ! Les enfants* ont grandi. Ils ont tout oublié. Ils ne savent plus parler. Les mots « pardon » *et* « merci » disparaissent du quotidien.

Prenez le métro. On commence par vous jeter la porte contre votre bedaine naissante. Vous tenez la porte — vieux réflexe — à celui qui vous suit, il s'en saisit sans autre forme de *reconnaissance. Sur les* quais, vous êtes bousculé. Bouche cousue. La rame stoppe. Vous vous effacez pour laisser monter les voyageurs, vous êtes alors éjecté par un groupe qui grimpe à l'assaut du wagon. Vous ne participez pas à la bataille pour les places assises mais vous laissez passer vos compagnons de route. *« Heureusement », lit-on alors dans les yeux.*

Vous parvenez à vous asseoir, un livre ou un quotidien dans les mains. Soudain une musique vous chatouille les oreilles. D'autant plus insidieuse qu'elle paraît venir de loin. Ça grésille dur. Un bourdonnement *de crécelle. Le bruit d'une radio d'il* y a trente ans. Fini. Plus possible de lire. A sept heures du matin vous avez les oreilles pleines de Michaël Jackson. Walkman sur la tête, les yeux dans le vague, votre voisin s'en fout. De vous et des autres.

« Peccadilles », dira-t-on à propos de ces « pardon » et « merci » qui ont disparu. On appelait ça la politesse. Ou l'art de vivre. Mais on voudra bien admettre que ces « peccadilles » en disent long *sur l'idée que se font les uns des* autres nos concitoyens. Et dire qu'un *ministère* de la solidarité nationale a été créé. Il suffit de descendre dans le métro, de sauter dans un bus ou de baguenauder, le nez en l'air, sur les boulevards, pour comprendre le décalage entre *« le pays réel et le pays légal ».* Enfin cette disparition du « pardon » quo*tidien ne cache-t-elle* pas quelque chose de plus profond, de plus inquiétant... qui peut devenir dangereux si l'on n'y prend pas garde ? Un beau thème de réflexion pour les sociologues. Avant d'être celui des historiens. N'allons pas si loin. Jules Romains avait sans doute raison quand il constatait : *« L'urgence de leur besogne leur interdit de vaines politesses. »*

M. J.P. DE PARIS.

L'électorat juif (suite)

MM. Jacky Akoka, professeur à l'ESSEC, conseiller scientifique à l'IFOP, et Shmuel Trigano, assistant à l'université Paul-Valéry (Montpellier), auteurs de l'étude sur l'électorat juif publiée dans le Monde Aujourd'hui *daté 12-13 février, répondent, ci-dessous, aux critiques que leur avaient faites Mme Aude Weill-Raynal et M. Gilles-William Goldnadel, respectivement membre du bureau politique et vice-président de Renouveau juif* (le Monde Aujourd'hui *daté 4-5 mars).*

Les représentants de Renouveau juif ont fait une lecture peu scrupu*leuse* (*le Monde* daté 4-5 mars) de notre article sur le vote juif. On comprend que les résultats de cette analyse heurtent de front les mythes les plus chers de leur mouvement, dont le « vote juif », ou « vote sanction », auquel ils appe*laient la communauté* juive lors des présidentielles de 1981 est l'unique passion.

Renouveau juif va vite en besogne en affirmant que le « vote juif » est aujourd'hui un *« phénomène sociologique ».* Ignore-t-il qu'aux États-Unis même, *où l'on* est jusqu'à présent toujours allé chercher le modèle d'un « vote juif », de récents sondages et analyses sociologiques ont montré le peu de fondements d'une telle réalité.

Mais il n'a jamais été question, pour nous, de juger de la *légitimité* ou de la *légalité* d'un « vote juif ». Le sondage en question, dont l'un *de nous avait été* l'un des *maîtres* d'œuvre à l'IFOP, visait à mieux comprendre le comportement électoral des Français. C'est bien ce dont il s'agit concernant les juifs, qui sont des citoyens de ce pays et font partie de son électorat. Il y a *une contradiction majeure dans* l'argument de Renouveau : comment prétendre ne saisir d'existence juive dans ce pays qu'à travers « le vote » et, donc, dans l'exercice même de la citoyenneté, tout en laissant entendre qu'il fallait retran*cher les électeurs juifs de l'électorat global,* afin de mieux en percevoir les caractéristiques ? Destiné à comprendre le comportement électoral des électeurs français lors des élections municipales de mars 1983, ce sondage comprenait donc, tout naturellement, le comportement électoral des électeurs juifs, partie intégrante de l'électorat français. Renouveau ne peut nous contredire là-dessus : c'est le fondement même de son idéologie. La question sur l'appartenance religieuse intervenait à la fin pour éviter, précisément, un biais dans le choix des interviewés.

Quant à la représentativité de notre échantillon, étant donnée la taille estimée de la population juive, la marge d'erreur de notre échantil*lon se situait aux alentours* de 2 %. Nos contradicteurs affirment n'importe quoi : qui leur a dit que Paris et sa banlieue étaient absents de l'échantillon ? C'est absolument faux. Quant à la question du soutien à Israël dans le choix électoral, nous *n'avions aucune donnée* là-dessus, et rien ne nous permet d'en dire quoi que ce soit. La seule échelle de motivation que nous avions concernait le chômage, l'inflation, les impôts locaux, les immigrés, l'école libre.

S'il est un fait universellement reconnu, c'est bien que la communauté juive ne participe pas, dans sa large *majorité,* à la vie institutionnelle du judaïsme français. Nous pensons que ce sondage lève, pour une fois, le voile sur toute cette partie de la communauté. Connaître mieux cette inconnue est important et peut mettre à mal certains *mythes, ou les ambitions de* « représentativité » de certains mouvements politiques.

Il est un fait fondamental pour nous, c'est que s'il ne nous apparaît pas qu'il existe un « vote juif », monolithique, majoritaire, idéologique, il y a néanmoins *un* « comportement électoral juif moyen » qui transcende toute la diffraction idéologique et partisane des juifs de France. Et c'est bien cela qui nous semble être la vérification objective de l'existence, dans ce pays, d'une communauté juive, réalité bien plus profonde et durable qu'un « vote » circonstanciel et politicien. Nous *avions quelques éléments* pour caractériser ce comportement, mais il est bien clair que tout n'est pas encore dit là-dessus, notamment sur l'importance du soutien à Israël, qui peut jouer dans la constitution de ce comportement électoral moyen.

Poésie

Patrice Delbourg

Terrain lourd

il loue cette chambre sans peinture sans fleurs
il s'y tient compact immobile blanc
une mouche se pose les clefs tintent ne sait plus quel étage
toute la mémoire des mots au rendez-vous de la *poussière*
las de vivre sans image sans son avec des gestes d'ailleurs
brusque à force guéri de tous perpétuel brûlot à l'heure d'hiver
l'amour la passe mâchent son visage
de la mort à l'oubli du soleil à l'averse longue attente citadelle
le caesium 131 imprègne silencieusement se moelle
il tourne la tête bulle bleue le fin sifflet du gaz
couve une longue idée sans suite ossements doigts secs
écoute le putsch de son sang dans ses veines rhésus en viager
son coup d'être soudain replié à la pointe de lui-même
ses cheveux cliquètent filaments de tungstène
nuque hébétée douleur lente se palpe par intérim
s'acclimate sur le qui-vive empile ses petites peurs
taupe sous l'étendard ravaudé des jours ordinaires
les bras au large flottille de sensations épopée de la foule et du détail
au petit jour savez-vous hôtel de l'europe
et arrière-pays aux souches froides se valent
— patron un marc pas plus haut que le bord —
un trou dans la voix station en fuite fugue d'ombres
il pousse la jalousie scrute la toute-puissance des gris
huile douce de l'œil dans la dissipation des brouillards matinaux
ecchymoses d'en bas les petits civils de plomb grouillent
imparables et nus dans la glu des feuilles mortes
sosies du froid choses molles bêtes nuageuses
passager du chrome un marchand de journaux prend part à l'époque
une passante aux seins libres (on dirait une carte
météorologique) refait le voyage à bruges
la rue conciliabules épouse un vieux papier
la ville s'arrête sur une note
sandale défaite un comédien joue seul sur un parking
l'alphabet des maisons alignées pisse une boisson brune
marelle d'enfant maquillé le trottoir l'appelle comme le chant de la quena
bascule presque par inadvertance la cavité derrière
suivant le pointillé de sa fuite quelques os peut-être
il ne sera jamais midi tout sera dit au goudron frais
par l'éternité d'une fenêtre en taille douce

Patrice Delbourg est né en *1949 à Paris. Après avoir animé* la revue *Exit,* il a notamment publié : *Ciné X* (Lattès), *la Martingale de d'Alembert* (Hempé), *Toboggans* (Athanor), *Cadastres* (Le Castor Astral), *Génériques* (Belfond). Il a collaboré à de nombreuses revues dont *Le fou parle, Roman, Nota Bene, Grandes Largeurs, Jungle, Vagabondages, Poésies 84...*

Patrice Delbourg fait respirer *le quotidien, il y repère des* ponctuations qui fêlent les sensations trop ordonnées. Il bouscule la modernité et met en mouvement les images fixes.

CHRISTIAN DESCAMPS

Langage

La crise ? Quelle crise ?

IL est admis qu'on ne doit pas tirer sur une ambulance. D'accord. Et *moins* que sur toute autre, sur celle de l'enseignement du français, mi*traillée* à bout *portant* ces dernières années, et qui fait tellement peine à voir qu'on a *scrupule à en rajouter.*

Nous le ferons cependant, d'abord pour des raisons de fond qui sont à peu près évidentes. Ensuite, pour dissiper peut-être quelques malentendus.

A la question banale « Comment se porte le français ? », je vois deux réponses. La première est : « Plutôt bien, et sans doute même très bien. » La seconde : « Au demeurant, la question n'a guère de sens. Le *français* n'existe pas, donc il ne peut pas « se porter », bien ou mal. »

Ce n'est pas du paradoxe facile pour intellectuel en mal de provocation. C'est une constatation de bon sens. Il n'existe nulle part un genre de construction, de monument, de machine, dont on pourrait dire : « C'est le français. Tiens, ces murs sont en ruine, il pleut dans les salons, la façade s'écroule, le français va mal. » *Ou, à l'inverse : « Un bon coup* de peinture ne serait pas de trop, mais le bâtiment est so*lide, le français va bien. »*

Plus attrayante, l'assimilation du français à un organisme vivant, arbre, plante ou humain, n'en est pas moins grosse d'illusions et d'erreurs.

Ce qui existe, ce sont des millions de femmes, d'enfants *et d'hommes* qui utilisent chaque jour pour former leur pensée et la communiquer un en*semble de mots et de règles* de fonctionnement de ces mots qui leur est tant bien que mal commun. C'est ce que disait déjà implicitement Roland Barthes en constatant : *« Il n'y a pas de crise de la langue, il y a une crise de l'amour de la langue. »*

C'est à cette *« crise de l'amour de la langue »* qu'est consacré l'essentiel d'un *récent Recueil* (1). L'enquête est biaisée dès son origine (la question posée à dix-huit écrivains) dans la mesure où, quoi que l'on écrive en français à ce sujet, on l'écrit, dans ce *Recueil* en tout cas, avec un souci de la langue qui est, à lui seul, une preuve d'amour. Mais duquel : celui du français ou celui *d'écrire?* Et encore, amour, mais de qui à qui? De l'individu-écrivain pour le français qui est à la fois sa matière première et son outil d'écriture? Ou amour encore collectif des Français pour leur langue?

De ces courts dix-huit textes, la plupart beaux et solides, deux au moins répondent un peu plus concrètement à la question posée.

Pour Catherine Weinzaepflen *« qu'il y ait une crise de l'amour de la langue, sans aucun doute. Le capitalisme la gère. La produit, plus exactement ».* Et voilà pourquoi notre fille est muette... La langue de bois, elle, se porte plutôt bien.

Francine de Martinoir, enseignante de français, est plus proche de la réalité quotidienne. Elle voit arriver dans son hypokhâgne *« des bacheliers à qui, sauf exception bien sûr, on n'a pas donné d'armature intellectuelle, qui n'ont pas appris à lire ».*

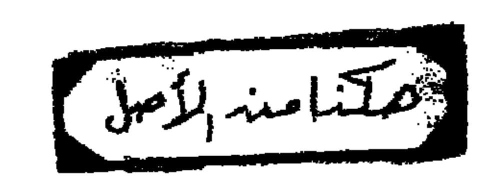
Très sévère, pesé au mot et à la virgule, son réquisitoire contre la mode — il ne s'agit en effet guère que de cela, — qui veut que les contraintes et la discipline d'un enseignement réussi du français soient des entraves à la « prise de parole » des opprimés, fait en définitive de la crise de l'amour de la langue une conséquence (et non plus une cause) d'une crise de son enseignement.

Le résultat (toujours pour F. de Martinoir) ? *« La mise en place d'un nouvel académisme... Une sorte d'infantilisme assez général... Un discours vide et stéréotypé... »*

Dur, dur! Mais on ne peut tout de même pas récuser en bloc un témoignage et une analyse comme ceux-ci, qui en rejoignent beaucoup d'autres, parce qu'ils vont, en effet, à rebours des idées du jour dans ce domaine.

JACQUES CELLARD.

(1) *Recueil 1984,* éditions Qui vive, Moulin de Montainville, 78124 Mareil-sur-Mauldre, 167 p., 80 F. Avec le concours du Centre national des lettres.



Les trois sociétés de Mary Douglas

L'héroïque, la bureaucratique, la sectaire.

MARY DOUGLAS est connue du public français depuis la traduction, remarquée, en 1971, aux Editions Maspero, de son ouvrage *De la souillure*, une étude ethnologique sur les interdits et la perception du danger, menée dans plusieurs tribus africaines.

« Vous avez publié en 1982 un livre sur la notion de risque dans les sociétés modernes. Comment s'inscrit-il dans la suite de vos précédents travaux ?

– Le meilleur livre que j'ai publié est, je crois, celui qui a été traduit en français sous le titre *De la souillure*. Il traitait de la perception du danger et du contrôle social de cette perception dans les sociétés dites primitives. Je m'efforçais de comprendre rationnellement comment une société sélectionne « ses » dangers, que l'anthropologie avait tendance à considérer jusque-là comme des tabous irrationnels. Chaque tribu a son petit univers, qu'elle a construit collectivement. Et cet univers se voit doté de dangers, qui sont certes des dangers naturels, comme les accidents, les maladies ou la foudre... mais qui sont considérés soit comme des punitions pour des actes répréhensibles, soit comme le résultat des pouvoirs maléfiques des voisins. Il s'agit d'un processus de moralisation de la nature. Pour chaque malheur qui peut frapper quelqu'un, il y a une explication morale. Par exemple, une femme ne meurt en donnant naissance à un enfant que si elle a commis un adultère. On peut comprendre facilement que ce lien entre la mort et l'adultère va renforcer la morale sexuelle des femmes.

» Si on analyse à un niveau plus large, celui des relations politiques et non plus celui de la seule famille, on voit que la nature est non seulement moralisée, mais aussi politisée. La sécheresse devient alors la punition d'un village qui n'a pas été assez obéissant, ou celle d'un chef d'Etat qui a négligé ses obligations rituelles. Je montrais donc qu'une rationalité préside à la répartition des « tabous » : l'intention de créer et de maintenir une forme sociale.

» Mais après avoir écrit ce livre, je n'avais jamais trouvé le moyen de poursuivre ces analyses pour nos propres sociétés. En montrant que les sociétés dites primitives sont elles aussi douées de rationalité, j'avais voulu abolir la frontière entre « eux » et « nous ». Mon incapacité à prolonger mes analyses sur nous-mêmes recréait cette frontière. C'est la raison pour laquelle j'ai entrepris ce livre sur le risque. Je l'ai écrit avec Aaron Wildavsky, spécialiste des questions de politique américaine.

– Vous vouliez montrer comment une société opère la sélection des risques auxquels elle prête attention, en en rejetant d'autres ?

– Oui, il s'agissait d'analyser la perception du risque à la fois dans sa dimension individuelle et dans sa dimension collective. Pour prendre un exemple : dans les années 60, on avait une très grande confiance dans l'avenir de la haute technologie. On pensait que tous les problèmes allaient être résolus par le moyen de la technique. Mais après 1968, l'attitude du public a changé. On s'est méfié de la technique jusqu'à l'accuser bientôt de tous les maux.

» Un tel changement semble incroyable à l'observateur qui examine les chiffres, car rien aux Etats-Unis ne justifiait une telle modification de comportement. Pourquoi ce qui avait été valorisé devenait-il risque et danger ? L'explication que donnaient généralement les analystes politiques nous paraissait vide, puisqu'elle renvoyait aux changements culturels. Or c'est justement ces changements culturels qu'il fallait expliquer.

» Nous avons donc été amenés à réfléchir sur les liens entre les formes de la société et les croyances, les attitudes, les valeurs... J'avais entamé cette réflexion dans mon livre paru en 1970, *Natural Symbols*, qui portait sur les *« biais culturels »*. Chaque forme institutionnelle ou chaque forme de société ne serait pas telle qu'elle est si on n'avait pas souscrit à des valeurs et à des croyances qui la soutiennent. Je cherchais à définir ce lien entre un ensemble de valeurs et de croyances et les formes de sociétés qui en dépendent. C'est ce lien que j'appelais *« biais culturel »*. Mais ce livre s'occupait surtout des croyances religieuses. Il convenait donc de repenser la notion de biais culturel de telle sorte qu'elle puisse s'appliquer plus généralement et notamment à la notion de risque.

– Vous avez donc élaboré un modèle général des formes de sociétés et des types de croyances.

– Oui, notre modèle distingue trois formes de sociétés : la société héroïque, la société bureaucratique, la société sectaire. On peut faire cette analyse aussi bien sur les différents peuples de Nouvelle-Guinée que sur les différentes formes d'organisation des pays modernes ou les différentes institutions au sein d'une société. Par exemple, quelqu'un qui quitte un poste de fonctionnaire pour se lancer dans le journalisme se rend compte immédiatement que les échelles de valeurs sont différentes ; il passe d'un système bureaucratique à un système héroïque, c'est-à-dire individualisé.

» Selon chaque forme de société, la perception du risque est nécessairement différente. Dans la société héroïque, on tient assez peu compte du risque. Dans la société bureaucratique, les dangers sont employés pour renforcer les règles. Les risques sont donc prévus, ils sont les serviteurs de la forme sociale. Dans la société sectaire, le problème est de renforcer les frontières du groupe en exagérant les dangers extérieurs.



CAHIERS DU CINÉMA

Selon chaque forme de société, la perception du risque est nécessairement différente.

» Pour revenir au problème de la perte de confiance dans la technologie aux Etats-Unis, nous avons suggéré qu'il s'agissait plutôt d'une perte de confiance dans les institutions gouvernementales à la suite de la guerre du Vietnam. Une société qui est normalement équilibrée entre le type héroïque et le type sectaire devenait une société dominée par les groupes repliés sur eux-mêmes, qui utilisent les problèmes de l'environnement pour résoudre leurs propres problèmes d'organisation.

– Est-ce que vous pensez avoir réussi dans ce livre à jeter un pont entre l'étude anthropologique et l'étude des société modernes ?

– Ce livre sur le risque, en élaborant un modèle très abstrait des formes de sociétés et des croyances qui leur sont liées, aboutissait à des analyses qui rendaient compte aussi bien des croyances primitives sur les dangers que des formes modernes de la sélection des risques. Après ce livre, j'ai écrit une étude, non encore publiée, pour déterminer la place qu'il convient d'accorder aux facteurs sociaux pour comprendre la perception du risque.

» Toute la recherche qui s'est faite aux Etats-Unis sur ces questions se fonde sur le paradigme du calcul rationnel de l'individu, du choix individuel. Aucune place systématique n'est donnée dans ces analyses aux moyens de comprendre comment l'individu se comporte dans son milieu social et comment ce milieu social intervient dans les stratégies de l'individu et sa compréhension des risques. Toutefois je ne cherche pas à construire une théorie déterministe du choix, car cela impliquerait que les gens se trouvent dans une société sans avoir la possibilité de la changer ou de bouger d'un côté ou de l'autre entre les diverses formes de la vie sociale.

» La pensée occidentale se divise en deux camps. D'un côté, ceux qui admettent que les objets sociaux sont construits collectivement dans la connaissance. De l'autre – la théorie utilitaire qui domine aux Etats-Unis, – ceux qui pensent que l'individu est seul. Il n'y a aucun pont entre ces deux courants. Cette division de la pensée est dommageable. Je crois qu'il ne devrait pas être trop difficile de jeter ce pont. Mais les anthropologues, qui pourraient offrir des éléments pour le construire parce qu'ils s'occupent des sociétés primitives, ne sont pas écoutés, de ce fait même. Il faut pourtant avoir le courage de tenter ce rapprochement. C'est ce que j'essaie de faire.

– C'est aussi cette préoccupation que l'on retrouve dans vos travaux sur la consommation et notamment dans votre livre *The World of Goods* ?

– J'ai voulu donner une explication sociologique des goûts et des choix des biens de consommation. Les économistes n'ont pas de théorie du goût. Ils examinent le mouvement des prix et ils ont recours aux goûts pour expliquer les prix. Mais ils ne s'interrogent pas pour savoir d'où viennent les goûts. J'ai voulu essayer de donner cette théorie. Pour prendre l'exemple de l'alimentation, on procède dans les cercles de nutritionnistes comme s'il y avait des goûts privés, personnels. Or les goûts sont le produit d'un effort organisateur. C'est une manière collective et structurée d'organiser le monde autour de soi. Regardons comment sont constituées les catégories de base : ce qui est nourrissant et ce qui ne l'est pas ; ce qui est considéré comme nourriture pour les femmes ou pour les hommes...

» Ces catégories sont construites en contraste les unes par rapport aux autres. C'est dans ce contraste que s'organise la construction du monde. Dans l'ensemble des règles tacites qui ordonnent les combinaisons alimentaires permises ou interdites. Cet ensemble constitue un système très complexe et très complet. On aboutit, comme dans *De la souillure* à propos du danger, à la conclusion que la question ne peut être comprise qu'en termes culturels. La nutrition fait partie d'un système moral global. Disons que j'ai voulu importer dans la compréhension de l'alimentation les méthodes et les analyses structuralistes et culturelles.

» En introduisant dans ce livre que vous citez la distinction des trois formes de société, j'entendais montrer qu'il n'y a pas, comme le croient les économistes, une rationalité simple du comportement alimentaire, qui résiderait là encore dans le calcul rationnel, mais plusieurs types de rationalité. Ce qui peut être gaspillage pour la société bureaucratique peut être dépense nécessaire pour la société héroïque.

– Vous parlez des méthodes d'analyse structuralistes, mais vos références vont plutôt à Evans-Pritchard qu'à Lévi-Strauss ?

– Non, je m'appuie sur les deux. J'ai été l'élève d'Evans-Pritchard et je lui ai consacré un ouvrage. Certes, le structuralisme n'était pas très développé dans sa pensée, mais il y était présent, comme l'a souligné Louis Dumont en saluant en lui un *« penseur préstructuraliste »*, par l'influence de la psychologie de la forme ou de l'analyse des systèmes organiques pratiquée au dix-neuvième siècle. Mais il est bien évident que après les années 60, on ne peut pas revenir à l'anthropologie telle qu'on la pratiquait avant et on ne peut pas penser la culture sans se référer aux travaux de Lévi-Strauss.

– Vous vous intéressez actuellement aux théories de l'art. Quel est le rapport entre cet intérêt et vos études en cours sur l'alimentation ?

– Je m'intéresse à l'art abstrait comme moyen d'aborder la question : comment se construisent les catégories fondamentales de la connaissance ? Je me réfère aux analyses du philosophe Nelson Goodman, qui insiste sur le fait que, dans la perception, il ne s'agit pas tant de percevoir que de fabriquer. Il insiste sur cette activité organisatrice de l'esprit et cette activité, selon lui, ne consiste pas à fabriquer un monde, c'est-à-dire une culture, à partir de rien, mais toujours à refabriquer un monde qui existe déjà. Cette refabrication consiste en petits changements de détails et de styles.

» Goodman s'intéresse surtout à la signification de l'art abstrait, à l'art des musées, des galeries, aux concerts... Bien qu'ils n'aient pas de signification figurative ou narrative, ils ont tout de même une place dans la construction d'un monde artistique. Surtout par comparaison avec ce qui existait avant. Je voudrais élargir les analyses de Goodman pour y inclure l'étude du comportement quotidien, par exemple, la cuisine, l'habillement... et trouver dans ce comportement, et par le biais des *« petites différences »* de degré dont parle Goodman, l'expression des valeurs qui apppartiennent au monde moral, soit bureaucratique, soit héroïque, soit sectaire. Je veux m'intéresser à tous ces gestes et attitudes quotidiens qui résistent souvent à l'analyse. »



DIDIER ERIBON.

[Née en 1921, Mary Douglas a enseigné l'anthropologie à l'université de Londres de 1951 à 1976. A cette date, elle quitte l'Angleterre pour les Etats-Unis. Là, elle travaille d'abord à New-York, où elle dirige plusieurs enquêtes sur les problèmes de l'alimentation, avant de s'installer à Chicago où elle enseigne actuellement, à la Northen University. Elle est l'auteur d'un grand nombre de livres et d'articles, notamment, *The World of Goods*, qui devrait paraître prochainement en France aux éditions Bonnel.]

Kiosque

Haute dose

ET le bonheur ? On ne peut pas passer son temps à râler, à trembler ou à critiquer. Il y a dans *Paris Match* une rubrique régulière qui s'appelle « Les gens ». Il s'agit d'une série de doubles pages illustrées consacrées — mini-interview à la clé — à la vie quotidienne et aux pensées de gens pas comme les autres puisqu'ils ont leur photo dans *Paris Match*. Curieusement, ils sont tous riches et heureux.

Prenez l'échantillon de cette semaine et seulement les titres : « *Christina Onassis : la veille de son mariage, elle confie à* Paris Match *: Je crois mériter le droit au bonheur* » ; « *Sandrine Bonnaire : par amour pour Tom, j'ai failli tout abandonner* » ; « *Pierre Perret : le bonheur, c'est de faire son chemin à deux* » ; « *Patrick Tambay : ma fille Esti me donne la rage de vaincre.* » Ce sont les petites phrases de l'actualité sentimentale, les déclarations (d'amour) des personnalités, le « parler vrai » des porte-parole du « show-biz ».

Le cœur moteur du monde : *V.S.D.* nous rapporte une histoire d'amour complètement rocambolesque, tellement incroyable qu'elle ne peut pas avoir été inventée. Il y a au fond du Kenya — à Mombassa, très précisément — un couple surréaliste. Elle s'appelle Renata, elle a trente-sept ans, son papa est médecin à Berlin-Ouest. Lui s'appelle Mataya, il a vingt-trois ans, il est guerrier dans la tribu masaï. Ils se sont mariés en novembre 1982.

Elle l'a connu au cours d'un voyage touristique : « *J'ai été séduite par sa beauté, par l'aisance avec laquelle il portait sa lance et son épée. Il ne s'en défait jamais. Je tiens à ce qu'il reste un vrai guerrier. Je n'oublierai jamais le jour où je me suis servie d'un séchoir à cheveux devant lui. Il a cru qu'une sorte d'animal inconnu s'attaquait à moi et il voulait le transpercer avec sa lance.* »

Quand elle l'a épousé, la famille du fiancé a offert une dot, c'est normal : « *Tu vaux cinq vaches et dix chèvres.* » L'avenir est rose. Dans sa case, Renata attend la suite avec confiance et sérénité : « *La monogamie n'existant pas chez les Masaïs, elle s'attend que Mataya épouse d'autres femmes. Elle s'y est déjà résignée.* » Séduite et soumise. Elle lui a offert un Walkman.

Choc des cultures, des civilisations et des continents : l'amour est une drogue qui fait tout passer.

Mais il y a drogue et drogue. Nos concitoyens en sont bien conscients. Interrogés par la SOFRES pour la revue *Drogues*, les Français établissent une hiérarchie en fonction des dangers supposés. Ils sont 58 % à prétendre que le hachisch est « *plus nocif* » que le tabac, et 46 % à croire qu'il est « *plus nocif* » que l'alcool. Vous pouvez bien leur démontrer par a + b que l'alcool tue, que le tabac provoque le cancer, ils s'en moquent : le « H » hante leurs têtes. Ils sont prêts à toutes les croisades : 63 % de nos compatriotes pensent qu'il faut « *continuer à poursuivre en justice les consommateurs de hachisch* ».

Cela inspire au docteur Olievenstein, qui connaît mieux la question que la moyenne nationale, ce commentaire désabusé : « *les campagnes hystériques sur la drogue ont bien fonctionné, et les réponses à ce sondage s'inscrivent dans le cadre de l'idéologie sécuritaire.* » Drogues douces ? On ne nous la fait pas, docteur. Ainsi pourrait-on résumer le sentiment des Français. Et levons notre verre à cette belle manifestation de consensus répressif national — deux Français sur trois comme dans les rêves de M. Giscard d'Estaing !

Pour en finir avec la drogue, saluons la belle performance du groupe Pernod-Ricard. Selon le classement annuel de *Valeurs actuelles*, il arrive en dixième position des entreprises françaises (non nationalisées) si l'on prend comme critère l'impôt sur les bénéfices : 281 millions de francs en moyenne pour 1980, 1981, 1982. Avant les avions Marcel Dassault qui ne sont qu'au douzième rang. Bonjour les dégâts !

L'avantage des chiffres, c'est qu'ils donnent à nos petites misères, à nos faiblesses, à nos coutumes, des allures scientifiques, sécurisantes. Parler de pourcentages ou de masse globale à propos de la vie en société, d'abord cela fait chic, ensuite cela évite de parler de ce qui n'est pas quantifiable : tristesse, joie, amour, fidélité, méchanceté, vanité...

Les chiffres abondent. *Le Point* signale qu'il y a, en France, « *cinquante et une mosquées et au moins cinq cents salles de prières* ». « *Il y a cinq ans, il n'y avait que vingt-trois mosquées en France* ». On nous change la religion, disaient les intégristes il y a vingt ans. Est-ce qu'on ne serait pas tout simplement en train de changer *de* religion ?

Rejet

On a dit que certaines choses ne se mesuraient pas. Ce n'est pas tout à fait exact. Prenez la malveillance ou la panique. Cela peut se repérer, statistiquement. *Tam*, la revue du service d'information des armées, nous apprend que sur les deux cent quatre mille deux cent vingt interventions des sapeurs-pompiers de Paris en 1983, douze mille deux cent vingt-trois (c'est-à-dire près de 6 %) étaient dues à des « *fausses alertes* », c'est-à-dire à des appels « *de personnes affolées par erreur mais aussi de gens malveillants* ». Ce petit jeu — dangereux — est en progression par rapport à l'année précédente.

Et puis il y a l'Europe, qu'on ne cesse de construire à coups de discours et de détruire à coups de décisions. Les statistiques pleuvent de tous côtés. *Trente Jours d'Europe*, la revue de la Communauté, nous en sert ce mois-ci quelques-unes. En Italie les ventes de scooters s'effondrent : Piaggio, le principal constructeur, a vu les siennes passer de 715 000 à 641 000. En France, les deux-roues battent de l'aile : la vente des vélos a baissé de 8 à 10 % et, pour les cyclomoteurs, c'est la déroute (265 000 en 1983 contre 1 400 000 en 1974).

Ce qui marche bien, en revanche, c'est le rejet de toutes nos déjections industrielles. La mer n'en peut plus : « *La mer du Nord absorbe chaque année 80 millions de tonnes de déchets dont 9 millions sont toxiques.* » C'est l'overdose. Pauvres poissons toxicomanes.

Un dernier chiffre. C'est le nombre de formules trouvailles dont M. Giscard d'Estaing crédite Coluche. Si l'on en croit ce qu'il a déclaré aux *Nouvelles*, notre acteur-César national a rencontré l'ancien président, et celui-ci lui aurait dit que dans sa carrière d'homme politique deux phrases l'avaient vraiment aidé : « *Oui, mais...* » et « *Vous n'avez pas le monopole du cœur* ». Et M. Giscard d'Estaing d'ajouter admiratif : « *Vous, vous en avez trouvé deux mille ! Je voudrais bien savoir ce que vous en faites.* » Comme tout le monde : il doit les rejeter dans la mer du Nord, après usage.

BRUNO FRAPPAT.

Gay presse



LA presse homosexuelle ne connaît pas de crise. Les gays qui veulent lire ont le choix entre un hebdomadaire, deux mensuels et une revue trimestrielle littéraire *Masques*, sans compter plusieurs bulletins, balbutiant certes, mais courageux, têtus, comme *Les gays ont la santé*, *Lesbia* et *Gageure*. Ceux qui veulent écouter peuvent se brancher, à Paris, sur la radio Fréquence gaie et en province sur d'autres canaux. « *La France*, affirme Jacky Fougeray, animateur du mensuel *Samouraï*, *est le pays occidental qui possède la presse la plus forte.* »

Mais aux Etats-Unis... Les patrons de la presse homosexuelle française balayent l'objection. La France, selon eux, fait mieux. Plus informé et en couleurs. De vrais journaux qui se tiennent. Alors, il faut croire et feuilleter, découvrir, comparer. Et, pour ne pas faire de jaloux, commencer par le plus ancien, le *Gai Pied hebdo*, qui n'a pas eu le temps de ronronner depuis sa création en 1979, tant les remises en cause et les crises l'ont secoué.

C'est lui qui a vraiment essuyé les plâtres. « *Au départ, l'équipe rédactionnelle était une tribu* », raconte l'un des fondateurs. « *Personne ne savait ce qu'était un journal* », se souvient un autre. Oublions le passé. Frank Arnal, aujourd'hui directeur de la rédaction avec Hugo Marsan, constate : « On est devenu une machine avec des salariés, une entreprise. »

Des locaux modernes, des journalistes, des correspondants, une administration : le décor est planté. Toutes les semaines, plus de vingt mille exemplaires sont diffusés. Les lecteurs y trouvent des informations concernant les gays, une partie culturelle développée, des enquêtes, des petites annonces abondantes, et des photographies d'hommes suggestives. Le *Gai Pied* est « *un hebdo pédé masculin* ». Qu'on se le dise ! « *Les photos correspondent à une fantasmatique moyenne*, explique Frank Arnal, *à un besoin de voir.* »

Le journal est un moyen de se retrouver. C'est tout à la fois l'ouverture et le ghetto. *Homophonies*, mensuel homosexuel et lesbien du comité d'urgence antirépression homosexuelle (CUARH), n'échappe pas à la règle. C'est d'abord le journal du CUARH. Sa vocation est de faire prendre conscience à la communauté gay qu'« *il faut se battre contre le racisme antihomo* », « *s'interroger sur sa place dans la société* ». Mais le militantisme s'y fait de plus en plus discret, balancé.

Ce mensuel vient de fêter son troisième anniversaire. Lui aussi s'intéresse à tout : partie culturelle, informations (homosexuelles et lesbiennes), petites annonces. Il tire désormais à plus de vingt mille exemplaires, pari ambitieux, et se paye le luxe d'une couverture en quadrichromie.

Avec *Samouraï*, publication mensuelle sur papier glacé ou presque, on change d'univers. On quitte le champ de la presse marquée à gauche pour toucher aux rivages de l'apolitisme. *Samouraï* annonce la couleur. Il veut être « *un produit grand public qui séduise le lecteur* ». Bref, un magazine « *qui se tienne visuellement* », dit Jacky Fougeray. Telle est l'originalité de la démarche, mais pas la seule car *Samouraï* voudrait refuser le ghetto.

C'est ainsi qu'il a choisi d'être un « *magazine discret avec un titre pas trop homo* ». Samouraï est « *une manière d'être un homme* », indique le titre du journal. Ses lecteurs sont très jeunes (17-22 ans), plutôt conservateurs, branchés, selon Jacky Fougeray, qui annonce une diffusion de vingt-cinq mille exemplaires. Le ghetto ne s'efface pourtant pas par un titre ni une couverture... Il est là.

5 sur 5, journal gratuit, le sait et en joue. Il vit des petites annonces et tire parti, lui aussi, d'une communauté homosexuelle repliée sur elle-même, avec ses bars, ses divers lieux de rencontre. Le constat n'empêche pas Jean Le Bitoux, un ancien de *Gai Pied*, de travailler activement à la prochaine parution d'un mensuel. Un journal destiné au lectorat homosexuel et aux hétéros. « *Un défi* », dit-il. La presse homo, mine de rien, s'agrandit en se moquant de la crise.

LAURENT GREILSAMER.

